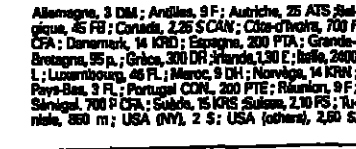
Le Monde

Le Monde Radio-Télévision
Tous les programmes

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – Nº 15579 – 7 F | DIMANCHE 26 - LUNDI 27 FÉVRIER 1995 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI



Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 850 m ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



M 0146 - 0226 - 7,00 F

M. Chirac cherche à tirer profit du désordre au gouvernement

M. Balladur ne veut plus de « commentaires » sur l'affaire des espions

LE PREMIER MINISTRE a appelé les membres de son gouvernement, vendredi 24 février, à cesser toute déclaration concernant l'affaire d'espionnage américain en France. Edouard Balladur a fait savoir par son entourage qu'il ne devait plus y avoir de *« commentaires »* sur cette affaire. Ce rappel à l'ordre fait suite aux déclarations d'Alain Juppé, ministre des affaires étrangères, s'indignant des fuites dont avait bénéficié la presse, et à celles de Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, affirmant la gravité des menées de la CIA en France.

Le désordre qui s'est installé, à ce sujet au sein du gouvernement, après celle qu'avait provoquée l'affaire Schuller-Maréchal, sert les intérêts de Jacques Chirac, qui entend bien en tirer avantage. Invité de « L'heure de vérité », sur France 2, dimanche, le maire de Paris tente de prendre le dessus au moment où les mauvais sondages d'intentions de vote et les péripéties de l'action gouvernementale entravent M. Balladur.

Le ton de la campagne s'est durci avec la réplique ironique de Philippe Séguin, partisan de M. Chirac, aux attaques qu'avaient multipliées contre lui les balladuriens. Le président de l'Assemblée nationale a précisé dans quel état d'esprit il voterait pour M. Balladur si le maire de Paris était absent du second tour.

La compétition engagée à droite ouvre un champ d'action aux divers groupes de pression qui se mobilisent pour se faire entendre des deux candidats.



Lire pages 4, 5 et 6

Le franc est atteint à son tour par la tourmente monétaire

L'envolée du mark affaiblit les autres devises européennes

LA CRISE monétaire mondiale est repartie de plus belle. Vendredi 24 février, selon un scénario devenu classique, la chute du dollar a profité au deutschemark, qui a *continué à s'apprécier très sensiblement* vis-à-vis de la quasi-totalité des monnaies européennes, y compris le franc. Le mark a battu de nouveaux records face à la lire *italienne, la peseta espagnole* et l'escudo portugais alors que le franc s'approchait à grand pas, à 3,53 francs pour 1 deutschemark, de son plus bas niveau historique (3,5490 en août 1993).

Epargné jusqu'au début de la semaine par la bourrasque monétaire née de la crise financière mexicaine, le franc se retrouve cette fois directement impliqué. Il a franchi successivement et en quelques heures, vendredi, les niveaux de 3,51, 3,52, pour finir 3,53 pour 1 mark.

Il reste difficile de faire la part des choses, dans les origines de cette faiblesse du franc, entre le désordre monétaire général et l'impact de la campagne présidentielle. Les monnaies sont habituellement affaiblies par les échéances électorales. Le deutschemark lui-même, en septembre et octobre 1994, avant les élections législatives allemandes, avait fléchi.

L'incertitude croissante sur l'issue de l'élection présidentielle, au fur et à mesure qu'approche l'échéance, tout comme les « affaires » et les polémiques autour des *écoutes téléphoniques* et des *espions de la CIA, ne peuvent* qu'inciter les investisseurs étrangers à prendre leur distance avec le franc.

Pour autant, on ne constate pas, ou pas encore, de véritable défiance à l'égard des actifs libellés en francs. La différence de rendement entre les obligations d'Etat françaises et allemandes est restée strictement inchangée autour de 0,60 %. Cela signifie que les investisseurs n'ont pas de doute aujourd'hui sur la qualité de la dette *publique de la France. Il faut donc* juger le recul du franc à l'aune de la force du mark qui a même gagné du terrain face au yen et au franc suisse. Deux monnaies qui ne sont pas considérées généralement comme étant faibles.

Lire page 14

Du bleu de chauffe maoïste au jean contrefait

PÉKIN
de notre correspondant

L'inventeur du blue-jean « piraté» dans l'ancien pays des bleus de chauffe maoïstes... La mésaventure infligée à Levi's Strauss par la Chine de Deng Xiaoping n'est en soi pas banale, encore que la prolifération de la contrefaçon y frappe quantité de marques déposées, occidentales comme chinoises. *Aussi n'y a-t-il rien de très étonnant* à voir les autorités chinoises annoncer la saisie de 22 000 pantalons à fausse griffe Levi's, manière pour elles de démontrer qu'elles s'emploient à lutter contre le fléau. D'autres opérations du même ordre ont été réalisées ces derniers temps, alors que se déroulaient les négociations sino-américaines sur la protection de la propriété intellectuelle, avant la date fatidique du 26 février à laquelle tombait l'ultimatum américain.

Mais dans ce cas précis, plusieurs ingrédients donnent du piment à l'affaire. Levi's Strauss est l'une de ces firmes qui, aux Etats-*unis, font pression pour l'introduction d'un* code moral des entreprises les astreignant à respecter certaines règles dans leurs affaires avec des pays où se pose cruellement la question des droits de l'homme. Aussi bien, la société a-t-elle annoncé, voici quelques années, qu'elle s'interdisait de produire en Chine, en raison notamment de l'exploitation de la main d'œuvre bon marché que les maîtres de Pékin offrent au capital international. Certains cyniques y virent un *joli coup de publicité à bon marché, mais qu'importe...*

L'affaire prend tout son sel quand on sait que l'un des consultants de Levi's Strauss pour la Chine a été, au moment de cette décision stratégique, un personnage haut en couleurs. Jeune communiste du sud des Etats-Unis dans les années 40, Sidney Rittenberg est engagé sous les drapeaux en 1942, apprend le chinois, est envoyé en Chine en 1945, finit son service militaire, reste dans le pays, s'engage auprès des compagnons de Mao, devient le seul Américain admis au sein du Parti communiste, se hisse auprès des cercles supérieurs du parti... pour se faire ar*rêter sous accusation d'espionnage* en 1949 à la victoire communiste. Six ans d'interne*ment solitaire ne le dégoûtent pas du* communisme puisqu'il se lance activement dans la « révolution culturelle » en 1966, au point de se retrouver à la tête d'une faction de gardes rouges prenant le pouvoir à la radio nationale avant, comme il était prévisible, de retourner en prison, où il séjournera à nouveau dix ans. Ce n'est qu'alors qu'il comprend la leçon, et, libéré quelque temps *après la mort de Mao, emmenène sa femme* chinoise et leurs quatre enfants voir son Amérique natale.

Aujourd'hui âgé de soixante-treize ans, Sidney Rittenberg a écrit en 1993 ses mémoires, *The Man Who Stayed Behind* (L'homme qui était resté là-bas) et reconnaît honnêtement que les affaires ont plus de charme que la révolution : *« Si j'avais su ce qu'était le business, il y a longtemps que je m'y serais lancé »*, déclara-t-il à *Newsweek* à la sortie de son livre. La Chine de Deng compte peu de gens qui renieraient le propos.

Francis Deron

Manifestations après le meurtre de Marseille



IBRAHIM ALI

LES TROIS militants du Front national impliqués dans la mort d'Ibrahim Ali, le lycéen de dix-sept ans tué d'une balle dans le dos à Marseille, ont été écroués vendredi 24 février. Le meurtrier présumé; Robert Lagier, un chef de chantier à la retraite âgé de soixante-trois ans, a été mis en examen pour homicide volontaire. Les deux autres colleurs d'affiches, Mario d'Ambrosio, un maçon de quarante et un ans, et Pierre Giglio, un ébéniste âgé de trente-sept ans, sont pour leur part accusés de *« tentative d'homicide volontaire »* et *« complicité »*.

Le parquet de Marseille a précisé qu'*« aucun élément du dossier ne pouvait accréditer la thèse de la légitime défense »*, thèse avancée par les trois militants et soutenue dès le lendemain du drame par le délégué du Front national, Bruno Mégret. De nombreuses organisations antiracistes, syndicats et partis politiques, appelaient à manifester, samedi matin, dans une dizaine de villes de France contre *« ces actes de barbarie »*.

A Marseille, trois mille personnes étaient présentes, vendredi, aux obsèques d'Ibrahim Ali. Quelques personnalités mais surtout les membres de la communauté comorienne ont assisté à la cérémonie, dont le service d'ordre était assuré par des jeunes des quartiers nord de la ville. Au même moment, un office funèbre se tenait à Foumbuni, aux Comores, lieu de naissance du jeune homme.

Lire page 8

Les images brouillées de la diplomatie française

LA POLITIQUE de la France ne se fait pas à la corbeille, disait jadis le général de Gaulle. La politique extérieure ne se fait pas au ministère de l'intérieur. En tout cas, elle ne le devrait pas. Pourtant, l'activité de Charles Pasqua ou de ses services a souvent donné l'impression, au cours des deux dernières années, que le ministre de l'intérieur n'hésitait pas à empiéter sur les prérogatives de son collègue du Quai d'Orsay, au risque de brouiller l'image de la France à l'étranger.

Comme disait Lionel Jospin à propos des écoutes, avec l'affaire des espions américains, M. Pasqua *« nous fait une grosse rechute »*. Non que la DST, dont il a la tutelle, ne soit dans son rôle quand elle traque des Américains indélicats, ou que le ministre de l'intérieur lui-même abuse de ses fonctions quand – avec l'assentiment du ministère des affaires étrangères – il convoque l'ambassadeur des Etats-Unis pour l'en avertir. Pamela Harriman n'aurait pas été mécontente d'un entretien au cours duquel elle a parlé de l'Algérie avec un connaisseur. Car M. Pasqua s'intéresse aussi à l'Algérie. Ses responsabilités pour le maintien de l'ordre l'ont amené à nouer des liens étroits avec des dirigeants algériens, notamment le ministre de l'intérieur. Lors de la prise en otage de l'Airbus d'Air France à Alger, Jean-Charles Marchiani, son homme à tout faire, qu'il a nommé préfet, servait d'intermédiaire avec les autorités d'Alger, qui ne se gênaient guère pour « intoxiquer » les responsables français. Plus généralement, M. Pasqua s'est montré pendant longtemps partisan de la ligne dure suivie par le pouvoir vis-à-vis du FIS, ce qui ne l'empêchait pas d'avoir des contacts indirects avec des représentants islamistes.

On pourrait multiplier les initiatives prises par le ministre de l'intérieur, allant bien au-delà de ses compétences officielles. En octobre 1993, il rencontre en France Tarek Aziz, proche compagnon de Saddam Hussein, alors que la politique officielle prône la réserve vis-à-vis de l'Irak. Mais il ne néglige pas l'Iran, auquel il fait la grâce de rendre deux de ses ressortissants recherchés en Suisse pour activités terroristes. Quand il récupère Carlos au Soudan, en août 1994, il prend soin d'avertir *tardivement* le *Quai d'Orsay* et se garde bien de le mettre au courant sur d'éventuelles contreparties.

En octobre, il se rend en visite officielle en Arabie saoudite, où il ne se contente pas de signer un accord de « coopération sécuritaire » ; il évoque avec ses interlocuteurs tous les sujets de politique internationale. Il est vrai que Charles Pasqua entretient de bonnes relations avec les dirigeants wahhabites. En janvier 1994, alors que M. Balladur était en route pour Ryad, le ministre de l'intérieur rencontrait son collègue saoudien... au Sahara occidental, dans une région particulièrement sensible, disputée entre le Maroc et les Sarahouis. M. Pasqua a dû admettre, cette fois-là, que le déplacement n'était pas opportun.

Ces quelques exemples n'épuisent pas le sujet. Au Proche-Orient, au Maghreb ou en Afrique noire, le ministre de l'intérieur peut développer une sorte de diplomatie parallèle grâce à ses relations – pour ne pas employer le mot réseau, qui lui déplaît – ou grâce à des services parfaitement officiels, comme le SCTIP. Ce Service de coopération technique international de police entretient des officiers dans une soixantaine de pays, surtout en Afrique, où ils sont parfois plus nombreux dans *les ambassades que tous les autres* représentants de la France réunis.

Au moment où Paris et Washington sont engagés dans des négociations délicates (renouvellement du traité de non-prolifération nucléaire, embargo contre l'Irak et la Libye) et des actions communes (« groupe de contact » sur la Yougoslavie), où leur coopération est essentielle à la réforme de l'OTAN, la tension provoquée par la révélation de l'affaire des espions gène les diplomates. Comment recoller la porcelaine cassée ? M. Pasqua ne contribue pas à rassembler les morceaux quand il met en cause la fiabilité de l'ambassadeur des Etats-Unis à Paris, accusé publiquement de ne pas avoir respecté la confidentialité de rigueur entre alliés dans ce genre d'affaire. Non content de fustiger les mauvaises manières américaines en France, le ministre laisse entendre que d'autres pays européens en sont aussi victimes, réveillant *ainsi* un antiaméricanisme qui ne saurait nuire en période électorale. Et, de plus, il le fait d'Afrique, où il est en tournée, accompagné du vieil « *africain* » Pierre Messmer et de représentants de son département des Hauts-de-Seine. Comme quoi, s'il se plaît à critiquer les diplomates recroquevillés sur leur « pré carré », M. Pasqua, lui, a pour circonscription le vaste monde.

Daniel Vernet

Lire nos informations page 4

BELGIQUE L'affaire Agusta continue de provoquer de sérieux remous au sein de la classe politique belge. Après celle des socialistes francophones, la mise en cause des socialistes flamands, qui auraient touché des pots-de-vin après l'achat par l'Etat, en 1988, d'hélicoptères italiens, déstabilise la majorité (social-chrétienne et socialiste) du premier ministre Jean-Luc Dehaene.
● LES ÉLECTIONS législatives anticipées, fixées au 21 mai, pourraient, dans ces conditions, voir une nouvelle poussée des partis d'extrême droite, notamment en Flandre.
● WILLY CLAES, membre influent du Parti socialiste flamand et ministre de l'économie au moment de la signature du contrat avec Agusta, pourrait voir compromis son maintien au poste de secrétaire général de l'OTAN. La presse belge estime, dans son ensemble, que M. Claes aura du mal à conserver sa place.

L'affaire Agusta touche une grande partie de la classe politique belge

L'implication des socialistes flamands, après celle des francophones, devrait favoriser les partis d'extrême droite lors des élections législatives anticipées du 21 mai dont ce scandale a précipité l'annonce

BRUXELLES
de notre correspondant

Jean-Luc Dehaene, le premier ministre belge social-chrétien flamand, vient de le reconnaître : ce sont les derniers rebondissements de l'affaire Agusta qui l'ont amené à brusquer l'annonce d'élections législatives anticipées pour le 21 mai (*Le Monde* daté 19-20 février). Les milieux d'affaires connaissaient son désir de disposer d'une majorité sans préoccupations électorales pour faire voter des mesures impopulaires permettant à la Belgique de respecter les critères de convergence vers la monnaie unique. Selon l'actuelle coalition gouvernementale, nul sacrifice ne doit être refusé pour faire du royaume un membre modèle de l'Union européenne. Mais M. Dehaene a pris tout le monde de court en rendant sa décision publique dès le 17 février, quelques heures après avoir été informé des progrès de l'enquête sur le marché suspect avec la firme italienne.



Par égard pour ses alliés de la coalition, le premier ministre ne pouvait pas paraître créer un lien entre ce scrutin anticipé et les accusations qui pèsent sur les socialistes flamands. Ceux-ci cultivaient une image de vertu par comparaison avec les francophones, constitués en parti distinct et empêtrés depuis longtemps dans divers scandales, et manifestaient beaucoup de réserve à l'égard des dépenses militaires. Voilà qu'ils sont accusés d'avoir profité de susbtantiels pots-de-vin pour un marché concernant la défense nationale ! Paraissant admettre par ailleurs la légitimité des « compensations » quand il s'agissait de marchés civils, ils ont d'abord fait valoir, pour écarter les soupçons, que leurs principes leur interdisaient de recevoir des « dons » de la part des industries d'armement. Les aveux de leur ancien trésorier, incarcéré depuis plusieurs jours, ont mis à mal cette ligne de défense. *« C'est vrai, nous savions et nous n'avons rien dit »*, a dû reconnaitre, jeudi 23 février, Louis Tobback, président du SP (Parti socialiste flamand) et ancien ministre de l'intérieur.

L'enquête sur l'affaire Agusta avait commencé chez les socialistes francophones, dont trois dirigeants, soupçonnés d'avoir été pour le moins informés de pots-de-vin au bénéfice de leur propre parti, durent démissionner au début de l'année. Leur immunité parlementaire fut levée, y compris avec les voix du SP ! Pour celui-ci, la prochaine campagne électorale ne pouvait pas s'annoncer sous de plus mauvais augures. C'est d'autant plus grave que, grande première depuis la réforme de la Constitution, les élections au Parlement fédéral iront de pair avec celles aux Conseils régionaux, jusqu'alors composés de parlementaires élus à la Chambre des représentants et au Sénat. Désormais, il y aura un scrutin au suffrage universel, le même jour que les législatives, avec interdiction du cumul des mandats, ce qui obligera certaines ténors à choisir entre Bruxelles et leur fief régional.

Déja en progrès aux dernières élections, le Vlaams Blok, parti d'extrême droite prônant l'indépendance de la Flandre, sera sans doute le principal bénéficiaire du surcroît de discrédit de la majorité gouvernementale. Même s'il reste « dilué» au Parlement fédéral, il peut jouer un rôle décisif au Conseil flamand. Quels que soient ses desseins réels, il dénonce depuis longtemps la corruption des gens en place et parle en faveur des classes pauvres isolées dans des quartiers dégradés par une immigration incontrôlée. Il a beau jeu de s'insurger contre les défaillances de l'Etat fédéral, que le coût des institutions et des administrations régionales prive encore plus de moyens qu'autrefois.

UN ÉTAT SANS PRESTIGE

Sous des apparences paisibles, la Belgique est un pays de violence. Le crime y est souvent impuni, la justice lente et la police inefficace. Dernier drame en date : l'assassinat d'un expert vétérinaire le 20 février en Flandre. La victime était un des seize fonctionnaires engagés dans la lutte contre un réseau qui fournit certains éleveurs (on dit ici « engraisseurs») en hormones et anabolisants achetés en Europe de l'Est. Malgré des menaces et des tentatives d'intimidation contre la victime et ses collègues, aucune mesure de protection sérieuse n'avait été prise. L'affaire a eu un grand retentissement. Le 23 février, les services du ministère de l'agriculture ont fait abattre vingt-huit bovins traités aux hormones et découverts chez un « engraisseur » flamand. Mesure spectaculaire, qui ne suffit pas à masquer la carence des pouvoirs publics.

La perte de prestige de l'Etat se mesure peut-être à l'attrait exercé par les carrières internationales sur ses principaux serviteurs. Les fonctions importantes dans les organisations multilatérales sont une spécialité des Belges, servis, même quand il s'agit de Flamands, par une connaissance du français qui leur vaut souvent le soutien de Paris. Entre sa fonction de premier ministre et la candidature à la succession de Jacques Delors, M. Dehaene n'avait pas hésité l'an dernier. Karel Van Miert a préféré un poste de commissaire européen à un ministère et à la présidence du SP. Il exerçait cette présidence au moment de la signature du contrat Agusta, ce qui a provoqué, fait sans précédent, une perquisition dans son bureau de la Commission européenne.

Ministre de l'économie lors de la signature du contrat avec Agusta, puis ministre des affaires étrangères, Willy Claes a succédé à Manfred Wörner au poste de secrétaire général de l'OTAN, en septembre 1994. Il avait alors pour rival le Néerlandais Hans Van den Broek, commissaire européen chargé de la politique extérieure. Le souvenir de cette compétition perdue par son pays explique peut-être que le ministre néerlandais des affaires étrangères, Hans Van Mierlo, ait déclaré de façon peu amicale que M. Claes se trouve *« dans une position vulnérable »*. Il apparaît en tout cas que l'intéressé n'avait pas tout dit quand, le 21 février, les seize ambassadeurs à l'OTAN lui *« ont réitéré unanimement »* leur confiance ». *« Quelle confiance peut-on encore accorder à un homme dès lors qu'il a été surpris à travestir la vérité ? »*, demande *La Libre Belgique*. Sans solidarité nationale à son égard, la presse belge de tout bord s'interroge sur l'avenir de M. Claes à l'OTAN.

Jean de la Guérivière

Un trafic d'influence et un crime

● *8 décembre 1988*. Le gouvernement belge, alors dirigé par le social-chrétien Wilfried Martens, achète pour un peu moins de 2 milliards de francs français quarante-six hélicoptères militaires à la firme italienne Agusta, préférée à l'Aérospatiale française. Le contrat a été négocié par le socialiste wallon Guy Coëme, ministre de la défense, et par Willy Claes, ministre des affaires économiques.
● 15 juillet 1991. Assassinat à Liège d'André Cools, ancien vice-premier ministre socialiste et éminence grise de la section liégeoise du parti. Le tueur n'a jamais été retrouvé. Au cours d'une enquête qui n'écarte aucune hypothèse, la remise de pots-de-vin liés au contrat des hélicoptères est découverte. Ils auraient, à tout le moins, profité aux caisses du Parti socialiste (francophone).
● 15 janvier 1994. Véronique Ancia, juge d'instruction à Liège, obtient la levée de l'immunité parlementaire des « trois Guy » : Guy Coëme ; Guy Spitaels, chef du gouvernement wallon et président du PS au moment de la signature du contrat Agusta, et Guy Mathot, autre figure du PS wallon. Les trois hommes démissionnent peu après. M. Coëme est renvoyé devant la Cour de cassation, seule instance habilitée à juger un ministre en exercice. La procédure suit toujours son cours. A ce stade, seul M. Mathot a été inculpé, en mai 1994.
● 18 février 1995. L'arrestation de l'ancien trésorier du Parti socialiste flamand et d'autres comparses relance l'affaire.

Costis Stéphanopoulos devrait être le prochain président de la République grecque

ATHÈNES
de notre correspondant

Les trois cents députés du Parlement monocaméral grec ont entamé, vendredi 24 février, la procédure d'élection du président de la République, qui s'achèvera le 8 mars prochain. Au cours du premier tour, aucun des deux candidats en lice, Costis Stéphanopoulos et Athanase Tsaldaris, n'est parvenu à atteindre la majorité requise des deux cents voix. La prochaine élection se tiendra le 2 mars prochain avec la même majorité. C'est au troisième et dernier tour, le 8 mars, où la barre est fixée à cent quatre-vingts voix, que l'on s'attend à apprendre le nom du successeur de Constantin Caramanlis, élu en 1990.

M. Stéphanopoulos, présenté par le Parti socialiste (PASOK) et le Printemps politique (Polan, néo-nationaliste), devrait logiquement être élu à cette date. En cas de retournement, de plus en plus improbable, des élections législatives anticipées seront proclamées. C'est justement pour éviter cette éventualité que le Pasok d'Andréas Papandréou, au pouvoir depuis quatorze mois, et le Polan d'Antonis Samaras ont présenté en commun M. Stéphanopoulos, un ancien dissident du parti conservateur Nouvelle Démocratie. M. Tsaldaris, ancien président du Parlement, a fait le plein des voix de la Nouvelle Démocratie (109 députés), et les neuf députés du Parti communiste (KKE) ainsi que le député de droite inscrit comme indépendant Michalis Papaconstantinou se sont abstenus.

Avocat de formation, fils de ministre, M. Stéphanopoulos est réputé pour son intégrité. Il a été élu sept fois député depuis 1964 et désigné trois fois comme ministre de 1974 à 1981 dans des gouvernements de la Nouvelle Démocratie. Il quittera ce parti en 1985 après que l'ancien premier ministre Constantin Mitsotakis lui aura soufflé la présidence du parti. Il fonde une petite formation de centre droit, le Diana, qu'il a dissous en juin dernier après un échec aux élections européennes. Il s'était retiré depuis de la scène politique.

Le scrutin du 8 mars devrait intervenir deux jours après une réunion cruciale, si elle n'est pas reportée, à Bruxelles sur l'accord d'union douanière entre la Turquie et l'Union européenne, bloqué jusqu'à présent par la Grèce. Le gouvernement socialiste pourrait, sous certaines conditions, lever le 6 mars son veto s'il parvient à se dégager de la pression nationaliste de M. Samaras.

Didier Kunz

Le G 7 de l'information suscite des mises en garde

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Ce n'est pas là une attitude de révolte, mais simplement le souci d'affirmer sa différence. Alors que s'ouvrait à Bruxelles, le samedi 25 février, la conférence ministérielle du G 7 consacrée à la société de l'information, Michel Dupuy, ministre canadien du patrimoine, responsable de la communication et de la culture, entendait faire savoir que la grand-messe organisée sous les auspices de l'Union européenne n'était ni consensuelle ni exempte de dangers.

« J'appartiens à une espèce unique ; la plupart des participants sont d'abord concernés par l'aspect industriel, la mise en place d'un nouveau système. J'apporte une perspective un peu différente. Notre contribution, en ce qu'elle a de plus originale, concerne le contenu que nous jugeons aussi important, voire plus important, que les infrastructures », expliquait-il à son arrivée à Bruxelles.

M. Dupuy ne boude pas le projet au cœur de la conférence, la promotion collective de nouvelles technologies favorisant la création d'emplois. Mais il connaît les ambitions du grand voisin américain. *« Il y a des divergences, même s'il y a peu de chance qu'elles apparaissent dès maintenant. Notre position n'est pas celle des Etats-Unis. Pour eux, le produit culturel est un produit comme un autre, qui s'insère dans une industrie du divertissement. Nous n'avons pas la même vision. Pour nous, l'enjeu c'est l'identité d'un pays, la substance de la société, les valeurs qui la transcendent. »*

Sur ce terrain, les Canadiens, soucieux de préserver leur culture originale, *« qui s'exprime en deux langues, avec des apports de partout »*, se sentent *« en première ligne »*. Cette mise en garde est sans doute utile. Car en dépit du souci des organisateurs d'humaniser la conférence, d'atténuer son caractère de messe technologique, les industriels, qui y ont leur propre forum, y sont les rois. Et ils veulent aller vite. L'Union européenne a décidé de libéraliser les infrastructures de télécommunications au plus tard le 1er janvier 1998. *« 1998, c'est dans un siècle »*, s'exclame Carlo de Benedetti, le patron d'Olivetti.

Philippe Lemaitre

Le Canada s'engage dans une réduction drastique de ses dépenses publiques

MONTRÉAL
de notre correspondante

Le ministre des finances du Canada, Paul Martin, présentera au début de la semaine à Ottawa le projet de budget de l'Etat fédéral pour l'exercice 1995-1996 (1er avril au 31 mars). D'ores et déjà, les observateurs estiment que ce budget – le deuxième du gouvernement de Jean Chrétien – marquera un tournant dans l'histoire récente des finances publiques du pays. Il faut remonter à 1970 pour trouver un excédent budgétaire. Des grands projets industriels subventionnés par l'Etat, des mesures de protection sociale généreuses par rapport aux pratiques du continent américain, ont depuis déséquilibré le budget. Pour l'exercice en cours, le déficit dépasse 40 milliards de dollars canadiens (150 milliards de francs), soit près de 6 % du PIB. La dette fédérale s'établit à plus de 500 milliards de dollars canadiens, l'équivalent de 1 850 milliards de francs.

Alors que couve une révolte des contribuables dans les dix provinces canadiennes, comme l'ont montré des manifestations dans plusieurs grandes villes, les milieux financiers ont sommé le ministre des finances d'équilibrer les comptes publics. Le grand argentier du Canada a promis de *« faire le ménage dans les finances du pays »*, grâce à un budget *« équitable »*. Paul Martin s'est fixé pour objectif de réduire à 25 milliards de dollars le déficit budgétaire dans deux ans. Cependant un fort courant d'opinion hostile aux augmentations d'impôts s'est manifesté ces dernières semaines dans plusieurs régions du pays, orchestré par des associations de contribuables et encouragé par le Parti réformiste, formation de la droite populiste.

En outre, trois provinces – Nouveau-Brunswick, Saskatchewan et Alberta – ont pris de l'avance sur le gouvernement central dans la lutte contre les déficits budgétaires. Chacune vient de présenter un budget équilibré, recourant à des compressions massives des dépenses publiques sans hausse d'impôts. Cet exemple devrait, dit-on, inciter l'Etat fédéral à adopter à son tour des mesures draconiennes. Cela passera nécessairement en premier lieu par des compressions de personnel dans la fonction publique. Le gouvernement fédéral devrait éliminer 45 000 postes en trois ans et pourrait aussi abandonner aux provinces des responsabilités qui lui incombent actuellement, comme les programmes de formation de la main-d'œuvre. Politiquement, cette décentralisation partielle et forcée pourrait être interprétée comme un signe de faiblesse du système canadien. Mais une telle passation de pouvoirs pourrait être bénéfique car elle permettrait au gouvernement fédéral de satisfaire les provinces qui réclament davantage de pouvoirs.

Au Québec, où le gouvernement séparatiste prévoit toujours d'organiser cette année un référendum sur l'indépendance de la province, l'enjeu politique du prochain budget fédéral pourrait être encore plus important. Des transferts de responsabilités aux provinces priveraient les indépendantistes, qui accusent le système fédéral de manquer de souplesse et d'accaparer le pouvoir, de quelques uns de leurs meilleurs arguments.

Sylviane Tramier

La Douma adopte le projet de budget russe

LA DOUMA, la chambre basse du Parlement russe, a voté, vendredi 24 février, en troisième lecture le projet de budget 1995, ce qui lève le principal obstacle à l'obtention par la Russie d'un prêt crucial du Fonds monétaire international. Le texte doit encore être adopté par le Conseil de la fédération (chambre haute) et signé par Boris Eltsine. Deux amendements ont été adoptés vendredi : 1 700 milliards de roubles (un peu moins de 2 milliards de francs) seront prélevés sur le fonctionnement de l'administration pour être transférés à la recherche scientifique, et 1 000 milliards de roubles seront pris au budget de fonctionnement du ministère de la défense pour être accordés à la recherche militaire. Une délégation du FMI, arrivée jeudi à Moscou, a repris vendredi ses discussions avec les autorités russes sur l'octroi d'un crédit *stand-by* de 6,4 milliards de dollars (33 milliards de francs), conditionné par l'adoption d'un budget rigoureux, doté d'un déficit réduit. Le directeur général du FMI, Michel Camdessus, doit se rendre en Russie début mars pour finaliser l'accord. Les précédentes négociations avaient pris fin le 6 février. La délégation du FMI avait quitté Moscou sans dégager d'accord après une visite de trois semaines dans la capitale russe.

« Malgré tous les pronostics pessimistes, le budget est adopté. C'est une étape fondamentale, le reste de la procédure n'apportera plus de changements », a déclaré Anatoli Tchoubaïs, le premier vice-premier ministre chargé du secteur économique. – *(AFP.)*

roite, notamment en Flandre. WILLY CLAES, membre influent du Parti socialiste flamand et ministre de l'économie au moment de la signature du contrat avec Agusta.

de la classe politique belg

it favoriser les partis d'extrême droite
idale a précipité l'annonce

Un trafic d'influence et un crime

s'engage dans une réduction drastiq
de ses dépenses publiques

La Douma adopte le projet de budget russe

Le président afghan est disposé à partager le pouvoir avec les « talibs »

M. Rabbani estime que la plupart des autres factions ont été supplantées par les nouveaux venus

Le président Burhanuddin Rabbani, qui doit démissionner le 21 mars et être remplacé par un nouvel organisme collégial, a fait savoir, vendredi 24 février, qu'il était disposé à partager le pouvoir avec les *talibs*, les « étudiants religieux » arrivés aux portes de Kaboul. *« C'est avec les* talibs *qu'il faut discuter, car c'est eux qui ont le pouvoir »* dans le sud de l'Afghanistan, a indiqué un porte-parole du président.

KABOUL
de notre envoyée spéciale

Dès vendredi 24 février, avançant de deux jours une conférence initialement prévue devant la presse, réunie à l'Hôtel Intercontinental, reconverti en local gouvernemental, Aziz Mourad, porte-parole de l'ex-président Burhanuddin Rabbani, a officiellement confirmé que *« si le plan de compromis des Nations unies pour un futur conseil intérimaire était prêt, le transfert de pouvoir se ferait aussitôt »*. Sans attendre le 21 mars, date avancée la veille par Mahmoud Mestiri, envoyé spécial du secrétaire général de l'Organisation.

M. Mestiri a-t-il eu raison de fixer cette date butoir sous la pression des diverses parties, afghanes et étrangères ? Pour M. Mourad, c'est peut-être *« une erreur »*. La présidence, a-t-il souligné, est prête à tout moment. La participation au futur conseil des *talibs*, surgis des provinces du sud, reste une condition *« indispensable »*. Or ceux-ci n'ont toujours pas accepté, pour le moment du moins, de siéger en compagnie de toutes les autres forces présentes dans le pays. M. Mestiri lui-même les a rencontrés à deux reprises à Kaboul et à trois reprises dans l'ancienne capitale royale du sud.

Dans l'attente, quelle devrait être la composition de la force de sécurité, veillant sur Kaboul comme sur le reste du pays, telle qu'elle est envisagée par le plan de M. Mestiri ? En substance, pour M. Mourad, seuls les partis qui représentent une réelle influence devraient en être membres – principalement le Jamiat, le mouvement du président et du commandant Massoud, et les *talibs*. Quant aux autres, ils ont perdu toute leur influence, souligne l'orateur. Gulbuddin Hekmatyar, chef du Hezb-e-islami, ayant été défait la semaine précédente, comme Ali Mazari (Parti Wahdat, chiite, soutenu par l'Iran), qui poursuit son combat guerrier à l'ouest de Kaboul. En résumé, *« si le compromis de l'ONU n'est pas prêt le 21 mars, alors le transfert de pouvoir ne se fera pas »*, a souligné M. Mourad.

Dans l'entourage du général Massoud, qui contrôle les neuf dixièmes de la capitale, les commentaires, au cours de cette même journée, ont préféré marquer la totale distinction entre le projet de M. Mestiri, à l'initiative de l'ONU, et les négociations menées directement avec les *talibs*, depuis leur apparition fulgurante sur la scène afghane, il y a six mois. Soutien au plan ONU, donc. Mais les contacts directs avec plusieurs mollahs des *talibs* se multiplient, tant à Kaboul qu'à Kandahar, l'ancienne capitale royale, ou encore au QG de campagne *talib*, à Charasyab.

Ce 23 février, un des commandants les plus proches de M. Massoud se trouvait d'ailleurs à l'intérieur de ce QG, à quelques mètres de la ligne de front. Il venait y rencontrer un mollah, Aminullah Bour Jan, et six autres dignitaires religieux, dans une atmosphère des plus cordiales. Rien n'a filtré de cet entretien. Mais dans l'entourage de M. Massoud, qui appuie l'initiative des Nations unies, *on confirme que les garanties nécessaires au désarmement réclamé par les* talibs *comme préalable à leur participation au futur conseil sont loin d'être réunies*. Les positions gagnées par quinze ans d'une guerre extrêmement dure ne s'effacent évidemment pas d'un coup de baguette. Certes, des intellectuels et d'anciens royalistes en exil s'activent, de retour au pays, pour le plan de paix onusien. Mais, au pays, tout a changé. La nouvelle génération ne supporte plus les ingérences étrangères. Quant au groupe de travail désigné la veille par M. Mestiri, ses membres, dit-on auprès de M. Massoud, *« ont tous été choisis par les Nations unies et non par Kaboul »*.

DES PROCHES DE L'EX-ROI

Un de ces délégués, Mahmoud Ghazi, a pour sa part tenu à préciser sa mission. Apparenté lui-même à l'ex-roi, en exil à Rome, il avait, sous la monarchie, fait fonction de ministre de l'aviation, des transports et des télécommunications. Il vient d'une tribu du sud, proche des *talibs*. Dans certaines capitales étrangères, le bruit courait ces jours-ci que le fils du roi pourrait revenir à Kaboul. Démenti : *« Le roi est prêt à se mettre au service du peuple afghan, mais je n'envisage absolument pas*, a insisté M. Ghazi, *une restauration de la monarchie. »* Selon cet homme, installé en Virginie depuis 1973, le roi est seulement *« un symbole »*. M. Ghazi ne s'interroge pas moins sur les *talibs* que tous les autres partenaires de la scène afghane. *« Qui sont les vrais dirigeants ? Où est le cerveau ? Comment le savoir ? »* S'agirait-il de Mohamed Amar Akhund, basé à Kandahar, dont le nom est avancé par divers interlocuteurs ? Etrange nébuleuse...

« Le terrible tribut payé par les Afghans depuis le retrait des communistes, en 1992, est nettement sous-estimé à l'extérieur », a conclu M. Ghazi. C'est en substance ce qu'a déclaré, ce même 23 février, le délégué de la Fédération internationale Croix-Rouge-Croissant-Rouge, M. Bob Mac Kerroy, venu spécialement à Kaboul pour tirer la sonnette d'alarme. Il a qualifié de *« catastrophique »* la situation de la population. A Kaboul, certes, *« mais tout autant, dans toutes les autres provinces, il y aurait besoin de ces attentions »*. *« Il n'y a aucune infrastructure ; le Croissant-Rouge afghan travaille énormément, et dans des conditions lamentables*, a souligné M. Mac Kerroy. *L'ONU et les ONG bénéficient de subventions, versent de l'argent en rapport avec les besoins, mais ces fonds restent à Kaboul et ne vont pas irriguer les provinces. Les ONG devraient s'installer là où sont les besoins. »* Dans ces conditions de disette, *« comment voulez-vous que la sécurité soit assurée ? »*, s'interroge M. Mac Kerroy, ajoutant : *« Pas de sécurité avec l'estomac à demi-vide. »* Le mois dernier, deux camions de la Croix-Rouge ont été interceptés dans les environs de Djalalabad. Il a fallu parlementer. Ceux qui avaient arrêté le convoi demandaient : *« Pourquoi tous ces médecins et ces vivres pour Kaboul et rien pour nous ? »*

D. R.

■ **Des avions russes ont bombardé,** vendredi 24 février, Maymay, un village afghan de la province septentrionale du Badakhshan, tuant dix personnes, en blessant vingt-quatre autres et endommageant une dizaine de bâtiments. Selon la radio officielle de Kaboul, l'aviation russe, déployée dans l'ancienne République soviétique du Tadjikistan, a déjà bombardé à plusieurs reprises des objectifs dans le nord de l'Afghanistan. Fort d'environ quinze mille hommes, le corps expéditionnaire russe cherche à soutenir le gouvernement tadjik dans sa lutte contre les rebelles islamistes, soupçonnés d'avoir des bases arrière en Afghanistan. – *(AFP.)*

Ordre moral chez les théologiens combattants

CHARASYAB
de notre envoyée spéciale

Un soleil étincelant illumine le riche bazar, coupé de Kaboul jusqu'à la fuite, il y a une semaine, des miliciens de Gulbuddin Hekmatyar, chef du Hezb-e-islami. Dans la capitale, on manquait de tout. Ici, à 25 kilomètres, ce n'était qu'abondance. Aujourd'hui, dans les champs soigneusement tirés au cordeau, les attelages de bœufs sillonnent la terre ocre. A l'entrée de la ville de Charasyab, un portique de fortune surmonté d'un drapeau blanc marque le *check-point*, hier tenu par les hommes d'Hekmatyar et maintenant par les *talibs*, ces énergiques étudiants en théologie convertis à la lutte armée.

« Ils veulent nettoyer la corruption, désarmer toutes les milices, créer un état islamique », explique, en guise d'entrée en matière, un des soldats en faction près du portique. Peut-être veulent-ils aussi convertir – voire forcer – tout un chacun à devenir ce qu'ils appellent *« un bon musulman »* ?

Il n'y a pas d'autre contrôle... A 5 kilomètres de là, au-delà des rues grouillantes de vie, où quasiment plus une femme n'a le droit de circuler, les dignitaires *talibs* ont installé leur base de campagne et surveillent la ligne de front et les forces gouvernementales.

Enserrée de remparts de pisé – ceux-là mêmes qui protégeaient la troisième ligne soviétique autour de Kaboul avant 1992 –, la grande demeure abrite Aminullah Bour Jan et ses hommes, responsables de ce poste-clé. Des quatre journalistes venus solliciter un entretien, seule la femme restera enfermée dans la voiture, voilée, sous le regard des soldats en faction. Le mollah Bour Jan a, en effet, refusé de la voir. Mais il accepte volontiers de rédiger un laisser-passer vers le sud pour l'équipe complète, femme comprise, qui veut s'y rendre. *« Je dis à mes hommes que je vous autorise. Ils vous recevront sans problèmes, enfin... si une difficulté naît, cela tiendra à vous, à la présence de votre collègue* [féminine] *»*...

L'entretien entre hommes, cordial, selon les participants, a permis d'apprendre que les *talibs* ont une *choura*, une assemblée de trente à quarante membres plénipotentiaires. Bour Jan n'a refusé aucune question, portant aussi bien sur la volonté politique de son mouvement, la télévision, le sport, le sort des femmes, etc. Simplement, il s'est référé en permanence à la *charia* (la loi islamique). Les femmes ont-elles le droit de travailler ? *« Si cela est conforme à la charia. »* Ce dirigeant a interdit toute photographie et tout film.

Dans la cour, par groupes, les partisans discutent en égrenant un chapelet, quand un commandant, proche du général Massoud, arrive pour être immédiatement reçu par Bour Jan. Il était attendu. Deux précédents visiteurs prennent congé. L'un est médecin, très actif, comme son copain, dans les rangs des *talibs*. Il est tadjik et non pachtoun comme la majorité des membres de ce mouvement. Les deux hommes reprennent bientôt la route goudronnée qui retourne au bazar. En chemin, ils font signe à la voiture de presse qui, elle aussi, avait fait demi-tour. Celle-ci s'arrête. La discussion est franche, entrecoupée de rires. Tout y passe, sans trop de langue de bois, aussi bien les batailles gagnées que les projets politiques ou la vie quotidienne. *« Acceptez-vous de répondre aux questions d'une femme reporter ? »*, demande celle-ci. *« Oui, bien sûr »*, répondent-ils. Ils regardent vers la rue ; elle, vers le plancher. Une femme peut-elle avoir un emploi ? *« La* charia *fera référence. »* Peut-elle divorcer ? *« Elle peut y être autorisée... »*

Toujours à travers la vitre de la voiture, la journaliste discute ensuite avec un gosse de douze ans, par l'intermédiaire d'un interprète. De la semaine écoulée, il ne sait rien, si ce n'est que *« les* talibs *vont créer un Etat stable, indépendant, islamique, et la paix »*. Il fréquente assidûment l'école coranique, où filles et garçons sont séparés. Plus tard, devenu adulte, sera-t-il soldat, docteur – comme beaucoup d'enfants de Kaboul le souhaitent – ou mollah ? *« Je serai mollah. Ce sont des hommes de très grand savoir »*, avoue-t-il avec fierté et un grand sourire.

Danielle Rouard

Vingt-deux personnes tuées au Pakistan lors de violences interconfessionnelles

SELON UNE SOURCE officielle, vingt-deux personnes ont été tuées dans des attaques contre trois mosquées, deux chiites et une sunnite, vendredi 24 février et samedi 25 février, à Karachi, capitale économique du Pakistan. Ces massacres s'inscrivent dans le cadre des luttes politiques, interconfessionnelles et ethniques, de plus en plus violentes, qui ont déjà fait plus de mille morts en un an dans cette ville de plus de dix millions d'habitants.

L'attaque la plus meurtrière a eu lieu samedi dans une mosquée chiite à l'est de la ville, où quatorze personnes ont été tuées et trois autres blessées. Selon des témoins, les assaillants, armés de kalachnikovs, ont fait irruption dans la mosquée et ont encerclé toutes les personnes qui se trouvaient là pour des funérailles. *« Ils ont pris tous les hommes, les ont poussés dans la cour de la mosquée et là, ils ont ouvert le feu »*, a indiqué un responsable du Tehrik-e-Jafria Pakistan (TJP), parti extrémiste chiite.

Une autre attaque a eu lieu non loin de là, peu après la prière de l'aube, quand des inconnus ont tué à l'arme automatique six personnes, dans une mosquée, chiite elle aussi. Ces deux attaques pourraient avoir été menées en représailles après une opération, la veille, contre une mosquée sunnite. Deux personnes avaient été tuées à l'arme automatique alors qu'elles étaient en prière.

Selon des sources concordantes, les deux principaux partis extrémistes, le TJP, et le Sipah-i-Sahaba Pakistan (sunnite), reçoivent un appui financier respectivement de l'Iran et de l'Arabie saoudite.

Cinq autres personnes ont été tuées dans la nuit de vendredi à samedi lors d'incidents liés aux rivalités au sein du Mohajir Qaumi Movement (MQM), principale force politique représentant les immigrés venus de l'Inde depuis la partition. L'armée pakistanaise avait patrouillé dans les rues de Karachi pendant plus de deux ans, mais le premier ministre, Benazir Bhutto, l'a retirée en novembre 1994, estimant que la police était capable de faire respecter l'ordre. Les actes de violence se sont au contraire aggravés et plus de deux cents personnes ont été tuées au cours des deux derniers mois.

Dans la ville de Lahore, au centre du Pakistan, huit personnes ont été blessées vendredi et une centaine d'autres ont été arrêtées, lors de heurts qui ont opposé la police à des manifestants islamistes protestant contre l'acquittement en appel, quelques heures plus tôt, de deux chrétiens condamnés à mort pour blasphème. Les manifestants, qui appartenaient pour la plupart au mouvement Jamiat Ulema-e-Pakistan, un petit parti religieux, ont pénétré dans un cimetière chrétien où ils ont tenté en vain d'arracher les croix érigées sur les tombes. Le blasphème contre Mahomet est puni de mort en vertu d'une loi promulguée sous le régime militaire de Zia Ul Haq (de 1977 à 1988). Mme Bhutto s'était déclarée *« choquée »* par la condamnation des deux chrétiens et avait promis d'amender la législation pour éviter tout abus. – *(AFP, AP, Reuter.)*

L'ONU quitte la Somalie dans une débauche de moyens militaires

Le chaos risque de s'aggraver à Mogadiscio

MOGADISCIO
de notre envoyé spécial

« Chaque jour ils ajoutent de nouveaux barbelés », explique un jeune Somalien en longeant le périmètre de l'aéroport, déjà protégé par deux réseaux très denses de fils coupants comme des rasoirs. Plus loin, adossées à l'océan Indien, les dunes qui surplombent la piste d'atterrissage sont truffées de rouleaux d'acier et de postes de guet renforcés par des sacs de sable, comme pour prévenir un assaut de grande envergure. La zone de l'aéroport ressemble à un champ de bataille à venir. Pourtant, ce qui devrait devenir, à partir de dimanche 26 février, une frontière hermétique entre la capitale et la zone du port et de l'aéroport, défendue par les soldats de l'opération « Bouclier unifié », n'est menacée que par les pillards, désarmés pour la plupart. Des centaines d'entre eux s'agglutinent devant les portails en espérant se glisser dans le dernier carré des « casques bleus » de l'opération des Nations unies en Somalie, l'Onusom. Le « mur » n'est pas infranchissable. Beaucoup ont réussi à le traverser, en soudoyant les sentinelles, en brandissant un faux laissez-passer ou encore en se ménageant un passage entre les barbelés, jusqu'aux campements abandonnés par les « casques bleus ». On peut se procurer des matelas, des vêtements oubliés ou déchirés, des bouteilles – même vides –, un fil de cuivre, le tout volé et revendu. Tout pour survivre, maintenant que le plus gros employeur du pays de ces deux dernières années, les Nations unies, se retire de Somalie et que les rares organisations humanitaires encore présentes ont rappelé temporairement leur personnel étranger à Nairobi.

Vendredi 25 février, c'est au tour de deux camions de pompiers de l'aéroport de quitter leur hangar pour monter à bord d'un navire. Les Nations unies devaient laisser le matériel nécessaire au fonctionnement du port et de l'aéroport, à la condition que les factions de Mogadiscio aient créé un comité de gestion avant le 10 février. Ce comité a été mis sur pied, mais après l'expiration de l'ultimatum. *« Il est prévu*, précise George Bennett, porte-parole de l'Onusom, *que le matériel soit renvoyé à Mogadiscio si la sécurité est un jour assurée »*, c'est-à-dire si l'accord de paix signé cette semaine par les deux principaux chefs de guerre – le « président » Ali Mahdi et le général Aïdid – est respecté.

Ce que les Nations unies ne peuvent emporter est détruit. Au bout d'une piste de l'aéroport militaire, où 400 soldats pakistanais s'apprêtent à monter dans un jumbo-jet à destination de Karachi, quelques véhicules écrasés par un bulldozer sont à moitié enfouis sous le sable. L'Onusom veut éviter qu'ils ne soient récupérés et transformés en *technicals*, le véhicule favori des miliciens, qui fixent à l'arrière une mitrailleuse lourde ou un canon. Les *technicals* sont de plus en plus nombreux à circuler en ville, réoccupant le terrain laissé vacant par les « casques bleus ». On soupçonne les miliciens de se positionner pour l'« après-ONU ». En d'autres termes, ils se préparent à piller le port et l'aéroport sur les talons du dernier soldat de « Bouclier unifié ».

La mission de cette opération, sous commandement américain, sera de protéger le retrait des derniers soldats de l'ONU (2 500 Pakistanais et Bangladais) d'éventuelles attaques de miliciens et de réembarquer le matériel lourd (une trentaine de chars, autant de transports de troupes blindées et une vingtaine d'hélicoptères), prêté à l'Onusom par les Etats-Unis. Dix-huit navires et près de 10 000 hommes participeront à l'opération, dont 2 600 « marines » et 500 fantassins italiens qui débarqueront. En prévision de possibles manifestations antiaméricaines, le Pentagone a doté ses « marines » d'une panoplie d'armes « non mortelles » qui vont du « lasso de haute technologie » – une sorte de mousse collante capable d'immobiliser ses victimes – à la « barrière lacrymogène »...

Jean Hélène

Le parti zoulou Inkatha boycotte le Parlement sud-africain

LE CAP
de notre envoyé spécial

Crise politique majeure ou accès de fièvre appelé à miraculeusement s'apaiser, comme si souvent en Afrique du Sud ? Mardi 21 février, le chef du parti zoulou Inkatha, Mangosuthu Buthelezi, entouré de ses députés, a quitté avec fracas l'enceinte du Parlement, promettant de n'y revenir que lorsqu'une médiation internationale aurait tranché le différend qui l'oppose au Congrès national africain (ANC) de Nelson Mandela et au Parti national (NP) de Frederik De Klerk. Une conférence nationale devrait décider, les 5 et 6 mars prochains si l'Inkatha entend demeurer au sein du gouvernement d'union nationale dont M. Buthelezi est le ministre de l'intérieur. En attendant, après un refus initial, le dirigeant zoulou a rencontré vendredi, pendant trois heures, MM. Mandela et De Klerk, ce qui laisse prévoir une issue négociée à la crise.

Une nouvelle fois, la délicate question des institutions du Kwazulu est à l'origine du mouvement d'humeur de M. Buthelezi. Quelques jours avant les élections d'avril 1994, un accord conclu entre MM. Mandela, De Klerk et Buthelezi avait déjà abordé la question, reconnaissant au roi des Zoulous – personnage falot, à l'époque fermement tenu en main par le chef de l'Inkatha – une existence constitutionnelle dont les modalités restaient à définir. La constitution intérimaire, à la rédaction de laquelle l'Inkatha n'avait pas pris part, fut modifiée en conséquence. *In extremis*, Mangosuthu Buthelezi et l'Inkatha acceptaient de participer aux élections.

L'accord précisait également que les *« questions non réglées »* – pouvoirs régionaux et frontières du Natal notamment – feraient l'objet d'une médiation internationale. Une première équipe de médiateurs, conduite par l'ancien ministre britannique des affaires étrangères, Lord Carrington, et l'ancien secrétaire d'Etat américain Henry Kissinger, débarquait aussitôt en Afrique du Sud, sans succès.

L'INKATHA ISOLÉ

C'est ce problème qui resurgit aujourd'hui, M. Buthelezi exigeant la reprise de la médiation internationale. Ses adversaires rétorquent que l'existence de l'Assemblée constituante rend caduque sa demande. Pour tout simplifier, le roi des Zoulous a rallié l'ANC et refuse toute intervention extérieure.

Ce différend institutionnel recouvre un problème politique de fond dont dépend l'existence même de l'Inkatha, parti de tradition féodale. Pour M. Buthelezi et son parti, l'appui d'un organisme étranger à l'Assemblée constituante (où l'Inkatha demeure minoritaire et isolé) est indispensable pour faire admettre la *« spécificité »* zouloue, en réalité, le pouvoir de l'Inkatha. Alors que se préparent les élections municipales, prévues pour octobre prochain, il est probable que l'Inkatha va faire feu de tout bois. Les chefs traditionnels zoulous, base sociale fondamentale de M. Buthelezi, voient d'un bien mauvais œil l'élection de conseils municipaux susceptibles de remettre en cause leur pouvoir. M. Buthelezi, par ailleurs, s'insurge contre les enquêtes qui visent la police du Kwazulu, longtemps utilisée comme force supplétive par le régime d'apartheid.

Georges Marion

En dépit des accusations lancées par M. Pasqua Washington joue l'apaisement avec Paris

M. Balladur affirme qu'il n'y aura plus de commentaires sur l'affaire des espions américains

L'ambassade des Etats-Unis à Paris a répondu, vendredi 24 février, au ministre de l'intérieur qui l'avait mise en cause dans la divulgation de l'affaire d'espionnage, en déclarant, dans un communiqué, que ces allégations n'étaient *« ni exactes ni crédibles »*. A Washington, des responsables américains ont de nouveau affirmé que l'incident ne devrait pas avoir de conséquences sur les relations franco-américaines.

PLUSIEURS RESPONSABLES à Washington ont continué de jouer l'apaisement, vendredi 24 février, en dépit des déclarations du ministre français de l'intérieur, Charles Pasqua, accusant les services américains d'avoir fait des erreurs et de n'avoir pas respecté la confidentialité dans l'affaire des agents de la CIA dont Paris a souhaité le départ (*Le Monde* du 25 février). *« Cela va se calmer. Nos relations* [avec la France] *sont beaucoup trop importantes pour qu'on les laisse dérailler sur cet incident »*, a déclaré le secrétaire à la défense, William Perry, à notre correspondante à Washington, Sylvie Kauffmann. *« Nous préférerions tourner la page, mais les Français semblent vouloir se polariser pour le moment »* sur cette affaire, a déclaré un haut responsable du département d'Etat qui a requis l'anonymat.

Le porte-parole du département d'Etat, Christine Shelly, a de son côté affirmé que cette affaire *« n'aura pas d'effet négatif important à long terme »* sur les relations franco-américaines. Elle a cependant nuancé le communiqué diffusé jeudi par le département d'Etat qui affirmait que les cinq citoyens américains soupçonnés par la France d'être des agents de la CIA iraient jusqu'au terme de leur mission à Paris. Selon Mme Shelly, il *« n'était pas exclu »* que certains quittent la France plus tôt que prévu. Selon le *Washington Post* de vendredi, l'une des cinq personnes mises en cause aurait été prise *« la main dans le sac »* et aurait dû quitter la France immédiatement, bien avant que l'affaire n'ait été éventée. Le *Washington Post* ajoutait qu'un deuxième agent pourrait partir également *« légèrement en avance »* par rapport à l'échéance normale de sa mission.

UN COMMUNIQUÉ

L'ambassade des Etats-Unis à Paris a vivement réagi, vendredi, aux déclarations faites par M. Pasqua, actuellement en tournée en Afrique, selon lesquelles *« il y a eu beaucoup de fuites du côté américain »*. *« Nous regrettons beaucoup certaines déclarations faites par le ministre Pasqua à Dakar et publiées aujourd'hui dans* Le Monde, déclare un communiqué de l'ambassade. *Nous rejetons catégoriquement l'allégation selon laquelle nous serions responsables des fuites détaillées et tout à fait regrettables qui ont été publiées dans plusieurs journaux français dont* Le Monde. » *« Pour notre part,* ajoute le communiqué, *nous avons respecté scrupuleusement la confidentialité, comme convenu lors de la première rencontre entre l'ambassadeur Harriman et le ministre Pasqua, le 26 janvier. »* L'ambassade indique encore qu'elle regrette *« le compte-rendu inexact et incomplet »* fait par Charles Pasqua de ses conversations avec l'ambassadeur.

Depuis Abidjan, deuxième étape de son voyage en Afrique, Charles Pasqua est revenu vendredi sur cette affaire. Il a estimé qu'il était *« anormal que des services étrangers d'une puissance amie conduisent des actions d'espionnage visant notamment à recruter des hauts fonctionnaires pour savoir éventuellement quelle est la politique du gouvernement français »*. *« Ce qu'il y a de plus important, ce n'est pas que cela ait été rendu public, c'est que de tels faits puissent exister »*, a-t-il dit. *« Il n'y a pas d'affaire franco-française,* a poursuivi le ministre. *Moi, je suis ministre de l'intérieur français, je suis donc en charge des intérêts français. Je souhaite que les autres ministres français soient également en charge des intérêts français. Je ne crois pas que cela soit une demande irraisonnable »*.

Il a confirmé avoir reçu à deux reprises Mme Pamela Harriman, *« une première fois pour lui apporter la preuve des agissements de ces agents et pour lui dire qu'il n'était pas question pour nous de les accepter »*. Au cours de la seconde rencontre, il y a une dizaine de jours, Mme Harriman *« m'a dit que son gouvernement condamnait ces agissements et elle m'a demandé également si nous entendions expulser ces agents »*, a ajouté M. Pasqua. *« Je lui ai répondu non, mais que naturellement nous souhaitions qu'ils rentrent chez eux le plus rapidement possible, ne serait-ce que pour faire un peu de recyclage. Je crois que ce ne serait pas inutile,* a-t-il ironisé. *Le reste ne me concerne pas. »*

Un peu plus tard, à Paris, prié de dire s'il avait pris connaissance du communiqué de l'ambassade des Etats-Unis répliquant à M. Pasqua, Edouard Balladur a répondu : *« Je n'ai aucun commentaire à faire et je pense que personne n'en fera plus. »* – *(AFP, Reuter.)*

La Banque mondiale cherche un successeur à son président Lewis Preston

LA BANQUE MONDIALE, une des deux principales organisations issues des accords de Bretton Woods, signés il y a un demi-siècle (l'autre étant le Fonds monétaire international) cherche un nouveau président depuis l'annonce, en janvier, de la brusque aggravation de l'état de santé de Lewis Preston, lequel souffre d'un cancer.

Une solution devrait être trouvée avant la fin février. Nommé en septembre 1991 à la tête de la banque après avoir quitté la présidence de J. P. Morgan, l'un des fleurons du système bancaire américain, M. Preston qui est âgé de soixante-huit ans, n'est plus en mesure, même s'il se rend de temps en temps à son bureau, d'assurer ses fonctions et de conduire à son terme son premier mandat de cinq ans. Les directeurs généraux de la banque se sont réunis le 22 février à Washington pour trouver une solution à cette situation imprévue.

Mais aucune décision n'a encore été prise sur la façon de combler ce vide de fait, qui survient au moment où l'institution est engagée dans une vaste réflexion pour accroître son efficacité – face aux critiques apparues à l'occasion de la célébration de son cinquantenaire – et atténuer les coûts d'une bureaucratie jugée encore excessive. La Banque mondiale a entrepris de supprimer 500 postes sur 6 400. En attendant que soit désigné le successeur de Lewis Preston, Ernest Stern, le plus ancien des trois directeurs généraux de la banque (les deux autres étant Sven Sandstroëm et Gantam Kaji), a été invité à retarder son départ annoncé de longue date : il devait partir en début d'année pour rejoindre la banque Morgan Guaranty. Son successeur, déjà nommé, est Richard Frank, l'actuel vice-président de la Société financière internationale (SFI), l'une des filiales de la Banque mondiale.

PORTRAIT-ROBOT

Robert Rubin, le nouveau secrétaire d'Etat américain, a déjà fait savoir qu'à ses yeux le futur président de la Banque mondiale (lequel est traditionnellement un citoyen américain, les Etats-Unis assurant la plus forte contribution financière, le directeur général du Fonds monétaire international étant, lui, un Européen) devrait répondre à deux critères : être en mesure de s'engager au moins pour un double mandat de cinq ans et avoir une bonne expérience du secteur privé. Pour les familiers des institutions financières internationales, une demi-douzaine de personnalités pourraient correspondre à ce portrait-robot dessiné par l'administration Clinton.

Le nom le plus souvent avancé, mais aussi l'un des plus controversés, est celui de Lawrence Summers, l'actuel directeur adjoint au Trésor américain. Ancien économiste en chef de la Banque mondiale, M. Summers a pour avantage de bien connaître la « maison ». Mais, outre le reproche d'arrogance qui lui est souvent adressé et qui lui vaut de solides inimitiés, notamment au Congrès et auprès de ses anciens pairs de la Banque mondiale, il traîne comme un boulet l'incident survenu lorsqu'il exerçait ses fonctions d'économiste à la Banque.

Son service travaillait alors sur une série d'hypothèses économiques théoriques et « rationnelles » parmi lesquelles l'éventualité de faire dériver vers les pays en développement les industries polluantes en provenance des pays dits riches, de façon à leur assurer, en compensation, une source de revenus. Informées de ce qui n'était qu'une étude parmi d'autres, mais qui avait rapidement « fuité » à l'extérieur, les organisations non gouvernementales (ONG) s'étaient emparées de l'affaire, qui avait fait grand bruit. Et quelques victimes puisqu'elle avait coûté à Lawrence Summers le poste de secrétaire au Trésor, qu'il convoitait au sein de l'administration Clinton. Il ne sera finalement « que » l'adjoint de Lloyd Bentsen, avant que celui-ci cède la place à M. Rubin.

Parmi les noms cités pour la succession de M. Preston, figure aussi celui de Stanley Fischer, lui aussi ancien économiste en chef de la Banque mondiale, qui est actuellement l'un des trois directeurs généraux adjoints du FMI.

DEUX OUTSIDERS

Parmi les « possibles », Paul Volcker, l'ancien président de la Réserve fédérale, semble devoir être écarté, au profit de James B. Wolfensohn, son associé dans la petite banque d'affaires new-yorkaise portant ce nom et dans laquelle M. Volcker a opéré sa reconversion.

Deux autres prétendants ont aussi leurs chances. Il s'agit de Gerald Corrigan, l'ancien président de la Banque fédérale de Réserve de New York, actuellement en fonctions chez Goldman Sachs et de Kenneth Brody, l'actuel patron de l'Export Import Bank, l'équivalent américain de la Coface française. Tous, sauf M. Wolfensohn, ont moins de soixante ans. Donc l'espoir de pouvoir assurer, au moins, dix ans de présidence à la Banque mondiale. Comme le souhaite M. Rubin.

Serge Marti

Un diplomate français a été blessé par balle en Jordanie

AMMAN
de notre correspondante au Proche-Orient

Les raisons exactes de l'agression contre le deuxième secrétaire de l'ambassade de France en Jordanie, Gilles Heine, blessé par balle vendredi 24 février, demeuraient encore inconnues, samedi.

C'est alors qu'il visitait, en compagnie de sa femme, un site touristique à une centaine de kilomètres au sud d'Amman que le diplomate a été pris à partie par deux hommes, dont l'un au moins était armé d'un pistolet.

Présente sur les lieux, la police est immédiatement intervenue et c'est dans la bagarre qui s'ensuivit que M. Heine a été atteint d'une balle à l'abdomen. Les jours de M. Heine, trente-cinq ans, qui a été opéré à Amman et au chevet duquel s'est rendu le roi Hussein, ne sont pas en danger.

Selon les premiers témoignages, tout laisse à penser que c'est en tant que touriste que M. Heine a été attaqué. Le Quai d'Orsay a d'ailleurs affirmé qu'*« aucune raison ne permet de penser que notre compatriote a été visé en tant que Français »*. De source jordanienne, on affirme que les deux agresseurs, qui ont été arrêtés, Salem Abdallah et Ahmad Khaled Kassem, sont des *« islamistes »*.

Si le caractère politique de cette agression était confirmé, ce serait la deuxième du genre contre des étrangers depuis l'annonce de la signature du traité de paix jordano-israélien. Le 22 octobre, un touriste américain avait été légèrement blessé dans la vieille ville d'Amman par un militant islamiste. Dans l'attente des résultats de l'enquête, il est prématuré de tirer des conclusions, mais d'ores et déjà cette affaire suscite quelque inquiétude, le tourisme étant le premier secteur économique qui devrait bénéficier de l'accord de paix jordano-israélien.

Françoise Chipaux

L'Iran réaffirme sa volonté de détruire Israël

DEUX des plus importants dirigeants iraniens, le président de la République, Ali Akbar Hachemi Rafsandjani, et le président du Parlement, Ali Akbar Nategh Nouri, ont réaffirmé, vendredi 24 février, la nécessité de détruire Israël.

Israël est *« un pays raciste, illégitime et usurpateur qui doit être détruit »*, a déclaré M. Nategh Nouri lors de la prière du vendredi, sur le campus de l'université de Téhéran. L'Etat juif est une *« tumeur cancéreuse »* que *« l'Iran n'accepte pas »*, a renchéri le président Rafsandjani.

Plusieurs dizaines de milliers de personnes étaient mobilisés pour marquer la *« journée de Jérusalem »*, célébrée le dernier vendredi du mois de Ramadan depuis la révolution islamique de 1979.

La foule, animée par des militants équipés de mégaphones pour faire répéter les slogans, était invitée à crier *« Mort à Israël »* et à donner de l'argent à des dizaines de collecteurs de fonds, *« pour l'assistance humanitaire au peuple palestinien »*. A côté des traditionnelles accusations contre les Etats-Unis et *« l'arrogance globale »* (allusion aux Occidentaux qui soutiennent Israël), MM. Rafsandjani et Nategh Nouri ont vivement critiqué les pays arabes pour avoir fait la paix avec l'Etat juif ou pour envisager de la faire. *« J'ai honte de dire que les gouvernements de ces pays sont islamiques »*, a déclaré M. Nategh Nouri.

Au Liban, en revanche, pour la première fois le secrétaire général adjoint du Hezbollah, mouvement pro-iranien, Cheikh Naïm Kassem, a évoqué la possibilité d'un accord de paix, à condition qu'*« Israël se retire de tous les territoires qu'il occupe sans exception »*.

« On nous accuse de ne dialoguer avec personne, a dit Cheikh Kassem. *Si les territoires sont récupérés, l'affaire sera réglée et il y aura la paix. Sinon, nous n'accepterons pas de trêve et nous poursuivrons la résistance. »* – *(AFP.)*

Bataille de procédure pour Giulio Andreotti

PALERME. Après plusieurs renvois successifs, dus à un supplément d'informations réclamé par la défense, aucune décision judiciaire n'a encore été prise en ce qui concerne le sort de l'ex-président du conseil et sénateur à vie, Giulio Andreotti, accusé d'*« association mafieuse »*. L'audience préliminaire, qui s'est tenue quatre heures durant au parquet de Palerme vendredi 24 février, s'est achevée par une interruption et un renvoi au 2 mars. Ce jour-là, les juges devront décider si, oui ou non, les accusations portées contre M. Andreotti sont étayées et suffisamment fondées pour donner lieu à procès, et dans ce cas où et devant quel type de tribunal ce dernier devra se dérouler.

Derrière la bataille de procédure qui a largement dominé la séance de ce vendredi 24 février, c'est la formulation de l'acte d'accusation lui-même qui est en jeu. L'accusation affirme que c'est à Palerme que M. Andreotti doit répondre des agissements de son courant politique en Sicile et de ses liens supposés avec la Mafia. La défense explique, pour sa part, que réduire près de cinquante ans d'une vie publique passée en grande partie au gouvernement et au service de l'Etat à un simple courant politique local n'a guère de sens, et devrait donner automatiquement lieu à un transfert du procès – si toutefois il a lieu – à Rome, devant la juridiction compétente. – *(Corresp.)*

EUROPE

■ **BELGIQUE : la justice belge a demandé** la levée de l'immunité de trois fonctionnaires de la Commission européenne afin de pouvoir les entendre dans une affaire de fraude, a annoncé vendredi 24 février le porte-parole du président de l'exécutif bruxellois. Les fonctionnaires mis en cause, deux Grecs et un Français, travaillaient pour la section tourisme des services de la politique d'entreprise, du commerce, du tourisme et de l'économie sociale. – *(AFP.)*

■ **IRLANDE : le Sinn Fein,** aile politique de l'IRA, devait tenir, samedi 25 et dimanche 26 février à Dublin, son congrès annuel, le premier depuis que leurs alliés de l'Armée républicaine irlandaise observent un cessez-le-feu qui a ouvert la voie à une participation du Sinn Fein aux négociations pluripartites sur l'avenir de l'Ulster. – *(AFP.)*

■ **TURQUIE : le premier ministre Tansu Ciller** a reçu, vendredi 24 février, le premier conseiller du président arménien Levon Ter-Petrossian, M. Gérard Libaridian, qui participait à une conférence sur la situation dans le Caucase du sud. Aucun détail n'a pu être obtenu des services du premier ministre sur le contenu de l'entretien à huis clos, qui a duré vingt minutes. M. Libaridian avait déclaré, jeudi, que l'Arménie était prête à établir des relations diplomatiques avec la Turquie si celle-ci y était également disposée. La Turquie avait reconnu l'Arménie en décembre 1991, lors de l'éclatement de l'URSS, sans cependant établir de relations diplomatiques avec Erevan. Pour établir ces relations, Ankara exige notamment l'abandon par Erevan de sa thèse du *« génocide arménien »* lors de la première guerre mondiale et l'évacuation des territoires azerbaïdjanais occupés par l'Arménie à la suite du conflit dans le Haut-Karabakh. – *(AFP.)*

■ **CHYPRE : le gouvernement de coalition droite-gauche** de la « République turque de Chypre du nord » (RTCN, reconnue uniquement par Ankara) a démissionné, vendredi 24 février, à la suite d'un différend entre partenaires sur une loi de propriété. Le gouvernement, composé du Parti démocrate (DP, centre-droit, 14 sièges au Parlement sur 50) du premier ministre Hakki Atun et du Parti républicain turc (CTP, 13 sièges, gauche) de M. Ozker Ozgur, devra expédier les affaires courantes jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement par le premier ministre, qui sera désigné par le président Rauf Denktash. La démission du gouvernement intervient à six semaines de l'élection présidentielle, où M. Denktash est le principal candidat à sa propre succession. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : irrité par les critiques danoises** sur l'intervention en Tchétchénie, Boris Eltsine a renoncé, vendredi 24 février, à se rendre au Sommet mondial pour le développement social, organisé par l'ONU du 6 au 12 mars à Copenhague. Le président russe figurait pourtant sur la liste officielle des chefs d'Etat et de gouvernement ayant manifesté leur intention de se rendre à cette manifestation. – *(AFP.)*

■ **La Douma a voté, vendredi 24 février,** une loi obligeant la plupart des étrangers résidant en Russie pendant plus de trois mois à faire la preuve de leur séronégativité. Cette loi est une version adoucie d'un premier projet, datant de novembre dernier, qui demandait que tous les étrangers, y compris les touristes en visite de courte durée, produisent un certificat attestant qu'ils étaient séronégatifs. Le ministre de la santé et le président Boris Eltsine s'étaient opposés à ce projet, expliquant qu'il allait à l'encontre des principes de l'Organisation mondiale de la santé et de la convention de Genève. Le nouveau projet de loi, qui doit encore être approuvée par la Chambre haute du Parlement et signée par M. Eltsine, ne s'applique ni aux touristes restant en Russie moins de trois mois ni à certaines catégories d'étrangers comme les diplomates. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : le sénateur texan Phil Gramm** s'est déclaré, vendredi 24 février, candidat à l'investiture américaine en vue de l'élection présidentielle de 1996. Ce conservateur de 52 ans, partisan de réductions d'impôts et hostile aux interventions de l'Etat, est la première personnalité en vue à présenter sa candidature officielle. Le président démocrate Bill Clinton a exprimé l'intention de briguer sa réélection, mais sans se déclarer officiellement. L'élection présidentielle aura lieu en novembre 1996. – *(Reuter.)*

■ **CANADA : à l'issue de la visite du président américain** à Ottawa, un accord libéralisant le transport aérien entre les Etats-Unis et le Canada a été signé dans la capitale canadienne vendredi 24 février. Il devrait, en permettant de multiplier les liaisons, créer 200 000 emplois et entraîner des retombées économiques de 10 milliards de dollars dans chaque pays. D'autre part, les Etats-Unis ont accepté de ne pas réduire leurs importations d'uranium canadien au profit de minerai bon marché en provenance de Russie. – *(AFP.)*

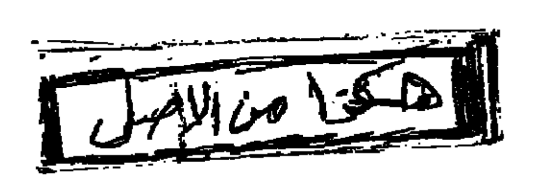
■ **ÉQUATEUR : le gouvernement a accepté,** vendredi 24 février, la proposition du Chili d'envoyer d'urgence des groupes d'observateurs dans deux postes militaires de la cordillère du Condor, Coangos (Equateur) et Soldado Pastor (Pérou). Le Pérou avait déjà accueilli favorablement la proposition chilienne visant à faire respecter immédiatement le cessez-le-feu signé une semaine plus tôt par les deux pays, mais aussitôt rompu par de violents combats dans la région frontalière. Cette initiative, présentée par l'ambassadeur du Chili auprès de l'OEA, recommande le déploiement *« immédiat »* de petits groupes d'observateurs sur le théâtre des opérations et la réunion, mardi, des ministres des affaires étrangères du Pérou et de l'Equateur, ainsi que des quatre pays garants du protocole de Rio. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **BURUNDI : 24 000 réfugiés burundais et rwandais** ont fui le pays pour la Tanzanie ces derniers jours, a annoncé, vendredi 24 février, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Les Rwandais sont au nombre de 8 000 et fuient les attaques à la grenade contre les camps au Burundi. L'exode des Burundais a été provoqué par les tensions ethniques de ces dernières semaines.

■ **ZAÏRE : 86 étrangers ont été déclarés expulsables** par un décret du premier ministre, Kengo Wa Dondo, publié le 24 février. Parmi ces personnes, l'homme d'affaires libanais Naïm Khanafer, dont le nom avait été cité lors de la saisie de 35 tonnes de « vrais-faux » billets de banque à l'aéroport de Kinshasa en septembre 1994. – *(AFP.)*

■ **ANGOLA : l'UNITA préparerait la reprise des combats,** a déclaré vendredi 24 février à Luanda le colonel Isaac Monteiro « Navarro », qui a récemment déserté les rangs de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA). Le déserteur a affirmé que des mercenaires sud-africains entraînent depuis un mois des combattants de l'UNITA dans plusieurs camps. – *(AFP.)*



Bataille de procédure pour Giulio Andreotti

EUROPE

AMÉRIQUES

AFRIQUE

PRÉSIDENTIELLE L'élection des 23 avril et 7 mai est l'occasion, pour les intérêts catégoriels, de chercher à se faire entendre des candidats. La polarisation du débat à droite et l'absence d'affrontement entre deux véritables « choix de société » élargissent, cette année, la marge d'action des groupes de *pression*. ● *PRUDENCE. Si certains corporatismes sont particulièrement actifs, les chefs d'entreprise en revanche, s'estiment tenus à une certaine prudence dans le climat actuel des « affaires »* ● PRÉCAUTIONS. S'agissant d'Edouard Balladur, la direction du gouvernement pendant deux ans lui a permis d'aller au-devant des attentes de diverses catégories, qui ont engrangé dispositions législatives et avantages fiscaux. Les anciens combattants d'Afrique du Nord, toutefois, ont été déçus et repartent à l'assaut.

La campagne des lobbys est aussi active que celle des candidats

Fédérations professionnelles, corporations et groupements d'intérêts catégoriels ou spécifiques profitent de l'absence de débat de fond pour faire le siège des états-majors et tenter d'influer sur les propositions des « présidentiables »

LIONEL JOSPIN n'était encore qu'un des candidats socialistes à la candidature. Raymond Barre entretenait le mystère sur ses intentions. *Valéry Giscard d'Estaing* s'impatientait. Jean-François Hory piaffait déjà. Dès le 31 janvier, pourtant, sans attendre d'en savoir davantage, la Fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privés à but non lucratif s'engageait en éclaireur dans la campagne électorale et lançait la première interpellation publique à l'adresse des candidats à l'élection présidentielle. Quelques jours plus tard, le Centre national des jeunes agriculteurs, puis la Fédération nationale du bâtiment ou encore l'Union nationale des associations des professions libérales emboîtaient le pas.

Depuis, la cohorte n'a cessé de grossir. La seule journée du 23 février en donne la mesure. Ravi de pouvoir jouer de la concurrence entre Jacques Chirac et Edouard Balladur, Jean-Claude Delarue, président de l'Association des usagers de l'administration (ADUA), a déclaré *« intéressantes »* les propositions du maire de Paris, avant d'annoncer qu'il attendait celles du premier ministre et des autres candidats pour décider *« s'il est opportun ou non de proposer un choix aux usagers du service public »*.

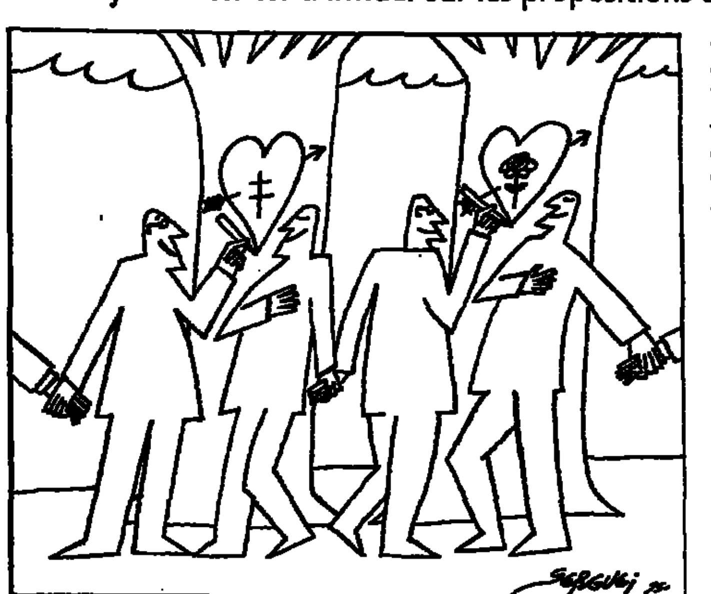
TRENTE MILLIONS D'AMIS

Le même jour, M. Balladur recevait à l'hôtel Matignon des professionnels du cinéma pour leur redire son attachement au maintien des quotas de diffusion d'œuvres européennes à la télévision. De son côté, l'Union professionnelle artisanale (UPA) annonçait qu'elle adressait aux candidats un catalogue de quarante-six mesures très concrètes *« à prendre dans les cent premiers jours du septennat »*. Et l'Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (UNAPEI) demandait à chaque candidat des engagements chiffrés sur le nombre de places qu'il compte créer en centres d'aide par le travail et en maisons d'accueil spécialisé.

Le rituel est immuable. Dès à présent, candidats, conseillers et QG de campagne sont noyés sous un raz-de-marée de courriers, questionnaires, pétitions, doléances, mises en garde ou en demeure. Aucun groupe de pression, aucune profession, corporation ou association ne saurait faire l'impasse sur le rendez-vous présidentiel. Comme l'explique Aude de Chavagnac, conseiller pour les relations avec le Parlement et les pouvoirs publics du Conseil supérieur du notariat : *« Il serait évidemment absurde de ne pas être présent, puisque les responsables publics sont alors plus sensibles aux messages. »*

Ceux qui ont l'expérience de l'élection présidentielle de 1988 savent à quoi s'attendre : d'ici au 7 mai, pas un lobby n'omettra de frapper à leur porte. Fortes de leurs trente millions d'amis, les sociétés de protection des animaux réclameront l'interdiction des corridas, du gavage des oies ou des élevages en batterie, sans oublier la mise hors la loi de la vivisection. Précédés de leurs appellations, le syndicat de défense de l'Armagnac, les récoltants de Banyuls, les producteurs d'AOC, les viticulteurs du Languedoc-Roussillon et autres terroirs reviendront immanquablement à la charge pour la défense de leurs intérêts. Les fédérations départementales des syndicats d'exploitants agricoles, section porcine ici, section ovine là, viendront pleurer la grande misère des éleveurs. Puis défilera, à coup sûr, la faculté de médecine au grand complet.

Enseignants ou retraités, pharmaciens ou vétérinaires, anciens combattants ou ambulanciers, défenseurs de l'environnement ou de la famille, accidentés de la vie ou transporteurs routiers, la cohorte est stupéfiante ; la complainte, infinie. Véronique Neiertz, député de Seine-Saint-Denis, chargée du courrier et des « relations avec les citoyens » dans l'équipe de campagne de Lionel Jospin, y ajoute déjà, liée à l'actualité, l'inquiétude d'associations d'étudiants d'IUT, de défense des marins pêcheurs ou d'aide au logement. Ce qu'elle appelle *« la France sociale »*.



MARCHANDAGE

Pour les groupes de pression les plus actifs et les mieux introduits, l'objectif est clair : faire le siège des candidats, rencontrer leurs conseillers, plaider directement sa cause, tenter de peser, jusqu'au bout, sur les programmes. Ainsi l'ordre des avocats de Paris vient d'adresser à chacun des candidats un questionnaire sur l'avenir de l'institution judiciaire. *« Il faut saisir le moment de la présidentielle pour imposer une réflexion de fond*, plaide Danielle Monteaux, chargée, pour l'ordre, des relations avec le Parlement et les pouvoirs publics. *Notre questionnaire va servir d'amorce pour la discussion avec les équipes de campagne. Après quoi, nous avons bon espoir d'avoir un rendez-vous avec tous les grands candidats et, de toute façon, on publiera leurs réponses dans un document adressé à tous les confrères. »*

Cet inlassable travail d'influence est-il réellement « payant » ? Les lobbys en tirent-ils engagements et promesses ? Les candidats peuvent-ils en espérer sympathie, voire soutien ? Chacun veut le croire, ou le faire croire. Pour les candidats, c'est l'assurance que leur message sera diffusé de façon beaucoup plus fine et ciblée que les grand-messes électorales et les programmes trop généraux.

De la part des groupes de pression, le marchandage est transparent. Tous arrivent en brandissant leurs milliers ou centaines de milliers d'adhérents comme autant de bulletins de vote potentiels à l'adresse des postulants à l'Elysée. Montrer ainsi sa force permettra au moins d'être écouté, sûrement d'occuper le terrain vis-à-vis de groupes ou d'associations concurrents, peut-être de « cadrer le débat », parfois de convaincre. Henry Buzy-Cazaux, conseiller du président de la Fédération nationale de l'immobilier, explique : *« On a rencontré les partis politiques depuis des mois pour les conduire à réfléchir à la nécessaire relance de la construction. Maintenant, il faut aller discuter avec les entourages des candidats. On peut encore apporter des conseils, réparer des oublis, éviter des bourdes dans les programmes et s'assurer que notre message a été bien compris. » « Pouvoir dire à tel ou tel qu'il n'y a rien dans son programme et que l'on entend le faire savoir haut et fort n'est jamais sans effet »*, assure un « lobbyiste » chevronné. A quoi un habitué des campagnes électorales répond, comme en écho : *« C'est une période pendant laquelle il est possible de faire signer n'importe quoi à un candidat, quitte à ce qu'il s'en morde les doigts ensuite. »*

FICHES TECHNIQUES

Il est indéniable, en outre, que la situation politique particulière de 1995 facilite cette pédagogie active. La concurrence de plus en plus vive entre M. Balladur et M. Chirac, la démagogie dont savent faire preuve MM. Le Pen et de Villiers, l'absence de projet, pour l'instant, du candidat socialiste : tout contribue à l'activisme des lobbys. Il suffit, pour s'en convaincre, note Paul Boury, patron d'un des cabinets de lobbying parisien, de constater à quel point, *« aujourd'hui, il n'y a plus de vrai débat, quoi qu'en disent les uns et les autres, mais des programmes composés de fiches techniques »*. Personne pourtant n'est vraiment dupe. Toute cette agitation électorale relève de la *commedia dell'arte*, estime M. Boury. En effet, associations et corporations n'ignorent pas, comme le souligne son collègue Thierry Lefébure, autre lobbyiste parisien réputé, que *« plus que jamais, en période de campagne électorale, les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent »*. Un bon observateur du monde associatif ajoute que les groupes de pression trouvent d'autant mieux leur compte à ce jeu de rôle qu'ils sont d'abord soucieux de la reconnaissance de leurs adhérents.

Les « présidentiables », de leur côté, savent bien que les groupes de pression, professions ou associations ne sont guère en mesure de *« se lier les mains et de prendre parti, de s'engager derrière un candidat »*. *« La diversité de leurs adhérents le leur interdit, quoi qu'ils disent »*, assure un connaisseur. Ils n'ignorent pas davantage que les groupes de pression les plus sérieux ont préparé les échéances électorales depuis longtemps, en évaluant.

En outre, ajoute Olivier Le Picard, patron de la société Communication et institutions, dont les clients sont de grosses entreprises ou syndicats professionnels, *« les chefs d'entreprise ne se bousculent pas au portillon, actuellement, pour aller voir les responsables politiques »*. Tant le climat créé par les « affaires » et la législation récente sur le financement de la vie politique ont aiguisé la suspicion sur les rapports entre les milieux économiques et les hommes politiques.

Gérard Courtois et Cécile Chambraud

Le « JO » des groupes de pression

Avant les grandes manœuvres, mieux vaut préparer le terrain. La lecture des questions écrites des parlementaires aux ministres, publiées au *Journal officiel* depuis la mi-janvier, en offre la meilleure démonstration. En un mois, trente-deux députés ou sénateurs se sont inquiétés, auprès des pouvoirs publics, de l'avenir incertain des élèves pilotes de ligne. Vingt-cinq parlementaires se sont faits les avocats des pharmaciens et de leur grande misère. Vingt-deux autres ont défendu les ostéopathes et chiropracteurs patentes contre l'invasion des charlatans. Vingt-sept ont pris fait et cause pour la Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN), menacée par la diminution de cent cinquante postes de fonctionnaires mis à disposition. Une bonne vingtaine, encore, se sont émus du non-remboursement de leurs frais de transport aux représentants des associations de protection de la nature siégeant dans des organismes consultatifs. Les ministres travaillent sur les réponses...

M. Balladur a pris ses précautions

POUR LES LOBBYISTES les plus chevronnés, une élection présidentielle se prépare longtemps avant la campagne elle-même et son effervescence brouillonne. Il en est de même pour le gouvernement. Celui d'Edouard Balladur n'a pas manqué à la règle, bien au contraire : depuis un an, voire davantage, il a soigné ses « clientèles ».

L'un des exemples les plus spectaculaires de ces cajoleries préélectorales est la loi sur l'exercice de la profession de taxi, adoptée par le Parlement, le 11 janvier, à l'instigation de la puissante Fédération nationale des artisans du taxi. En offrant aux exploitants de taxis la possibilité de revendre au prix fort les licences délivrées gratuitement par l'administration, le gouvernement aura fait bien des heureux. Il peut espérer que les intéressés *« sauront se souvenir »* de ce que M. Balladur a fait pour eux, comme ils le lui ont promis (*Le Monde* daté 29-30 janvier).

AVANTAGES FISCAUX

Plus traditionnelle est la sollicitude à l'égard du monde agricole, dont l'électorat reste considéré comme déterminant. Après les deux plans d'aide accordés au printemps puis à l'automne 1993, pour un coût total de quelque 3,5 milliards de francs, la loi de modernisation agricole, adoptée en janvier, multiplie les aides et les allègements fiscaux.

Le premier ministre peut donc escompter, malgré la cote dont jouit Jacques Chirac auprès d'eux, que les paysans ne seront pas trop ingrats au mois d'avril. Surtout si, d'ici là, le ministre de l'agriculture réussit à obtenir de Bruxelles l'annulation des pénalités de jachères. Aucune corporation, ou presque, n'a été négligée : les kinésithérapeutes et les pédicures, autorisés à créer un ordre professionnel, leur vieux rêve ; les transporteurs routiers, *qui ont obtenu, in extremis,* des dispositions législatives en leur faveur ; les pêcheurs, récemment, avec le plan d'aide de Jean Puech ; les horticulteurs, autorisés par le gouvernement à revenir au taux de TVA de 18,6 % malgré les directives européennes ; le mouvement sportif, grâce au renforcement du Fonds national de développement du sport.

En outre, les propriétaires vont pouvoir déduire de leurs impôts les frais d'assurance pour loyers impayés. Les familles aisées ont vu relever le plafond de la déduction fiscale pour qui emploie un salarié à domicile. Les cadres supérieurs ont conservé, au terme des péripéties parlementaires de l'examen du budget, l'avantage fiscal très souple des « stock options ». Les Français de l'étranger, dont le capital de voix est convoité, vont bénéficier de quelques déductions fiscales bien venues.

Sans garantir au candidat Balladur une reconnaissance collective, toutes ces petites gâteries ne feront pas de mal. Reste ceux à qui le gouvernement a fait miroiter la même sollicitude, mais sans tenir ses engagements. Ceux-là, sans doute, seront parmi les plus bruyants dans les semaines à venir. Au premier rang d'entre eux, les enseignants n'ont pas digéré le tour de passe-passe de François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, qui n'a pas mené jusqu'à son terme l'examen par le Parlement de la loi de programmation sur l'école, annoncée depuis des mois à grand son de trompe.

LES ANCIENS COMBATTANTS

La même mésaventure est arrivée aux sapeurs-pompiers : le texte qu'ils avaient fini par obtenir est resté en rade avant son examen par le Sénat. Les associations familiales, elles, ont eu droit à une loi sur la famille, mais elles restent frustrées de la « grande » politique familiale qui leur avait été promise en 1993.

Le cas le plus délicat pour le gouvernement et, par conséquent, pour le candidat Balladur est, cependant, celui des anciens combattants d'Afrique du Nord. Il est vrai qu'ils ont été échaudés. Après l'engagement pour le moins léger, pris en avril 1993, de régler d'un coup l'ensemble du dossier de la revalorisation de leurs retraites, ils ont dû exercer une pression incessante, pendant dix-huit mois, pour obtenir quelques satisfactions, notamment pour les plus démunis d'entre eux, chômeurs de longue durée et allocataires du Fonds de solidarité. On est très loin de l'espoir né il y a deux ans, et la déception est forte.

Le Front uni des associations d'anciens combattants est donc reparti en campagne, depuis quelques jours, rencontrant les groupes parlementaires et demandant à leurs fédérations départementales d'interpeller chaque député ou sénateur en attendant de questionner, probablement avec moins d'illusions qu'auparavant, les candidats à l'élection présidentielle.

G. C.

Les emprunts russes sortent des greniers

LE 30 JANVIER, plusieurs centaines de personnes ont convergé vers Marseille. Des cars avaient été spécialement affrétés pour mieux drainer les départements voisins. Ils ont déversé leurs passagers à la salle Saint-Georges pour une réunion publique d'un genre un peu particulier.

Objectif de l'organisateur, le Groupement national des porteurs de titres russes (GNDPTR) : faire entrer les détenteurs d'emprunts russes dans la campagne présidentielle.

Leurs associations de défense, jusqu'alors, avaient suivi les voies classiques du lobbying associatif, tirant les sonnettes des ministères et maintenant sous pression les parlementaires. L'effondrement de l'Union soviétique leur a donné une ardeur nouvelle. Elles se font fort d'arracher enfin, après des décennies d'efforts, la reconnaissance de la validité des créances obtenues à prix d'or sur la Russie par la France épargnante d'avant la première guerre mondiale et remisées, depuis, dans les greniers des familles. Les 1,6 million de porteurs de titres émis entre 1822 et 1917, recensés en 1918, vont, c'est juré, obtenir enfin réparation, ne serait-ce qu'à titre posthume.

DOSSIER EN PANNE

La Grande-Bretagne avait fait naître un premier espoir en obtenant, en 1986, un règlement de leur contentieux avec l'URSS sur la base d'un remboursement de 10 % de la valeur actualisée des titres russes. Les Etats-Unis, le Canada et la Suisse lui avaient emboîté le pas. En France, en dépit de deux accords avec la Russie en 1990 et en 1992, le dossier est resté en panne. Les associations, pourtant, n'ont rien négligé, recrutant, disent-elles, sans désemparer, depuis plusieurs mois, et entretenant le feu sous cette marmite.

A tel point que le groupe d'étude sur le règlement de la dette russe de l'Assemblée nationale, aujourd'hui présidé par Eric Raoult (RPR, Seine-Saint-Denis), était devenu, au cours de la précédente législature, le plus important, comptant jusqu'à deux cent quatre-vingt-dix députés.

L'« ARME » DU VOTE

Au début de l'année, encore, soumis à ce que certains élus n'hésitent pas à qualifier de « harcèlement téléphonique », les députés se sont bien souvent exécutés. Ils ont posé une avalanche de questions écrites au gouvernement sur le problème du remboursement des emprunts russes. Le seul numéro du *Journal officiel* du 16 janvier ne comporte pas moins de quatorze interpellations à ce sujet.

La perspective d'une solution possible n'a pas été sans provoquer quelques déchirements internes, qui se sont soldés par l'éclatement de cette nébuleuse en plusieurs associations, l'Association française des porteurs d'emprunts russes et le Groupement des porteurs de titres russes venant *concurrencer* le GNDPTR. Constatant l'enlisement du dossier, ce dernier a décidé d'intervenir directement dans le débat présidentiel. *« Jamais la classe politique ne réglera notre dossier à moins d'avoir le couteau sur la gorge !* proclame le bulletin du mois de février du GNDPTR. *Et mettre le couteau sous la gorge d'un homme politique, cela veut dire utiliser l'arme qui peut lui faire le plus de mal. Cette arme existe, c'est notre bulletin de vote. »*

Conservant soigneusement les réponses encourageantes que lui ont faites les responsables politiques de tous bords, le GNDPTR tente donc de galvaniser les quelque trois cent mille porteurs d'emprunts russes et s'est lancé dans une entreprise de mobilisation ponctuée par des réunions publiques du type de celle de Marseille. Nîmes, Annemasse, Rambouillet sont d'ores et déjà programmées. D'autres suivront. Les maires, qui ne perdent pas de vue les élections municipales du mois de juin, ne manquent pas de leur faire bon accueil.

Le GNDPTR demande en outre aux porteurs d'emprunts russes de noyer les QG de campagne des candidats sous une avalanche de lettres. Il les informe obligeamment des adresses des états-majors des candidats, leur suggère la rédaction de la lettre, leur conseille de ne pas négliger les médias.

« La configuration politique est déterminante », estime François Bayle, président du GNDPTR. Convaincu que ses adhérents sont *« forcément conservateurs »*, il juge que la concurrence à laquelle se *livrent à droite* Edouard Balladur et Jacques Chirac ne peut que favoriser l'aboutissement heureux de leur revendication. Il se fait fort de les convaincre que *« les petits porteurs sont aussi des électeurs »*.

C. Ch.

Philippe Séguin tourne en dérision les attaques des balladuriens

Le président de l'Assemblée nationale votera avec son camp au second tour

Le meeting auquel a participé Jacques Chirac, vendredi 24 février, à Dijon, a eu pour invité-surprise Philippe Séguin. Il est venu répondre aux attaques des partisans d'Edouard Balladur, qui lui reprochaient son refus de dire son vote au second tour de l'élection présidentielle si le premier ministre se retrouvait face à Lionel Jospin. M. Séguin a tourné en dérision ces critiques et accusé les balladuriens de combattre non pas la gauche, mais M. Chirac.

DIJON
de notre envoyé spécial

VENU DE SES VOSGES *« en voisin et en ami »*, Philippe Séguin est arrivé dans la soirée, vendredi 24 février, à Dijon, ravi à l'idée de pouvoir répliquer lui-même à ceux, nombreux, qui l'avaient attaqué la veille (*Le Monde* du 25 février). Dans un entretien publié par *Le Nouvel Observateur* (daté 23 février-1er mars), il n'avait pas jugé bon de préciser son vote au second tour de l'élection présidentielle si Jacques Chirac n'y figurait pas.

Dans la campagne présidentielle de M. Chirac, le maire de Paris a pris le soin de se réserver pour lui-même le rôle du « bon », le rôle de celui qui connaît la « nature des hommes » et qui s'efforce de ne pas entretenir les polémiques du moment. A M. Séguin revient le rôle de la « brute », qui a toute latitude pour « cogner ». En aparté, l'imposant député des Vosges reconnaît assez volontiers qu'il aime plutôt ça.

Aussi n'a-t-il pas traîné, vendredi soir, à Dijon. *« Je serais une sorte de taupe socialiste, moi qui, depuis vingt ans, n'ai cessé de me battre pour nos idées, à des heures où d'autres se terraient je ne sais où !* a commencé M. Séguin. *Mais, après tout, puisqu'ils ont du mal à comprendre... »* S'en est suivie, alors, une très longue et très minutieuse description des faits et gestes du président de l'Assemblée nationale, le 7 mai prochain, dans sa bonne ville d'Epinal, si d'aventure – *« ce qu'à Dieu ne plaise ! »* – M. Chirac n'était plus dans la course.

Ce dimanche-là, donc, M. Séguin se rendrait à son bureau de vote, prendrait les deux bulletins de vote restants, glisserait le *« bulletin Balladur dans l'enveloppe »*, sortirait de l'isoloir avec, à la main, sa carte d'identité et sa carte d'électeur, signerait la liste d'émargement puis déposerait son bulletin dans l'urne, avant de rentrer chez lui. *« Et là, je m'écrierais, à pleins poumons : Chouette ! »* Un *« chouette ! »*, prononcé *mezza voce*, comme on dit : « Dommage... »

Assis à ses côtés, penché en avant, le cou tendu, M. Chirac a quelque peine à contenir un sourire, mais ce n'est pas fini : le président de l'Assemblée nationale s'attaque à « on », sans jamais préciser de qui il s'agit, à l'adresse d'un public, nombreux, qui, lui, a déjà tout compris : *« On nous a d'abord expliqué (...) que la messe était dite. Et c'était une messe de couronnemnent (...). Maintenant, on nous joue la résurrection de Lazare en annonçant le retour du bon vieux clivage droite-gauche. »*

« Leur véritable adversaire, ajoute M. Séguin, *c'est d'autant moins Lionel Jospin qu'il n'a pas de projet, même si, je le maintiens, la tête sur le billot, il a un comportement respectable, des convictions estimables, une personnalité attachante... et un cabriolet Renault 19. »*

M. Séguin jubile, mais il ne se contente évidemment pas du rôle de l'amuseur public, de l'habile « chauffeur de salle ». Il est là, aussi, pour parler de cette *« fracture sociale »* qui conduit à *« deux France »*. Il est là pour dire, avec la liberté de ton qu'il s'est progressivement acquise au RPR : *« Il ne s'agit plus d'amuser la galerie (...) en distribuant des questionnaires, alors que chacun attend que l'on se décide, enfin, à lutter contre le chômage qui ronge notre société. »*

CONSERVATEURS ET SOCIALISTES

Il revient alors à M. Chirac de développer son projet, à destination d'*« une immense majorité de Français qui refusent de choisir entre les conservateurs, qui ne veulent jamais rien changer réellement, et les socialistes, qui n'ont, finalement, pas su changer grand-chose »*. Accueilli, le matin, à Auxerre, par son ancien secrétaire d'Etat aux universités des années 70, Jean-Pierre Soisson, aujourd'hui partisan de la candidature de Raymond Barre, puis, l'après-midi, à Fixin, en Côte-d'Or, par Jean-François Bazin, président (RPR) du conseil régional, M. Chirac s'est plié à deux longues séances d'« audit » : l'une sur l'insertion professionnelle, l'autre sur les soucis des viticulteurs bourguignons.

Cette « campagne de conseiller général », comme disent certains de ses adversaires de droite, nourrit ensuite le discours généraliste et volontiers pédagogique de la soirée. La dénonciation de la *« folie administrative »* rencontre toujours un vif succès. Le plaidoyer pour l'égalité des chances, dès l'école, pour la priorité à l'emploi, pour le partage des fruits de la croissance, pour la garantie d'une protection sociale de bon niveau, fait recette.

Auparavant, en saluant la présence, à sa réunion, de Robert Poujade, maire (RPR) de Dijon, M. Chirac était sûr de son effet. L'ancien premier ministre de l'environnement, rangé dans le camp des balladuriens, s'est entendu copieusement huer par ses concitoyens. Il n'y a pas seulement « deux France ». Jour après jour, il y a deux familles, qui se détachent peu à peu l'une de l'autre, au sein du RPR.

Jean-Louis Saux

Charles Pasqua et l'affaire des écoutes

« LE PATRON de la police judiciaire n'avait pas à m'avertir qu'il entendait demander par la procédure d'urgence une écoute téléphonique du docteur Maréchal. Il ne l'a pas fait. Croyez-vous que j'intervienne dans les enquêtes que diligente la police judiciaire ? Une plainte avait été déposée : à partir de là la police fait son travail... », déclare Charles Pasqua dans une interview publiée par *Le Figaro Magazine* du 25 février. Le ministre d'Etat, qui estime que Jacques Franquet (le directeur de la police judiciaire qui a démissionné) a eu une attitude *« de courage et de loyauté »*, ajoute qu'*« il s'agissait tout bonnement de savoir si, oui ou non, le docteur Maréchal faisait chanter M. Schuller. La réponse a été oui »*.

Charles Pasqua précise à propos de l'affaire des HLM des Hauts-de-Seine : *« S'il y a une enquête sur les HLM des Hauts-de-Seine, je n'en suis pas informé. Je n'ai d'ailleurs pas à l'être : ni en tant que ministre de l'intérieur, puisque cette enquête – si elle a lieu – est conduite sous l'autorité et le contrôle de magistrats ; ni en tant que président du conseil général des Hauts-de-Seine, qui n'exerce aucune tutelle sur l'office, mais se contente, comme tous les conseils généraux de France, de lui accorder une subvention annuelle. »*

DEPÊCHES

■ **MUNICIPALES : la fédération de Paris du Parti communiste** a présenté vendredi 24 février ses têtes de liste dans dix-huit des vingt arrondissements de la capitale. Henri Malberg dans le vingtième arrondissement et Gisèle Moreau dans le treizième, déjà membres du conseil sortant, se représenteront ainsi que les trois conseillers d'arrondissement déjà élus. Parmi eux, Martine Durlach, conseiller d'arrondissement dans le dix-neuvième, qui a remplacé en janvier Henri Malberg au secrétariat de la fédération de Paris. Ce dernier a pris la direction de *Regards*, le nouveau mensuel du Parti communiste, à paraître à la fin mars. Les communistes parisiens revendiquent au moins les trois sièges qu'ils détenaient au conseil de Paris avant le décès de Paul Laurent en juillet 1990. Ils rappellent qu'ils ont toujours défendu les mal-logés, la transformation de bureaux en logements, les gardiens d'immeubles, les îlotiers de police.

■ **AGRICULTURE : Luc Guyau**, président de la FNSEA, a été élu, vendredi 24 février, président de la chambre d'agriculture de Vendée. Seul candidat en lice, il a été désigné par 35 voix sur 43 suffrages exprimés. Il succède à Joseph Gaborit, qui occupait cette fonction depuis seize ans.

■ **CHÔMAGE : Jean Gandois, président du CNPF**, qui s'exprimait vendredi 24 février devant les états généraux du textile et de l'habillement, a déclaré que la France vit aujourd'hui *« un scandale économique, social et moral en payant 20 % de la population active à ne rien faire »*, ajoutant que le système actuel d'indemnisation n'était *« pas performant »*.

■ **ADMINISTRATION : la Documentation française vient de publier** l'édition 1995 du *Répertoire de l'administration française*. Cet ouvrage de 638 pages (vendu au prix de 190 francs) donne les coordonnées de douze mille responsables administratifs. Il recense les grandes institutions de la République. Il répertorie notamment toutes les directions des ministères. Il accorde cette année une large place aux services déconcentrés de l'Etat, ainsi qu'aux principales collectivités territoriales. Ces informations sont également accessibles par Minitel (3616, code « Admitel »).

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

■ **FRÉDÉRIC MITTERRAND, neveu du président de la République**, a déclaré au *Parisien* (daté 25-26 février) qu'il soutient Jacques Chirac dans sa course à l'Elysée. *« Je soutiens Jacques Chirac, compte tenu des circonstances actuelles de la France »*, a-t-il précisé pour expliquer sa présence parmi les invités du maire de Paris, dimanche 26 février, sur le plateau de « L'heure de vérité » de France 2.

■ **PARTI RÉPUBLICAIN : François Léotard**, président d'honneur du Parti républicain, a lancé vendredi 24 février, à Montpellier (Hérault), une série de réunions publiques de soutien à Edouard Balladur qui le conduiront notamment à Amiens, à Fécamp et à Vichy. Devant plus de cinq cents personnes environ, et en présence de plusieurs parlementaires, dont Jacques Blanc (UDF-PR), président de la région Languedoc-Roussillon, qui a invité Raymond Barre et Valéry Giscard d'Estaing à rejoindre M. Balladur, il a estimé que le premier ministre *« est notre meilleur défenseur d'une paix sociale, d'une paix civile et d'une paix extérieure ». « Au soir du premier tour, il faudra que la majorité se retrouve pour affronter Lionel Jospin »*, a assuré M. Léotard, qui a également mis en garde la droite contre *« quatre dangers »* : *« la division, l'aveuglement, la séduction et l'amnésie »*.

■ **SOUTIEN : Jean-Louis Borloo**, député (République et Liberté) du Nord et maire de Valenciennes, a indiqué vendredi 24 février qu'il n'avait *« adhéré à aucun comité de soutien »* de l'un des candidats en lice pour l'élection présidentielle. Le nom de M. Borloo figurait sur une liste de parlementaires et d'élus rendue publique par le Comité national de soutien à la candidature d'Edouard Balladur. *« Mon souci prioritaire reste Valenciennes et sa région,* indique M. Borloo. *C'est au vu de ces critères que je ferai connaître ma décision d'adhérer éventuellement à un comité de soutien »*

Le premier ministre croit en « l'Etat de droit impartial »

Edouard Balladur s'adresse aux fonctionnaires à l'occasion d'un colloque

NANCY
de notre envoyée spéciale

Chef du gouvernement ou candidat ? Une fois de plus, on peut se demander si c'est bien en qualité de premier ministre qu'Edouard Balladur s'est déplacé en province, accompagné d'une trentaine de photographes de presse, vendredi 24 février. Officiellement, c'est pour clore un Forum national sur l'accueil dans les services publics qu'il s'est rendu à Nancy, ville dont André Rossinot, président du Parti radical et ministre de la fonction publique, est le maire. Et c'est parce qu'il devait poser la première pierre d'une unité de neurologie au centre hospitalier universitaire qu'il était accompagné de Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Le premier ministre a pourtant profité de sa visite pour serrer beaucoup de mains, visitant, par exemple, un « carrefour-santé » ouvert depuis quatre ans déjà et ne requérant nulle inauguration, mais opportunément situé dans le centre-ville. Il a « inauguré » la pose d'un « visiophone » – téléphone muni d'un écran de télévision – dans la permanence sociale d'un quartier populaire, et dialogué, par écran interposé, avec la représentante d'une caisse d'allocations familiales. Quelque deux cents manifestants de la CGT ont troublé son programme en réclamant sa démission, tandis qu'une centaine de partisans de Force ouvrière demandaient davantage d'effectifs pour les hôpitaux.

M. Balladur a profité du forum sur l'accueil pour exposer sa vision d'un Etat *« moderne et démocratique »* devant quelque six cents fonctionnaires. Jugeant que l'Etat ne doit plus être *« autoritaire, centralisé et régalien »*, mais *« proche des citoyens »*, il s'est prononcé contre une certaine *« idéologie »* qui, au début des années 80, prônait sa disparition. *« Il y a des choses que seul l'Etat peut faire »*, a-t-il affirmé, en citant la création d'emplois, la formation professionnelle des jeunes, l'apprentissage ou la possibilité d'assurer l'égalité des chances. *« C'est lui qui peut le mieux rassembler l'ensemble les citoyens »*, a-t-il dit, à propos de *« l'Etat de droit impartial »*.

EFFICACITÉ

M. Balladur estime que l'Etat doit être *« respecté et respectable »*. Il a laissé entendre que c'est le cas, depuis, notamment, l'institution d'un dispositif devant *« assurer plus de clarté dans les nominations au tour extérieur et dans les départs de fonctionnaires vers le secteur privé »*. Evoquant l'émotion suscitée, chez les hauts fonctionnaires, par la mise en examen d'un ancien préfet du Vaucluse, à propos d'un permis de construire accordé trente ans plus tôt (*Le Monde* du 13 janvier), il a indiqué que le Conseil d'Etat est actuellement *« consulté pour déterminer les moyens permettant d'améliorer la protection des agents »*.

Pour M. Balladur, *« les principes fondateurs de l'Etat républicain, que sont l'égalité, la tolérance, la laïcité, et le respect du droit »*, doivent s'adapter à des *« exigences nouvelles : efficacité, simplicité, ouverture »*. Le premier ministre a invité les fonctionnaires à tenir compte de ces exigences, estimant d'ailleurs qu'ils ont déjà *« pris le virage »*. Il propose de modifier les horaires d'ouverture des services au public, comme vient de le lui suggérer Philippe Langenieux-Villard, député (RPR) de l'Isère (*Le Monde* du 23 février), et de développer le travail à temps partiel chez les agents de l'Etat. Il a affirmé que la fonction publique est *« le plus important médiateur du corps social »* et émis le souhait que les Français puissent *« se reconnaître dans leur Etat et dans leurs fonctionnaires »*.

Rafaële Rivais

L'encombrante sécurité « privée »

LES PRESTATIONS musclées de la société privée de sécurité EPR, du groupe OST, qui assure la sécurité du candidat Edouard Balladur (*Le Monde* du 24 février), provoquent des remous à l'hôtel Matignon. Lors de la visite et de la réunion publique d'Edouard Balladur à Tours, le 23 février, le chef de cabinet du premier ministre, Pierre Mongin, s'était ainsi heurté à l'un de ces vigiles. Lui barrant l'accès de l'hôtel de ville, où venait de pénétrer M. Balladur, le vigile est allé jusqu'à bousculer le chef de cabinet. Des policiers présents ce soir-là à Tours se sont aussi inquiétés d'avoir dû empêcher certains des « gros bras » de taper sur des étudiants venus troubler le bel ordonnancement de la réunion.

Interrogé par l'AFP, Vincent Gailhard, le PDG du groupe OST, qui n'a pas souhaité répondre aux questions du *Monde*, a démenti nos informations selon lesquelles Olivier Danet, figure connue de l'extrême droite française, avait participé au service d'ordre pendant la première réunion publique du candidat Balladur à Nogent-sur-Marne, le 16 février.

« C'est entièrement faux, a déclaré M. Gailhard. *Je connais Olivier Danet depuis longtemps et, compte tenu de son passé, il ne participe en rien à la protection de M. Balladur. J'ai personnellement dirigé les opérations à Nogent et àTours, et je peux vous dire qu'il n'y était pas. » « D'ailleurs, Olivier Danet n'est pas un salarié permanent d'OST et il ne travaille qu'occasionnellement pour nous »*, a encore précisé, vendredi 24 février après-midi, à l'AFP, le patron de la société.

Peu auparavant, M. Danet nous avait confirmé, au contraire, sa présence au meeting de Nogent. *« J'interviens comme consultant et comme professionnel de la sécurité,* a-t-il ajouté. *OST est l'un de mes clients, mais pas le seul. »* M. Danet n'a pas voulu dire, toutefois, s'il était présent à Nogent pour le compte d'OST. Sans renier ses amours de jeunesse pour l'extrême droite et disant se situer, aujourd'hui, *« à droite de la majorité, assez proche de MM. Pasqua, de Villiers et Le Pen »*, il nous a indiqué qu'il avait participé, à diverses reprises, à la protection de Raymond Barre, de Jacques Chirac ou d'Edouard Balladur.

A l'hôtel Matignon, on indiquait, vendredi, qu'une réflexion est en cours pour savoir si le contrat avec la société de vigiles devra, ou non, être réexaminé.

Erich Inciyan

Le déficit de la Sécurité sociale approcherait 60 milliards de francs en 1994

Les caisses et les médecins pour la maîtrise des dépenses de santé

IL Y A DES CHIFFRES qui ne mentent pas, ceux des déficits sociaux moins que les autres. Jacques Chirac a beau dénoncer, depuis le début de sa campagne, la politique de maîtrise des dépenses sociales pourtant prudente d'Edouard Balladur, celle-ci s'impose plus que jamais à un moment où le retour de la croissance économique ne s'est pas encore traduit dans les comptes de la Sécurité sociale. Les experts sont catégoriques : si les dépenses progressent à un rythme sensiblement identique à celui des recettes, la santé financière de la Sécurité sociale – et surtout de l'assurance-maladie – reste très mauvaise.

Le déficit 1994 du régime général des salariés du privé, évalué à 54,4 milliards de francs par la commission des comptes de la Sécurité sociale, en octobre, sera finalement plus proche de 59 milliards de francs, dont 35 milliards pour l'assurance-maladie. Cette dérive est due à une progression moins importante que prévu des recettes et, dans une moindre mesure, à une reprise des dépenses médicales depuis septembre. Rapporté au poids financier du régime général (1 100 milliards de francs), ce dérapage de quelques milliards relève, certes, de *« l'épaisseur du trait »*, selon la formule convenue des hauts fonctionnaires. Elle n'en est pas moins préoccupante.

C'est dans ce contexte que les trois régimes de Sécurité sociale (salariés, agriculteurs, indépendants) et les organisations médicales (CSMF, SML) ont relancé la maîtrise médicalisée des dépenses de santé. *« Il ne faut pas relâcher nos efforts »*, ont-ils souligné, vendredi 24 janvier, au cours d'une conférence de presse commune. N'est-ce pas la contrepartie logique aux deux revalorisations d'honoraires accordée aux médecins par le gouvernement en huit mois (août 1994, mars 1995) ?

LA CONVENTION MÉDICALE

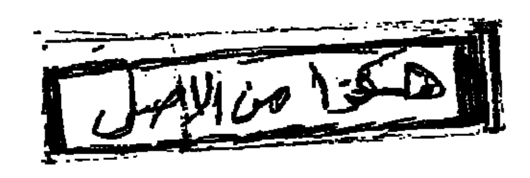
Dans une lettre adressée le 23 février aux signataires de la convention médicale, le ministre des affaires sociales donne, en effet, son agrément à l'avenant à ce texte âprement négocié en janvier (*Le Monde* du 19 janvier). Il prévoit une augmentation de 5 francs des consultations des généralistes et des spécialistes qui passeront respectivement, le 1er mars, à 110 francs et 150 francs. En acceptant cet accord caisses-médecins, Simone Veil donne aussi son feu vert aux cent quarante-sept *« références médicales opposables »* élaborées et validées par les praticiens, normes de bonne pratique que le corps médical doit appliquer sous peine de sanctions financières.

Enfin, le ministre des affaires sociales annonce que le décret sur le dossier médical *« sera publié au début de la semaine prochaine »*. Le généraliste aura son dossier, mais il devra aussi consigner ses actes et ses prescriptions sur le *« carnet médical »* que le patient lui présentera. Ce document, qui n'est pas obligatoire, permettra d'assurer un meilleur suivi des soins, y compris à l'hôpital, et d'éviter les examens redondants. Distribué à partir de la fin du mois de mars, il concernera, dans un premier temps, les 4,7 millions de personnes de plus de soixante-dix ans qui souffrent de deux maladies nécessitant un suivi d'au moins six mois.

Le gouvernement a fait le pari que malades et médecins adopteraient des comportements vertueux. A tort ? L'année 1994 a bien été marquée par une nette décélération des dépenses de médecine de ville (+1,9 % pour un plafond initialement fixé à +3,4 %), mais Mme Veil rappelle, dans sa lettre, que la maîtrise des dépenses *« s'avère d'autant plus nécessaire que leur évolution ces derniers mois est préoccupante »*. Cette année (29 milliards de francs de déficit attendus pour l'assurance-maladie) sera donc cruciale. *« Nous avons eu des résultats en 1994, mais gardons-nous de tout triomphalisme ! »*, a prévenu Claude Maffioli, président de la Confédération des syndicat médicaux français (CSMF).

Avec l'emploi et l'Europe, le financement de la protection sociale devait être au cœur de la campagne électorale. Or MM. Balladur et Chirac ont escamoté ce dossier sensible. Le premier ministre *« privilégie »* la réduction des dépenses de santé, alors que le maire de Paris *« refuse l'idée de plafonner les dépenses sociales par rapport à la richesse nationale »* et prône – sans plus de précision – *« des réformes de structures »*. La croissance permettra sans doute de redresser progressivement les comptes sociaux, mais aucun candidat n'a pris le risque de dire qui apportera les 110 milliards de francs dont la Sécurité sociale a besoin pour combler le déficit 1994-1995.

Jean-Michel Bezat



Charles Pasqua et l'affaire des écoutes

[illegible]

DÉPÊCHES

[illegible]

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

[illegible]

[illegible] approcherait 60 milliards de francs en 19[illegible]

[illegible]

Le « cas Montdargent » provoquera-t-il la scission du PCF d'Argenteuil ?

« JE TROUVE INACCEPTABLE ce congédiement, que j'assimile à une exclusion politique. » Robert Montdargent, maire communiste refondateur d'Argenteuil, a réagi, mercredi 22 février, au résultat de la consultation organisée récemment par la section locale du PCF et qui l'a désavoué, en tant que candidat à sa propre succession (*Le Monde* du 22 février). 59 % des 818 adhérents du parti à Argenteuil ont participé à ce vote. Paradoxalement, 67 % d'entre eux apprécient le bureau de la municipalité, mais 69 % souhaitent l'élaboration d'une deuxième liste communiste si Robert Montdargent persiste à se représenter aux élections municipales. Toutefois, le bureau de la section du PCF désavoue, en le qualifiant de *« pression interne de mauvais aloi »*, un tract appelant les communistes à tourner le dos à Robert Montdargent et à plébisciter Robert Ouvrard, conseiller général d'Argenteuil-Ouest et conseiller municipal. Cet ancien adjoint au maire, qui a rendu sa délégation en juin 1994, est l'un des cinq élus municipaux communistes qui dénonçaient la politique et le comportement *« autoritaires »* de Robert Montdargent.

Pour ce dernier, c'est uniquement sa position de refondateur qui est remise en cause, malgré les dénégations du bureau de section. *« Il y a plus de dix ans que nous disons que le bilan des pays de l'Est n'est pas positif. Robert Hue le dit aujourd'hui et nous nous en félicitons. Nous l'avions compris par nos voyages et par les options humanistes que nous avions adoptées depuis longtemps. »*

CONTRE ROBERT HUE ?

Le maire d'Argenteuil a rappelé que, en octobre 1994, la section du PC avait réalisé un premier sondage qui démontrait que 58 % des militants l'approuvaient : *« A l'époque, la section s'était engagée à respecter ce sondage. Aujourd'hui, elle va à l'encontre de sa promesse. Le débat a trop été personnalisé à Argenteuil. Mes détracteurs ont abouti à une situation contraire à celle qu'ils recherchaient, puisque les vingt-quatre élus de l'équipe municipale qui me sont fidèles se sont soudés autour de moi encore plus. L'équipe se représentera devant les électeurs en juin. »*

Robert Montdargent n'a pas hésité à laisser entendre qu'une partie de la section locale s'opposait au désir d'ouverture de Robert Hue, secrétaire national du PC. Interrogé mercredi après-midi, ce dernier a regretté *« qu'on en soit arrivé là »*. M. Hue, qui estime que le conflit relève des seuls communistes d'Argenteuil, était notamment opposé à ce que les clivages se cristallisent dans un vote de section.

Robert Montdargent est, pour l'instant, le seul candidat communiste déclaré officiellement. Jeudi, le comité de section s'est réuni pour relancer le processus de désignation d'une nouvelle équipe, d'une nouvelle tête de liste et d'un nouveau programme.

Un débat s'est engagé sur l'attitude à adopter à l'égard du maire. Une partie des militants veulent éviter une lutte fratricide. Mais d'autres disent toujours, comme cet apparatchik local : *« Les communistes ont dit non à Robert Montdargent et cette consultation est sans appel. »* Deux candidats à la candidature se sont présentés : M. Ouvrard et Christian Jeudy, conseiller municipal et conseiller général d'Argenteuil-Est. Prochain rendez-vous, pour la section, dans trois semaines, pour tirer le bilan des discussions qui vont avoir lieu dans toutes les cellules.

S'il risque fort d'y avoir deux têtes de liste communistes à Argenteuil en juin, il n'y a toujours pas... de premier secrétaire de section. Le dernier, Jean-Paul Lourdez, a quitté le poste il y a environ deux ans. Depuis, la section est orpheline et les candidats sont rares. La situation politique complexe que connaît la ville depuis cette époque n'y est pas pour rien, au dire des militants eux-mêmes.

Frédérique Lombard

La Sarthe veut jouer un rôle pilote dans l'« agriculture écologique »

Les éleveurs de poulets de Loué reconstituent systématiquement le bocage en plantant des haies

Le traditionnel Salon de l'agriculture se tient à Paris du dimanche 26 février au dimanche 5 mars. A cette occasion, nous présentons trois exemples dans trois régions différentes – Auvergne, Limousin, Pays de la Loire – représentatifs des préoccupations qui marquent de plus en plus le monde agricole : recherche de la qualité et de l'ancrage dans le terroir, respect de l'environnement, retour à des techniques traditionnelles combinées à une démarche scientifique de pointe.

LE MANS
de notre envoyé spécial

Qui, de passage dans les Côtes-d'Armor, n'a eu des haut-le-cœur quand l'épandage du lisier de porc *diffuse* partout une odeur infecte et ruine le plaisir d'admirer la beauté des lieux ? Qui ne s'est offusqué de voir ces silos remplis de céréales faire monter vers le ciel leurs monstrueux cylindres de béton et casser l'harmonie des molles ondulations crayeuses de la topographie de Champagne ? Qui n'est pas navré de constater que le reboisement donne si souvent la priorité aux noirs, sinistres et répétitifs rangs de sapins, tout simplement parce que les conifères rapportent plus et plus vite au sylviculteur que le chêne, le hêtre et autres majestueux feuillus ? N'en déplaise aux agriculteurs, l'agriculture n'est pas toujours l'amie vertueuse et subtile de la nature et du patrimoine rural, et les conflits entre les ministères de l'environnement et de l'agriculture, périodiquement, ressurgissent.

Raison de plus pour souligner, lorsqu'elles existent, les initiatives régionales qui vont à contre-courant et cherchent à faire rimer culture, élevage, labourage et... paysage. La Sarthe, département agricole équilibré, divisé en une dizaine de régions naturelles, cherche depuis quelques années à reconquérir son paysage campagnard, même s'il a été moins endommagé que celui de l'extrême-Ouest ou du Centre.

RÈGLES DRACONIENNES

Ici, les agriculteurs ont l'écologie chevillée au corps et les éleveurs des fameux « poulets de Loué » (qui, avec une production de 27 millions de volailles par an, sont au premier rang en France dans cette catégorie de viande blanche sous label rouge) mènent la danse. Sous l'effet des remembrements, des échanges amiables, du plan d'assainissement du verger cidricole, des restructurations foncières de toute sorte et des conséquences dévastatrices de maladies sur certains arbres comme l'orme, de nombreuses haies avaient disparu depuis 1950 dans le bocage du Maine. L'ordonnancement naturel avait été remplacé progressivement par des bornes en béton, en plastique, ou des barrières de mauvais aloi pour délimiter les parcelles.

Groupés depuis 1974 dans une coopérative, les Fermiers de Loué (950 exploitations en Mayenne, Maine-et-Loire et surtout en Sarthe, qui réalisent plus de 600 millions de chiffre d'affaires) se sont fixé des règles draconiennes pour l'élevage, *stricto sensu*, de leurs volatiles (nourriture, sélection des reproducteurs, durée de croissance, contrôle des quantités commercialisées, suivi bactériologique, obligation pour les adhérents de suivre des stages de formation, localisation des abattoirs à deux heures maximum des lieux d'élevage) consignées dans un cahier des charges, mais aussi quant aux conditions d'environnement. Raymond Vaugarny, directeur général du Syndicat des volailles de Loué (Syvol), l'organisme certificateur, n'hésite pas à parler du *« confort des animaux »*. Non seulement les poulets bagués sont élevés en liberté, sans que leur parcours en plein air soit délimité par un grillage (sauf aux abords de la maison du chef d'exploitation), mais on veille à soigner « leur » paysage quotidien familier.

C'est en 1977 que la chambre d'agriculture et le Syvol se lancent dans une politique systématique de reconstitution des haies et des talus. Tout poulailler doit s'intégrer dans l'environnement. Une haie remplit une fonction économique et agronomique, voire prophylactique précise. Comme brise-vent, elle épargne aux animaux une dépense inutile d'énergie pour lutter contre le froid. L'été, elle fournit l'ombre propice. Elle « tient » la terre et limite les ruissellements, favorise la venue d'insectes ou de graminés dont se délecteront les gallinacés. *« La haie est un obstacle naturel à la propagation des virus émis par les élevages industriels »*, affirme Christian Brochard, éleveur de poules pondeuses à Dangeul.

QUARANTE ESPÈCES D'ARBRES

« L'agriculture a besoin de l'arbre pour la beauté de la nature et pour ses besoins propres », renchérit-on à la chambre d'agriculture. Le rythme des plantations s'accélère depuis 1985. En 1994, on aura recensé de 80 km à 100 km de « reconquête paysagère » et de « réinvention » du bocage, en utilisant quelque quarante espèces d'arbres différentes. Tout utilisateur de l'espace rural peut solliciter les conseils de la chambre, de l'éleveur, bien sûr, au propriétaire de la fermette, en passant par le stockeur de bidons d'huiles usagées ou de carcasses de voitures.

Lorsque, l'été dernier, Jean Puech et Michel Barnier, ministres de l'agriculture et de l'environnement, ont lancé le concours « L'arbre dans le paysage rural », soixante dossiers et treize départements ont rapidement été retenus. Il eût été surprenant que la Sarthe ne fît pas partie du lot. Elle a décidé de concentrer l'effort sur le Saosnois, une région du nord du département où les excès de la céréaliculture ont laissé des traces malsaines pour le paysage. Une soixantaine de communes sont concernées. Le conseil général a dégagé 400 000 francs et l'Etat la même somme. Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement départemental (CAUE) met à la disposition des communes et des particuliers un technicien paysagiste et agronome. La fourniture de plantes et le paillage est subventionnée à hauteur de 70 %. Objectif : 100 kilomètres de haies champêtres en 1995 dans cette mini-région, pour mieux « intégrer » les bâtiments agricoles au patrimoine des villages. En agriculture aussi, l'« insertion », ça existe...

François Grosrichard

Le Limousin explore le caractère bovin

Rétif ou docile ? Les chercheurs tentent de faire la part de l'inné et de l'acquis

LIMOGES
de notre correspondant

C'est un art de torero non violent qui s'affine depuis quelques années dans les centres d'évaluation de la race bovine limousine. Il s'agit d'apprendre à tester psychologiquement de jeunes animaux, de comprendre leur comportement en présence de l'homme, de mesurer leur docilité et dominer leur méfiance.

Cela n'a rien d'un jeu ni d'une fantaisie de professeur Tournesol. C'est un programme scientifique, mené de concert par le centre de recherche de l'Institut national de recherche agronomique (INRA) de Theix (Puy-de-Dôme) et l'Unité de sélection et de promotion de la race (UPRA) limousine. Depuis quatre ans, le premier a élaboré une méthodologie, la seconde la met en application dans son centre spécialisé de Lanaud, près de Limoges et dans ses centres d'évaluation de reproducteurs, en Corrèze, en Creuse et dans les Pays de la Loire. But du programme : parvenir à mesurer la part génétique dans le caractère des animaux, en tirer des méthodes concrètes de sélection pour l'avenir.

La « nouvelle donne » agricole en Europe ouvre des perspectives à la race limousine. Rustiques et trapus, des bovins au pelage fauve et à l'encolure d'aurochs sont particulièrement adaptés à l'élevage de plein air et donc à l'occupation extensive de l'espace rural que l'Union européenne met désormais au cœur de ses orientations. Ce qui implique des espaces et des troupeaux plus grands, avec une moindre présence humaine. C'est d'ailleurs cette capacité qui fait apprécier la race dans des pays de grands espaces, le Colorado, le Texas, l'Australie, le Canada ou le Zimbabwe.

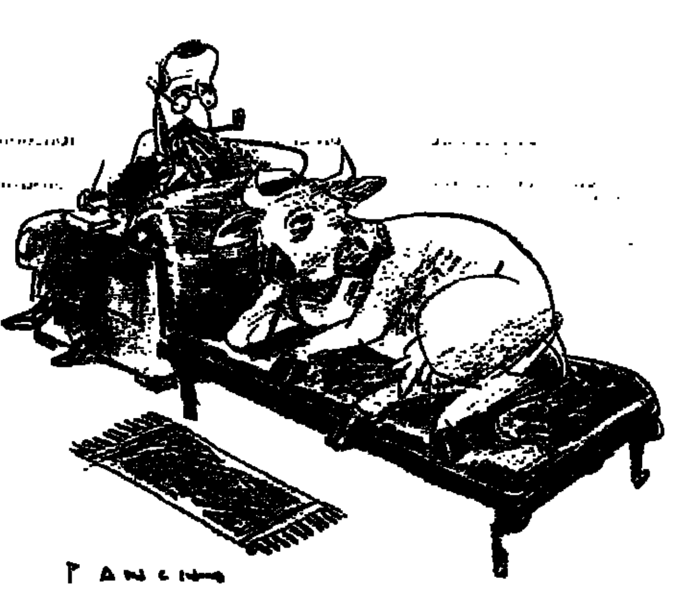
LA VIE SAUVAGE

Mais cette capacité à retrouver la vie sauvage a une contrepartie : une indocilité qui peut se transformer en agressivité. Les vaches mères par exemple, réputées pour leurs qualités maternelles, poussent celles-ci jusqu'au bout : elles n'aiment pas que l'on vienne tourner autour de leurs veaux et peuvent devenir dangereuses si cela se passe hors d'une étable. Or, dit Hervé Chapelle, le responsable technique du Herd-book (le livre généalogique de la race), *« l'extensification et les méthodes de plein air, en diminuant la familiarité quotidienne entre les animaux et les hommes, risquent d'accentuer ce caractère rétif. »* D'où l'idée de mieux cerner la possible part héréditaire des comportements animaux et d'orienter la sélection génétique en conséquence. Ce sont donc les reproducteurs vedettes qui sont testés, dans des rings fermés où des techniciens tentent, par la seule vertu de leurs gestes et de leurs voix, de les mener à des figures imposées et de les immobiliser à leur demande. Une manière d'analyse psychologique. Les comportements sont filmés, analysés, mis en fiches. Il faut ensuite tester les descendances, comparer et recouper, classer les jeunes animaux selon qu'ils héritent ou non du fichu caractère ou de la placidité de leurs parents. Il y faut du temps, l'observation de plusieurs générations, cinq ou six ans au minimum. Un travail qui ne fait que commencer.

« Mais, déjà, souligne Hervé Chapelle, *les éleveurs français et étrangers sont demandeurs de cette note de docilité. Or, nous avons encore un problème de méthode. Les jeunes reproducteurs entrent à dix-huit mois au centre de qualification et sont testés quinze jours après leur arrivée. Ils ont donc déjà eu une enfance, une familiarité avec l'homme différente d'un élevage à l'autre que nous ne pouvons pas encore bien mesurer. »* L'inné et l'acquis en quelque sorte. C'est pourquoi ces notes ne sont pas rendues publiques lors des transactions commerciales. Elles ne sont pas encore assez probantes...

La recherche continue donc. Elle vient s'intégrer dans une discipline de contrôle génétique que la filière limousine a créée et menée à un point encore inégalé dans l'élevage. Il existe notamment un centre informatique de données internationales, Datalim, qui rassemble à Lanaud tous les résultats obtenus, génération après génération, par les dynasties bovines de la race, dans vingt-sept pays élevage qui ont constitué le « Conseil international limousin ».

Georges Chatain



La lentille verte du Puy, nouvelle appellation d'origine contrôlée

LE PUY-EN-VELAY
de notre correspondant

Depuis la réforme de la législation de l'attribution des appellations d'origine contrôlée (AOC) en 1990, en dehors des vins et des fromages, les olives de Nyons (Drôme) ont été les premières à obtenir une AOC. Les lentilles vertes du Puy-en-Velay (Haute-Loire) seront les deuxièmes. Le comité national de l'institut des AOC a décidé de rédiger le décret d'AOC pour la lentille du Puy, décret qui sera automatiquement ratifié par le ministre de l'agriculture. Le texte sera promulgué en avril, au plus tard en octobre. Il restera encore à préciser la zone d'appellation, ce qui devra se faire dans les trois ans : après une expertise minutieuse des sols, un nouveau décret sera pris.

MÉRITER LA CONFIANCE

L'attribution de l'AOC réjouira tous ceux qui « travaillent » la lentille verte : celle-ci se vend deux fois plus cher que ses « grandes sœurs », et, sans l'AOC, elle était appelée à perdre son originalité. La lentille verte prend ainsi un nouveau départ.

Les années 30 avaient été belles : en janvier 1935, le tribunal du Puy attribuait à la lentille verte une appellation d'origine. Puis ce fut la dégringolade. On toucha le fond en 1978, avec seulement 400 hectares ensemencés. En 1994, grâce à l'action conjuguée des producteurs et des industriels, 2 400 hectares furent ensemencés.

Pour obtenir l'AOC, la lentille verte a dû venir à bout d'un véritable « parcours du combattant » (*Le Monde* daté 19-20 décembre 1993). Une fois la demande déposée en juin 1993, il y eut des dégustations comparées entre lentille du Puy, du Berry et du Canada ; puis l'enquête sur le terrain (visites de la zone de production, étude du climat, des variétés, des sols, des ateliers de conditionnement, etc.).

La lentille, plante méditerranéenne, souffre du froid sur les plateaux du Velay au début de sa croissance, avant de retrouver une chaleur et une sécheresse comparables à celles de sa région d'origine. Ces conditions font que sa maturation est inachevée, d'où une peau fine et une amande non farineuse. De ce fait, une cuisson rapide est nécessaire pour préserver son goût délicat.

Le plus dur reste maintenant à faire pour la lentille verte du Puy : mériter la confiance que lui accordent déjà les plus grands chefs, tels Bernard Loiseau, Régis Marcon, Michel Troisgros.

Jean-Pierre Foron

CORRUPTION **Le juge d'instruction Bernadette Pragout, chargée depuis 1990 de l'enquête sur les comptes des Girondins de Bordeaux, a transmis à la chancellerie, vendredi 24 février, une demande d'extradition visant le Croate Ljubomir Barin, interpellé la veille à l'aéroport de Düsseldorf (Allemagne). ● D'IMPORTANTES COMMISSIONS lui avaient été versées par le club bordelais à la veille de matches de coupe d'Europe. Les dirigeants girondins ont expliqué aux enquêteurs que ces sommes *« étaient destinées aux arbitres »*. ● LES RÉVÉLATIONS que pourrait faire cet ancien intermédiaire, qui a travaillé pour les plus grands clubs européens, intéressent aussi le juge Philippon, chargé du dossier des comptes de l'OM. Alors que le procès de l'affaire de Valenciennes doit s'ouvrir le 13 mars, plusieurs affaires continuent d'inquiéter le football français.**

L'homme-clé des « affaires » du football a été arrêté en Allemagne

La justice française demande l'extradition de l'intermédiaire croate Ljubomir Barin, qui n'ignore rien des secrets du football européen. Ses révélations intéressent notamment les magistrats chargés des dossiers des Girondins et de l'OM

L'EUROPE était la patrie de Ljubomir Barin, et c'est elle qui l'a perdu. Cet homme d'affaires croate, qui avait commencé dans les années 60 une fructueuse carrière d'« intermédiaire » professionnel dans le monde du football, avait été l'un des premiers à convaincre les grands clubs de recruter des joueurs étrangers. A la fois manager, conseiller et imprésario, Barin, qui parle sept langues couramment, se disait avant tout un *« homme d'échanges »*, luttant pour *« l'abolition des frontières dans le football »*. En 1990, menacé par les découvertes de l'enquête sur les comptes des Girondins de Bordeaux, il s'était précipitamment enfui et réfugié chez lui, à Zagreb. Dans l'ancienne Yougoslavie, la guerre était pour lui le meilleur des remparts. Mais au début de ce mois, le juge d'instruction bordelais Bernadette Pragout, chargée du dossier des Girondins, profitant de la mise en place des réseaux d'entraide judiciaire nés des accords de Schengen, avait discrètement réactivé le mandat d'arrêt international visant Ljubomir Barin. Et, jeudi 23 février, à l'aéroport de Dusseldorf, les policiers allemands ont interpellé l'insaisissable intermédiaire, aujourd'hui considéré comme l'homme-clé des scandales du football, non seulement à Bordeaux, mais aussi à Marseille.

Partie d'une enquête sur les détournements constatés à l'occasion de la construction du centre d'entraînement du Haillan, l'affaire des Girondins a permis la découverte de mouvements de fonds plus que suspects, qui portent sur environ 50 millions de francs, et dans lesquels le Croate semble avoir joué un rôle déterminant. Ayant la quasi-exclusivité des transferts de joueurs au club bordelais, avec l'aval de son président d'alors, Claude Bez, Barin exerçait aussi d'autres fonctions moins voyantes, lors des rencontres de coupe d'Europe.

Ljubomir Barin avait « le contact » avec Bernard Tapie et d'autres présidents de club, leur signalant l'éclosion de nouveaux joueurs croates

Dans un rapport confidentiel de vingt-quatre pages, daté du 27 novembre 1991, les policiers avaient relevé de fortes sorties d'argent en espèces à la veille de rencontres importantes, enregistrées dans les comptes du club sous la rubrique *« Frais d'organisation coupe d'Europe »*, mais aussi, parfois, *« Rémunérations occultes »*. Il ressort des explications données aux enquêteurs, le 14 mars 1991, par l'ancien manager des Girondins, l'ex-footballeur Didier Couécou, que ces sommes *« étaient destinés aux arbitres »*. *« Je ne sais pas qui les remettait aux arbitres puisque cela se passait dans le bureau du président*, expliquait-il. *Les montants variaient entre 200 000 et 500 000 francs, je pense, par match concerné* [En fait, certains retraits ont dépassé 600 000 francs]. *Cette pratique n'était pas systématique pour tous les matches de coupe d'Europe, elle était fonction de la valeur de l'équipe rencontrée [...]. J'ignore comment cet argent était remis aux arbitres. Il est exact que, la plupart du temps, Barin était présent à Bordeaux lors des matches de coupe d'Europe. C'est Barin qui était chargé, lorsqu'il venait à Bordeaux, de s'occuper des arbitres... »* Interrogé par le juge Pragout, le 9 avril 1992, Claude Bez avait refusé de mettre en cause Ljubomir Barin, mais il avait clairement reconnu l'existence de pratiques de corruption dans les grandes compétitions : *« Si on se place d'un point de vue philosophique*, confiait-il, *je dirais que si je n'avais pas fait partie de ceux qui ont engagé ces frais, jamais le club n'y serait arrivé. C'est désolant, je l'admets, mais là encore, c'est un passage obligé. »*

Agréé par l'UEFA (Union européenne de football) au titre d'intermédiaire depuis 1967, Ljubomir Barin semble bien avoir été l'artisan de cette *« philosophie »* auprès du club bordelais. Prévenu de l'imminence de son arrestation par les douanes, à l'automne 1990, l'homme d'affaires s'était d'abord réfugié chez Claude Bez, avant de partir pour Monaco, puis pour Zagreb. De là, Barin avait adressé deux lettres au juge Pragout, et lui avait téléphoné pour lui proposer, en vain, une rencontre, au consulat de France à Zagreb. Dans cette ville où sa famille est honorablement connue – son père fut ministre des finances de la Croatie sous le maréchal Tito –, il souffrait d'avoir perdu son honneur, d'avoir été déclaré *persona non grata* par l'UEFA. Il ne se cachait pas, fréquentait les meilleurs restaurants, les casinos, saluait le président Tudjman dans la loge officielle du stade de la Croatia, le principal club de Zagreb, mais il craignait par dessus tout la prison.

Les policiers bordelais n'ignorent pas, toutefois, que, en 1991, Ljubomir Barin est revenu discrètement en Gironde pour y subir une opération du coeur. La même année, il était victime d'un accident de voiture en Tchécoslovaquie. Après une nouvelle opération, il avait pris l'habitude de se rendre en Autriche, à Graz, pour y suivre des cures. C'est là que, au printemps 1992, informée de sa présence, une équipe de policiers l'avait manqué d'un rien...

Rencontré à Zagreb au mois d'avril 1994, Ljubomir Barin affirmait, dans un accès de forfanterie, qu'il était *« prévenu de toutes les démarches policières »* à son encontre. *« Je me suis renseigné auprès d'Interpol*, ajoutait-il. *Ils n'ont rien contre moi. Il n'y a qu'en France et en Autriche que l'on me cherche. Ailleurs, je vais où je veux... »* Exhibant des photographies où on le voyait en compagnie des plus grandes stars du ballon rond, de Johan Cruyff à Franz Beckenbauer, Barin ne dissimulait pas son amertume : il vivait sans luxe excessif et assurait avoir de multiples créances impayées auprès de nombreux clubs français, au premier rang desquels figurerait l'Olympique de Marseille. Quoique visé par un mandat d'arrêt international, il reconnaissait volontiers avoir toujours *« le contact »* avec Bernard Tapie – et d'autres présidents de club –, leur signalant l'éclosion de nouveaux joueurs croates. Au mois de mai 1994, M. Tapie, alors ministre, avait même organisé pour une émission de télévision, un entretien téléphonique avec le fuyard... De son exil croate, Ljubomir Barin imputait en tout cas à l'ancien président de l'OM, et à son ancien directeur général, Jean-Pierre Bernès, l'origine de ses ennuis. *« Le jour où je les ai rencontrés*, s'emportait-il, *j'aurais mieux fait de me casser une jambe. »*

De fait, le nom de Barin figure aussi abondamment dans le dossier judiciaire des comptes de l'Olympique de Marseille. Dans un rapport du 2 février 1994, la brigade financière de Marseille, estimant à plus de 80 millions de francs les sorties d'argent suspectes des caisses du club, chiffrait à 2 093 801 francs les sommes perçues sans justification précise par Ljubomir Barin à l'occasion de rencontres de coupe d'Europe. Aux enquêteurs, le directeur financier de l'OM, Alain Laroche avait lui aussi expliqué, dès 1990, que *« Barin s'occupait des arbitres »*. Pourquoi percevait-il essentiellement cet argent en espèces ? Dans leur rapport, les policiers notaient que Barin avait confié à Jean-Pierre Bernès qu'il *« préférait que les fonds "noirs" soient en Yougoslavie plutôt qu'en Suisse car "c'est moins contrôlable" »*.

L'enquête conduite à Bordeaux a néanmoins permis de mettre au jour plusieurs comptes bancaires ouverts par Barin à Zurich et à Genève. Les policiers y voient des *« comptes de passage »*, servant à abriter les transferts de fonds occultes de nombreux clubs européens, désireux de rémunérer clandestinement certains joueurs et, sans doute, de peser financièrement sur l'issue de certaines rencontres.

« Il y a toujours eu des combines dans le football, et il y en aura toujours, affirmait Ljubo Barin à Zagreb, au printemps 1994. *L'UEFA est une collection d'hypocrites, qui n'a jamais voulu prendre en charge les arbitres, mais prétendait interdire aux clubs de le faire. Et qui fait semblant de croire que les incorruptibles existent ailleurs que dans les films. »* Vendredi 24 février, le juge Pragout a délivré une demande d'extradition, en vertu de laquelle Ljubo Barin pourrait rentrer en France dès le mois d'avril. Le même jour, les policiers bordelais ont informé leurs collègues marseillais que le témoin capital qu'ils espèrent depuis cinq ans serait bientôt à leur disposition...

Hervé Gattegno

Les règles du métier d'intermédiaire

Les intermédiaires des footballeurs ont longtemps profité du flou qui entourait leur profession – qui consiste à jouer le rôle d'imprésario et à négocier les contrats des joueurs – pour prospérer, à l'image de Ljubomir Barin, dans un état de non-droit. Leurs excès, et les multiples scandales auxquels ils ont été mêlés, ont fini par pousser l'Etat français et la Fédération internationale de football (FIFA) à tenter de les encercler entre deux séries de règles.

La loi Bredin de 1992 les oblige désormais à déclarer leur activité auprès de l'administration, qui a la faculté de les interdire. Ils ne peuvent plus percevoir de commission que du premier club qui a pris contact avec eux en vue d'un transfert. La FIFA leur demande, elle, de déposer des garanties juridiques et financières pour pouvoir exercer leur métier. Pour éviter les abus, la FIFA enregistre les transactions lors des transferts, contrôlés par les fédérations. Ces garde-fous ne semblent pas pour autant avoir mis fin à tous les abus.

Les enquêtes sur les clubs français

AVEC L'ARRESTATION de Ljubomir Barin, le football français voit resurgir l'un des symboles des années de folie financière sur lesquelles il pensait avoir tiré un trait, grâce à ses récents codes de bonne conduite. Une série de dossiers judiciaires continue toutefois de lui rappeler qu'il n'a pas fini de payer les mauvaises habitudes prises à l'époque.

● **Les Girondins de Bordeaux** : l'ancien président du club, Claude Bez, a fait l'objet de deux affaires emboîtées. La première porte sur les travaux de rénovation du centre d'entraînement du Haillan, à l'occasion desquels 10 millions de francs de fonds publics auraient été détournés afin de les reverser dans les caisses du club, *via* un système de fausses factures. En mars 1994, M. Bez avait fait appel de sa condamnation – un an de prison ferme – par le tribunal correctionnel de Bordeaux. La décision de la cour d'appel sera rendue le 28 mars. Trois ans de prison et 2 millions de francs d'amende ont été requis contre lui.

L'enquête avait en outre mis en lumière un trou de 50 millions de francs dans les caisses des Girondins. C'est sur ce dossier, instruit par le juge d'instruction Bernadette Pragout, que Ljubomir Barin pourrait apporter des précisions décisives. Il avait valu à Claude Bez et au manager du club, Didier Couécou, d'être placés durant deux mois sous mandat de dépôt, au printemps 1992.

● **Les informations judiciaires ouvertes sur neuf clubs** : en avril 1992, Michel Vauzelle, alors ministre de la justice, avait demandé l'ouverture d'informations judiciaires sur neuf clubs professionnels (Cannes, Toulouse, Nantes, Lille, Montpellier, Paris-Saint-Germain, Marseille, Nice et le Racing 92) à la suite de diverses enquêtes fiscales et policières menées depuis 1989. Hors Marseille et Toulon, une d'entre elles a débouché, en novembre, sur une mise en examen : celle de Francis Borrelli, ancien président du PSG – et aujourd'hui président de l'AS Cannes –, pour usage de faux et abus de confiance.

● **Les comptes de l'Olympique de Marseille** : cette information judiciaire avait été ouverte par le juge Pierre Philippon en avril 1992, à la suite des consignes données par M. Vauzelle. Dans le cadre de cette instruction, Dominique Fatras, un publicitaire lillois, a été interpellé puis mis en examen, jeudi 23 février. Les chefs retenus contre lui n'ont pas été précisés. Agent commercial de la société RMPG, dirigée par Claude Ghidalia et chargée de la publicité et de la promotion pour le club marseillais, sous la présidence de M. Tapie, M. Fatras a été laissé en liberté. Il est la cinquième personne mise en cause dans ce dossier, après les mises en examen – pour faux, usage de faux, complicité d'abus de confiance et complicité d'abus de biens sociaux – de quatre anciens dirigeants de l'OM : Bernard Tapie, Jean-Pierre Bernès, Alain Laroche et Michel Hidalgo.

● **Le Sporting-Club de Toulon** : Rolland Courbis, l'ancien entraîneur de ce club, a été condamné à trois ans de prison avec sursis et 300 000 francs d'amende par la 6e chambre du tribunal correctionnel de Marseille, le 30 janvier. Il était poursuivi pour des délits de faux, d'usage de faux et d'abus de confiance, et accusé d'avoir détourné 13,6 millions de francs à l'occasion de transferts de joueurs.

● **Valenciennes-OM** : l'affaire de tentative de corruption lors du match de championnat de France du 20 mai 1993 sera jugée au tribunal correctionnel de Valenciennes à partir du 13 mars. Jean-Pierre Bernès, l'ancien directeur général de l'OM, et Bernard Tapie comparaîtront pour *« corruption active »*. L'ancien président de l'OM y est renvoyé aussi pour subornation de témoin dans le cadre des deux affaires qui concernent Boro Primorac, l'ancien entraîneur de Valenciennes, et Jean-Jacques Eydelie, l'ancien joueur de Marseille. Les anciens joueurs de Valenciennes, Christophe Robert et Jorge Burruchaga, comparaîtront pour *« corruption passive »*, Marie-Christine Robert et Jean-Jacques Eydelie pour *« complicité de corruption active »*.

Je. F.

Trois mille personnes assistent à Marseille aux obsèques d'Ibrahim, tué par des militants du FN

MARSEILLE
de notre correspondant

Le front appuyé sur le mur de ciment du cimetière Saint-Pierre, trois adolescents s'étreignent, unis dans une même souffrance. Les jeunes garçons pleurent Ibrahim Ali, leur ami tué, à l'âge de dix-sept ans, d'une balle dans le dos, dans la nuit de mardi 21 à mercredi 22 février par un colleur d'affiches du Front national. Les accolades que distribuent les adultes ne parviennent pas à les arracher du carré musulman où le jeune lycéen a été inhumé, vendredi 24 février dans l'après-midi, en présence de trois mille personnes. En sanglots, un gamin lance : *« Ali a été tué parce qu'il était noir, comme on tire un lapin, comme on égorge un mouton. »*

Coiffées du traditionnel kichal comorien, un châle de mousseline coloré qui enveloppe la tête et les épaules, les femmes sont présentes par centaines. Recueillis, les jeunes des cités pratiquent avec hésitation les gestes religieux, ouvrant leurs mains lorsque la foule psalmodie : *« Yasin »*, la sourate du Coran qui accompagne l'âme du défunt. Brève, la cérémonie religieuse est célébrée par l'imam Kabir, imam comorien d'une mosquée de Paris. Dans son sillage, la foule silencieuse s'approche pour effleurer de la main le chêne clair du cercueil. Une simple plaque de cuivre y a été vissée, avec pour toute inscription : *« Ibrahim, 1977-1995. »* Le jeune homme est enterré à Marseille. Au moment des obsèques, une cérémonie funèbre à sa mémoire avait lieu à Foumbuni, aux Comores, où il était né.

Dans la foule, on reconnaît des visages, ceux d'élus, parmi lesquels Robert Vigouroux, sénateur des Bouches-du-Rhône et maire de Marseille, Renaud Muselier, député (RPR) des Bouches-du-Rhône, mais aussi Amada Jambay, un footballeur de l'Olympique de Marseille d'origine comorienne et issu de La Busserine. Amada Jambay est là *« par simple solidarité »*, parce que *« révolté »*. Un peu plus loin, Mohamed, parolier du groupe de rap B. Vice, auquel participait Ibrahim, apparaît hébété et *« ne peut rien dire »*.

La communauté comorienne de Marseille avait préparé ces obsèques dans les plus petits détails. Une seule banderole, réclamant *« Justice pour Ibrahim »*, portée par les jeunes Comoriens ou d'origine comorienne de la cité la Savine, devait ouvrir le cortège. Cent cinquante jeunes garçons vivant dans plusieurs cités des quartiers nord assuraient le service d'ordre. Un nouveau rassemblement devait avoir lieu samedi 25 février à Marseille. Une vingtaine d'organisations, dont la Ligue des droits de l'homme, le MRAP et SOS-Racisme, ont également appelé à manifester samedi à 11 heures dans toutes les villes de France contre ces *« actes barbares »*.

Les trois militants du Front national impliqués dans le meurtre d'Ibrahim Ali ont été écroués vendredi. Sophie Maddie Daoudal-Gomez, juge d'instruction, a notifié à Robert Lagier, soixante-trois ans, le meurtrier présumé, sa mise en examen pour *« homicide volontaire, tentatives d'homicide volontaire, port illégal d'armes »*. D'après les premiers rapports balistiques et les constatations faites sur les lieux, Robert Lagier, ancien chef de chantier dans des entreprises de travaux publics, aurait tiré depuis son véhicule trois balles de calibre 22 long rifle, dont celle qui a mortellement blessé Ibrahim Ali, atteint au dos . Ce passionné de tir, qui s'entraîne régulièrement dans un club amateur, a été écroué à la maison d'arrêt d'Avignon.

Armé d'un pistolet 7,65, Mario d'Ambrosio, un maçon âgé de quarante et un ans, aurait vidé son arme, qui contenait six balles. Il a été mis en examen pour tentatives d'homicide volontaire, et placé sous écrou à la prison de Toulon. Le troisième homme, Pierre Giglio, un ébéniste de trente-sept ans, a été mis en examen pour complicité d'homicide volontaire. Il serait le seul à ne pas s'être servi d'une arme à feu.

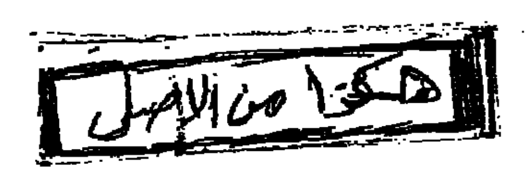
Selon le parquet de Marseille, *« en l'état de la procédure, rien n'accrédite la thèse de la légitime défense »*, thèse aussitôt avancée par le délégué du Front national Bruno Mégret. Au cours de leurs interrogatoires, les trois militants du FN, qui formaient depuis une année une équipe d'affichage active dans les quartiers nord, ont soutenu qu'ils avaient été pris à parti par les jeunes gens de la Savine, de retour d'une soirée de répétitions de rap. Selon leur défenseur, Me Jean-Michel Pesenti, *« il y a eu un chahutage. Pris par la peur, ils ont paniqué et ont tiré pour tenter d'intimider les jeunes »*. Aucun des jeunes gens, ont précisé les enquêteurs, n'était armé.

La personnalité des trois hommes et les motifs de leur engagement dans le parti de Jean-Marie Le Pen ont été peu évoqués. Pierre Giglio, qui se présente comme un chrétien pratiquant, aurait trouvé au sein du Front national *« une nouvelle famille »*. Soigné depuis plusieurs années pour un état dépressif, il aurait lancé au magistrat : *« Moi, le Front, je ne veux plus en entendre parler. »*

Luc Leroux

M. Mégret et la « légitime défense dans l'esprit »

Après avoir défendu, dès le lendemain de la mort d'Ibrahim Ali, la thèse de la *« légitime défense »*, Bruno Mégret, délégué général du Front national, a déclaré, vendredi 24 février à Rennes, attendre le jugement des trois colleurs d'affiches impliqués dans le meurtre, car *« le reste n'est pas justice »*, a-t-il dit. M. Mégret est néanmoins revenu sur cette *« légitime défense »* : *« Ou bien j'ai été trompé, ou bien je maintiens qu'il s'agit d'une légitime défense dans l'esprit. »* Vendredi soir, alors qu'un meeting du Front national se déroulait à Rennes, deux cents personnes ont manifesté contre le présence de M. Mégret dans la ville. Deux personnes ont été blessées lors d'une échauffourée opposant manifestants et militants du parti d'extrême droite. Selon l'AFP, une jeune fille qui accompagnait ses parents au meeting se serait cassé quelques dents en mordant la main d'un des manifestants. Une voiture du cortège du Front national a été endommagée.



…ires ». ● LES RÉVÉLATIONS que …urrait faire cet ancien intermédiaire, qui a travaillé pour les plus grands clubs européens, intéressent … le juge Philippon, chargé du dossier des comptes de l'OM … que le procès de l'affaire de V… ciennes doit s'ouvrir le 13 mars … sieurs affaires continuent d'inqu… le football français.

… été arrêté en Allemagne

…ui n'ignore rien des secrets du football européen. …ossiers des Girondins et de l'OM

Les règles du métier d'intermédiaire

…Ibrahim, tué par des militants du FN

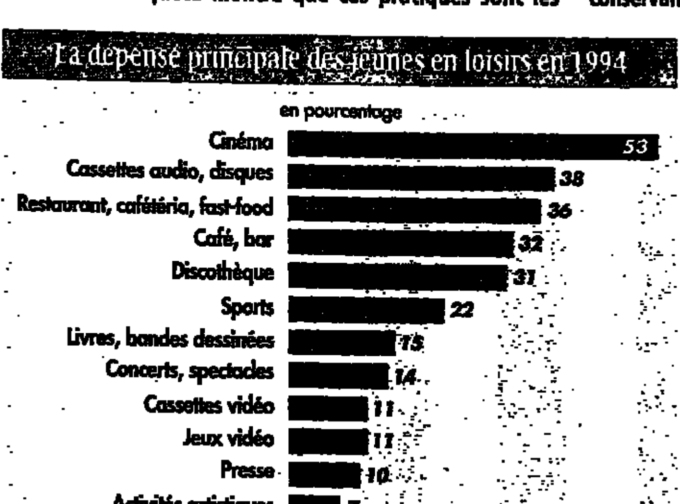
Ruraux ou urbains, les jeunes ont les mêmes sorties culturelles

La part la plus importante de leur budget est consacrée au cinéma

Le cinéma, les concerts de rock, les soirées en discothèque... Une étude du ministère de la culture passe au crible les sorties culturelles des 12-25 ans et tend à conclure à l'existence d'une authentique culture jeune. Plus étonnant, cette enquête montre que ces pratiques sont les mêmes sur l'ensemble du territoire, en zone rurale comme dans les villes moyennes, Paris conservant tout de même un net avantage.

QU'ILS SOIENT collégiens, étudiants, à la recherche d'un emploi ou non, qu'ils habitent une ville de plus de 100 000 habitants ou un village en milieu rural, que leur famille soit aisée ou plus modeste, les jeunes ont en commun des pratiques culturelles qui les distinguent fortement de leurs aînés. Passionnés par le cinéma et le rock, ils écoutent essentiellement les radios qui les ont choisis pour cible. Ils s'adonnent volontiers aux jeux vidéo et délaissent sans états d'âme la musique et la danse classiques. Telle est la conclusion d'une enquête par sondage conduite en juin 1994 auprès d'un échantillon de 1 031 personnes représentatives des 11,3 millions de Français âgés de 12 à 25 ans.

Les études précédentes sur les pratiques culturelles des Français avaient déjà révélé la tendance naturelle des jeunes à sortir plus que le reste de la population. Les deux tiers des jeunes passent au moins une soirée par semaine en dehors de chez eux, précisait ainsi une enquête de 1992.



Le cinéma est la sortie culturelle la plus fréquente des 12-25 ans et celle pour laquelle ils dépensent le plus.

ROCK : LA FRUSTRATION

La nouvelle étude du ministère de la culture démontre que, si la « culture jeune » existe, elle n'est pas l'apanage d'une minorité de privilégiés habitant Paris ou une grande ville. La forte fréquentation des salles de cinéma, le maigre intérêt pour les concerts de jazz, la visite « obligée » au musée – souvent organisée dans le cadre scolaire – sont des données que l'on retrouve sur l'ensemble du territoire.

Seuls les concerts de rock révèlent un clivage, les Parisiens étant favorisés par la présence de groupes et de salles, dans la capitale. Pour le reste, l'homogénéité est presque étonnante. *« Un petit nombre de sorties apparaissent même comme caractéristiques de la période de jeunesse tant les écarts avec la population adulte sont marqués*, précise l'enquête. *C'est le cas notamment des sorties au cinéma, en discothèque et au concert de rock. »*

Ainsi, neuf jeunes sur dix sont allés au cinéma au cours des douze derniers mois. Ils y consacrent la part la plus importante de leur budget loisirs. 21 % des jeunes spectateurs se rendent dans les salles au moins une fois par mois. Cette fréquentation transcende les différences sociales : les variations selon l'âge, le milieu social et même le lieu d'habitation sont insignifiantes. Les concerts de rock ne sont pas non plus réservés à une catégorie sociale particulière. Ce goût pour le rock se double d'une profonde frustration : ils ne sont que 30 % à avoir assisté à un concert en douze mois, mais sont 81 % à désirer s'y rendre plus souvent. La cherté des places et la rareté de l'offre les empêchent de réaliser ce souhait, deux handicaps soulignés à propos d'autres activités culturelles.

LES 12-14 ANS AU MUSÉE

Moins répandues, en tout cas moins revendiquées par les 12-25 ans comme un loisir prioritaire, sont les visites au musée : 36 % d'entre eux déclarent avoir fréquenté un musée au cours des douze mois prédédents. Mais ce résultat varie fortement selon l'âge. Il atteint son maximum chez les 12-14 ans, pour décroître ensuite régulièrement. En fait, la visite au musée est d'abord une pratique des plus jeunes, sous l'influence de l'école. Elle est plus répandue chez les filles et chez les enfants de cadres supérieurs. Là non plus il n'existe pas de différence notable entre les taux de fréquentation de l'agglomération parisienne et ceux des communes rurales. La proportion de jeunes ruraux (32 %) qui ont visité un musée d'art au cours des douze derniers mois est même plus élevée que celle des jeunes Parisiens (25 %).

PEU DE LIVRES

Le théâtre, la musique classique et la danse sont des loisirs nettement moins répandus. Seuls 19 % des jeunes (surtout des très jeunes) sont allés au théâtre durant les douze derniers mois. Moins d'un jeune sur dix a assisté durant cette même période à un concert de jazz et seule une minorité (5 % de filles essentiellement) a vu un spectacle de danse classique.

Enfin, l'enquête confirme l'existence dans presque tous les foyers où vivent des 12-25 ans d'un *« équipement culturel de base »* comprenant une télévision, une radio, une chaîne haute-fidélité ou un appareil stéréo transportable, un magnétoscope et un baladeur. Plus de la moitié (55 %) des foyers où vivent des enfants de 12 à 14 ans possèdent au moins deux téléviseurs, 57 % ont également une console de jeux vidéo raccordée au poste TV et 33 % un ordinateur. La pratique des jeux vidéo est très répandue, surtout parmi les plus jeunes et les garçons. En revanche, les 12-25 ans lisent peu de livres en dehors de ceux prescrits par l'école et des bandes dessinées. 52 % d'entre eux ont lu au plus deux livres au cours des douze derniers mois. 17 % d'entre eux lisent un quotidien chaque jour, 20 % plusieurs fois par semaine, 23 % plus rarement et 40 % jamais.

Michèle Aulagnon

Un commando anti-IVG condamné en appel à Bordeaux

A Nantes et à Grenoble, d'autres « croisés » encourent trois à six mois de prison avec sursis

LA COUR D'APPEL de Bordeaux a confirmé intégralement, mercredi 22 février, un jugement du tribunal correctionnel du 16 décembre 1993 qui avait condamné à des peines de prison de quatre à six mois avec sursis les dix-huit membres d'un commando anti-avortement. Ceux-ci avaient empêché, le 29 mai 1992, le fonctionnement du centre IVG de l'hôpital Saint-André de Bordeaux. Absente de la première audience pour raisons médicales – elle était enceinte –, Claire Fontana, fondatrice du mouvement La Trêve de Dieu, avait également participé à une opération identique dans un hôpital de Tours. Elle était présente, mercredi, devant la cour d'appel.

Selon Mme Fontana et son défenseur, Me Philippe de Caunes, cette décision confirme le classement en délit et non en simple contravention *« d'une dégradation légère qui modifie l'état d'une chose et par la suite la rend impropre à la fonction à laquelle elle était destinée »* et mérite *« l'examen et la censure de la Cour de cassation »*. Ils ont annoncé leur intention de former un pourvoi.

Affirmant utiliser les *« mêmes armes que ses adversaires qui, il y a vingt ans, avaient une fausse conception de la liberté »*, Mme Fontana s'est déclarée *« fière de risquer la prison alors qu'elle est convaincue de la justesse de sa cause »*. *« C'est la pierre d'achoppement de la sincérité ! »*, a-t-elle ajouté en reconnaissant qu'elle ne savait pas si, devant la menace du sursis, elle allait elle-même poursuivre son action : *« Ma décision n'est pas encore prise, mais tant qu'il y aura d'autres relais, je pense que je ne m'exposerai pas davantage. Maintenant, il me reste à développer nos véritables motivations et à faire en sorte qu'on ne nous considère plus comme des gens violents qui n'ont aucun respect pour la loi. »*

« Le texte punissant le délit d'entrave à l'IVG est appliqué au minimum et l'amnistie présidentielle balaiera les peines énoncées », a estimé pour sa part le collectif bordelais pour le droit à l'avortement et à la contraception, regrettant que les peines *« restent cependant minimes, et en aucun cas dissuasives »*. *« Les opérations commandos n'ont pas cessé pour autant. Les personnes inculpées aujourd'hui sont pour la plupart récidivistes et mises en causes pour d'autres affaires dans d'autres villes »*, a encore constaté le collectif.

ONZE HEURES D'AUDIENCE

Jeudi 23 février, en effet, Mme Fontana assistait à un autre procès, au tribunal correctionnel de Nantes. La présidente de La Trêve de Dieu était venu soutenir onze personnes, dont un évêque à la retraite, accusées de s'être enchaînées avec des cadenas de moto, le 6 décembre 1994, dans le hall du centre hospitalier universitaire Saint-Jacques à Nantes. A l'issue d'une audience qui a duré onze heures, le procureur de la République a requis trois mois de prison avec sursis et 5 000 francs d'amende pour huit personnes, et six mois avec sursis et 5 000 francs d'amende pour les trois autres, qui étaient récidivistes. A l'extérieur du tribunal, quelque trois cents personnes manifestaient, la moitié en faveur de l'interruption volontaire de grossesse et l'autre moitié contre. Le jugement a été mis en délibéré au 11 mai.

Enfin, au tribunal correctionnel de Grenoble, mardi 21 février, le procureur de la République a requis une peine de six mois de prison avec sursis et 5 000 francs d'amende à l'encontre de trois membres d'un commando anti-IVG. Les trois hommes faisaient partie d'un groupe de dix *« sauveteurs »* qui avait investi le bloc opératoire de l'hôpital Albert-Michallon, le 24 octobre 1994. Les sept autres personnes avaient été condamnées le 17 janvier à trois mois de prison avec sursis et 5 000 francs d'amende par le même tribunal (*Le Monde* du 19 janvier). Jugement le 7 avril.

L. F., avec Pierre Cherruau (Bordeaux)

CORRESPONDANCE

Une lettre de Catherine Colé

Après la publication, dans Le Monde *du 20 janvier, d'un article intitulé « L'affaire Colé met en cause l'entourage du chef de l'Etat », concernant les activités de Gérard Colé à la présidence de la Française des jeux, Catherine Colé, fondatrice de la SARL Noblesse oblige, nous a adressé la lettre suivante :*

Je tiens à apporter certaines précisions sur la présentation faite dans vos colonnes le 20 janvier de Noblesse oblige. Présentation qui pourrait porter préjudice à la réputation sans faille de cette société de décoration que j'ai créée et que je dirige depuis plus de dix ans. Installée dans le septième arrondissement de Paris, la boutique Noblesse oblige est internationalement connue des fournisseurs les plus sérieux et des revues de décoration les plus prestigieuses. Notre clientèle est exigeante et fidèle et nous confie régulièrement la charge de concevoir et de mener à bien des chantiers divers : appartements et résidences de particuliers, bureaux et sièges sociaux de sociétés de toutes tailles, hôtels, etc.

Quant aux circonstances d'attribution de la mission de décoration pour l'« université des détaillants » de la Française des jeux à Vitrolles, Noblesse oblige a été appelée en urgence pour étudier un projet concurrentiel. Mieux adaptée à la définition du programme, sa proposition a finalement été retenue. Noblesse oblige a facturé l'ensemble de ses prestations pour un montant total hors taxes de 1 155 000 francs, conformément au barème fixé par les usages professionnels, et ne portant évidemment que sur les postes de décoration.

En indiquant le montant total des travaux à la fin du paragraphe citant Noblesse oblige, l'article laisse entendre à tort que notre mission portait sur l'ensemble des dépenses. Or, notre action à l'« université des détaillants » ne consistait ni à générer, ni *a fortiori* à contrôler l'ensemble des travaux inhérents à la réalisation complète du programme.

[Nous n'avons pas écrit que la société de Mme Colé, ex-épouse de Gérard Colé, était seule responsable de l'énorme surcoût constaté sur le chantier de Vitrolles (Bouches-du-Rhône) : 44,7 millions de francs, au lieu des 27,4 millions prévus. Ce chiffre, relevé en 1993 par l'inspection générale des finances, montre néanmoins à quel point la gestion des budgets de la Française des jeux (FDJ) fut peu scrupuleuse. Pour le reste, nous signalons que Mme Colé avait été choisie pour ce chantier par un cabinet d'architectes parisien, lui-même retenu par la FDJ, dont le président était... Gérard Colé. Le directeur du marketing de la FDJ, M. Grasset, précisait notre article, a d'ailleurs admis que la société de décoration de Mme Colé avait bien été imposée par son frère. Cela, l'ex-épouse de Gérard Colé ne le conteste pas. – *H. G.*]

Douze mois de prison avec sursis pour Françoise Sagan

L'ÉCRIVAIN Françoise Sagan a été condamnée, vendredi 24 février, par la seizième chambre du tribunal correctionnel de Paris à douze mois de prison avec sursis, dix-huit mois de mise à l'épreuve et une amende de 40 000 francs pour usage et cession de cocaïne. Françoise Sagan, qui devra se soumettre à un traitement, avait déjà été condamnée en 1990 à six mois de prison avec sursis, 10 000 francs d'amende et 350 000 francs d'amende douanière pour une autre affaire de stupéfiants (*Le Monde* du 11 février). L'écrivain ne sera donc pas incarcérée, mais, si elle se voit infliger dans les années à venir une peine d'emprisonnement ferme, elle devra accomplir en plus de cette nouvelle peine les six mois de prison avec sursis prononcés en 1990.

L'humoriste Pierre Palmade, qui était impliqué dans le même dossier, s'est vu pour sa part infliger une amende de 20 000 francs pour usage de cocaïne. Lors de l'audience, le substitut du procureur, Bernard Fos, avait requis dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis et 50 000 francs d'amende contre Françoise Sagan et quatre mois d'emprisonnement avec sursis et 20 000 francs d'amende contre Pierre Palmade. Les vingt-cinq autres prévenus qui comparaissaient dans cette affaire ont été condamnés à des peines allant de 10 000 francs d'amende à quatre ans de prison ferme.

M. Méhaignerie est critiqué vivement par les policiers

LA FÉDÉRATION nationale autonome de la police (FNAP, majoritaire chez les policiers en civil) s'est *« étonnée »*, vendredi 24 février, du souhait exprimé par le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, qu'un magistrat soit nommé à la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) (*Le Monde* du 25 février) pour succéder à Jacques Franquet. Selon Alain Brillet, le secrétaire général de la FNAP, cette proposition *« traduit une méconnaissance profonde du fonctionnement »* de la DCPJ et *« contribue à alourdir le climat dans les relations police-justice »*.

Le Syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la police nationale (SCHFPN, majoritaire chez ceux-ci) a quant à lui exprimé *« sa stupéfaction et son inquiétude »*. Le ministre, demande le secrétaire général, Emile Pérez, *« serait-il le porte-parole de certaines organisations de magistrats voulant faire main basse sur la PJ ? Les choses s'éclaircissent aujourd'hui. Il s'agissait dans l'esprit de certains, au travers des récents tourments politico-judiciaires, de déstabiliser un haut fonctionnaire de la police nationale pour mettre à sa place un magistrat »*.

■ **PRISONS : les surveillants de Douai et Loos-lès-Lille ont cessé le travail**, vendredi 24 février, afin de protester contre des sanctions visant trente-huit fonctionnaires qui avaient participé, jeudi 23 février, à la journée nationale de protestation organisée par l'Union fédérale autonome pénitentiaire (UFAP), la CGT et l'Union des syndicats pénitentiaires (USP). Les sanctions vont de quatre à six jours de mise à pied.

■ **ALCATEL CÂBLE : une enquête préliminaire** a été ouverte par le parquet de Nanterre, mardi 21 février, sur d'éventuelles majorations de prix pratiquées par Alcatel Câble au détriment d'EDF. Le parquet de Nanterre avait été saisi le 15 février d'une lettre dénonçant de tels faits et émanant d'un cadre licencié de l'agence Alcatel Câble de Strasbourg (*Le Monde* du 17 février).

Plan informatique-justice : deux magistrats mis en examen

LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT et la vice-présidente du tribunal de Paris, Louis-Marie Raingeard de la Blétière et Elisabeth Belfort, ont été mis en examen par le juge d'instruction chargé de l'enquête sur le naufrage du plan informatique-justice. Une information judiciaire pour faux et usage de faux en écriture privée et délit de favoritisme avait été ouverte en juin 1994 à la suite d'un rapport de la Cour des comptes sur des irrégularités commises de 1989 à 1992 dans la passation des marchés publics (*Le Monde* du 10 juin 1994). A l'époque, ces deux magistrats étaient respectivement directeur de l'administration et de l'équipement et sous-directrice de l'informatique à la chancellerie.

DISPARITIONS

O Jin-u

Un vétéran de la vieille garde nord-coréenne

LE MARÉCHAL O JIN-U, ministre de la défense, qui était devenu le « numéro deux » du régime de Pyongyang, après l'héritier Kim Jong-il, est mort, samedi 25 février, dans la capitale nord-coréenne, quelques jours à peine après la fin de la période de deuil officiel observé à la suite du décès de Kim Il-sung. Atteint d'un cancer du poumon, O Jin-u était âgé de soixante-dix-huit ans. Déjà, le 16 octobre 1994, il était apparu affaibli, soutenu par des aides de camp, lors d'une cérémonie suivant le décès de Kim Il-sung. Peu après, il était venu subir des examens médicaux à Paris, où il avait séjourné plusieurs semaines avant de regagner Pyongyang le 5 décembre.

Représentant des vétérans de la guérilla anti-japonaise, ce militaire au caractère carré, qui s'était souvent rendu en Chine, était proche de Kim Il-sung. Il était devenu, au début des années 80, le troisième personnage du régime après les deux Kim, le père et le fils, malgré une brève éclipse entre 1986 et 1987. En 1992, il avait reçu le titre de maréchal. O Jin-u était considéré comme un de ceux qui avaient dès le début soutenu la thèse d'une succession « dynastique » à la tête de la Corée du Nord, afin de préserver la stabilité du régime : il a été de longue date un protecteur de « Kim Junior », dont il a facilité l'ascension en éliminant ses adversaires au sein des forces armées. Sa disparition ne devrait pas entraîner de bouleversement au sein de l'armée ni au sein du régime : Choe Gwang, chef d'état-major général de l'armée, le plus haut gradé de la nouvelle génération de militaires, et confident de Kim Jong-il, qui assurait déjà son intérim depuis sa maladie, devrait lui succéder.

La disparition du maréchal O n'a pas non plus inquiété les Sud-Coréens. L'armée de Séoul, qui avait été mise en état d'alerte au moment de la mort de Kim Il-sung, n'a pris aucune mesure spéciale le 25 février. Une commission officielle a été formée pour organiser des funérailles d'Etat à O Jin-u, a annoncé l'Agence nord-coréenne de presse, et sa dépouille mortelle va reposer au Palais de la culture jusqu'à la levée du corps le 1er mars.

Kenneth Setton

Un historien de l'Europe médiévale

KENNETH SETTON, l'un des plus grands historiens de l'Europe médiévale et classique ainsi que de l'Empire ottoman, est mort, le 18 février, à l'âge de quatre-vingts ans, au Princeton Medical Center (Etats-Unis).

Né à New-Bedford (Massachusetts), Kenneth Setton fut formé à l'université de Boston. Il sera alternativement président de la Medieval Academy of America et de l'American Philosophical Society. Depuis 1968, Kenneth Setton avait, après avoir enseigné l'histoire médiévale dans les universités de Columbia et de Pennsylvanie, rejoint l'Institute for Advanced Study, organisme distinct de l'université de Princeton (New- Jersey). Cet institut accueille des chercheurs du monde entier (parmi lesquels le mathématicien français André Weil, frère de la philosophe Simone Weil), afin que ceux-ci puissent se consacrer exclusivement à la recherche.

Largement méconnue en France, où elle n'a encore fait l'objet d'aucune traduction, l'oeuvre de Kenneth Setton constitue pourtant l'une des plus importantes contributions à l'histoire des Croisades et de la papauté, jusqu'au seuil de l'ère moderne (dix-septième siècle). C'est ainsi que Kenneth Setton fut le maître d'oeuvre d'une monumentale *History of the Crusades* (« Histoire des Croisades »), entreprise collective éditée de 1969 à 1989, auquel l'orientaliste français Claude Cahen contribua notamment pour la période des Omeyyades. Le livre majeur de Kenneth Setton, resté un « classique » des études médiévales aux Etats-Unis, s'intitule *Papacy and the Levant, 1204-1571*. Il s'agit de quatre volumes rédigés entre 1976 et 1984 sur l'histoire des relations de la papauté et de l'Orient.

Son dernier texte – l'un des rares à être de dimension modeste (une centaine de pages), – *Western Hostility to Islam* (« L'Hostilité occidentale envers l'islam », 1992), proposait, à partir de documents, une analyse des idées réciproques qu'Orientaux et Européens portaient sur la civilisation de *« l'autre »*.

Nicolas Weill

James Herriot

Un vétérinaire écrivain

JAMES ALFRED WIGHT est mort, jeudi 23 février, à son domicile de Thirsk, dans le Yorkshire ; il était âgé de soixante-dix-huit ans. Il était plus connu sous le nom de James Herriot, pseudonyme sous lequel il écrivit de nombreux livres consacrés à ses expériences de vétérinaire de campagne amené à soigner aussi bien les animaux de ferme que les caniches. Parmi les nombreux titres traduits en français, on peut retenir : *Des clients de tout poil* (Albin Michel), *Le Petit Monde de James Herriot* (Presses de la Cité), *Pour l'amour des bêtes* (Albin Michel). Il n'a commencé à écrire qu'à cinquante ans, à l'instigation de sa femme, et rencontra le succès aux Etats-Unis avant de devenir célèbre en Grande-Bretagne. Ces livres, traités de façon très humoristique, ont donné lieu à des adaptations télévisées très suivies, ce qui a encore accru sa popularité. Il se plaignait souvent d'ailleurs de voir sa salle d'attente pleine de touristes américains venus faire dédicacer leurs livres, prenant la place de ses clients, car il ne renonça jamais à son métier.

M. S.

NOMINATIONS

Conseil d'État

Par décret du président de la République, en date du mercredi 22 février, Jean-François Mary, chef du service de presse de la présidence de la République, et Jean-Dominique Giuliani, directeur de cabinet du président du Sénat, ont été nommés maîtres de requêtes au Conseil d'Etat, au tour extérieur.

[Né le 30 juillet 1952 à Paris, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, titulaires d'un DES de lettres, Jean-François Mary a été, de 1978 à 1981, assistant parlementaire au groupe socialiste de l'Assemblée nationale. Ensuite, il a fait partie des différents cabinets ministériels de Jean Le Garrec à l'extension du secteur public, à l'emploi et à la fonction publique. En septembre 1985, il devient directeur des relations sociales et des relations avec les administrations du groupe Agefi-La Vie française. De juin 1988 à octobre 1991, il est chargé de mission à la présidence de la République, où il s'occupe des rapports avec la presse régionale. Il devient alors chef du service d'information et de diffusion du premier ministre. En mai 1993, il retourne à l'Elysée comme chef du service de presse de la présidence de la République.]

[Né le 5 février 1956 à Marseille, Jean-Dominique Giuliani est licencié en droit et diplômé de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence. Secrétaire général adjoint du groupe de l'Union centriste du Sénat à partir de 1981, il en devient secrétaire général à partir d'avril 1983. Depuis le 5 octobre 1992, il était directeur de cabinet de René Monory, président du Sénat. M. Giuliani est aussi, depuis 1992, directeur de la Fondation Robert-Schuman et secrétaire général du centre de recherche et d'études sur les problèmes internationaux. Il est l'auteur de *Marchands d'influence, les lobbies en France*, publié au Seuil en 1991.]

Diplomatie

Jacques Courbin, représentant diplomatique français au Rwanda, a été nommé ambassadeur de France dans ce pays, en remplacement de Jean-Michel Marlaud.

[Né le 27 mars 1947, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, Jacques Courbin a notamment été en poste à Alger, à Bilbao, à Nouakchott et à Beyrouth.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du vendredi 24 février sont publiés :

- **Etablissements sociaux** : un décret modifiant la procédure de création, de transformation et d'extension des établissements et des services sociaux et médico-sociaux. Celui-ci ne s'applique toutefois pas aux projets concernant les établissements d'hébergement pour personne âgées.
- ***Présidentielle*** : un décret fixant au mardi 28 février la date d'envoi des formulaires officiels aux élus habilités à présenter un candidat à l'élection présidentielle.
- **Police** : Un arrêté sur l'organisation et les attributions du conseil national de la formation de la police.
- **Catastrophe** : Un arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle dans diverses communes de 22 départements après les intempéries de la fin du mois de janvier.

SPORTS

FOOTBALL

Eric Cantona est suspendu pour sept mois

LONDRES,
de notre envoyé spécial

Après la décision prise vendredi 24 février par la Fédération anglaise de football (FA) de suspendre Eric Cantona jusqu'au 30 septembre et de lui infliger une amende de 10 000 livres (environ 82 000 francs), les réactions de ses défenseurs oscillaient entre la déception et un certain soulagement. Dans l'entourage du joueur, personne n'avait toutefois exclu l'hypothèse d'une radiation à vie, une sanction extrême réclamée par la presse populaire britannique. L'agression pied en avant dont s'était rendu coupable Eric Cantona le 25 janvier contre un supporter de Crystal Palace avait, en effet, suscité un émoi considérable dans le pays.

Les trois sages de la commission de discipline de la Fédération chargés d'entendre le joueur et ses défenseurs vendredi, dans un hôtel du nord de Londres, ont pris acte des *« regrets profonds et sincères »* exprimés par l'accusé. Ils ont néanmoins aggravé la sanction que Manchester United avait prise dès le lendemain de l'incident. Les responsables du club, qui plaidaient pour la confusion des peines, se sont déclarés déçus : *« Nous pensions avoir agi de manière adéquate en suspendant immédiatement Cantona jusqu'à la fin de la saison »*, a dit Martin Edwards, président de Manchester United, précisant qu'Eric Cantona, sous contrat jusqu'en juin 1996, resterait au club, où il continuera d'être payé.

Manchester United a décidé de ne pas faire appel de la sanction qui, selon maître Jean-Jacques Bertrand, l'avocat d'Eric Cantona, *« a été acceptée dans l'intérêt de tout le monde »*. Comment espérer une attitude de clémence des responsables de la Fédération anglaise au moment où ils doivent faire face à une multitude d'affaires qui ternissent l'image du football britannique ? Il n'y a jamais eu autant de joueurs expulsés que cette saison. Autour de certains stades rôde le spectre du hooliganisme. En coulisses circule désormais l'argent sale. Tandis que plusieurs affaires de corruption ont été révélées ces derniers mois, la fédération va devoir juger le cas de George Graham, l'entraîneur d'Arsenal, dont une enquête préliminaire vient de montrer qu'il avait touché pour 425 000 livres (environ 3,5 millions de francs) de commissions occultes pour le transfert de deux joueurs scandinaves.

Dans un tel contexte, Eric Cantona a choisi d'adopter un profil bas, se refusant à tout commentaire après l'énoncé de la sanction. L'attaquant français doit encore répondre de son geste devant la justice britannique. Convoqué le 23 mars au tribunal de Groydon, sous l'inculpation d' *« agression simple »*, il encourt jusqu'à six mois de prison.

Jean-Jacques Bozonnet

■ ***AUTOMOBILISME* : La rupture de la colonne de direction serait** bien la cause directe de la mort d'Ayrton Senna. Selon des sources judiciaires, le rapport définitif de l'expertise qui contient les conclusions sur les circonstances de l'accident a été remis, vendredi 24 février, au parquet de Bologne. La version d'un grave incident sur la colonne de direction avait plusieurs fois été évoquée depuis la mort du triple champion du monde brésilien, le 1er mai 1994, sur le circuit d'Imola (*Le Monde* du 6 août). – (*AFP*)

RÉSULTATS

BASKET-BALL
CHAMPIONNAT DE FRANCE
Pro A - Première phase
7e tour retour, *match avancé*

Le Mans - PSG-Racing	74-85

FOOTBALL
CHAMPIONNAT DE FRANCE D 1
27e journée

Le Havre - Lens	2-3
Bordeaux - Sochaux	2-1
Caen - Strasbourg	4-0
Lille - Auxerre	0-0
Rennes - Monaco	1-3
Nice - Metz	1-0
Martigues - Cannes	0-0
Montpellier - Bastia	0-0

Classement : 1. Nantes, 59 pts ; 2. Paris-SG, 50 ; 3. Lyon, 47 ; 4. Lens, 46 ; 5. Auxerre et Cannes, 41 ; 7. Bordeaux, 39 ; 8. Le Havre et Strasbourg, 38 ; 10. Monaco et Metz, 36 ; 12. Martigues, 34 ; 13. Rennes, 32 ; 14. Saint-Etienne et Lille, 31 ; 16. Nice, 28 ; 17. Montpellier, 27 ; 18. Bastia, 26 ; 19. Caen, 25 ; 20. Sochaux, 22.

VOILE
COUPE DE L'AMERICA
Troisième Round Robin
Coupe Citizen
Stars-and-Stripes b. *America³* de 1 min 52 s.
Classement. : 1. *Young-America* et *Stars-and-Stripes*, 25 ; 3. *America³*, 7.

AU CARNET DU MONDE

Anniversaires de naissance

– Le 27 février 1974, tu es née. Pour tes vingt et un ans,

Ta petite maman, là-haut du ciel,
Ton papa,
Ton petit frère Samuel,
Nous te souhaitons, un très bon anniversaire,

Estelle-Marie DOMINGUES.

M. Domingues Manuel,
19, rue de la Loire,
37530 Chargé-Amboise.

– Henry et Catherine COUDANE,
Jean et Régine COUDANE,
Annie et Lionel ROUSSEL,
Vincent, Caroline, Elise,
Sylvain, Fanny,
Grégory, Fanny,
souhaitent un joyeux anniversaire à leur

Mamilou.

Décès

– Mme Jean Baget,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean BAGET,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 15 février 1995.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans la stricte intimité familiale.

3, allée des Troènes,
92330 Sceaux.

– Mme Georges Celce,
sa mère,
Le lieutenant-colonel Jean Blaise,
son époux,
Aurélien, Thibault, Quentin,
ses fils,
Toute leur famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Régine BLAISE,
née Celce,
docteur en médecine,

le 22 février 1995, dans sa quarante-troisième année.

La cérémonie religieuse a eu lieu à Tours, le samedi 25 février.

L'inhumation aura lieu à La Roquebrussanne (Var), le lundi 27 février à 16 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

64, rue Denfert-Rochereau,
92100 Boulogne.
16, rue Claude-Thion,
37000 Tours.

– Mme Simone Copfermann,
son épouse,
Emile et Jacqueline Copfermann,
ses frère et belle-sœur,
Liliane Copfermann,
sa belle-sœur,
Et ses filles,
Raymond et Micheline Jazédé,
ses cousins,
Leurs enfants et petits-enfants,
Mme et M. André Cavalier,
ses cousins,
Et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Lucien COPFERMANN,
dit **Lucien Rioux,**
journaliste,

le 23 février 1995.

L'inhumation aura lieu le 28 février, au cimetière parisien de Pantin, entrée principale, à 9 h 45.

Un registre sera ouvert.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

– Mme Jeanne-Marie Bérat Depied,
Les enfants, petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Jean-Charles DEPIED,

survenu le 24 février 1995.

Les obsèques auront lieu le mercredi 1er mars 1995, en l'église Saint-Pierre à Jouarre (Seine-et-Marne).

– Mme Marie-Louise Remy-Le Clère,
sa sœur,
M. et Mme Christophe Pladys,
ses neveu et nièce,
Clémentine Pladys,
sa petite-nièce,
ont la tristesse de faire part du décès de

Bernard LE CLÈRE,
docteur en droit,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand,

survenu le samedi 18 février 1995.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale en l'église Saint-Eustache à Paris-1er, suivies de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise.

Une messe sera dite ultérieurement à Senlis.

« Il y a beaucoup de demeures dans la maison de mon Père. »
(Saint Jean, XIX-2)

15, rue de Luzarches,
60580 Coye-la-Forêt.

– Le 15 février 1995,

Philippe MAES,

a choisi de partir.

Notre chagrin est immense.

Anne Maes-François et Chloé,
son épouse et sa fille,
Henri et Lucette Maes-Thiry,
ses parents,
Daniel Maes,
Jean-Basile Maes, Fanny et Loïc,
ses frères, belle-sœur et neveu,
Jeanne Maes,
Ludo et Jacqueline
Vanhemelryck-Thiry,
ses tantes et oncle,
Pierre et Marie-Clémence
François-Collette,
ses beaux-parents,
Michel et Marie-Claire
Martin-François,
ses beau-frère et belle-sœur,
Et leurs enfants.

F-13870 Rognonas,
12, petit chemin d'Arles.
B-1090 Bruxelles,
rue Huybreghts, 19/4.

– Mme Olivier Maisani,
Et sa famille,
ont l'immense tristesse d'annoncer le décès de

Jean-Charles GILLE-MAISANI,

survenu à Québec, le 29 janvier 1995, à l'âge de soixante-dix ans.

21, boulevard Jules-Sandeau,
75116 Paris.

– Saint-Piat (Eure-et-Loir).

Mme Odette Pedrot,
sa sœur,
Ses neveux, nièces,
Et toute la famille,
font part du décès de

Mlle Madeleine MOREAU,
croix de guerre 1939-1945,
chevalier de la Légion d'honneur,
membre du réseau Turma-Vengeance,
administrateur civil honoraire
du ministère de l'industrie.

Ses obsèques seront célébrées le lundi 27 février 1995, à 14 h 30, en l'église de Saint-Piat (Eure-et-Loir).

8, résidence Flandres-Dunkerque,
28300 Mainvilliers.

– Mme Guy Mutel-Portier,
son épouse,
Ses enfants, petits-enfants,
font part du rappel à Dieu de

M. Guy MUTEL,
ancien élève de l'Ecole des Roches,
ingénieur des travaux publics,

le 23 février 1995, à l'âge de soixante-douze ans.

Les obsèques auront lieu le lundi 27 février, à 15 h 45, à l'église de Gometz-le-Châtel (Essonne).

– Mme Reine-Marguerite Schweisguth,
son épouse,
Richard, Christel et Thierry,
ses enfants,
Mme Germaine Schweisguth,
sa mère,
M. et Mme Adrien Guy,
ses beaux-parents,
Catherine et Michel, Charles et Françoise, Henri et Françoise, Marie-Antoinette, Bertrand et Véronique, Isabelle et Claude, Geneviève, Marc et Dominique, Anne-Marie et Lionel, Lionel et Danièle,
ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs,
Sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

François SCHWEISGUTH,

dans sa soixante-cinquième année.

« Nous ne perdons pas courage, et si notre homme extérieur se détruit, notre homme intérieur se renouvelle de jour en jour. »
IIe épître aux Corinthiens.

Selon la volonté du défunt, l'incinération a eu lieu le mardi 21 février 1995, à 15 h 45, à Rouen, au cimetière monumental. L'inhumation s'est déroulée dans la stricte intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires

– Il y a trois ans, le 26 février 1992,

Gabriele ANGLADE,
maître de conférences
à l'université de Lille,

quittait pour toujours ceux qui l'aimaient.

– A tous ceux qui ont connu et aimé,

Michel LÉVY (X 70),

une pieuse pensée est demandée en ce vingt-troisième anniversaire de sa mort.

Communications diverses

TY2 :

« Sur le taureau de fer qui fume, souffle et [beugle,
L'homme a monté trop tôt. Nul ne connaît [encor
Quels orages en lui porte ce rude aveugle,
Et le gai voyageur lui livre son trésor ;
Son vieux père et ses fils, il les jette en [otage
Dans le ventre brûlant du taureau de [Carthage,
Qui les rejette en cendre aux pieds du dieu [de l'or (...) »

ALFRED DE VIGNY (*La maison du Berger*), 1844.

HORIZONS

HISTOIRE

Les procès d'Oscar Wilde

Il y a cent ans le talentueux dandy irlandais était condamné à deux ans de travaux forcés pour homosexualité

LE 28 février 1895, Oscar Wilde lut une carte qui avait été déposée, dix jours plus tôt, à son club londonien. Elle était ainsi rédigée : *« A Oscar Wilde, poseur sodomite* [sic]. » Le libelle émanait du marquis de Queensberry, père d'Alfred Douglas, amant de l'écrivain. Au lieu de négliger l'offense, celui-ci commit l'imprudence d'attaquer son contradicteur en diffamation. Ainsi commençait le premier épisode d'une suite de procès de mœurs, parmi les plus célèbres de l'histoire, dont la portée est à la fois juridique, politique et psychologique.

En cette fin du XIXe siècle, dans une ambiance de puritanisme victorien et d'épidémie syphilitique, l'Europe durcit ses lois sur les mœurs et, notamment, sur l'homosexualité. Au moment même où Freud met en évidence la bisexualité originelle de l'être humain, le code pénal prussien interdit les relations homosexuelles entre adultes consentants. La même prohibition est introduite, en 1885, dans la loi criminelle anglaise par un amendement défendu par le député Labouchère, dont la femme aura, ultérieurement, un petit flirt avec... Oscar Wilde.

Cet amendement précise : *« Toute personne de sexe masculin qui, en public ou en privé, commet un acte d'indécence grave avec une autre personne de sexe masculin, ou est complice d'un tel acte, se rend coupable d'un crime passible, à la discrétion de la cour, d'une peine de prison, n'excédant pas deux ans, avec ou sans travaux forcés. »* La loi n'évoque pas les relations entre personnes de sexe féminin, et la reine Victoria aurait ainsi justifié ce silence : *« Jamais une femme ne ferait une chose pareille. »*

Si ce texte répressif a été abrogé en 1967, les grands principes de la procédure pénale britannique n'ont guère varié depuis le temps d'Oscar Wilde. Notamment, le jury d'assises ne se prononce que sur la culpabilité tandis que la peine est fixée par le juge seul. Le malheur voulut qu'après un premier acquittement lié à une impossibilité pour le jury de se mettre d'accord un second procès opposât le poète anticonformiste à un juge rigide, Alfred Wills, sportif escaladeur de haute montagne et viril admirateur de son guide « vif et musculeux ». Face à lui, Wilde et son mol embonpoint n'avaient aucune chance, et furent donc condamnés à la peine maximale de deux ans de travaux forcés.

Qu'un auteur favori du public soit mis au ban de la société, et un homme pétillant d'intelligence ridiculisé dans un prétoire, a pu sembler contradictoire et peu flatteur pour l'ouverture d'esprit de l'institution judiciaire. Mais, face à un magistrat *« plein de sages dictons et de banales maximes »*, selon le portrait-robot de Shakespeare, les bons mots de Wilde sonnaient creux. L'art de mentir n'est pas le même sur la scène d'un théâtre qu'à la barre du tribunal, et, quand le poète voulut rendre plus convenable sa liaison en se rajeunissant de deux ans et en vieillissant de dix son amant, l'avocat de son adversaire lui opposa les dures réalités de l'état civil.

Il est vrai que le marquis de Queensberry avait choisi pour défenseurs les meilleurs et... les plus chers ténors du barreau londonien pour un procès où il se ruina en honoraires de détectives. L'argent joua d'ailleurs un grand rôle dans une interminable succession d'instances et d'appels où Oscar Wilde passa du statut d'accusateur (en diffamation) à celui d'accusé (d'« indécence grave ») avant d'être privé de la garde de ses enfants et mis en faillite personnelle. Volontiers prodigue, il ne put faire face aux frais de justice et dut constamment emprunter à des amis. Ses prêteurs les plus assidus furent les fils de Queensberry, qui n'hésitèrent pas à aider l'adversaire de leur père. Mais Wilde eut bien du mal à financer les investigations qui eussent embarrassé le belliqueux marquis, lui aussi en délicatesse avec la loi, non pour la droiture de ses mœurs mais pour la violence de ses coups.

Dans cette justice de « classe », l'aristocrate écossais, pugiliste distingué, coauteur des règlements mondiaux de la boxe, les célèbres *« Queensberry rules »*, sut mettre à profit toutes les feintes, ruses et esquives du noble art pour mettre K.O. l'écrivain fatigué. Il parvint, notamment, à gagner les faveurs du public en se faisant le héraut de la sexualité majoritaire et de ses intérêts financiers. Les prostituées de Londres, dont il était un assidu client, applaudirent donc les magistrats en perruque lorsqu'ils condamnèrent les amis d'Oscar Wilde : quelques garçons de petite vertu qui détournaient la clientèle de leurs consœurs.

Le procès fut l'occasion d'un retournement de l'opinion publique en faveur du marquis et au détriment du poète. La presse favorisa ce revirement en se montrant très dure avec Oscar Wilde, dont les relations avec les journaux étaient souvent conflictuelles. Il avait mécontenté de nombreux critiques littéraires en affirmant que les sonnets de Shakespeare étaient passionnément dédiés à un garçon (thèse aujourd'hui couramment admise) ; il indisposait les chroniqueurs judiciaires en refusant d'adopter le profil convenu d'un accusé repentant. Et chaque matin les gazettes se déchaînaient contre celui que le *National Observer* appelait le *« grand prêtre des décadents »*.

Mais le procès d'Oscar Wilde témoigne surtout de l'iniquité d'une justice politique : le tribunal refusa de poursuivre quelques amis du poète, membres de l'establishment, dont Alfred Douglas et... le neveu du procureur. En fait, il s'agissait sans doute moins de condamner Wilde que de donner satisfaction à Queensberry, polémiste à la fois détesté et redouté dont le fils aîné, Francis, décédé quelques mois plutôt, avait été le secrétaire particulier du ministre des affaires étrangères, lord Rosebery, devenu premier ministre de la reine Victoria.

Justement, Queensberry accusait Rosebery d'avoir eu avec Francis le même type de rapports que Wilde avec Alfred et il avait même poursuivi de sa cravache l'hôte du 10, Downing Street. Le tribunal évita soigneusement de mettre en cause ce curieux et puissant chef de gouvernement, époux d'une Rothschild et triple vainqueur du Derby d'Epsom. La moindre allusion eut provoqué la chute immédiate du gouvernement dans un pays qui n'a jamais séparé vie publique et vie privée. Chacun avait encore en mémoire le drame du leader nationaliste irlandais Parnell qui, cinq années auparavant, pour une banale histoire de maîtresse, avait vu sa carrière brisée et sa santé ruinée.

D.R.

Lord Alfred Douglas (à gauche) en compagnie d'Oscar Wilde dans le Norfolk en septembre 1892.

L'art de mentir n'est pas le même sur la scène d'un théâtre et à la barre du tribunal, et, quand le poète voulut rendre plus convenable sa liaison en se rajeunissant de deux ans et en vieillissant de dix ans son amant, l'avocat de son adversaire lui opposa les dures réalités de l'état civil.

Les accusations de Queensberry étaient prononcées à un moment où le premier ministre était en proie à de sérieuses difficultés parlementaires liées à sa politique étrangère aventureuse. Rosebery, qui avait été nommé à la tête du cabinet à la suite de la chute de Gladstone, prenait fait et cause pour l'Italie contre la France. Conan Doyle mettra d'ailleurs en scène cet épisode dans l'enquête de Sherlock Holmes sur le traité naval où l'on voit le texte d'une convention anglo-italienne égaré par le secrétaire particulier du chef du Foreign Office et « futur premier ministre d'Angleterre », un certain Percy Phelps, alias Francis Douglas, dont le père devait connaître bien des secrets personnels des hommes politiques. Les Communes feront bientôt tomber Rosebery dans le cadre de ses fonctions publiques mais le tribunal l'épargnera dans sa vie privée. On notera seulement que, le jour de l'arrestation d'Oscar Wilde, des dizaines d'aristocrates et d'hommes politiques anglais prendront brusquement un bateau pour la France, pays qui n'interdisait pas les rapports homosexuels entre adultes consentants.

Le procès d'Oscar Wilde faillit d'ailleurs faire une victime de marque en la personne du jeune Winston Churchill, lieutenant au 4e régiment de hussards : le père d'un de ses anciens condisciples à l'école militaire de Sandhurst l'accusa de s'être livré sur ses camarades à *« des actes grossièrement immoraux du genre de ceux d'Oscar Wilde »*. Trente ans plus tard, l'ancien amant de celui-ci s'en prit à son tour à Churchill en prétendant qu'il avait fait assassiner lord Kitchener, ministre de la guerre, disparu dans l'explosion d'un navire, durant la première guerre mondiale. Et, comme son maître, Alfred Douglas connut les geôles britanniques avant que, devenu premier ministre, le Vieux Lion ne lui accordât son pardon.

L'histoire du procès d'Oscar Wilde et de ses protagonistes apparaît, également, comme une longue suite de répétitions où chacun déjoue sur la scène judiciaire ses drames familiaux. Le poète libertin et le marquis boxeur avaient d'ailleurs tout pour s'entendre, unis par les mêmes deuils précoces. Le premier pleurait sa petite sœur, morte enfant, et cherchait auprès d'éphèbes diaphanes la trace de celle qui *« blanche comme neige, savait à peine qu'elle était une femme »*. Le second ne s'était jamais remis de la mort de son petit frère, Francis Douglas, dans la catastrophe du Cervin, où celui-ci avait été entraîné par la passion d'un homme plus âgé, ecclésiastique de surcroît. Queensberry exprimera dans un poème, *l'Esprit du Cervin*, son rejet des religions dominantes et des relations d'autorité : son anarchisme blasphématoire lui vaudra d'être exclu de la Chambre des lords. Le procès entre Oscar Wilde et le marquis de Queensberry opposera le chouchou du public au paria des élites.

Wilde portait la honte de la condamnation de son père médecin pour attentat à la pudeur sur une jeune patiente, et le verdict du tribunal comme la vindicte de l'opinion inscriront dans sa propre chair l'infamie paternelle. Queensberry souffrait d'une véritable épidémie d'« accidents » de chasse ou de suicides déguisés qui avaient frappé son père, l'un de ses frères et son fils aîné. Le scandale d'Alfred devait achever les malheurs du clan Douglas et ternir l'histoire prestigieuse d'une des plus vieilles familles d'Ecosse.

Le procès opposa également deux hommes qui, bien que vivant à Londres, n'étaient pas des Anglais. Queensberry se présentait comme un gentleman-farmer écossais aux manières rudes, engagé dans la marine royale à douze ans, et qui ne se sentait guère à l'aise au sein de l'establishment de la capitale. Sa médiocre éducation, son origine rurale et son ascendance « étrangère » lui avaient valu bien des déboires dans les cercles distingués. Mais sa position de père outragé et d'aristocrate attaqué par un roturier lui permit de bénéficier d'une efficace solidarité de la haute société. Le prince de Galles s'entremit pour atténuer les effets des célèbres colères du marquis. Celui-ci ne fut pas inquiété pour les lettres d'injures qu'il avait envoyées à Victoria, un crime de lèse-majesté qui aurait pu lui valoir la pendaison. Le procès avec Oscar Wilde lui occasionnera seulement la perte de sa fortune et la haine de ses enfants.

Oscar Wilde, né à Dublin, était le fils d'une militante nationaliste que l'attachement à la cause irlandaise manqua de peu conduire en prison : un procureur refusa de croire qu'elle était l'auteur d'articles séditieux. Lady Wilde avait réussi à berner la justice de Sa Gracieuse Majesté et, bien plus tard, elle crut que son fils serait capable de rééditer cet exploit. Elle lui conseilla donc d'affronter les tribunaux plutôt que de fuir en France. En fils aimant et soumis, Wilde acquiesça sans se douter qu'il serait broyé par la machine judiciaire : il endura le terrible régime pénitentiaire britannique (qui sera réformé en 1898) et contracta, dans la geôle de Reading, une otite, qui ne sera pas étrangère à sa mort prématurée, en 1900.

Le procès fut donc une terrible défaite pour les deux protagonistes et ne fit qu'un seul vainqueur : l'Eglise romaine. Oscar Wilde et Queensberry reçurent tous deux un prêtre catholique à l'article de la mort tandis que lady Queensberry et Alfred Douglas se convertirent à la religion « papiste ». En ce sens, le procès d'Oscar Wilde sera l'épilogue judiciaire du mouvement d'Oxford et de la grande vague de conversions qui poussait les élites anglaises vers une religion du sacrifice et vers un clergé célibataire. Le prix à payer en fut la réclusion d'un poète qu'un ami d'Alfred Douglas appellera *« Ton frère à la voix d'or, ton chantre assassiné »*.

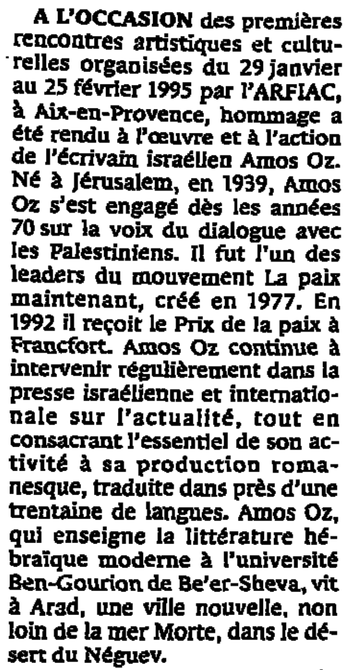
Le poète libertin et le marquis boxeur avaient tout pour s'entendre, unis par les mêmes deuils précoces. Le premier pleurait sa petite sœur, morte enfant. Le second ne s'était jamais remis de la mort de son petit frère.

Odon Vallet

★ La plupart des sources de cet article sont de langue anglaise et se trouvent à la British Library. On trouvera des éléments complémentaires dans O. Vallet, « Oscar Wilde ou le procès de l'homosexualité », in revue *Histoire*, décembre 1993 et « Faut-il réhabiliter Oscar Wilde ? », *Journal de Genève*, 13-14 août 1994. Voir aussi J. de Langlade, *La Mésentente cordiale* : Wilde-Dreyfus, Julliard, 1994 et R. Ellman, *Oscar Wilde*, Gallimard, 1994.

Un entretien avec Amos Oz

Les mélanges ethniques dans le monde d'aujourd'hui produisent des catastrophes



A L'OCCASION des premières rencontres artistiques et culturelles organisées du 29 janvier au 25 février 1995 par l'ARFIAC, à Aix-en-Provence, hommage a été rendu à l'œuvre et à l'action de l'écrivain israélien Amos Oz. Né à Jérusalem, en 1939, Amos Oz s'est engagé dès les années 70 sur la voix du dialogue avec les Palestiniens. Il fut l'un des leaders du mouvement La paix maintenant, créé en 1977. En 1992 il reçoit le Prix de la paix à Francfort. Amos Oz continue à intervenir régulièrement dans la presse israélienne et internationale sur l'actualité, tout en consacrant l'essentiel de son activité à sa production romanesque, traduite dans près d'une trentaine de langues. Amos Oz, qui enseigne la littérature hébraïque moderne à l'université Ben-Gourion de Be'er-Sheva, vit à Arad, une ville nouvelle, non loin de la mer Morte, dans le désert du Néguev.

« Pensez-vous qu'à cause du terrorisme, du « bouclage » de la Cisjordanie et de Gaza, la légitimité du processus de paix soit compromise dans l'opinion israélienne ?

– Pour le moment, nous n'avons avec les Palestiniens que des relations policières. Pour les faire plier, et donc faire reculer le terrorisme, il faut d'abord les relever. Tant que nous occupons Gaza, nous ne pouvons pas y couper le courant puisque nous sommes le gouvernement. En revanche, si nous n'y sommes pas, nous pouvons parfaitement bombarder, non certes les civils, mais les installations électriques. Il faut restituer au conflit israélo-palestinien, que l'on considère trop souvent en France comme une guerre de religion, de race ou de classe, sa véritable dimension : celle d'un conflit entre deux nations.

– Donner aux Palestiniens les moyens d'un Etat et un soutien international renforcé, croyez-vous que cela puisse séduire l'opinion publique israélienne ?

– Un Etat palestinien sera certes plus puissant que l'Autonomie actuelle, mais aussi plus vulnérable. Et quant au soutien international, les Palestiniens l'ont déjà. Leurs éventuels tanks et avions ne modifieront pas fondamentalement l'équilibre géostratégique de la région. N'oublions pas qu'il aura une taille comparable à celle du Grand-Duché du Luxembourg. N'oublions pas non plus que, depuis cinquante ans, nous sommes en guerre contre la Syrie, l'Irak, l'Iran, l'Arabie saoudite, qui disposent d'arsenaux militaires gigantesques ! Croyez-vous, que si l'on ajoute à tout cela cinq grammes d'Etat palestinien, cela va changer quoi que ce soit ?

– Croyez-vous qu'Israël ait l'intention de voir se créer un Etat palestinien en Cisjordanie et dans la bande de Gaza ?

– J'ignore les intentions profondes du gouvernement israélien. Je n'en fait pas partie. Mais ce que je sais, c'est que, sur cette petite terre que nous appelons Israël et qu'eux nomment la Palestine, habitent deux peuples dont aucun n'a l'intention de quitter la place. Si je soutiens le processus de paix, ce n'est certes pas par sympathie pour Yasser Arafat, mais parce que je veux un compromis historique avec le leadership palestinien sur la base de deux Etats. Quels en seront les frontières ? Ce sera l'objet de tractations... Le diagnostic doit précéder la cure, et le diagnostic le voici : il y a deux peuples sur un seul territoire, et il faut désormais les séparer.

– Ce partage doit-il suivre la « ligne verte » de 1967 ?



– Il importe avant tout que le partage corresponde plus ou moins aux répartitions démographiques. Quant à déterminer le tracé exact de ces futures frontières, ce n'est pas à moi de le faire. Je constate, à regret, que les mélanges ethniques dans le monde d'aujourd'hui produisent des catastrophes, que ce soit en Yougoslavie, en Tchétchénie, au Canada ou en Belgique...

– Les implantations juives réparties sur tout le territoire de la Cisjordanie ne représentent-elles pas un des obstacles majeurs à cette séparation « ethnique » ?

– Les juifs qui désirent demeurer dans le futur Etat palestinien devront le faire avec le plein accord des autorités palestiniennes. Qu'ils soient de simples résidents ou des citoyens palestiniens. Le fait est qu'ils n'y régneront plus en maîtres et seigneurs. Pour tout dire, les colons me paraissent avoir un concept « autistique » de leur droit. Le droit n'est pas ce que je désire de tout mon cœur, mais ce que l'homme doit à son prochain. Que j'aime une femme d'un amour fou, hystérique même, n'implique pas qu'elle soit ma propriété.

» Qu'il y ait en Ukraine un lieu saint du judaïsme, la tombe de Rabbi Nahman de Bratslav *[1772-1811, l'un des maîtres du mouvement piétiste juif, le hassidisme]* par exemple, ne signifie nullement qu'il faille faire flotter dessus un drapeau israélien ! Toute cette conception qui veut que ce qui est saint doive être mien, ce mélange entre sainteté et patrimoine, me paraît absurde !

– Et Jérusalem ? Estimez vous aussi qu'elle doive faire l'objet d'un partage ?

– A mon avis, la question de Jérusalem réclame de notre part imagination et créativité. Certes, je ne veux à aucun prix une nouvelle division de la ville. En revanche ses habitants peuvent avoir le passeport de leur choix, palestinien, jordanien, ou même français. Quant à la souveraineté, nous devons avant tout être honnête avec nous-mêmes et nous demander ce que nous appelons « Jérusalem ». Si nous entendons par là une région qui s'étend de Hébron à Naplouse, de Bethléem à Ramallah, le compromis avec les Palestiniens deviendra impossible. Si, au contraire, c'est la cité dont la majorité, à 70 %, est juive, nous pourrions accepter une situation dans laquelle les Palestiniens édifieraient sur l'une des collines qui ceinturent la ville une sorte de campus et lui donneraient le nom d'El-Kods, capitale de la Palestine, tandis que la souveraineté sur Jérusalem resterait israélienne. Quant aux lieux-saints, mieux vaut pour eux une souveraineté exclusivement religieuse et non politique.

» En réalité, la question de Jérusalem peut attendre la fin des négociations. Car le degré de souffrance humaine n'y est pas le même qu'à Gaza, et le problème est uniquement symbolique. Que des Israéliens soient assassinés chaque jour, cela c'est urgent ! Que des réfugiés palestiniens aient faim, c'est urgent ! La religion du messie censé venir à Jérusalem, non.

– Que pensez-vous des réactions, parfois hostiles, des intellectuels palestiniens au processus de paix ?

– Il faut nuancer. Certes, un Mahmoud Darwich m'a déçu. J'aurais attendu de lui qu'il se range dans le camp des « colombes » et non dans celui des « faucons ». Mais ce qui par-dessus tout me déçoit dans l'intelligentsia palestinienne, c'est de ne jamais entendre chez elle un mot, un seul, d'autocritique. Quand les intellectuels palestiniens s'y soumettent, leur autocritique est toujours tactique, et jamais morale, comme en Israël. Certains intellectuels palestiniens m'ont déçu d'ailleurs depuis bien longtemps. Je pense à ceux qui n'ont cessé de répéter à leur peuple qu'Israël n'était qu'un épisode, un simple cauchemar, destiné à disparaître. Ceux-là ont trompé leurs compatriotes et ont produit une catastrophe – qui nous a atteints par ricochet – mais qui, surtout, s'est abattue sur les Palestiniens eux-mêmes. Tout le monde, excepté les fanatiques, sait fort bien qu'il faudra partager le pays. Alors qu'attendons-nous ?

– Une fois la paix installée dans la région, quel rôle assignerez-vous au sionisme ?

– Aujourd'hui, en Israël, il y a cinq millions d'habitants qui parlent l'hébreu. Ils sont le terreau de la continuation de la culture juive. Aussi, au lieu de chercher des objectifs nouveaux au sionisme, je préfère en revenir à ceux qui étaient les siens avant que ne s'engage le conflit avec le monde arabe : l'édification sur la terre d'Israël d'un centre spirituel du judaïsme, dont l'Etat politique ne représente que les fondations, comme le voulait le philosophe sioniste Ahad Haam au début de ce siècle.

– Pourtant, un des défis que la société israélienne doit relever est l'intégration de minorités non juives importantes, arabes ou, plus récemment, russes chrétiennes orthodoxes. Peut-elle y parvenir sans renoncer au caractère « juif » de l'Etat ?

– Un Etat ne peut pas plus être « juif » que cette table qui est devant moi. En tout cas je ne crois pas qu'Israël doive être un Etat-shtetl *[bourgade juive d'Europe orientale]*. La moitié du peuple juif n'a jamais raconté d'histoires en yiddish ! Je ne crois pas que le grand poète et philosophe juif médiéval d'origine espagnole Judah Halévi ait jamais mangé de carpe farcie. Pas plus que Moïse d'ailleurs...

» Le judaïsme de la *yiddishkeit [judaïsme d'Europe orientale]* n'a jamais représenté qu'un type de judaïsme parmi d'autres. Mais il a eu toujours une tendance monopolistique. Cette tendance a pesé sur les communautés d'Orient, que les juifs ashkénazes considéraient comme des « périphéries » du monde juif. Et pourquoi ? Pourquoi l'œuvre d'un philosophe comme Maïmonide, originaire d'Espagne et qui vécut au Caire (1135-1204), serait-elle plus « périphérique » que je ne sais quel conteur *hassid* de Plotzk, par exemple ? Non content d'avoir toujours été lamentable, ce genre de préjugé constitue aujourd'hui un anachronisme. Notre culture, celle que je préfère appeler « culture du peuple d'Israël » plutôt que « culture juive », est une culture polyphonique. Celle d'Irak, d'Egypte ou du Maghreb n'a rien à envier à la culture judéo-polonaise ou judéo-russe.

» Les Arabes palestiniens citoyens d'Israël sont invités par moi à se joindre à la fête. Il n'ont pas besoin, pour cela, d'être juifs, car notre culture ne se réduit pas non plus à celle de la synagogue. La poésie d'Ibn Gabirol *[philosophe juif d'Espagne, 1020-1058]* ou de Judah Halévi n'a-t-elle pas des liens étroits avec la poésie arabe ?

– Prônez-vous l'abolition de la « loi du retour », qui permet à tout juif ou à toute personne pouvant se réclamer de grands-parents juifs d'obtenir la nationalité israélienne ?

– J'estime que nous devrions en effet la rectifier. Elle doit d'abord être réservée aux juifs victimes de persécutions antisémites. Faute de quoi nous risquons de voir, de par le monde, bien des gens se découvrir juifs par pur calcul d'intérêt. Il est vrai, c'est une sorte de douce vengeance de voir aujourd'hui des Ukrainiens qui descendent – qui sait ? – des cosaques massacreurs de Khmelnitski faire état d'une lointaine origine juive pour pouvoir émigrer en Israël ? Douce revanche, assurément !

» Ne devrait-on pas plutôt, comme cela se pratique partout, attendre au moins une année avant d'accorder à quiconque la citoyenneté israélienne ?

– En Israël comme dans le reste du monde juif, la mémoire de la Shoah prend une place de plus en plus importante, notamment auprès des nouvelles générations. Le passé, fût-il récent n'est-il pas en train de phagocyter l'identité israélienne contemporaine ?

– Un homme sans mémoire est un homme malade. Mais un homme qui ne vit que de mémoire n'est pas non plus en très bonne santé. Cette remarque ne vaut d'ailleurs pas que pour Israël... Bâtir l'ensemble de l'identité juive exclusivement sur le souvenir d'un cataclysme en marque un échec majeur. Il est en outre bien facile – facile de façon pathologique évidemment – de prétendre être une victime parce que le frère de ma grand-mère a été assassiné à Auschwitz. C'est plus facile, en tout cas, que d'apprendre l'hébreu, d'aller à la synagogue tous les jours, de manger cachère ou d'émigrer en Israël !

» J'ai, pour ma part, cessé d'utiliser des expressions comme Shoah ou Holocauste. J'estime que le mot *shoah [qui, en hébreu, signifie « catastrophe »]* s'applique plutôt à des événements comme le tremblement de terre de Kobé. Ce qui s'est perpétré sur le continent européen il y a un demi-siècle n'était nullement une « catastrophe », mais un crime, un meurtre, et il faut appeler les assassins par leur nom. Je suis contre toute tentative d'en faire un thème métaphysique, comme les juifs orthodoxes ou même comme certains laïcs. Ce qui s'est produit, c'est un massacre de masse commis de sang froid, et non la reproduction de l'épisode biblique d'Amalek *[petit-fils d'Esaü, symbole des persécuteurs d'Israël, voir* Genèse XXXVI, 12]. Il s'agit peut-être du plus grand crime de l'histoire. Hitler n'a rien à voir avec un roitelet biblique comme Amalek.

– Votre dernier livre, *Ne dis pas la nuit*, a été mal accueilli par la critique dans votre pays, qui a vu dans votre œuvre un mouvement de repli vers la sphère purement privée. Votre œuvre est-elle en train de se « désengager » ?

– J'ai toujours dissocié strictement, plus strictement qu'on ne le fait en France, mon activité d'intellectuel et mon travail de romancier. Pour moi, je ne me suis jamais demandé dans quel sens allait mon œuvre. Je ne coiffe pas une casquette de professeur quand j'écris mes romans. Je travaille avec des pincettes, mot après mot, ligne après ligne. Un roman ne peut naître ni d'une idée ni d'une idéologie, mais de personnages ou de mots. Je travaille sur les mots de façon microscopique. Du moins est-ce ainsi que je conçois la littérature.

Quand j'écris, je n'écris pas sur l'identité juive, je ne me demande pas quel lien cela a avec la Bible, ni même avec Agnon ou Brenner, et ni non plus si c'est bon ou non pour le processus de paix. Je me demande comment rendre par un mot l'odeur de citron mêlé du parfum de tabac froid. Je ne cherche plus la vérité, mais la précision. Je me vis comme un écrivain sensualiste. Cela, mes critiques, pour la plupart, ne l'ont pas compris. « Sensualiste » signifie que j'essaie de fixer dans la langue ce qui s'en échappe.

C'est une démarche donjuanesque, car elle est infinie. La langue constitue un instrument incertain, limité, et il y a tant de chose que les gens font en dehors des mots. Je ne cherche pas à « conquérir » de nouveaux territoires en inventant des mots nouveaux, à créer de nouvelles colonies de peuplements linguistiques.

Mon objectif est avant tout de parvenir à l'exactitude la plus grande à laquelle la langue peut prétendre. »

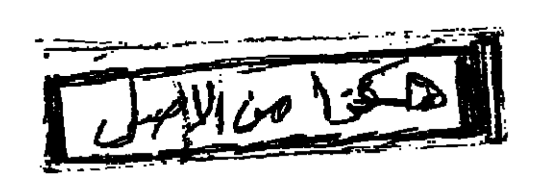
Propos recueillis et traduits de l'hébreu par Nicolas Weill

Quelles en seront les frontières ? Ce sera l'objet de tractation... Le diagnostic doit précéder la cure, et le diagnostic le voici : « Il y a deux peuples sur un seul territoire. Il faut désormais les séparer »

« Quand les intellectuels palestiniens s'y soumettent, leur autocritique est toujours tactique, et jamais morale, comme en Israël »

BIBLIOGRAPHIE

La plupart des seize livres et romans d'Amos Oz ont fait l'objet de traductions françaises notamment : *Mon Michaël* (1973), *La Colline du mauvais conseil*, (1978), *Les Voix d'Israël* (1983), *La Boîte noire* (1988, prix Fémina étranger), *La Troisième Sphère* (1993). Le prochain roman d'Amos Oz, *Ne dis pas la nuit*, traduit par Sylvie Cohen, doit paraître, entre septembre 1995 et janvier 1996 chez Calmann-Lévy, où la quasi-totalité de son œuvre est publiée. Signalons chez Hachette-Jeunesse, *Mon vélo et autres aventures*, traduit par Daniel Pinto (1990). Amos Oz, a écrit récemment une étude sur l'écrivain Shaï Agnon (1888-1970, prix Nobel de littérature 1966) intitulée *Le Silence du ciel*. Paru en hébreu aux éditions Keter, cet essai est en cours de traduction en anglais (Etats-Unis) aux éditions Princeton University Press).



Amos Oz

lisent des catastrophes



« Quand les intellectuels palestiniens s'y soumettent, leur autocritique est toujours tactique, et jamais morale, comme en Israël

Le Monde

L'OTAN et le Sud

PRIVÉE d'ennemi à l'Est par l'effondrement du bloc *communiste*, l'Alliance atlantique et son organisation militaire sont depuis cinq ans à la recherche d'une nouvelle raison d'être. Seule coalition à avoir survécu à la guerre froide, elle nourrit l'ambition de jouer un rôle central dans la sécurité de l'Europe. Celle-ci est moins menacée désormais par une attaque massive de blindés dans les plaines centrales que par la multiplication de conflits régionaux et l'apparition à sa périphérie de régimes se réclamant du fondamentalisme islamique. Ces deux raisons – élargissement de sa vocation et déplacement des risques – expliquent que l'OTAN regarde depuis quelques mois vers le Sud.

La France n'est pas étrangère à cette évolution. En reprenant discrètement sa place dans quelques réunions de l'OTAN, dont le général de Gaulle avait quitté l'organisation militaire intégrée en 1966, elle apporte, aux *côtés de l'Espagne, du Portugal* et de l'Italie, une sensibilité méditerranéenne qui fait défaut à ses alliés d'Europe du Nord. De même qu'elle tente, avec un succès mitigé, de convaincre ses partenaires de l'Union européenne que l'avenir du continent ne se joue pas seulement à l'Est, *mais aussi* au Sud. Les Américains, qui ont fait longtemps cavalier seul en Méditerranée, se montrent intéressés à ne pas laisser aux Européens une trop grande autonomie dans la région.

La conférence euro-méditerranéenne qui se tiendra à l'automne à Barcelone pourrait ainsi déboucher sur une CSCM (conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée) conçue sur le modèle de ce que fut la CSCE pour l'Europe. Le *secrétaire* général de l'OTAN, Willy Claes, a commencé des pourparlers exploratoires avec le Maroc, qui seront suivis, si tout va bien, par des rencontres avec les dirigeants égyptiens, tunisiens, israéliens et mauritaniens. Il s'agit dans un premier temps d'avancer prudemment pour *tenter de déterminer les* sujets d'intérêts communs sans choquer la susceptibilité des pays du Sud, dont certains n'ont pas, dans le domaine des droits de l'homme, des états de service beaucoup plus brillants que naguère les pays de l'Est. L'Iran, l'Algérie et la Libye ont déjà manifesté leurs réticences face à une politique qu'ils assimilent à une nouvelle entreprise américaine.

Il serait tout à fait contraire aux objectifs poursuivis que cet intérêt de l'OTAN pour le Sud soit le prétexte à une croisade contre l'islam, vite confondu avec l'islamisme, selon les théories du *« choc des civilisations »* soutenues par Samuel Huttington. Willy Claes s'est fait taper sur les doigts par les représentants des seize membres de l'OTAN pour avoir déclaré que le fondamentalisme représentait pour les Occidentaux une menace aussi importante qu'auparavant le *communisme*. Comme si, pour exister, l'Alliance atlantique avait besoin de se forger de nouveaux ennemis. Officiellement, elle veut exporter la stabilité vers le Sud, pas la zizanie. Mais le bilan piteux de son premier exercice pratique – dans l'ex-Yougoslavie – montre qu'elle a encore beaucoup à faire avant d'être parfaitement crédible.

Intérêts particuliers

DÉJÀ, les candidats à l'élection présidentielle sont assaillis par les groupes de pression. De tous côtés pleuvent les pétitions, les questionnaires, les revendications, les plaidoyers catégoriels. Du plus modeste au plus imposant, pas une corporation, pas une association, pas un « lobby » ne manque au rendez-vous. Chacun s'efforce d'être écouté, voire entendu. Chacun fait mine de marchander les voix de ses adhérents. Chaque candidat joue le jeu, répond, témoigne au moins de sa considération, promet parfois.

Immuable rituel, dira-t-on. Tant il est vrai qu'une campagne électorale, présidentielle de surcroît, consiste à séduire autant qu'à convaincre. Quoi qu'on dise et quoi qu'on veuille. Pourtant, le débat présidentiel menace, plus que jamais cette année, de se disperser au gré des humeurs et des intérêts particuliers.

Les élections de 1974 et de 1981 s'étaient jouées projet contre projet. Celle de 1988, d'homme à homme. Tout contribue, aujourd'hui, à gommer l'intérêt général : l'effondrement de la gauche, encore épuisée par ses dix années de pouvoir et ses quatorze ans de mitterrandisme ; les surenchères de MM. Le Pen et de Villiers, jamais à court de démagogie pour jouer sur les peurs et les désespérances ; les querelles dérisoires des écologistes, impuissants à construire une alternative.

Y concourent aussi la victoire prématurément annoncée de la droite et la concurrence de plus en plus aiguë entre les deux candidats issus du RPR, MM. Balladur et Chirac. Leurs programmes, on l'a dit, en portent témoignage. L'action du gouvernement depuis deux ans également. Comme si grandes ambitions, visions à long terme et projets globaux relevaient des figures imposées, tandis que l'essentiel serait de répondre, point par point, presque fiche par fiche, aux attentes de chaque catégorie sociale.

La droite est d'autant plus à l'aise dans cet exercice qu'elle y retrouve un vieux penchant : concevoir la société française comme un puzzle de clientèles à satisfaire ; « saucissonner » la République. En outre, les engagements européens, les contraintes internationales, le carcan des grands équilibres financiers réduisent les marges de manœuvre et fournissent un alibi commode à cette pusillanimité.

C'est *désormais* tout l'enjeu pour Lionel Jospin. Habilement, il a retardé le moment de dévoiler son projet, laissant les candidats de la majorité occuper la scène de leurs chamailleries et y perdre quelque crédit. Du coup, il avive l'attente. Parviendra-t-il à échapper à cette logique catégorielle sans recourir aux illusions euphoriques et déçues de 1981 ? Saura-t-il inventer un discours neuf ? Reconstruire une dynamique ? Et contraindre ses adversaires à ne pas réduire la politique à d'aléatoires marchandages ?

Le Monde est édité par la SA *Le Monde*, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
Directoire : Jean-Marie Colombani, président du directoire, directeur de la publication ;
Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction

Eric Pialloux, directeur de la gestion ; Anne Chaussebourg, directeur délégué

Rédacteurs en chef : Thomas Ferenczi, Edwy Plenel, Robert Solé,
adjoints au directeur de la rédaction ; Bruno de Camas, Laurent Greilsamer,
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du *Monde des débats* ; Alain Rollat, conseiller de la direction ; Daniel Vernet,
directeur des relations internationales ; Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde. Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MERY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Au bout du monde

CONTRAIREMENT à ce que laisserait penser la photographie présentée ci-contre, *Le Monde* n'a pas investi dans la restauration. Il a simplement servi d'enseigne à un café, qu'un couple de fidèles lecteurs du journal, M. et M[me] de Lespinois, de Lyon, a eu la surprise de découvrir à Noosa Heads, dans la province du Queensland en Australie. Ils nous ont aimablement envoyé cette photo, preuve patente d'une diffusion du titre qui a surpris aussi nos services spécialisés.

L'AVIS DU MÉDIATEUR

L'actuel propriétaire australien a indiqué à nos lecteurs que l'établissement, *« le plus ressemblant à un café français qu'il ait vu en Australie »*, avait été fondé il y a huit ans par deux Français, dont l'un était originaire des Pyrénées et l'autre d'Algérie. Il ajoute – et nous lui devons bien de rapporter ces détails – que c'est le café le plus fréquenté du Queensland, région où le beau temps règne toute l'année.

On peut aller prendre un pot au *Monde*, sans aller jusqu'à l'autre bout de la terre. L'un de nos envoyés spéciaux dans l'ex-Yougoslavie, Yves Heller, a repéré un établissement à la même enseigne, exactement un *« caffé-club Le Monde »*, à Osijek, dans l'est de la Croatie, ce qui montre bien que nous sommes partout présents dans le monde et que rien n'échappe à l'oeil et au palais de nos journalistes. La vérité nous oblige à dire que les jeunes propriétaires de l'établissement ne savaient pratiquement rien de notre journal, et qu'ils ont été surpris de voir un client arborer une carte de visite se réclamant de la raison sociale du leur. Ce doit être aussi cela, le prestige !



André Laurens

AU COURRIER DU MONDE

EGALITÉ OU ÉQUITÉ ?

Dans une récente tribune, Alain Minc répond à des interventions critiquant son souhait de voir le principe d'équité supplanter celui d'égalité.

Les exemples qu'il invoque (alloca*tions familiales*, permis des chauffeurs routiers, gratuité de l'enseignement supérieur) ont été choisis pour convaincre en illustrant le caractère à l'évidence inéquitable de mesures sociales à l'origine égalitaires, et qui souffrent désormais d'être surtout uniformes.

Mais son argumentation perd de sa valeur, quand il évoque la *« répartition du surplus »* de l'activité économique en oubliant qu'à côté de l'augmentation du pouvoir d'achat – qu'il se propose de modérer ou de réduire – et des charges sociales – qu'il préconise de diminuer – la rémunération du capital (en particulier celui qui n'est pas réinvesti) pourrait également être mis à contribution. Il est des oublis qui sont éloquents.

Le principe d'égalité a certes ses travers. Mais aussi cette vertu de l'automaticité et de l'objectivité dans son application.

Quel système de valeur, quelle(s) instance(s) incontestables pourraient décider des fondements de l'équité et garantir son universalité et son application objective ?

Après la confusion délibérément entretenue entre libéralisme et liberté, après les tentatives de substituer la solidarité à la fraternité, nous assistons à celles visant à remplacer par l'équité les aspirations à l'égalité.

République, réveille-toi !

Bruno Pinel
Rambouillet

SACRIFIER LÉNINE POUR SAUVER MARX

A juste titre, Yvon Quiniou *(Le Monde* du 26 janvier 1995) répond à François Furet qu'on ne peut enterrer *« l'illusion communiste »* sans revenir *aux textes, sans réévaluer la critique* marxiste de l'économie politique.

Puis, comme pour s'excuser de tant d'audace révolutionnaire, Quiniou balance Lénine, qui aurait fait tout le contraire des indications laissées par Karl Marx dans ses livres !

Il nous paraît qu'ici Yvon Quiniou est à son tour victime de deux illu*sions* : la première est de se suffire du rejet de l'histoire concrète pour sauvegarder une théorie de l'histoire. La seconde est d'imaginer que l'on pourra restaurer le crédit du marxisme auprès des intellectuels comme auprès des *« larges masses »* en s'épargnant un bilan précis des marxistes de toutes obédiences et de tous pays.

En clair, *« lâcher »* Lénine ne résout rien, d'autant que Quiniou commet à cette fin la même erreur que celle qu'il reproche à Furet : il ne revient pas à Lénine, *« à sa théorie, pour se demander si ce qui s'est fait en son nom peut vraiment s'en réclamer »*.

Car jamais les sociaux-démocrates russes (mencheviks et bolcheviks) n'avaient envisagé de construire le socialisme dans cette Russie arriérée, *« maillon faible »* de l'impérialisme. Les bolcheviks agissaient (création de la III[e] Internationale) pour l'extension de la révolution à toute l'Europe. C'est bien après l'échec de la révolution allemande qu'une partie des cadres soviétiques ont *« accepté »*, avant liquidation complète du *comité central*, ce virage complet, *« le socialisme dans un seul pays »*, théorisé par Boukharine sur commande de Staline.

Jean-Yves Lesage
Rédacteur à *L'Egalité*, mensuel de la gauche révolutionnaire

LE POÈTE ADONIS

L'Union des écrivains arabes a exclu le poète Adonis, car *il « est accusé d'avoir pris position en faveur de la normalisation culturelle avec Israël »* : le monde est à l'envers. Je ne connais pas de peuple plus proche des arabes que les juifs. Cela est valable pour l'histoire, la géographie, les coutumes et les traditions. Tous les Arabes et tous les Juifs le savent aussi bien que moi. C'est pourquoi on devrait poser comme condition *sine qua non* à l'entrée dans l'Union des écrivains arabes que l'on soit favorable à une normalisation culturelle avec Israël. Cette normalisation est déjà de fait dans la vie de tous les jours (relation parents-enfants, rapports hommes-femmes et rapports entre la religion et l'Etat). La ressemblance entre Juifs et Arabes musulmans est encore plus visible qu'entre Juifs et Arabes chrétiens. Pour moi, les histoires entre Juifs et Arabes sont celles de deux jumeaux. Chaque jumeau dit que sa mère n'est la mère que de l'un et non de l'autre.

Je termine cette lettre en disant que je soutiens Adonis dans sa prise de position. Je salue fraternellement les arabes, les *ajam*, les juifs, les goys et tous les autres.

Yacine Bénachenhou
Paris

ILE D'AMOUR OU ÎLE DE MORT ?

Les chiffres concernant les « homicides » montrent une diminution de 6 % pour le premier semestre 1994, à l'échelon national.

Pour ce qui touche à la Corse, les derniers chiffres comptabilisant les meurtres et assassinats pour l'année 1994 sont de 40. Par *comparaison* avec les données nationales de 1993, faisant état de 1 519 homicides soit 2,65 meurtres pour 100 000 habitants, la Corse avec ses 40 homicides représente sur ces mêmes bases le pourcentage effarant de 16 meurtres pour 100 000 habitants. Soit près de sept fois les statistiques nationales ! Il est vrai qu'en 1993, avec 46 meurtres, la Corse était créditée de 18,18 meurtres pour 100 000 habitants. Triste record pour « l'île d'amour » chère à Tino Rossi, « Paradis » et « perle de la Méditerranée ».

La Corse est devenue depuis 1975 (Aléria) un enfer ! C'est ici que règne le *« non-droit »* avoué par le procureur général Christian Resseguier : 378 attentats en 1994, racket en tout genre, 40 meurtres et plusieurs tentatives avortées. Je pense que ces chiffres doivent dépasser ou au moins égaler ceux du Bronx. On évoque le courage de nos aïeux, mais on pratique dans la vie quotidienne, par le silence honteux, une lâcheté coupable. Une foule muette, lors des obsèques de ces pauvres victimes, va les accompagner « à leur dernière demeure », chacun ayant la larme à l'œil, bien de circonstance. Le comble de l'horreur a eu lieu à Corte, lors de la revendication de l'assassinat de Robert Sozzi par un groupe armé et cagoulé, devant une assistance en délire de militants nationalistes. A la tribune, on a pu noter, on a pu filmer la présence de notables : que faisaient-ils ? Ils applaudissaient frénétiquement à la revendication de ce meurtre ! Sans parler du respect sacré que les Corses ont toujours manifesté religieusement face à la mort, n'y avait-il pas là outrage à la loi ? N'y avait-il pas, dans ce cas précis, dans cette outrance digne des gesticulations funestes des intégristes musulmans, atteinte au respect du droit ? N'était-ce pas le signe patent du mépris de la dignité de l'homme ?

Pourquoi la Ligue des droits de l'homme, si prompte à réagir parfois, en cette occasion ne s'est-elle pas portée partie civile, contre ces personnes bien identifiées. *« Les Corses ont perdu leurs valeurs »*, a déclaré le procureur général. Mais le laxisme des uns, le manque de courage et de rigueur des autorités constituées, la « trouille bleue » face à la barbarie, tout cela ne favorise-t-il pas la gangrène qui s'est installée dans la population d'une « île à la dérive » ?

Pierre Barboni
Chiatra-di-Verde, Corse

UNE VIE DE CHIEN

C'est inhumain les transports de bêtes. Encore que... aujourd'hui, dans le métro, nous étions nombreux, une vraie meute sur le quai. Incident ? grève ? pas d'annonce. Dans la rame enfin arrivée, l'ambiance est lourde, plus qu'hier et moins que *demain. Les mots du vendeur de* journaux ne passent plus, la misère accablée ou indigne. On se cherche une fibre humaine qui vibre encore quand tout à coup, des visages s'éclairent, quelqu'un s'accroupit, ou se pousse pour laisser de la place. Pour qui donc cet élan collectif de souriante *compassion* ? Un de nos amis à quatre pattes : Ah ! que ne suis-je donc *« pauvre caniche »* aux heures de pointe :

Marie-Anne Lepez
Saint Mandé

BABEL À BRUXELLES

Ayant vécu durant trente ans le « Babel de Bruxelles », je voudrais appuyer l'idée d'Alain Lamassoure, citée dans l'article de Jean de la Guérivière, dans *Le Monde* du 12 janvier. Le système linguistique doit faciliter la compréhension mutuelle des hommes politiques dans les délibérations, notamment au Conseil et au Parlement européens, ainsi que des fonctionnaires des institutions.

C'est là où beaucoup de problèmes ont trouvé leur origine : lors de la préparation des textes fondateurs de la première Communauté européenne (celle du charbon et de l'acier, le « plan Schuman »), on estimait que chaque participant devrait avoir la possibilité de s'exprimer dans sa langue maternelle pour ne pas perdre l'avantage de la plus grande efficacité. Cette hypothèse était complètement fausse. Au cours des années, beaucoup ont constaté que leur force de conviction ou de dissuasion était plus évidente lorsqu'ils s'exprimaient (même avec des erreurs de grammaire) dans une langue comprise par leurs collègues plutôt que de se fier au style souvent stérile et figé des interprètes professionnels.

S'il faut donc maintenir la publication des textes officiels dans toutes les langues des Etats membres, maintenant et à l'avenir, l'efficacité d'un système plus direct et les avantages d'un régime plus simple et infiniment moins coûteux plaident en faveur d'une réduction des langues de travail. L'idéal serait d'en venir à une ou deux, mais il est clair que cela n'aboutirait pas en ce moment et qu'il faut se contenter de faire un pas dans la bonne direction.

La proposition du ministre Lamassoure mérite donc d'être appuyée, mais pour lui donner la moindre chance d'aboutir, il faut y prévoir six langues au lieu de cinq : les langues des cinq « grands » et le néerlandais. En effet, l'institutionalisation de cette langue comme langue de travail est, pour des raisons d'histoire et de sociologie belges, essentielle pour les néerlandophones de la Belgique, plus que pour les Néerlandais.

Si un régime linguistique simplifié est déjà difficile à faire avaler par une minorité de « petits » pays (qui ne manqueraient pas de demander un prix), il est simplement impensable qu'un gouvernement belge accepte d'exclure le néerlandais.

J.-P. Van Rij
Saint-Etienne-du-Grès
(Bouches-du-Rhône)

VITESSE ET TABAGISME

*On ne peut qu'approuver le rap*prochement que fait Claude Got dans « Vitesse et tabac : de velléité en reculade » *(Le Monde* du 14 janvier) entre la mort sur la route et la mort due au tabagisme. La mobilisation de l'opinion publique passe par la dénonciation des vraies causes des accidents de la route et des vrais effets de la consommation de tabac. Ce n'est bien sûr pas le fait de rouler à 100, 140 ou 180 km/h qui tue, c'est la vitesse inappropriée à une situation particulière.

Cependant ces circonstances ne sont que très rarement soulignées dans la presse ou à la télévision. Au lieu de se contenter d'un laconique *« excès de vitesse »*, pourquoi les médias ne nous disent-ils pas dans leurs faits divers que

la vie de tel conducteur aurait pu être sauvée, s'il avait porté la ceinture de sécurité, ou que tel piéton vivrait toujours, si la voiture qui l'a renversé dans cette rue étroite d'un quartier résidentiel avait roulé à une vitesse adaptée (et non à 50 km/h) ?

Dans le même ordre d'idées le tabagisme reste toujours une forme de consommation socialement acceptée bien que gravement nuisible à la santé. On nous dit que tel personnage de la vie publique est mort après une longue maladie ; pourquoi nous cache-t-on que cette mort précoce est due à la consommation du tabac ? L'opinion publique n'a pas encore saisi le lien direct entre le tabagisme et ses conséquences pour la santé.

Martin Kugler
Montpellier

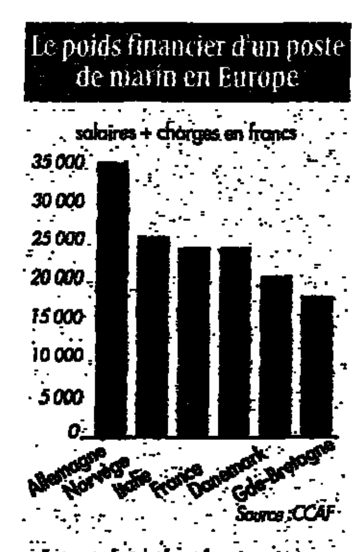
TEMPÊTE **Pour s'opposer à l'armement britannique Meridian Ferries, qui emploie des marins polonais aux salaires cinq à six fois inférieurs aux leurs, les marins français ont continué, vendredi, à faire le blocus du terminal de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), alors que le trafic était rétabli dans les autres ports. ● L'EMPLOI de marins étrangers sur les navires est assimilable aux délocalisations dans l'industrie. Les armateurs français du Transmanche ont conclu des accords sur l'emploi des marins nationaux pour ne pas arriver à ces extrémités. ● LE GOUVERNEMENT est pris en porte-à-faux à cause d'une réglementation européenne qui n'interdit pas l'embarquement de marins de toutes nationalités sur les bateaux de l'Union européenne. Bernard Bosson, ministre des Transports, doit proposer à Bruxelles un code de bonne conduite.**

Les marins français manifestent contre le dumping social sur la Manche

Des affrontements ont opposé une centaine de manifestants aux forces de police à Boulogne-sur-Mer. La médiation entreprise par le gouvernement entre la direction de Meridian Ferries et les marins français devait se poursuivre

UNE CENTAINE de marins français venus faire le siège du port de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) ont affronté les forces de l'ordre le vendredi 24 février. Alors que le trafic transmanche reprenait à Calais et dans les ports normands et bretons, l'accès aux transbordeurs de la compagnie britannique Meridian Ferries était rendu impossible par la présence de palettes de bois et de pneus enflammés. Si ces événements n'ont pas eu de conséquences graves, ils sont révélateurs d'une tension qui risque de perdurer dans le monde français de la mer confronté à de graves problèmes de compétitivité.

Hors de lui, un gréviste à Boulogne a lâché ce qui tient de l'injure suprême dans le monde des marins : *« Ce sont des négriers ! »* Il visait les dirigeants de Meridian Ferries qui, depuis un an, cherchent à prendre place sur le détroit du Pas-de-Calais en exploitant, au meilleur coût possible, deux navires transbordeurs entre Boulogne et Folkestone. Une initiative qui se heurte à la résistance farouche des équipages de Brittany Ferries, dont le siège est à Roscoff (Finistère), et de la SNAT, filiale de la SNCF, les deux compagnies françaises concernées par le trafic de fret et de passagers entre les îles Britanniques et le Continent.



Les marins polonais de Meridian Ferries reçoivent 2 500 F mensuels, 5 fois moins que leurs collègues français

Meridian a tout pour déplaire, puisque ses bateaux – dont l'un appartient à un armateur de Bastia – battent pavillon de complaisance avec, à bord, des équipages polonais ou roumains. Pis, on la soupçonne d'être le « faux nez » du géant d'outre-Manche Peninsular and Oriental, qui contrôle déjà plus de la moitié des parts de marché, de l'Iroise au Jutland. En effet, North Sea Ferries, qui opère à partir de Rotterdam et de Zeebrugge (avec sur certains navires des agents philippins) est une association entre P & O et le néerlandais Nedlloyd. Et pourtant, rien dans le droit européen actuel n'interdit à ce transporteur de remorques (et demain de voyageurs) de faire ce qu'il veut faire, à condition que les conventions internationales sur la sécurité soient respectées, ce qui est le cas. La mer est (presque) libre et les ports sont à tout le monde dès lors qu'il s'agit d'un trafic international et l'on pourrait très bien voir demain un armateur français, sous son propre pavillon ou sous couvert d'une bannière d'emprunt de Saint-Vincent ou de Chypre ouvrir une ligne entre Bilbao et Helsinki, ou entre Barcelone et le Pirée.

LA LOI DES QUAIS

Mais la « loi du droit » est une chose, la « loi des quais » une autre. D'où le blocage des terre-pleins et des passerelles et les échauffourées avec les forces de l'ordre. Les syndicats français de marins et d'officiers mettent un point d'honneur à exercer une vigilance pointilleuse sur les dérapages et multiples manipulations de pavillon auxquels se livrent depuis dix ans les armateurs du monde entier, y compris les Français, soumis à une concurrence et à une guerre des prix toujours plus acharnée et que l'ouverture du tunnel sous la Manche vient encore d'exacerber. Cet été, P & O n'avait pas craint la provocation en commençant à embaucher cinquante-huit marins chinois sur ses bateaux de la ligne Le Havre-Southampton. La bronca qui en résulta, jouée ensemble par les syndicats, les dirigeants d'entreprise et le ministre des transports, Bernard Bosson lui-même, l'obligea à mettre *« en arrière toute »*. Provisoirement.

Les financiers avaient vite fait leurs comptes. A cause des cotisations sociales prises en charge par le budget de l'Etat en Grande-Bretagne, l'emploi d'un marin français (obligatoire et exclusif à Brittany Ferries et à la SNAT) se traduit par un surcoût annuel de 56 000 francs par rapport à un navigant anglais. Entre un Français et un Polonais, le rapport des salaires varie de 1 à 5 ou 6. *Les agences* – pas toujours scrupuleuses – spécialisées dans le recrutement de marins à bas prix abondent à Monaco, Londres, Genève, Riga et Manille.

La situation à Boulogne n'est rien d'autre que la manifestation d'un dumping social officiel auquel les Britanniques ont habitué depuis dix ans leurs partenaires de l'Union européenne. Le processus est simple : de même qu'un industriel de la chaussure ou de puces électronique trouve un substantiel avantage à délocaliser sa fabrication en Indonésie ou au Maroc pour alléger ses coûts de main-d'œuvre, de même un transporteur n'a aucune raison de se priver d'« importer » sur ses navires une force de travail moins exigeante et plus docile que des travailleurs communautaires.

On fait beaucoup de cas de la dérégulation aérienne qui va, de plus en plus, bouleverser le marché du ciel européen. Mais, sur mer, elle a pris une grosse avance. A défaut de droit, Paris voudrait au moins que les Quinze s'entendent sur des pratiques. Une ébauche de « code de bonne conduite » a été proposée par la France à Bonn, Londres, Bruxelles et La Haye, chaque armateur concerné s'engageant à n'embaucher sur ses navires à passagers que des marins originaires des pays de la Communauté. Bernard Bosson reviendra à la charge, comme président du conseil des ministres, le 14 mars. Bien seul. Mais dès lundi, Jean-Yves Hamon, le médiateur nommé par le ministre, devra dénouer le problème en recevant les organisations syndicales de marins et la direction de Meridian Ferries.

François Grosrichard

L'avenir menacé du pavillon français

Même si les armements français ont établi des accords avec leurs marins, ils subissent la concurrence de ceux qui réduisent leurs coûts d'exploitation en employant des équipages bon marché. La SNAT (Société nouvelle d'armement transmanche), dont la SNCF est partie prenante, opère à partir de Calais et de Dunkerque. Dans un communiqué, sa direction a déploré la tournure prise par les événements à Boulogne. Elle souligne le problème de fond, qui reste la possibilité donnée par la réglementation européenne d'exploiter entre deux pays de l'Union européenne des navires sous pavillon de complaisance, armés par des équipages recrutés à bas prix. Si cette pratique devait s'étendre, *« il est clair que le pavillon français serait condamné sur le secteur »*. Sauf si les armements s'adaptent. C'est dans cette perspective que la direction de la SNAT a dénoncé, en décembre dernier, les accords d'entreprise afin de renégocier les avantages du personnel à la baisse.

L'envolée du deutschemark affaiblit à nouveau le franc

LA MÉCANIQUE INFERNALE de la crise monétaire s'est encore emballée vendredi 24 février sur les marchés de change en fin de journée. Le dollar a continué à perdre du terrain pour atteindre son plus bas niveau depuis deux ans et demi face au deutschemark, autour de 1,4615 mark pour 1 billet vert. Et selon un scénario déjà expérimenté depuis plusieurs semaines, la devise allemande a joué le rôle de valeur refuge, qui affaiblit d'autant les monnaies européennes les plus fragiles comme la lire, la peseta, la livre et... le franc. Le mark a atteint de nouveaux sommets historiques à 1 122,22 lires, 88,32 pesetas et 104,42 escudos.

Face au franc, la monnaie allemande a même atteint un court instant 3,5301 francs, son niveau le plus haut depuis octobre 1993, avant de terminer la journée à 3,5205 contre 3,4985 jeudi soir. Le franc a perdu 4 centimes sur la semaine et, à ce rythme, la monnaie française se rapproche à grands pas de son plancher historique du 16 août 1993 à 3,5490 francs pour 1 mark, atteint deux semaines après l'élargissement à 15 % des bandes de fluctuation du système monétaire européen.

Relativement épargné par la bourrasque monétaire qui a suivi la crise mexicaine et frappé les monnaies de l'Europe du Sud, ainsi que la couronne suédoise et la livre sterling, le franc est cette fois en première ligne. C'était particulièrement flagrant vendredi 24 février quand il a franchi successivement et en quelques heures les niveaux de 3,51-3,52 et pour finir 3,53 pour 1 mark. Il est difficile de faire la part des choses entre la crise monétaire et l'impact de la campagne présidentielle sur cette baisse. En règle générale, les monnaies sont toujours affaiblies à la veille d'échéances électorales. Le deutschemark lui-même, en septembre et octobre 1994, avant les élections législatives allemandes, avait fléchi.

L'incertitude croissante sur l'issue de l'élection présidentielle ne peut qu'inciter les investisseurs étrangers à prendre leur distance avec le franc. Le marché des changes prend en compte les derniers sondages qui constatent l'affaiblissement sensible de la position d'Edouard Balladur, grand favori il y a quelques semaines. Le scandale des écoutes téléphoniques mettant en cause la vigilance des services du premier ministre et l'imbroglio autour de l'affaire des agents de la CIA en France ne peuvent qu'aller dans le même sens et affaiblir le franc.

Pour autant, on ne peut toujours pas parler de véritable défiance à l'égard des actifs libellés en francs. La différence de taux entre les obligations d'Etat françaises et allemandes est restée presque inchangée, autour de 0,60 % ces derniers jours. Si le franc faisait réellement peur aux investisseurs étrangers, ils auraient vendu massivement les obligations d'Etat françaises, ce qui n'est pas le cas. Il faut avant tout juger le recul du franc à l'aune de la force du mark. *« Une seule phrase résume la tendance sur les marchés de change,* explique Françoise Soares-Kemp, responsable au Crédit suisse, *rien ne sert de réfléchir, achetez du deutschemark. »*

L'ALLEMAGNE « CHÂTEAU FORT »

« La force de la devise allemande est impressionnante », indique François Chevallier, économiste de la Banque française du commerce extérieur. *« Je crois que, dans la baisse du franc, il y a d'ailleurs plus de la force du mark que de l'impact des incertitudes électorales sur la devise française. Pour preuve, le deutschemark a encore gagné du terrain face au yen et au franc suisse »*, ajoute-t-il. Yen et franc suisse qui n'ont jamais été considérés comme des devises faibles... Mais l'Allemagne est vue comme un véritable « château fort » économique. Elle est sur la voie de la réduction de ses déficits, bénéficie d'une dynamique propre, assurée par l'Allemagne de l'Est, et reste plus que jamais un pays qui, par sa capacité à exporter, aspire de la croissance hors de ses frontières. En contrepartie, la défiance à l'égard du billet vert est alimentée notamment par les problèmes structurels de déficit chronique et d'insuffisance d'épargne de l'économie américaine.

Sur longue période, le renforcement du mark est éclatant. Depuis un an, il a gagné 18 % contre la lire, plus de 16 % contre le dollar, presque 12 % contre le yen, 2,5 % contre le franc suisse et 3,5 % contre le franc français (de 3,40 francs à 3,52 francs pour 1 mark). Même des monnaies considérées comme faisant partie du noyau dur du système monétaire européen, comme le franc belge ou la couronne danoise, ont perdu un peu de terrain lors des derniers jours contre la devise allemande,... mais elles en ont gagné contre le franc.

Eric Leser

Siemens et Framatome vont définir leur réacteur commun

APRÈS QUATRE ANS de gestation difficile, le futur réacteur nucléaire franco-allemand sort des limbes. Vendredi 24 février, le conseil d'administration d'EDF a approuvé la conclusion des accords permettant le lancement de l'*« avant-projet détaillé »* de l'EPR (*European pressurized reactor*, réacteur européen à eau pressurisée). Le contrat, d'un montant de 750 millions de francs, sera financé à égalité par les partenaires français et allemands, précise EDF dans un communiqué.

Ces accords représentent l'aboutissement de négociations engagées il y a quatre ans, en vue d'harmoniser les standards de sûreté des futures centrales françaises et allemandes. Les discussions entre experts des constructeurs Framatome et Siemens (et de leur filiale commune NPI), d'EDF, des électriciens allemands et des autorités de sûreté des deux pays furent souvent chaudes ; chacun souhaitant évidemment voir adopter ses propres choix technologiques, fruit d'une longue expérience. Quelque quatre cents réunions ont permis, cependant, d'aboutir à un concept commun d'îlot nucléaire (ensemble comprenant la « chaudière nucléaire », les systèmes de sécurité et le bâtiment abritant le tout).

Le contrat signé vendredi permettra de préciser cet avant-projet. Les ingénieurs des deux pays vont désormais travailler pendant deux ans à la mise au point d'un document suffisamment précis pour servir de base aux études de réalisation. *« Il s'agira d'un modèle de base qui ne préjuge pas des solutions industrielles retenues »*, précise Yves Cousin, directeur de l'équipement à EDF. C'est-à-dire que, si dès 1999 ou 2000, les nouvelles centrales construites – éventuellement – en France ou en Allemagne seront toutes dotées d'un îlot de type EPR, ce dernier sera toujours, comme les réacteurs actuels, construit par Framatome et EDF en France et par Siemens en Allemagne.

« ÉVITER UN REJET DU NUCLÉAIRE »

Cette standardisation des choix de sûreté s'inscrit dans une évolution logique entamée depuis l'accident survenu à Three Mile Island (Etats-Unis) en 1979 et que Tchernobyl en 1986 n'a fait qu'accélérer. Une démarche parallèle est, d'ailleurs, entreprise au niveau européen avec la mise au point d'un cahier des charges rassemblant les normes européennes communes, baptisé EUR (*European utilities requirement*, normes publiques européennes). *« Cette évolution est indispensable si l'on veut éviter un rejet du nucléaire par le public »*, estime Yves Cousin. La France et l'Allemagne ont pris, logiquement, la tête du mouvement dans la mesure où, souligne-t-il, elles possèdent toutes deux *« des capacités respectives d'ingénierie en matière nucléaire, sans équivalent ailleurs en Europe »*.

Mais si l'amélioration de la sûreté reste, évidemment, un souci majeur pour les acteurs du nucléaire, la mise au point de l'EPR relève, aussi, de l'intérêt bien compris. A l'heure où les commandes sont au point mort dans la quasi-totalité des pays occidentaux, ce projet fournira aux deux partenaires un atout pour aborder le marché chinois en pleine expansion et, à plus long terme, celui d'Europe de l'Est. Pour un investissement représentant moins de 10 % du coût d'un seul réacteur.

Jean-Paul Dufour

Les déposants de la Banque commerciale privée se rebiffent

LES CLIENTS de la Banque commerciale privée (BCP), sous administration provisoire, se sont constitués, vendredi 24 février, en association, AID-BCP. Un bus devait sillonner Paris samedi, de la Bastille à Saint-Germain en passant par les Champs-Elysées, avec ce slogan vengeur : *« Vous croyez votre argent en sécurité dans toutes les banques, c'est une erreur. Dans une banque privée française votre argent n'est pas toujours en sécurité. Demain, peut-être, vous pourriez trouver les guichets fermés et ne pas récupérer vos fonds. »*

Le 18 novembre dernier, ce fut la stupeur chez les 1 700 clients de la BCP. Par décision de la commission bancaire, organisme de contrôle des établissements bancaires, la petite banque sise rue Saint-Honoré est placée sous administration provisoire pour un trou de trésorerie d'une quarantaine de millions de francs. Ses portes se ferment, les comptes sont bloqués.

BATAILLE JUDICIAIRE

Des dizaines de petites et moyennes entreprises se trouvent dans l'incapacité de régler leurs salaires ; des marchands d'art ou des agences de photos laissent des ardoises chez leurs fournisseurs ; les particuliers sont privés de moyens de paiement. Le Théâtre contemporain de la danse, qui vient à peine de déposer à son compte la subvention que lui verse le ministère de la culture, est contraint d'annuler les spectacles du premier semestre 1995 sans avoir la possibilité de rembourser les abonnés. Dans l'attente d'une décision du tribunal de commerce, l'Association française des banques met en place un dispositif d'indemnisation plafonnée à 400 000 francs, ce qui dans le cas du théâtre représente à peine 10 % de ses dépôts.

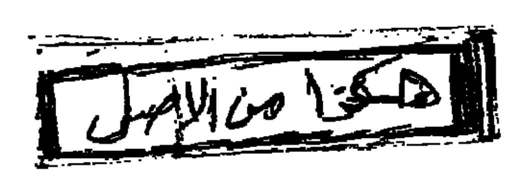
Groggy mais tenaces, les déposants lésés multiplient les interventions auprès des pouvoirs publics : mairie de Paris, Assemblée nationale, premier ministre, ministre de l'économie, RPR, Sénat... Les réponses sont polies mais impuissantes. La commission bancaire se retranche derrière la procédure en cours. Quant aux actionnaires de la banque, ils se livrent à une bataille judiciaire sans fin : l'UNI, le holding du groupe Vuillème, qui contrôle à hauteur de 83 % la BCP, a assigné en justice l'UIC Sofal (filiale du GAN), actionnaire à 14 % de l'UNI, et lui réclame 243 millions de francs d'indemnités pour lui avoir retiré brutalement ses lignes de crédit. L'UIC, qui depuis des années assure le refinancement de la BCP, estime, par la voix du président du GAN, qu'elle n'est pas un interlocuteur privilégié de la banque, celle-ci ne totalisant qu'un septième des lignes de crédit qui étaient accordées à la BCP. La Macif, qui détient 14 % de la BCP fait la sourde oreille.

Face à cette situation, qui met en péril de nombreux emplois et menace la vie de commerces, les clients de la banque ont décidé de se rebiffer. Ils veulent distribuer leurs tracts dans Paris. Les Editions Hoebeke viennent de déposer une plainte contre X... et réclament des éclaircissements sur la procédure de contrôle menée par les inspecteurs de la Banque de France, visant ainsi directement la commission bancaire. De quoi donner une image peu flatteuse de la place bancaire de Paris.

Babette Stern

■ **UBS : l'Union de Banques suisses, le premier groupe bancaire suisse**, a annoncé vendredi 24 février une chute de 28,9 % de son bénéfice net consolidé en 1994, à 1,6133 milliard de francs suisses (6,3 milliards de francs). L'UBS a souffert de *« la véritable léthargie sur tous les marchés »* mais reconnaît également qu'elle a mal évalué l'évolution des taux d'intérêt. En 1995, le groupe s'attend à une nouvelle baisse de ses besoins en provisions après un recul en 1994 de 20,4 %, à 1,775 milliard de francs suisses. Cette baisse a été rendue possible par une *« nette amélioration »* du niveau de risques dans divers pays.

■ **SDBO : la Société d'aménagement et de promotion de la station d'Isola 2000 a été assignée**, vendredi 24 février, par la SDBO, filiale du Crédit lyonnais, pour une créance de 247 millions de francs devant le tribunal de commerce de Nice (Alpes-Maritimes). L'audience est fixée au 30 mars. La décision de l'organisme bancaire intervient après les importantes difficultés financières de l'homme d'affaires et promoteur immobilier Dominique Bouillon. Le tribunal de commerce de Paris a prononcé, début février, une liquidation personnelle de ses biens. Dominique Bouillon avait racheté la station, en octobre 1991.



mping social sur la Manche

...es de police à Boulogne-sur-Mer.

...és et les marins français devait se poursuivre

du pavillon français

ouveau le franc

s de la Banque commerciale privée se rebiffe

Revue des valeurs

Semaine du 20 février au 24 février 1995

PARIS	NEW YORK	TOKYO	LONDRES	FRANCFORT
↘ CAC 40	↗ DOW JONES	↘ NIKKEI	↘ FT 100	→ DAX 30

PARIS

Indice CAC 40 **– 0,92 %**

Bis repetita

LA SEMAINE qui vient de s'achever à la Bourse de Paris ressemble à s'y méprendre à celle qu'avait vécue le marché parisien huit jours auparavant : le bilan des cinq séances est encore négatif, alors que Wall Street a atteint de nouveaux sommets. Le dollar a continué à baisser, victime à la fois de la crise mexicaine, et des déclarations plutôt rassurantes d'Alan Greenspan sur l'état de santé de l'économie américaine laissant penser que la hausse des taux d'intérêt amorcée va marquer une pause. Ne bénéficiant pas de la perspective d'une nouvelle hausse des taux, le billet vert a laissé le deutschemark jouer son rôle de valeur refuge, la monnaie allemande terminant la période à son plus haut niveau historique contre plusieurs devises, malgré des interventions des banques centrales et un relèvement des taux d'intérêt en Italie. En conséquence, alors que les valeurs françaises entamaient mercredi un nouveau terme boursier généralement propice aux prises de position, celles-ci terminaient la période sur un repli de 0,92 %, l'indice CAC 40 s'inscrivant pour sa part à la cote de 1 805,74 points. La liquidation du mois boursier de février s'est, quant à elle, soldée par un bilan positif de 1,43 %, une maigre consolation après la perte de 8,7 % enregistrée au mois de janvier.

Le climat politique à deux mois de l'élection présidentielle s'est traduit dans les sondages d'opinion par une baisse des intentions de vote pour Edouard Balladur au profit de ses deux rivaux Jacques Chirac et Lionel Jospin. Ce resserrement des écarts a contribué à la détérioration du franc qui, en fin de semaine à 3,51 francs, se rapprochait à grands pas de son record de 3,5490 francs inscrit au mois d'août 1993 *face au* deutschemark. Pour toutes ces raisons, les investisseurs étrangers qui en 1994 avaient vendu pour 200 milliards de francs de titres français ont continué à mettre la place parisienne entre parenthèses, même si les données fondamentales de l'économie sont bonnes : l'an dernier, la balance commerciale excédentaire a frôlé son record de 1993 (88 milliards de francs), *le PIB a augmenté de* 2,5 %, et le ministre de l'économie Edmond Alphandéry s'attend à une croissance de plus de 3 % en 1995.

Malgré ces bons résultats, les analystes financiers révisent à la baisse leurs prévisions de résultats *des sociétés pour 1994 et 1995. En* outre, Associés en finance, qui regroupe seize bureaux d'étude de la place parisienne, prévoit une baisse du bénéfice par action (BPA) de 1,7 % pour les résultats 1994 et de 2,2 % pour 1995.

REVENTE DE TITRES SEITA

Du côté des valeurs, la Seita a été le titre le plus traité de la semaine, sans réelle surprise : les *premières séances de cotation* d'une nouvelle valeur ont toujours donné lieu à des volumes de transactions étoffés. Après une mise sur le marché lundi 20 février, environ 6,7 millions de titres ont changé de mains en deux jours, soit plus du quart des 26,6 millions de titres qui avaient été placés auprès des investisseurs particuliers comme des institutionnels. Le titre a terminé la se*maine à 134,30 francs, soit un gain* de 4,11 % sur son cours d'OPV. Si les boursiers estiment qu'un quart des actionnaires individuels auraient déjà revendu leurs titres, une bonne nouvelle est venue jeudi contrebalancer cet accident de parcours : 79 % des salariés de la Seita en France ont acquis des ac*tions de leur société dans le cadre* de sa privatisation et 72 % d'entre eux ont opté pour une formule de détention des titres d'au moins cinq ans dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise.

F. Bn.

VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	17-2-95	20-2-95	21-2-95	23-2-95	24-2-95
RM	4 037 280	2 796 072	4 263 639	2 167 642	4 136 873
Comptant R. et oblig.	24 507 934	14 831 587	13 965 326	21 587 138	19 045 894
Actions	117 805	98 626	78 014	112 095	168 821
Total	28 663 019	17 726 285	18 306 979	23 866 875	23 351 588

INDICES

	20-2-95	21-2-95	22-2-95	23-2-95	24-2-95
(base 1 000, 31 décembre 1990)					
SBF 120	1 234,70	1 235,26	1 235,27	1 248,73	1 238,16
SBF 250	1 197,97	1 197,80	1 196,99	1 208,51	1 199,51
(base 1 000, 31 décembre 1987)					
CAC 40	1 802,24	1 805,62	1 804,37	1 827,01	1 805,74

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres échangés	Valeur en KF
Seita	2 569 819	3 351 298
Elf Aquitaine	3 594 667	1 363 400
Alcatel-Alsthom	2 521 997	1 072 975
Eaux (Gle des)	1 546 025	715 174
LVMH Moët-Vuitton	756 706	629 537
Paribas	2 001 068	629 403
Suez	2 557 780	596 259
Saint-Gobain	968 150	595 557
Total	1 968 797	569 450
Lafarge Coppee	1 412 124	491 386
Danone	631 990	471 310
Credit Local Fce	1 027 190	418 792
Rhone Poulenc	3 149 950	399 989
Société Gale	767 081	394 851

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RÈGLEMENT MENSUEL)

Valeurs en hausse	%
Sidel	+ 9,28
Strafor Facom	+ 6,13
UIC	+ 5,97
Saint-Louis	+ 4,81
Legrand ADP	+ 4,60
Bancaire (Cie)	+ 4,14
Worms & Cie	+ 4,12
UIF	+ 3,64
Accor	+ 3,58
Primagaz	+ 3,52
Euro Disney	+ 3,44
Bollore Techno	+ 3,29
Crédit Local Fce	+ 2,81
Eiffage	+ 2,76

Valeurs en baisse	%
Filipacchi Medias	– 12,25
UIS	– 10,42
UGC DA (M)	– 9,94
Carnaudmetalbox	– 8,54
Berger (M)	– 8,22
GAN	– 7,40
Spir Communic.	– 6,47
Colas	– 6,41
NRJ	– 6,32
Guilbert	– 5,72
Lafarge Coppee	– 5,68
Bongrain	– 5,60
Cegid (Ly)	– 5,10
Thomson-CSF	– 5,07

LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

AGROALIMENTAIRE	24-02-95	Diff.
Bongrain	2 610	[illegible]
Danone	746	[illegible]
Eridania Béghin-Say	751	[illegible]
Fromageries Bel	4 610	[illegible]
LVMH	821	[illegible]
Pernod-Ricard	321	[illegible]
Rémy-Cointreau	176	[illegible]
Saint-Louis	1 392	[illegible]

ASSURANCES	24-02-95	Diff.
AGF	177	[illegible]
AXA	227,20	[illegible]
GAN	175	[illegible]
SCOR SA	98	[illegible]
UAP	121,30	[illegible]

BÂTIMENT ET MATÉRIAUX	24-2-95	Diff.
Bouygues	533	[illegible]
Ciments français	209	[illegible]
Colas	875	[illegible]
Eiffage	780	[illegible]
Eurotunnel	23,95	[illegible]
GTM Entrepose	345	[illegible]
Imetal	502	[illegible]
Immob. Phénix	49,50	[illegible]
Jean Lefebvre	322	[illegible]
Lafarge-Coppée	336,70	[illegible]
Poliet	394	[illegible]
Saint-Gobain	610	[illegible]
SGE	176	[illegible]
Spie-Batignolles	186	[illegible]

CHIMIE	24-02-95	Diff.
Air liquide (L')	745	1,08
Gascogne	525	0,37
Michelin	209	0,80
Plastic-Omnium	560	1,86
Rhône-Poulenc A	124,10	3,84
Roussel-Uclaf	648	1,81
Sanofi	269,80	1,07
Synthélabo	236,10	0,72

CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE	24-2-95	Diff.
BIC	705	0,84
Chargeurs	1 180	[illegible]
Christian Dior	409	1,08
Clarins	405	1,22
DMC	289	1,04
EBF	952	1,35
Essilor Int.	729	0,85
Gr. André	499	0,40
Moulinex	104,10	3,61
Oréal (L')	1 152	[illegible]
Salomon	1 842	1,82
SEB	496	0,78
Skis Rossignol	1 900	[illegible]
Sommer-Allibert	1 730	2,80
Zodiac	2 158	0,84

CRÉDIT ET BANQUES	24-2-95	Diff.
Bancaire (Cie)	507	[illegible]
BNP	237,80	[illegible]
CCF	213	[illegible]
Cetelem	903	[illegible]
CFF	681	[illegible]
CLF	408,50	[illegible]
CPR	327	– 1,06
Créd. lyon. CIP	336	– 0,59
Crédit national	383	– 1,03
Société générale	510	– 3,77
SOVAC	359,50	– 0,69
UIC	102,80	+ 5,97
Via Banque	325	– 4,41

DISTRIBUTION	24-2-95	Diff.
Bon Marché (Au)		[illegible]
Carrefour	2 125	– 0,83
Casino	136	– 4,56
Castorama Dubois	716	1,64
Comptoirs Modernes	1 354	1,02
Damart	4 800	+ 1,52
Docks France	712	– 0,69
Galeries Lafayette	2 150	1,10
Guilbert	410,10	– 5,72
Guyenne Gascogne	1 229	2,92
Pinault-Print. Red.	999	0,39
Primagaz	880	3,52
Promodès	943	0,53
Rexel	729	0,18

ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE	24-2-95	Diff.
Alcatel-Alsthom	421,70	– 0,75
Alcatel-Câble	394,90	1,82
CS (ex. CSEE)	345,00	+ 1,47
Intertechnique	555	0,89
Labinal	782	0,90
Legrand	6 690	3,82
Matra-Hachette	108,20	– 2,08
Radiotechnique	568	–
Sagem	2 685	– 0,55
Schneider	358	– 2,84
Thomson-CSF	127,30	– 5,07

IMMOBILIER ET FONCIER	24-02-95	Diff.
GFC	365,50	– 0,94
Oilpar	7,80	
Rue Impériale	3 545	+ 1,28
Sefimeg	330,50	– 1,34
Simco	415	
UIF	427	+ 3,64
Lucia	96	+ 17,50
Silic	705	+ 2,62
Sogeparc	600	+ 0,16

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE	24-02-95	Diff.
Bolloré Techno.	470	+ 3,29
Cerus	86	2,38
CGIP	1 065	+ 1,29
Eurafrance	1 543	0,25
Gaz et Eaux	1 799	0,05
Lagardère	113,30	2,52
Marine-Wendel	348	1,13
Navigation mixte	1 005	1,85
Nord-Est	131,10	4,65
Paribas	305,80	– 5,03
Suez	227,60	– 1,21
Worms & Cie	255	4,12
Origny-Desvroise		[illegible]
Parfinance	176	2,76
Arnault Associés	420	4,54

MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE	24-2-95	Diff.
CarnaudMetalbox	169	– 8,54
Dassault Aviation	404	– 4,94
Fives-Lille	394,20	– 3,85
Legris Industrie	352	+ 0,14
Métaleurop	68	– 2,85
Pechiney CIP	349	+ 1,45
Pechiney Int.	127	– 2,23
Peugeot SA	708	– 1,11
Strafor Facom	640	+ 6,13
Valeo	245	+ 0,04
Vallourec	271,50	– 0,18

MINES D'OR, DIAMANT	24-2-95	Diff.
Anglo-American	252	+ 1,61
Buffelsfontein	36,50	+ 1,10
De Beers	108,60	– 2,68
Driefontein	69,20	+ 1,02
Gencor Limited	16,30	– 5,23
Harmony Gold	45	– 1,96
Randfontein	37,60	– 1,44
Saint-Helena	43,50	– 2,02
Western Deep	176	– 1,06

PÉTROLE	24-02-95	Diff.
Elf Aquitaine	371,10	– 3,23
Esso	650	– 0,76
Géophysique	320	– 1,90
Total	288	– 1,36
BP France	133	+ 6,40
Erap-Elf	326,50	– 5,90

SICOMI OU EX-SICOMI	24-02-95	Diff.
Bail Investiss.	815	+ 0,49
Interbail	334,50	– 4,97
Klépierre	595	+ 0,17
Locindus	833	– 0,35
Selectibanque	147	– 0,47
Unibail	467	– 1,89
Genefim	183	+ 9,58
Immobail	295,50	– 2,79

TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES	24-2-95	Diff.
Accor	549	+ 3,58
BIS	369,50	– 2,76
Canal Plus	786	– 1,13
Cap Gemini Sogeti	170	– 1,73
CEP Comm.	423	– 2,30
Club Méditerranée	429,90	+ 0,09
Eaux (Gle des)	480	+ 0,71
Ecco	615	– 0,32
Euro Disney	12	+ 3,44
Filipacchi Médias	766	– 12,25
Havas	366,90	– 2,29
Lyonnaise des eaux	439,50	+ 1,52
Publicis	366	+ 0,27
SITA	606	– 2,72
Sligos	394,90	– 2,44
Sodexho	779	+ 0,64
SCAC Delmas	732	+ 8,44
Dauphin OTA	279,50	+ 1,63
OGF Omn Gest.	640	– 5,18
TF1	431	– 3,66

VALEURS À REVENU FIXE OU INDEXÉ	24-02-95	Diff.
6 % 1993-1997	97,27	– 0,15
EDF-GDF 3 %	6 200	– 50
CNB 5 000 F	101	inchangé
CNB Par. 5 000 F	NC	–
CNB Suez 5 000 F	100,56	–
CNI 5 000 F	101	inchangé

TOKYO

Indice Nikkei **– 3,03 %**

Nouveau recul

LES COURS ont à nouveau reculé de façon très sensible cette semaine à la Bourse de Tokyo, l'indice Nikkei terminant la période à son plus bas niveau depuis plus de treize mois. En cinq séances, l'indice Nikkei a perdu 547,57 points, soit 3 %, à 17 472,94 points. Au cours de la période précédente, le principal indicateur de la place avait déjà perdu 1,5 %. L'indice Topix, à plus large base de calcul, a reculé de 29,65 points pour terminer à 1 370,96 points, après une perte de 25,68 points huit jours auparavant. Le volume d'affaires quotidien a été en moyenne de 319,3 millions de titres.

Les opérations d'arbitrage ont dominé les échanges, tandis que les entreprises japonaises continuaient à vendre pour améliorer leurs comptes avant le 31 mars, fin de l'exercice fiscal. Selon Hitoshi Zama, de Yamaichi Investment, les investisseurs étrangers ont également contribué à l'affaiblissement de la tendance en vendant massivement leurs titres. Ce courant vendeur est, selon M. Zama, suscité par l'inquiétude des non-résidents qui mettent en doute les capacités du *gouvernement japonais* à faire face à la reconstruction de Kobe après le séisme du 17 janvier.

Indices du 24 février : Nikkei, 17 472,94 (contre 18 020,51) ; Topix, 1 370,96 (contre 1 400,61).

LONDRES

Indice FT 100 **– 0,21 %**

Repli limité

LES TURBULENCES monétaires et les incertitudes politiques britanniques ont pesé sur la tendance cette semaine à la Bourse de Londres. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a terminé la période en baisse de 6,5 points, soit un repli limité de 0,2 %, à 3 037,7 points. Le Stock Exchange *a connu une seule séance de* hausse marquée, celle de jeudi : il a alors été encouragé par de bons résultats de sociétés et par les déclarations du président de la Réserve fédérale américaine, Alan Greenspan, interprétées comme une possible pause dans les hausses de taux d'intérêt.

Mais la chute de la livre et du dollar et le climat politique incertain en Grande-Bretagne ont eu une influence négative qui l'a emporté. Les inquiétudes sur les divisions sur l'Europe au sein du Parti conservateur ont été accentuées par le décès d'un député conservateur, qui va entraîner une élection partielle en Ecosse, alors que les tories ne disposent que d'une étroite majorité aux Communes. Par ailleurs, un nouveau vote sur l'Europe, prévu mercredi prochain au Parlement, s'annonce difficile pour John Major.

Indices FT du 24 février : 100 valeurs, 3 037,7 points (contre 3 044,2) ; mines d'or, 198,3 points (contre 199,7).

FRANCFORT

Indice DAX 30 **+ 0,07 %**

Résistance

MALGRÉ la hausse du deutschemark et le coup d'envoi de la première grève depuis onze ans dans la métallurgie ouest-allemande, la Bourse de Francfort est parvenue cette semaine à ne pas céder du terrain, grâce à la bonne tenue de Wall Street. L'indice DAX des trente valeurs vedettes a terminé vendredi à 2 118,64 points, soit en hausse marginale de 0,07 % par rapport à la clôture de la semaine passée.

L'indice DAX a connu en début de semaine trois séances de baisse successives, abandonnant 1,13 %, dans un marché nerveux. Une inquiétude due au renchérissement du deutschemark face aux autres devises, qui augmente le prix des exportations allemandes. L'approche du premier grand conflit dans la métallurgie ouest-allemande depuis 1984 (qui devait finalement démarrer vendredi en Bavière) a contribué à la morosité du marché. Jeudi, le marché s'est ressaisi grâce à la bonne tenue de Wall Street et du marché obligataire américain. Le DAX a alors progressé de 1,20 %. Les cours étaient stables vendredi, à la veille du grand week-end de Carnaval. La Bourse allemande sera ouverte lundi, mais l'activité tourne en général au ralenti en cette période de l'année.

Indice DAX du 24 février : 2 118,64 points (contre 2 117,03).

NEW YORK

Indice Dow Jones **+ 1,47 %**

Records

WALL STREET a finalement crevé, au cours de la semaine écoulée, le plafond des 4 000 points, qu'elle avait déjà frôlé un an plus tôt, établissant deux records consécutifs. Les investisseurs s'attendent en effet à une pause dans l'escalade des taux *d'intérêt menée depuis un an* par la Réserve fédérale américaine (Fed). Mais de nombreux analystes sont sceptiques sur une poursuite de la hausse à Wall Street. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé, vendredi, au niveau record de 4 011,74 points, en hausse de 58,20 points, soit une avance de 1,47 %.

Le regain d'optimisme de la Bourse de New York *est consécutif* aux déclarations, mercredi 22 février, d'Alan Greenspan, président de la Fed, qui avait alors jugé les perspectives d'inflation *« fondamentalement favorables »*. Il avait indiqué que les sept relèvements des taux depuis un an allaient entraîner un ralentissement de l'activité cette année, après le rythme très rapide de 1994, réduisant ainsi les risques de surchauffe.

Le lendemain, le président de la Fed n'a pas écarté la possibilité d'une baisse des taux d'intérêt à court terme au cas où les réductions budgétaires en cours d'examen au Congrès affecteraient la croissance économique aux Etats-Unis.

Les marchés ont interprété les déclarations de M. Greenspan comme le signe que la Fed estime désormais être parvenue, en grande partie, à ramener la croissance à un niveau compatible avec une inflation maîtrisée et qu'elle pourrait donc marquer une pause dans le relèvement des taux d'intérêt.

Indice Dow Jones du 24 février : 4 011,74 points (contre 3 953,54).

COURS DE CLÔTURE D'UNE SEMAINE A L'AUTRE

NEW YORK — Les valeurs du Dow Jones

En dollars	24/2	17/2
Alcoa	[illegible]	80,75
Allied Signal	38,25	37,88
American Express	33,50	33,63
AT & T	51,75	50,50
Bethlehem	[illegible]	16,25
Boeing Co	46,50	46
Caterpillar Inc.	51,75	52,63
Chevron Corp.	47,38	47
Coca-Cola Co	54,88	53,38
Disney Corp.	55,63	53,13
Du Pont Nemours & Co	55,25	55,63
Eastman Kodak Co	50,75	50,63
Exxon Corp.	63,88	63,38
Gen. Electric Co	53,13	53,75
Gen. Motors Corp.	38,50	41,13
Goodyear T & Rubbe	36,13	35,75
IBM	74,88	74,75
Intl Paper	77,50	75,75
J.P. Morgan Co	64,13	62,50
Mc Donnell Douglas	56,50	55
Merck & Co. Inc.	42,38	41,25
Minnesota Mng. & Mfg	54,50	52,38
Philip Morris	59,88	61,13
Procter & Gamble C	66,58	65
Sears Roebuck & Co	48,88	47,50
Texaco	63,75	62,63
Union Carb.	28,38	28,38
Utd Technol	66,13	65,13
Westingh. Electric	15,38	14,63
Woolworth	15,50	15,25

LONDRES — Sélection de valeurs du FT 100

En livres	24/2	17/2
Allied Lyons	5,06	4,97
Barclays Bank	6,15	6,05
BAT Industries	4,23	4,33
British Aerospace	4,65	4,79
British Airways	3,86	3,79
British Gas	2,99	3,09
British Petroleum	4,03	4,13
British Telecom	3,84	3,84
BTR	3,15	3,10
Cadbury Schwep	4,29	4,25
Eurotunnel	2,88	2,93
Glaxo	6,38	6,41
Grand Metropolitan	3,78	3,65
Guinness	4,18	4,20
Hanson Plc	2,38	2,39
Great Ic	5,13	5,19
HSBC	6,61	6,58
Imperial Chemical	6,92	7,29
Lloyds Bank	5,78	5,75
Marks and Spencer	3,74	3,78
National Westminst.	5,03	4,91
Peninsular Orienta	5,65	5,72
Reuters	4,49	4,44
Saatchi and Saatchi	0,96	1,06
Shell Transport	7,07	7,26
Smithkline Beechman	5,08	4,91
Tate and Lyle	4,30	4,28
Unilever Ltd	11,78	11,76
Wellcome	10,11	10,25
Zeneca	8,84	8,96

FRANCFORT — Les valeurs du DAX 30

En deutschemarks	24/2	17/2
Allianz Holding N	2 527	2 484
Basf AG	324,80	328
Bayer AG	360	362,40
Bay hyp&Wechselbk	388	392,50
Bayer Vereinsbanck	439,50	442,50
BMW	773	767
Commerzbank	340	338,30
Continental AG	222	229
Daimler-Benz AG	722	724,80
Degussa	469	464,80
Deutsche Babcock A	192	192
Deutsche Bank AG	725,80	719,80
Dresdner BK AG FR	400,30	401,50
Henkel VZ	575	561
Hoechst AG	327,50	327,70
Karstadt AG	575,50	578
Kaufhof Holding	484	479
Linde AG	900	934
DT. Lufthansa AG	202,50	202,80
Man AG	409,30	417
Mannesmann AG	426,50	429,80
Mettallges AG	182	125,50
Preussag AG	457	464,70
Rwe	465,30	462
Schering AG	1 128	1 127
Siemens AG	679,10	688,70
Thyssen	295,50	299,20
Veba AG	528,50	529,70
Viag	528	513,90
Wellag AG	1 012	990

TOKYO — Sélection de valeurs du Nikkei

En yens	24/2	17/2
Akai elecr.	420	435
Bank of Tokyo	1 420	1 420
Bridgestone	1 320	1 310
Canon	1 470	1 470
Daiwa sec.	1 100	1 130
Fuji Bank	2 080	2 090
Hitachi Ltd	836	726
Honda	1 520	1 550
Japan Airlines	595	602
Kirin Brew	1 020	1 070
Kobe Steel	247	256
Matsushita El.	1 380	1 320
Mitsubishi Corp.	1 010	1 050
Mitsui Marine	620	671
Nikko sec	903	977
Nintendo	5 230	5 250
Nippon Steel	340	339
Nissan	690	697
Nomura sec	1 710	1 780
NTT	709 000	726 000
Pioneer	2 080	2 140
Sanyo	515	524
Sega Enterprises	4 580	4 700
Sharp	1 370	1 410
Sony	4 270	4 400
Sumitomo Bk	1 790	1 780
Suzuki Motors	955	972
Toshiba	606	615
Toyota	1 740	1 800
Yamaichi sec	659	672

Crédits, changes et grands marchés

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

L'attrait du yen

LES TROUBLES MONÉTAIRES n'affectent que modérément les marchés des capitaux à moyen et à long terme dans les principales devises européennes. L'essentiel se situe dans le domaine des effets à court terme. Cela se vérifie dans le compartiment du mark allemand comme dans celui du franc français. Les euro-obligations libellées en mark bénéficient certes d'une large audience internationale, mais ce n'est rien en comparaison de l'engouement qui se manifeste pour les échéances très proches. Et pour ce qui est du franc, alors qu'on se méfie beaucoup maintenant des titres courts, la situation n'a guère changé dans le domaine des titres à longue durée. Le secteur des investisseurs a beau avoir été limité aux frontières du pays, leur appétit n'en est pas moins grand. Les compagnies d'assurance ont d'énormes liquidités à placer, et elles sont prêtes à s'engager à dix ans, ou plus loin encore.

Pour répondre à leur attente, les banques spécialisées s'efforcent d'attirer des débiteurs étrangers de premier plan vers le marché du franc. L'Espagne, à qui elles avaient fait d'alléchantes propositions, a préféré lever des fonds en yens. Les banques souhaitent également convaincre maintenant le Portugal d'emprunter en francs, mais il y a de fortes chances pour que ce pays se tourne, lui aussi, vers le marché japonais. De nombreuses raisons expliquent le choix de ces emprunteurs. La plus importante tient au faible coût de financement et à la profondeur du marché japonais. L'Espagne n'aura à servir qu'un intérêt de 4,75 % pour son opération de 150 milliards de yens et de dix ans de durée.

EURO-ÉMISSION AUTRICHIENNE

Il faut également tenir compte d'un élément d'ordre technique. Les Trésors publics étrangers jouissent actuellement d'un avantage important lorsqu'ils se présentent dans le compartiment international des titres en yens. Leurs obligations peuvent être vendues au Japon dès leur lancement. La plupart des autres emprunteurs ne sont autorisés à le faire que trois mois après l'émission. C'est là un obstacle sérieux que le ministère des finances japonais va supprimer le trimestre prochain en mettant tous les débiteurs sur un pied d'égalité. Il est donc bien naturel que les privilégiés s'empressent de bénéficier de la faveur dont ils jouissent, pour peu de temps encore. Ceux qui viendront à partir du mois d'avril, une fois que le marché sera entièrement libéralisé, auront beaucoup de peine à se distinguer, et la concurrence sera très forte.

La transaction espagnole a vu le jour lundi dernier. Elle a été placée sous la direction d'une Eurobanque d'origine japonaise, IBJ-International. C'est une réussite incontestable. L'autre grand succès de la semaine a été remporté par l'Autriche. Il s'agit d'une euro-émission de 400 millions d'écus et d'une durée de trois ans, lancée pour le compte de l'Autriche par l'intermédiaire de Paribas. Elle a suscité un véritable enthousiasme. Les promoteurs de l'écu ne manqueront pas de s'en servir comme argument de poids en faveur de leur cause.

Il est probable qu'en réalité l'accueil chaleureux qui lui a été fait doive davantage au prestige et à la rareté de l'emprunteur qu'à l'attrait de l'écu. Le rendement de l'opération est inférieur de 0,13 point de pourcentage à celui des fonds d'Etats français en écu. L'Autriche en a échangé le produit contre des francs suisses.

Parmi les autres événements de la semaine, il convient de mentionner un euro-emprunt de 500 millions de marks contracté par le Crédit local de France d'une durée de cinq ans. L'opération était dirigée conjointement par la Westdeutsche Landesbank et par la Caisse des dépôts qui confirme ainsi qu'elle entend jouer un rôle de premier plan sur le marché allemand. L'emprunteur obtiendra des fonds en

Christophe Vetter

MARCHÉS MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Bonne résistance

LA CRISE du marché des changes observée cette semaine ne s'est pas propagée aux marchés de taux d'intérêt qui ont fait preuve d'une relative stabilité. Les investisseurs ont favorablement accueilli les propos tenus par le président de la Réserve fédérale américaine Alan Greenspan devant le Congrès, qui a confirmé le ralentissement de l'activité économique outre-Atlantique. Cette perspective rassure le marché obligataire américain dans la mesure où elle dissipe les craintes d'un retour de l'inflation. Le taux de rendement de l'emprunt américain de référence à 30 ans est ainsi repassé jeudi 23 février sous la barre des 7,50 %, avant de se retendre le lendemain après la publication d'un indice des commandes de biens durables au mois de janvier supérieur aux prévisions (+ 0,6 % contre – 1,3 % attendu). En Europe, la forte contraction de l'agrégat monétaire allemand M 3 au mois de janvier (– 5,8 % en taux annualisé par rapport au quatrième trimestre de 1994) semble rendre plus improbable une hausse des taux directeurs de la Bundesbank dans un avenir proche.

Les marchés ont toutefois accueilli cette statistique avec prudence, en raison des distorsions de calculs classiques en début d'année. Le taux de rendement de l'OAT de référence à 10 ans est demeuré inchangé sur la semaine à 8 %. L'écart de rendement entre les emprunts d'Etat français et allemands n'a quant à lui guère varié, restant stable autour de 60 points de base, prouvant par là même que la crise actuelle est bien une crise du franc et non pas une crise du marché français. Sur le marché primaire obligataire domestique, la semaine a été avant tout marquée par l'émission de 1 milliard d'écus (6,5 milliards de francs) à deux ans du Trésor français, 200 millions d'écus (1,3 milliard de francs) étant par ailleurs émis au profit du fonds de soutien des rentes (FSR) afin de réguler le marché. Avec cet emprunt, le Trésor a complété la gamme de ses titres libellés dans la devise européenne, déjà bien fournie avec des titres à 5, 10 et 30 ans. L'Etat a préféré la voie de la syndication bancaire à celle de la traditionnelle adjudication, une décision officiellement justifiée par le fait qu'il s'agissait de la création d'une nouvelle ligne.

La banque Paribas et la banque américaine JP Morgan dirigeaient l'opération, avec le soutien du Crédit commercial de France, le reste du syndicat étant composé par les dix-sept autres Spécialistes en valeurs du Trésor. Les titres, des BTAN venant à échéance le 16 mars 1997, ont été émis au prix de 99,75 %, soit un taux de rendement de 7,64 %, soit encore trois points de base au-dessous des titres d'Etat britanniques de même durée. Certains banquiers ont jugé cette différence peu justifiée, les deux signatures, notées triple A, présentant un risque équivalent. Le placement n'en a pas été affecté.

P.-A. D.

MATIF

Échéances	Volume	Dernier prix	Plus haut	Plus bas	Cours de compens.
NOTIONNEL 10 %					
Mars 95	118 532	[illegible]	112,10	[illegible]	111,94
Juin 95	5 060	[illegible]	111,20	[illegible]	111,10
Sept. 95	805	[illegible]	110,42	[illegible]	110,42
Déc. 95	–	[illegible]	–	[illegible]	110,20
PIBOR 3 MOIS					
Mars 95	17 126	[illegible]	93,97	[illegible]	93,94
Juin 95	40 825	[illegible]	93,41	[illegible]	93,36
Sept. 95	11 719	[illegible]	93,10	[illegible]	93,04
Déc. 95	4 280	[illegible]	92,84	[illegible]	92,79
ÉCU LONG TERME					
Mars 95	2 972	[illegible]	82	[illegible]	81,86
Juin 95	–	[illegible]	–	[illegible]	81,66

DEVISES ET OR

La crise s'amplifie

LE MARCHÉ DES CHANGES connaît une crise de grande ampleur. Le dollar continue à chuter, la lire et la peseta sont à leurs plus bas niveaux historiques face au deutschemark, le franc retrouve ses cours de l'automne 1993... Une fois encore, la faiblesse du billet vert fait figure de principale responsable. La devise américaine reste affectée par la crise mexicaine. Les opérateurs craignent en effet qu'un approfondissement de cette dernière n'oblige les Etats-Unis à accroître leur aide financière au Mexique.

Ils estiment également que les pertes très élevées – plusieurs dizaines de milliards de dollars – subies à l'occasion de la chute du peso mexicain par certains grands fonds fragilisent l'ensemble du système financier américain. Ces craintes ont été avivées par une information, publiée dans le *Washington Post*, selon laquelle le district de Columbia (Etats-Unis) pourrait être prochainement mis en faillite, comme l'a été récemment le comté d'Orange. Enfin, les propos tenus devant le Congrès par le président de la Réserve fédérale américaine (Fed) n'ont guère aidé le billet vert. *« Le moment pourrait venir où la Fed laissera sa politique monétaire inchangée ou pourrait même l'assouplir, malgré des hausses de prix, si nous voyons des signes montrant que des forces sous-jacentes œuvrent pour réduire les tensions inflationnistes »*, a affirmé Alan Greenspan. Les anticipations d'une politique monétaire américaine plus souple que prévu ne sont pas une bonne nouvelle pour le dollar. L'évolution de l'écart de taux américains et allemands rendra celui-ci moins attractif que le deutschemark, la Bundesbank devant logiquement entamer le resserrement de sa politique monétaire alors que la Réserve fédérale arrêterait le sien.

Résultat, le dollar est descendu vendredi à 1,4615 mark, soit son plus bas niveau depuis le mois de septembre 1994. Il s'inscrivait à 1,4875 mark une semaine auparavant. Malgré la faiblesse de leur devise, les autorités monétaires américaines ne semblent pas décidées à intervenir sur le marché des changes pour la soutenir. Il est vrai que le dollar américain est fort vis-à-vis du dollar canadien et des devises d'Amérique du Sud, ce qui est plus important à leurs yeux que sa faiblesse vis-à-vis des devises européennes. En tout cas, la chute du billet vert, en dopant le deutschemark redevenu valeur-refuge, sème le trouble, et même un peu plus, sur le marché des changes européen.

Seules ses deux monnaies satellites que sont le florin néerlandais et le schilling autrichien parviennent à s'accrocher à la monnaie allemande. Toutes les autres devises se déprécient par rapport au mark. Même le franc suisse doit céder un peu de terrain. L'engouement pour le mark peut apparaître paradoxal alors même que la stabilité sociale est mise à mal par la grève décidée par les métallurgistes et que la Russie, voisine de l'Allemagne, connaît des troubles intérieurs graves avec le conflit en Tchétchénie. Mais rien n'y fait, les investisseurs n'ont d'yeux que pour la monnaie allemande.

LA LIRE, PRINCIPALE VICTIME

La principale victime de la formidable vigueur du mark est la lire. Celle-ci n'a pas cessé d'enfoncer ses supports pour établir un plus bas niveau historique, vendredi, de 1 122 pour 1 deutschemark. Par rapport à ses niveaux du mois d'août 1992, la lire s'est dépréciée de plus de 30 % par rapport à la monnaie allemande. Les investisseurs internationaux s'inquiètent du gouffre des finances publiques italiennes, au point même de s'interroger sur la solvabilité de la République d'Italie. Ni la hausse du taux d'escompte de 0,75 %, décidée mardi par la Banque d'Italie, ni l'adoption jeudi en conseil des ministres d'un collectif budgétaire prévoyant une réduction de 20 000 milliards de lires du déficit n'ont permis de restaurer la confiance. Autres proies privilégiées du mark, la peseta espagnole et l'escudo portugais qui sont tombées elles aussi à leurs plus bas niveaux historiques, à respectivement 88,32 pesetas et 104,42 pour 1 mark. Alors qu'il avait longtemps fait bonne figure, le franc a lui aussi fini par craquer en fin de semaine. Vendredi soir à New York, le franc est descendu jusqu'à un plus bas de 3,53 pour 1 deutschemark. Les analystes ont bien du mal à déterminer la part de responsabilité exacte qu'a la préparation de l'élection présidentielle dans la faiblesse du franc. Ils s'accordent toutefois à dire qu'elle n'est aujourd'hui plus nulle. La publication de plusieurs sondages indiquant une chute sensible d'Edouard Balladur a en effet dérouté les investisseurs étrangers qui croyaient que la partie était jouée.

Ce retour de l'incertitude politique les incite à se tenir éloignés – au moins provisoirement – du marché français. Quitte à revenir en force une fois que la situation politique se sera décantée, une fois qu'ils connaîtront le nom du nouveau président de la République. Cette absence d'acheteurs, au moment même où des flux de capitaux colossaux viennent se porter sur le deutschemark, a fait basculer le franc du camp des monnaies fortes dans celui des monnaies faibles.

Pierre-Antoine Delhommais

COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 20 AU 24 FÉVRIER

DEVISE	New York 20-2	New York 24-2	Paris 20-2	Paris 24-2	Zurich 20-2	Zurich 24-2	Francfort 20-2	Francfort 24-2	Bruxelles 20-2	Bruxelles 24-2	Amsterdam 20-2	Amsterdam 24-2	Milan 20-2	Milan 24-2	Tokyo 20-2	Tokyo 24-2
Livre	1,5830	[illegible]	8,1904	[illegible]	1,9851	[illegible]	2,3340	[illegible]	48,0441	[illegible]	2,6159	[illegible]	2580,79	[illegible]	154,03	[illegible]
$ E.U.	–	[illegible]	5,1740	[illegible]	1,2540	[illegible]	1,4744	[illegible]	30,35	[illegible]	1,6525	[illegible]	1636	[illegible]	97,30	[illegible]
Franc français	19,3274	[illegible]	–	[illegible]	24,2366	[illegible]	28,4963	[illegible]	5,8659	[illegible]	31,93854	[illegible]	316,1964	[illegible]	18,80557	[illegible]
Franc suisse	79,7448	[illegible]	412,5997	[illegible]	–	[illegible]	117,5758	[illegible]	24,2026	[illegible]	1,31778	[illegible]	1304,6252	[illegible]	77,59171	[illegible]
Deutschemark	67,8242	[illegible]	350,9224	[illegible]	85,0515	[illegible]	–	[illegible]	20,5846	[illegible]	112,07949	[illegible]	1109,6039	[illegible]	65,99295	[illegible]
Franc belge	3,2949	[illegible]	17,0478	[illegible]	4,1318	[illegible]	4,8580	[illegible]	–	[illegible]	5,4448	[illegible]	53,90445	[illegible]	3,20593	[illegible]
Florin	60,5144	[illegible]	313,1014	[illegible]	75,8850	[illegible]	89,2224	[illegible]	18,3661	[illegible]	–	[illegible]	990,0151	[illegible]	58,88048	[illegible]
Lire italienne	0,00611	[illegible]	3,1626	[illegible]	0,7665	[illegible]	0,9012	[illegible]	1,8551	[illegible]	1,010086	[illegible]	–	[illegible]	0,059474	[illegible]

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 24 février, 5,3175 francs contre 5,3011 francs le vendredi 17 février.

L'OR

	Cours 17-2	Cours 24-2
Or fin (k. barre)	62 400	[illegible]
Or fin (en lingot)	62 700	[illegible]
Pièce française (20f)	361	[illegible]
Pièce française (10f)	n.c.	[illegible]
Pièce suisse (20f)	363	[illegible]
Pièce latine (20f)	360	[illegible]
Pièce tunisienne (20f)	364	[illegible]
Souverain	455	[illegible]
Souverain Elisabeth II*	464	[illegible]
Demi souverain*	313	[illegible]
Pièce de 20$	2 465	[illegible]
Pièce de 10$	1 250	[illegible]
Pièce de 5$	590	[illegible]
Pièce de 50 pesos	2 340	[illegible]
Pièce de 20 marks*	445	[illegible]
Pièce de 10 florins	378	[illegible]
Pièce de 5 roubles*	256	[illegible]

* Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MATIÈRES PREMIÈRES

La grande guerre de la banane

LA GUERRE DE LA BANANE aura-t-elle lieu ? Les discours enflammés se multiplient de part et d'autre et font craindre le pire. *« Personne ne peut douter de la fermeté du gouvernement français et de l'Union européenne* [pour] *préserver les équilibres obtenus »*, a déclaré, mercredi 22 février, le ministre des DOM-TOM, Dominique Perben. *« Il n'y a pas de changement dans la position des Etats-Unis »*, a, de son côté, indiqué la Maison Blanche *via* un communiqué diffusé par l'ambassade américaine aux Barbades. Au nom de ceux qui risquent de faire les frais de l'affrontement, Eugenia Charles, le premier ministre de la Dominique, une petite île des Antilles, s'est écriée : *« Comment construire une démocratie si les gens vivent dans la misère ? »*

Certes, nous ne sommes pas à la veille d'une déflagration générale. Les gesticulations, menaces et autres mises en garde ne tiennent qu'à un différend commercial entre l'Union européenne et les Etats-Unis. Mais, par les intérêts économiques en jeu, il n'est pas dérisoire. Il est même capital pour plusieurs pays qui tirent des exportations de bananes une bonne partie de leurs recettes d'exportations.

Le litige porte sur la mise en place par l'Union européenne (UE), en juillet 1993, d'une organisation commune du marché (OCM) de la banane, qui plafonne à 2,2 millions de tonnes/an les importations venues d'Amérique latine (les « bananes dollar »). Cela pour protéger la production des départements français d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe), des Canaries espagnoles et, dans une moindre mesure, celles de la plupart des pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique).

Un accord annexe, conclu en avril 1994 à Marrakech (Maroc), lors de la signature de l'acte final du cycle de l'Uruguay du GATT, entre l'Europe et quatre producteurs latino-américains de bananes (Colombie, Costa-Rica, Venezuela et Nicaragua) est également en cause. Il octroie à ces derniers différents avantages (augmentation des quotas, réduction des droits de douane, octroi de licences) en échange du retrait d'une plainte qu'ils avaient déposée au GATT contre l'OCM.

« POUR NOUS, C'EST LA MORT »

La moitié des exportations de la Martinique sont faites de bananes. En Guadeloupe, elles représentent le premier ou le deuxième poste à l'exportation, selon les années. Deux bananes sur trois consommées en Grande-Bretagne viennent de l'île de Sainte-Lucie... La barrière mise en place par Bruxelles – en dépit de l'opposition allemande – pour réserver à quelques producteurs cet accès privilégié se révèle efficace. La meilleure preuve en est que l'un des laissés-pour-compte, le géant américain Chiquita Brands International, important producteur de bananes en Amérique latine, est parti en guerre contre une législation européenne qui lui aurait coûté plusieurs centaines de millions de dollars de manque à gagner.

Chiquita a su défendre son dossier auprès de l'administration américaine puisque Washington a lancé le 9 janvier la procédure de l'article 301 du Trade Act. Avec, au bout du compte, de possibles mesures de rétorsion à l'encontre de l'Europe si aucun compromis n'intervient. C'est pour dénoncer par avance un tel scénario que les producteurs de bananes de l'Union européenne et de la zone ACP ont organisé, mercredi 22 février dans un grand hôtel parisien, un colloque présidé par Eugenia Charles.

« Pour Chiquita, il s'agit de parts de marché ; pour nous, c'est la mort », a lancé Edwin Laurent, le président du groupe de travail des pays ACP sur les bananes. *« Votre mobilisation est légitime, je suis persuadé que* [vos] *messages seront entendus »*, a répondu Dominique Perben. Le seront-ils vraiment ? Eugenia Charles a suggéré la création par les producteurs européens et latino-américains d'un véritable groupe de pression capable de faire entendre sa voix à Washington. Selon le premier ministre de la Dominique, il faut laisser aux Américains *« une porte de sortie »* de façon qu'ils puissent *« ne pas perdre la face »*.

Le prochain épisode de cette bagarre encore feutrée aura lieu le 3 mars à Sainte-Lucie. Ce jour-là, le premier ministre de la Dominique, accompagné d'autres dirigeants du bassin des Caraïbes, rencontrera le représentant américain pour le commerce, Mickey Kantor. Cela devrait être l'occasion pour les Etats-Unis de rassurer les producteurs du bassin caribéen en précisant leurs intentions. Les producteurs de bananes des *windwards islands* – Sainte-Lucie, Grenade, Dominique, Saint-Vincent – craignent en effet de faire les frais du contentieux américano-européen. Ils n'ont pas tort. Car, si Bruxelles accepte, sous la pression de Washington, d'accroître les importations de « bananes dollar », il est probable que le rééquilibrage se fera à leur détriment.

Jean-Pierre Tuquoi

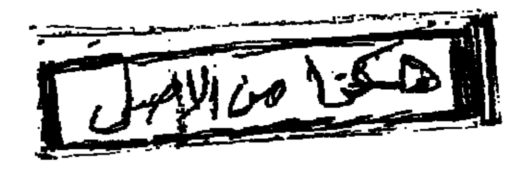
LES MATIÈRES PREMIÈRES
Variations hebdomadaires

INDICES	24/02	17/02
Dow-Jones comptant	–	[illegible]
Dow-Jones à terme	–	[illegible]
MÉTAUX (Londres)		
Cuivre comptant	2 855	[illegible]
Cuivre à 3 mois	2 853	[illegible]
Aluminium comptant	1 825	[illegible]
Aluminium à 3 mois	1 864	[illegible]
Plomb	575	[illegible]
Plomb à 3 mois	594	[illegible]
Etain	5 385	[illegible]
Etain à 3 mois	5 480	[illegible]
Zinc	1 024	[illegible]
Zinc à 3 mois	1 047	[illegible]
Nickel	8 115	[illegible]

MÉTAUX PRÉCIEUX (New York)		
Argent	462,7	[illegible]
Platine	412,6	[illegible]
Palladium	155,55	[illegible]
GRAINES ET DENRÉES		
Blé (Chicago)	361	[illegible]
Maïs (Chicago)	233	[illegible]
Graine soja (Chicago)	558	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	155,1	[illegible]
P. de terre (Londres)	335	[illegible]
SOFTS		
Cacao (New York)	1 431	[illegible]
Café (Londres)	3 093	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	401,9	[illegible]

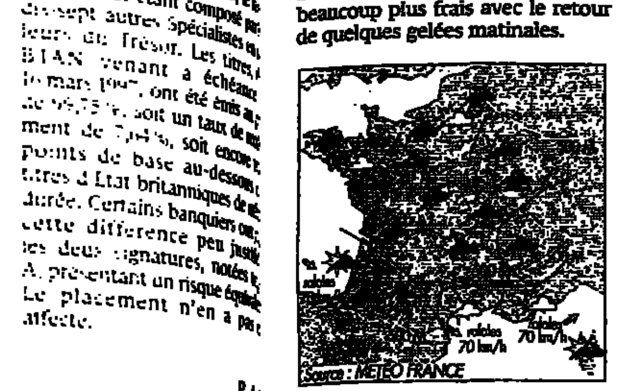
LE PÉTROLE

	cours 24-02	cours 17-02
WTI (New York)	18,51	[illegible]
Brent (Londres)	17,10	[illegible]
Crude Oil (New York)	18,49	[illegible]



Instabilité et fraîcheur

UNE PERTURBATION active s'enfonce vers les régions méditerranéennes. La dépression du golfe de Gênes se creusera dans la nuit de samedi à dimanche avec un net renforcement du vent. Les hautes pressions des Açores se renforceront et un flux de nord s'établira entre la dépression méditerranéenne et l'anticyclone des Açores. Le temps deviendra très instable sur l'ensemble du pays et beaucoup plus frais avec le retour de quelques gelées matinales.



Prévisions pour le 26 février vers 12h00

En Corse, le temps sera couvert avec de la pluie jusqu'à la mi-journée. Dans l'après-midi, la pluie cessera mais les nuages resteront bien présents. Le vent d'ouest à sud sera encore fort et atteindra 100 km/h au cap Corse et dans les bouches de Bonifacio. Le littoral méditerranéen sera ensoleillé mais la tramontane et le vent d'ouest atteindront 80 km/h en Provence.

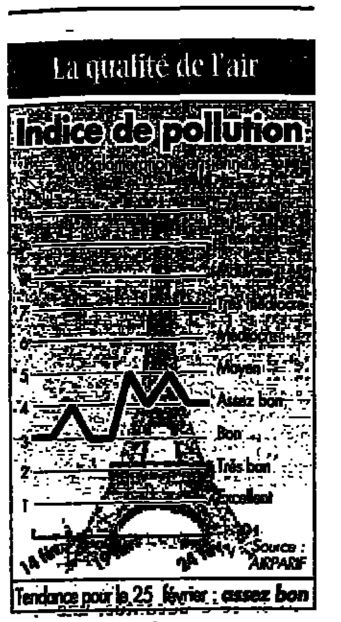
Sur les Alpes, le Jura et les Pyrénées, le ciel restera bouché avec des chutes de neige assez importantes à basse altitude. Sur les Pyrénées, la limite pluie-neige se situera vers 900 mètres puis s'abaissera à 500 mètres en fin de journée. Sur les Alpes, le risque d'avalanche demeurera très fort.

Sur tout le reste du pays, c'est un temps instable qui dominera avec une alternance de nuages et d'éclaircies et de fréquentes averses, sous forme de neige au dessus de 500 mètres d'altitude, de grésil et parfois de pluie et de neige mêlées en plaine. Une amélioration se fera sentir sur les côtes de la Manche avec davantage d'éclaircies et des averses plus rares en fin de journée.

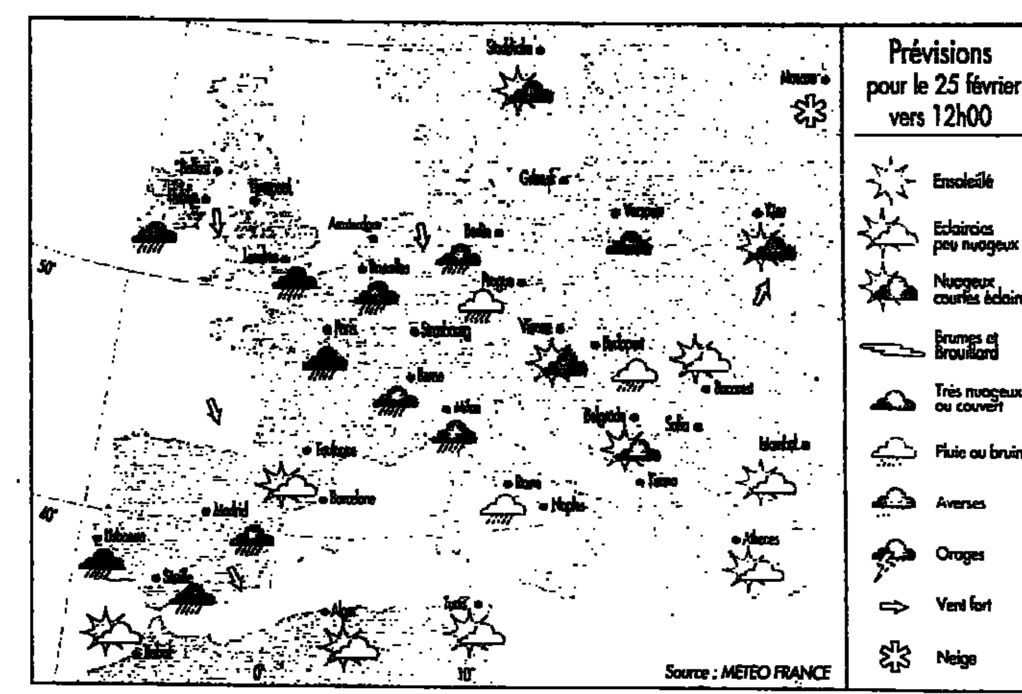
Les températures matinales seront fraîches, voisines de zéro degré sur l'ensemble du pays avec des faibles gelées sur le Nord et le Centre-Est. Près de la Méditerranée et dans le Sud-Ouest, les températures seront plus clémentes avec 4 à 8 degrés. L'après-midi, le thermomètre indiquera 4 à 10 degrés du nord au sud du pays et jusqu'à 12 degrés près de la Méditerranée. Ces températures seront inférieures de 3 à 4 degrés aux normales saisonnières.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

La qualité de l'air

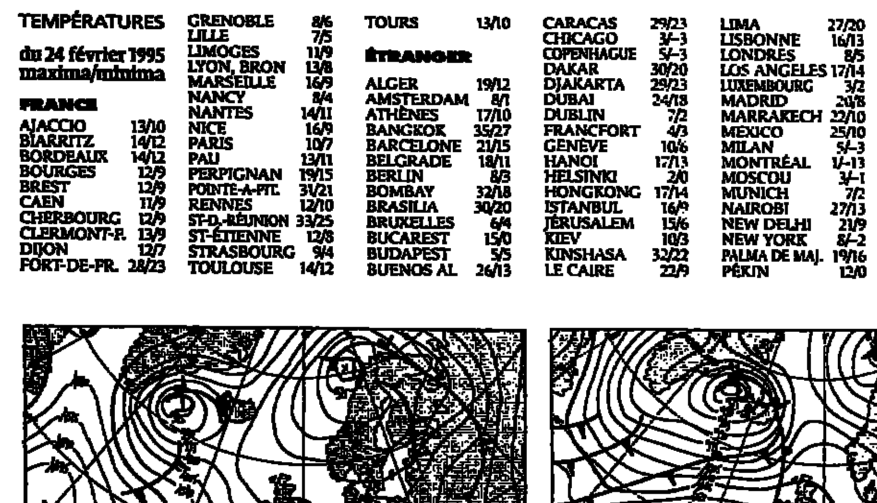


Tendance pour le 25 février : *assez bon*



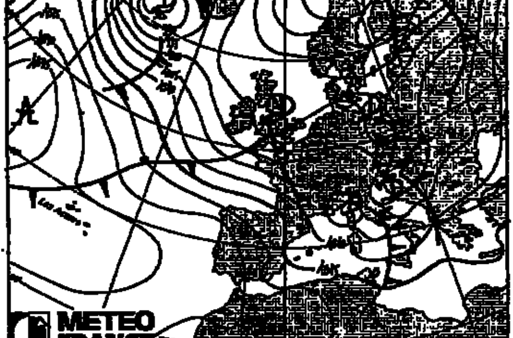
Prévisions pour le 25 février vers 12h00

Ensoleillé
Éclaircies peu nuageux
Nuageux courtes éclaircies
Brumes et brouillard
Très nuageux ou couvert
Pluie ou bruine
Averses
Orages
Vent fort
Neige

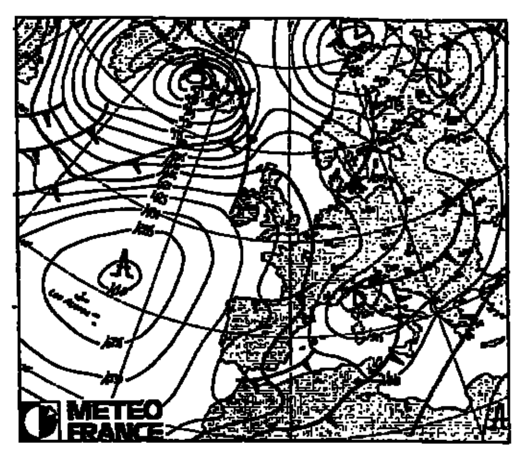


TEMPÉRATURES du 24 février 1995 maxima/minima

Ville	max/min	Ville	max/min	Ville	max/min
FRANCE					
AJACCIO	13/10	BIARRITZ	14/12	BORDEAUX	14/12
BOURGES	12/9	BREST	12/9	CAEN	11/9
CHERBOURG	12/9	CLERMONT-F.	13/9	DIJON	12/7
FORT-DE-FR.	28/23	GRENOBLE	8/6	LILLE	7/5
LIMOGES	11/9	LYON, BRON	13/8	MARSEILLE	16/9
NANCY	8/4	NANTES	14/11	NICE	16/9
PARIS	10/7	PAU	13/11	PERPIGNAN	19/15
POINTE-A-PIT.	31/21	RENNES	12/10	ST-D.-RÉUNION	33/25
ST-ÉTIENNE	12/8	STRASBOURG	9/4	TOULOUSE	14/12
TOURS	13/10				
ÉTRANGER					
ALGER	19/12	AMSTERDAM	8/1	ATHÈNES	17/10
BANGKOK	35/27	BARCELONE	21/15	BELGRADE	18/11
BERLIN	8/3	BOMBAY	32/18	BRASILIA	30/20
BRUXELLES	6/4	BUCAREST	15/0	BUDAPEST	5/5
BUENOS AI.	26/13	CARACAS	29/23	CHICAGO	3/-3
COPENHAGUE	5/-3	DAKAR	30/20	DJAKARTA	29/23
DUBAI	24/18	DUBLIN	7/2	FRANCFORT	4/3
GENÈVE	10/6	HANOI	17/13	HELSINKI	2/0
HONGKONG	17/14	ISTANBUL	16/9	JÉRUSALEM	15/6
KIEV	10/3	KINSHASA	32/22	LE CAIRE	22/9
LIMA	27/20	LISBONNE	16/13	LONDRES	8/5
LOS ANGELES	17/14	LUXEMBOURG	3/2	MADRID	20/8
MARRAKECH	22/10	MEXICO	25/10	MILAN	5/-3
MONTRÉAL	1/-13	MOSCOU	3/-1	MUNICH	7/2
NAIROBI	27/13	NEW DELHI	21/9	NEW YORK	8/-2
PALMA DE MAJ.	19/16	PÉKIN	12/0	PRAGUE	8/0
PRETORIA	-/-	RABAT	19/9	RIO DE JAN.	32/25
ROME	14/6	SAN FRANC.	14/12	SANTIAGO	26/14
SÉVILLE	21/7	ST-PÉTERSB.	3/2	STOCKHOLM	5/-2
SYDNEY	25/16	TENERIFE	22/15	TOKYO	13/5
TUNIS	19/12	VARSOVIE	6/-1	VENISE	8/3
VIENNE	6/3				



Situation le 25 février, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 27 février, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

La guerre des gaz

AU DERNIER ACTE de la tragédie européenne, la guerre des gaz viendra-t-elle ajouter son horreur à tant de misères et de dévastations ?

Dans les milieux de l'industrie chimique allemande, on fait actuellement grand cas d'un nouveau gaz de combat, le « Bromeisengas ». On assure que ce nouveau gaz agirait principalement sur certains tissus de la moelle épinière, et provoquerait la mort dans un délai de trente heures. On ajoute également que des stocks très importants de ce gaz auraient été constitués dans des mines désaffectées de la Sarre et dans certains districts de Bavière.

Les dirigeants du IIIe Reich savent qu'en déclarant la guerre des gaz ils provoqueraient une riposte immédiate. A l'Ouest comme à l'Est, les Alliés possèdent une priorité aérienne incontestée, une puissance d'artillerie dont on apprécie actuellement tous les effets ; ils disposent, en outre, de très importantes industries chimiques qui sont situées – nous parlons des industries russe et américaine – à des distances qui les rendent pratiquement invulnérables.

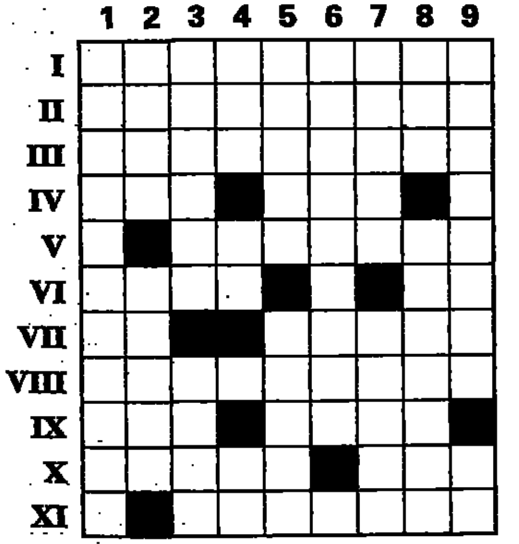
Enfin il ne faut pas oublier que la guerre se poursuit dès maintenant en territoire allemand. Attaques allemandes, ripostes alliées ne détruiraient pas seulement les forces militaires adverses ; elles atteindraient, avec le même effet, des populations allemandes qui, faute de mieux, ont dû rester sur place.

L'emploi des gaz ne saurait, même dans les conditions les plus favorables, sauver le Reich d'une situation sans issue. Mais les dirigeants actuels du IIIe Reich ont-ils encore le sens du réel ou même, simplement du possible ? Reculeront-ils, dans leur ultime résistance, devant l'horreur nouvelle de cette arme du désespoir ?

André Chastain
(27 février 1945.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6506



HORIZONTALEMENT

I. Quand elles sont belles, on a du mal à les tenir. – II. Aime les lieux humides. – III. Vraiment très pratiques. – IV. S'imposait autrefois. Donne généralement de bons mois. – V. Dénote une certaine présence d'esprit. – VI. Vraiment naturel. Patrie de patriarche. – VII. En France. Fournit un vernis. – VIII. Qui peut creuser. – IX. Démonstratif. Oiseau d'Océanie. – X. Muse. D'un auxiliaire. – XI. Peuvent ramper et grimper.

VERTICALEMENT

1. Qui pénètrent facilement. – 2. Un grand mouvement. Mathématicien écossais. – 3. Qui a un aspect laiteux. Fond pour culottes. – 4. Blanc, est parfois à l'index. Cale pour un contrôle. Symbole. – 5. Dans un marais salant. Sculpteur flamand. – 6. Une façon de jouer. – 7. Quand ils sont classés, on demande souvent à les voir. Regarder comme un œuf. – 8. Vulgaire, aujourd'hui. Extrême... onction. – 9. Circulait autrefois. Préposition.

SOLUTION DU N° 6505

HORIZONTALEMENT

I. Bedonnant. – II. Améliorée. – III. Festonnés. – IV. Ou. El. – V. Inermes. – VI. Ifni. – VII. Li. Ers. Ta. – VIII. Lev. Iules. – IX. Evénement. – X. Urticante. – XI. Reus. Ter.

VERTICALEMENT

1. Bafouilleur. – 2. Emeu. Fièvre. – 3. Dés. In. Vêtu. – 4. Olténie. Nis. – 5. Niôle. Riec. – 6. Non. Résuma. – 7. Arnim. Lent. – 8. Née. Entente. – 9. Tests. Aster.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Lundi 27 février

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (60 F ou 100 F les deux visites + prix d'entrée) : la civilisation égyptienne, 10 h 45 ; Rembrandt et la peinture hollandaise du XVIIe siècle, 14 h 45, place du Palais-Royal devant l'auditorium (Pierre-Yves Jaslet).

■ **L'UNESCO** (55 F), 14 h 15, 1, place de Fontenoy (Paris et son histoire).

■ **LA CONCIERGERIE** : des salles gothiques aux cachots de la Révolution (27 F + prix d'entrée), 14 h 30, 1, quai de l'Horloge (Monuments historiques).

■ **LES ÉGOUTS DE PARIS** (37 F + prix d'entrée), 14 h 30, sortie du RER Pont-de-l'Alma, angle du quai Branly (Monuments historiques).

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (50 F), 14 h 30, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).

■ **LE VIEUX BELLEVILLE** (50 F), 14 h 30, sortie du métro Pyrénées devant Twenty (Christine Merle).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** : Egypte symbolique (60 F + prix d'entrée), 14 h 45, sortie du métro Palais-Royal sur le terre-plein central (Isabelle Haulier).

■ **L'HÔTEL SOUBISE** (37 F + prix d'entrée), 15 heures, 60, rue des Francs-Bourgeois (Monuments historiques).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** : les nouvelles salles (50 F + prix d'entrée), 15 h 30, sous la pyramide devant l'auditorium (Connaissance de Paris).

Mardi 28 février

■ **DU PONT-NEUF** à l'enceinte de Philippe-Auguste (50 F), 10 h 30, sortie du métro Pont-Neuf côté Samaritaine (Paris autrefois).

■ **MUSÉE D'ORSAY** (23 F + prix d'entrée) : Une œuvre à voir, *Les Déchargeurs de charbon*, de Claude Monet, 12 h 30 (Musées nationaux).

■ **LA CATHÉDRALE ORTHODOXE RUSSE** (50 F + 12 F), 14 h 30, 12, rue Daru (Christine Merle).

■ **LA BASILIQUE SAINT-DENIS** : l'architecture gothique et l'histoire des rois de France (27 F + prix d'entrée), 14 h 30, devant le portail central de la basilique (Monuments historiques).

■ **MUSÉE CARNAVALET** : Paris de Balzac à Proust (25 F + prix d'entrée), 14 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **OPÉRA-GARNIER** (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, en haut des marches extérieures à gauche (Tourisme culturel).

■ **LE VIEUX MONTMARTRE** : de la place des Abbesses à l'église Saint-Pierre (37 F), 14 h 30, sortie du métro Abbesses (Monuments historiques).

■ **MUSÉE DU GRAND ORIENT** : trois siècles d'histoire de la franc-maçonnerie (37 F + prix d'entrée), 15 heures, entrée principale 16, rue Cadet (Monuments historiques).

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ITALIE.** Les pilotes de la compagnie Alitalia observeront un arrêt de travail de vingt-quatre heures, lundi 6 mars à partir de 10 heures, pour protester contre le plan de restructuration de la compagnie qui prévoit 1 600 licenciements en 1995 sur un effectif de 20 000 personnes, et contre le retard mis à renouveler leur contrat. – *(Reuter.)*

■ **GRANDE-BRETAGNE.** Virgin Atlantic Airways a décidé d'interdire les cigarettes sur tous ses vols internationaux à partir du 1er mars, à l'exception des vols Londres-Tokyo en raison de la forte demande de sièges fumeurs sur cette destination. La compagnie britannique relie actuellement Londres à New York, Los Angeles, San Francisco, Boston, Orlando, Miami, Hongkong, Tokyo, Athènes et Dublin. – *(AFP.)*

■ **BELGIQUE.** Les contrôleurs aériens belges ont décidé, le 23 février, d'interrompre jusqu'au mardi 28 le mouvement de grèves tournantes par tranches de deux heures quotidiennes qu'ils observaient depuis le 21. – *(Reuter, AFP.)*

■ **TURQUIE.** Le personnel au sol des aéroports turcs s'est mis en grève vendredi 24 février. Le mouvement déclenché pour réclamer des augmentations de salaires devait avoir des répercussions sur le service du transport au sol, des bagages et du nettoyage. – *(AP.)*

■ **CALAIS.** La compagnie de ferries P & O qui avait transféré ses traversées transManche au départ de Douvres (Grande-Bretagne) vers le port de Zeebrugge (Belgique) les a dirigées à nouveau vers le port de Calais débloqué le 24 février par les marins français. – *(AFP.)*

■ **PHILIPPINES.** Un appareil de Philippines Airlines, en provenance de Thaïlande, a été contraint, pour des raisons techniques, à un atterrissage d'urgence sur l'aéroport de Manille, le 22 février. Deux jours plutôt un autre avion de la compagnie aérienne avait dû se poser en catastrophe peu de temps après avoir décollé de l'aéroport d'Honolulu. – *(AP.)*

■ **AUSTRALIE.** Grâce à une technique mise au point par des chercheurs de l'université d'Australie, l'huile de noix de coco pourrait alimenter en partie les véhicules à moteur Diesel. L'expérience devrait être tentée cette année aux îles Fidji sur des voitures équipées d'un second réservoir. – *(Reuter.)*

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Abonnements Minitel :	3615 LE MONDE accès ABO
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE
Films à Paris et en province :	(1)36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,19 F/min)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex.
PRINTED IN FRANCE. 1993

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou
133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

RACINES Tous les ans, au mois de février, de Harlem à New York jusqu'à Watts à Los Angeles, à travers tous les Etats-Unis, se déroule une série de manifestations consacrées à la culture afro-américaine : cinéma, théâtre, ballet, livres, poésie. Pour le centenaire du cinéma, l'occasion était belle de se pencher sur les films noirs des tout débuts, au temps du muet et des années héroïques, bien avant Spike Lee, Melvin van Peebles, et même Sidney Poitier. ● LONGTEMPS MÉCONNUS, les « race movies » (les films « raciaux ») ont été produits par centaines par des maisons de production appartenant à des Noirs issus de la classe moyenne et ont rencontré un immense succès dans la communauté. ● OSCAR MICHEAUX, un fermier du Dakota du Sud, s'est imposé dans les années 20 comme le metteur en scène qui a marqué l'histoire du cinéma afro-américain.

Les origines méconnues du cinéma noir américain

Le mois de la culture afro-américaine aux Etats-Unis et le centenaire du cinéma permettent de découvrir l'importante production des « race movies » dans la première moitié du siècle

NEW YORK
correspondance

Pour des raisons ethniques, culturelles et économiques, le cinéma noir-américain s'est développé en marge de la production hollywoodienne. Le contexte social l'imposait : au début du siècle, la ségrégation était de règle. Dans certaines régions, les Noirs ne sont tolérés dans les salles qu'entre minuit et deux heures du matin – à condition de s'asseoir dans les endroits réservés aux gens de couleur. Moins de quarante ans après la guerre de Sécession, les Noirs du Sud émigrent vers les grandes villes du Nord, en particulier à Chicago, où ils trouvent aisément un emploi. Très vite se constitue une bourgeoisie moyenne, avec ses médecins, ses intellectuels et ses banquiers. Mais le désir de susciter une image moins dévalorisante de la communauté va naître. Cette volonté passera par les premières organisations socio-politiques (en 1909 est créée la National Assocication for the Advancement of Colored People – NAACP), par la musique et par le cinéma, dont on n'a pas assez souligné l'impact.

L'image qu'à travers les bandes dessinées, les journaux ou les films, la culture blanche donne des Noirs américains leur paraît éminemment réductrice. Les Noirs sont confinés dans les emplois de gouvernante, d'ouvrier agricole ou de pitre. L'avènement d'une *middle-class* noire aidant, ils comprennent vite le besoin de créer leurs propres films, qui raconteraient leur propre vie, avec honnêteté et dignité. Ainsi va se développer, à Chicago, l'industrie des « race movies » (« films raciaux ») interprétés par des Noirs et destinés à un public noir.



Noble Johnson, producteur et premier acteur vedette du cinéma noir américain.

TOUT CE QUI BOUGE

Un photographe, Peter Jones, entreprend le premier de réaliser de petits films sur la vie quotidienne. Comme aux premiers temps des frères Lumière, il commence par filmer tout ce qui bouge – le train arrivant en gare, les passagers qui en descendent, puis enregistre des images à travers tout le territoire. L'impact est colossal. Dès 1910, les Afro-Américains fondent leurs propres maisons de production et leurs circuits de diffusion. Le public se rue vers ces films réalisés spécialement à son intention : entre 1910 et 1950, il s'en produira plus de cinq cents. Si certains d'entre eux ne reculent pas devant les sujets à controverse (opposition entre Blancs et Noirs, entre métis et non-métis), plus nombreux sont ceux qui vont puiser leur inspiration dans le vivier du cabaret (le « vaudeville »).

Ancien attaché de presse, chroniqueur sportif, acteur à l'occasion ou vendeur de partitions musicales, William Jones Foster fonde, en 1910, la première maison de production cinématographique noire connue, la Foster Photoplay Company. Il réalise quelques courts métrages, dont le premier, *The Railroad Porter*, sort à Chicago en juillet 1913. Selon Mark A. Reid, dans le revue *CinéAction* de 1988, ce petit film burlesque *« lançait la tradition de la comédie sexuelle »* interprétée uniquement par des Noirs. Le succès aidant, d'autres maisons de production indépendantes se créent – dont un mini-studio, Ebony Films. En 1915-1916, *Naissance d'une nation*, de D. W. Griffith, fait l'effet d'une bombe. Faisant des héros des membres du Ku Klux Klan, il décrit les Noirs comme des êtres corrompus, paresseux, obsédés sexuels. La communauté a déjà protesté à plusieurs reprises contre le roman de Thomas Dixon *The Klanman*, dont s'est inspiré Griffith. Mais il s'agit ici du premier film de près de trois heures dans l'histoire du cinéma ; il bénéficie d'une gigantesque campagne promotionnelle – jusqu'au président Wilson qui le qualifie de chef-d'oeuvre et de réussite artistique absolue. Avec l'appui de la NAACP, la communauté noire lance des pétitions, attaque en justice, manifeste pour obtenir l'interdiction du film. Elle n'y parviendra pas mais, étrange corollaire, cette violente controverse entraînera la naissance d'une constellation de maisons de production indépendantes vouées à la réalisation de films « noirs ».

UNE IMAGE INHABITUELLE

Ancien secrétaire de Booker T. Washington, Emmet J. Scott tente de répondre à *Naissance d'une nation* par *Lincoln's Dream*, un film de trois heures également sur la contribution des Noirs à la construction de l'Amérique. Ne trouvant pas le financement adéquat au sein de la communauté, il a recours à des capitaux blancs. Sorti en 1918 au Blackstone Theatre de Chicago sous le titre de *The Birth of a Race* (« Naissance d'une race »), le film n'a plus rien à voir avec le propos original. Il n'en reste qu'une heure à peine, qui fut projetée le 12 novembre 1980 au Kennedy Center de Washington, sous l'égide de l'American Film Institute.

En 1916, se démarquant du burlesque en vogue, la Lincoln Pictures entreprend de produire des films dramatiques. Créée par George P. Johnson et surtout son frère Noble Johnson, acteur chez Universal, la Lincoln s'affirme dès son premier film, *The Realization of a Negro's Ambition*, dans lequel Noble Johnson incarne un jeune ingénieur qui découvre du pétrole et devient millionnaire. La Lincoln donne des Noirs une image inhabituelle au cinéma : ils sont cultivés, parfois aisés, avec une vraie vie sociale. Les frères Johnson promeuvent une adhésion aux valeurs familiales, voire puritaines, du « rêve américain » : travail + persévérance = réussite sociale.

Réparties désormais à travers le territoire – la Frederick Douglass Film Company est créée dans le New Jersey en 1919, la Savannah Motion Picture Company en Georgie en 1921, la Black Western Film Company à Baltimore en 1922 –, les nouvelles unités de production appartiennent parfois à des Noirs : elles sont cependant assez rapidement gérées par des Blancs, plus crédibles auprès des banques. La Lincoln Pictures dépose son bilan en 1923. Quelques années auparavant, cependant, et presque par inadvertance, elle aura changé le cours de l'histoire du cinéma noir en voulant acheter les droits d'un roman écrit par un fermier afro-américain du Dakota du Sud. Celui-ci exige d'en assurer la réalisation, la Lincoln refuse, le romancier passe outre... Oscar Micheaux *(lire l'article ci-dessous)* sera, jusque dans les années 50, le réalisateur de « race movies » le plus prolifique.

L'avènement du parlant, en 1927, entraîne une hausse vertigineuse des coûts de production. Deux ans plus tard, la crise de 1929 portera un coup fatal à la plupart des maisons de production appartenant aux Noirs. Plus solide financièrement, et plus structuré, Hollywood se rend compte qu'il y a un public à prendre, et le prouve, dès 1929, avec le triomphe de *Hallelujah*, réalisé par King Vidor (un Blanc), mais entièrement interprété par des Noirs

Le ton et les préoccupations changent : Hollywood joue le biblique (*Hallelujah*, de King Vidor, 1929 ; *Verts Pâturages*, de William Keighley et Marc Connelly, 1937) et le musical (*Cabin in the sky / Un petit coin aux cieux*, 1943, de Vincente Minnelli, avec la chanteuse Ethel Waters ; *Stormy Weather / Symphonie magique*, 1943, d'Andrew Stone, avec Lena Horne et une pléiade de musiciens et de chanteurs noirs). Ce sera le plus souvent par le biais de la musique que passera la culture noire : Bessie Smith fait ses débuts cinématographiques dans *Saint-Louis Blues*, Duke Ellington dans *Black and Tan* (deux courts métrages) et Lena Horne sa première apparition dans *The Duke is Tops* (rebaptisé *The Bronze Venus*).

Ainsi, insensiblement, disparaît le « film racial ». Le chanteur Herbert (Herb) Jeffries, qui appartenait à l'orchestre d'Earl Hines, tente de rétablir l'équilibre en créant le premier cow-boy noir chantant, héros de film en film (*Harlem in the Prairie*, 1937, de Sam Newfield ; *Bronze Buckeroo*, 1938, et *Harlem Ride the Range*, 1939, tous deux de Richard C. Kahn) distribués dans les circuits noirs du Sud. Mais, avalant progressivement ces circuits « indépendants », Hollywood récupère le public de ces « race movies » qui, au début des années 1950, auront pratiquement disparu.

Henri Béhar

Quelques grandes figures

Premier du genre publié en France, sous le titre saugrenu de *Dictionnaire Black*, l'ouvrage de Christine Passevant et Larry Portis est une mine de renseignements dont la lecture informera sur des œuvres qui n'ont pas toujours eu la postérité qu'elles méritaient. Même si ce dictionnaire ne prétend pas à l'exhaustivité, on regrettera l'absence de figures aussi importantes que les chanteuses Shirley Verrett et Grace Bumbry, André Watts, qui fut, et reste, le seul pianiste classique noir a faire une carrière mondiale, l'acteur réalisateur Noble Johnson, le cinéaste Gordon Parks, le premier photographe noir à entrer au magazine *Life*.

★ Dictionnaire Black, de Christine Passevant et Larry Portis. Préface de Manu Dibango et Blaise N'Djehoya. Ed. Jacques Grancher. 528 p. 185 F.

Oscar Micheaux, le premier qui osa s'attaquer aux tabous

NEW YORK
correspondance

Le réalisateur le plus célèbre et le plus prolifique des années 20 (plus de vingt titres du temps du muet), Oscar Micheaux, entre dans le cinéma presque par hasard, certainement par entêtement. Alors qu'au début du siècle, l'exode noir s'effectue du sud au nord, des campagnes vers les villes, Oscar Micheaux, né en 1884 dans le sud de l'Illinois au sein d'une famille de paysans de treize enfants, quitte le foyer à l'âge de dix-sept ans pour, dit-il, apprendre un métier. Il s'improvise cireur de chaussures, porteur de bagages pour la compagnie Pullmann, ouvrier agricole et finit par acquérir un ranch dans le Dakota du Sud.

Sa carrière de fermier sera de courte durée. Elle nourrira cependant les romans qu'il écrit, édite à travers sa Western Book Supply Company et vend de porte en porte. Dès son premier livre, en 1913, *The Conquest*, ou l'histoire d'un colon, ses ouvrages connaissent un certain succès, en particulier *The Homesteader* (« Le Fermier »). La Lincoln Pictures des frères Johnson veut en acquérir les droits. Soixante ans avant Stallone pour *Rocky*, Micheaux exige de mettre lui-même en scène. La Lincoln refuse. Qu'importe, Oscar Micheaux devient son propre producteur. Il s'en va tourner dans le Dakota du Sud ce *Homesteader*, qui sera le premier « race movie » de long métrage et qui sortira en 1919 à Chicago. L'ouvrage, le film ne manquent pas de susciter la polémique, en particulier à cause du portrait qu'il trace d'un homme d'Eglise – *« un esprit étroit, envieux et jaloux... L'incarnation de la vanité, de la duplicité et de l'hypocrisie »*, pour reprendre la formule extraite d'un dossier de presse, citée par l'archiviste-historienne Pearl Bowser. Ici, comme par la suite, Micheaux écrira, réalisera, produira, distribuera directement aux directeurs de salles dans les quartiers noirs et les circuits du Sud. Il a un physique imposant, il est éminemment persuasif, il a un formidable sens des affaires (et de la publicité), il réinvestit constamment dans ses films.

Attentif aux jeunes talents dramatiques, Micheaux fera faire ses débuts cinématographiques à Paul Robeson, déjà célèbre au théâtre, dans *Body and Soul* (1926) ; il lui y attribue un rôle de prédicateur similaire au prêtre de *Homesteader*, un alcoolique débauché – ce qui ne manque pas d'ironie (ni de ressource promotionnelle) quand on sait que Robeson était fils de pasteur. Abordant l'importance de l'éducation ou les difficultés que les Noirs doivent affronter lorsqu'ils émigrent en ville, Micheaux explore également – et de manière directe – des sujets raciaux jusqu'alors considéré comme tabous. Ainsi, dans *The Homesteader*, traite-t-il d'amours interraciales (du moins le croit-on jusqu'à ce qu'on découvre une goutte de sang noir dans les veines de l'héroïne). Micheaux reviendra souvent à cette préoccupation, au rapport entre les Noirs à peau claire et les Noirs plus foncés (*The House behind the Cedars* (« La maison derrière les cèdres ») 1923).

NOUVEAUX HORIZONS

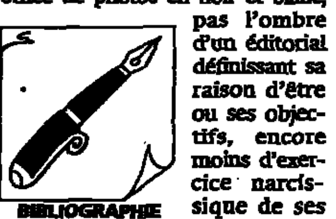
S'inspirant de ses propres romans aussi bien que d'articles de journaux, il est sensible à l'exploitation des femmes noires (*The Brute*, 1921), sensible aussi à la crise profonde que connaissent les Noirs après la première guerre mondiale. Celle-ci leur avait ouvert de nouveaux horizons (des emplois en usine), leur avait aussi, en s'engageant dans l'armée, permis d'exprimer leur patriotisme. A leur retour, les « héros » se voient rejetés par *« la démocratie qu'ils ont contribué à défendre »*. C'est tout juste s'ils ne se font pas lyncher à leur descente de train. Micheaux y apportera une sorte de réponse avec *Within Our Gates* (« Près de nos portes », 1920), où il parle, le premier sans doute aussi directement, du point de vue des Noirs, d'intimidation raciale, de lynchage, d'erreur judiciaire commise dans l'indifférence, et de viol dans une scène presque décalquée sur celle de *Naissance d'une nation*, mais le violeur est ici un Blanc.

Après l'avènement du parlant et la crise de 1929, Oscar Micheaux connaît les mêmes difficultés que la plupart de ses confrères. Il s'en sort cependant mieux. S'accommodant du parlant mais devant avoir recours à l'argent des Blancs, Micheaux réussit à se faire financer par les propriétaires de l'Apollo (des Blancs) et ainsi à produire *The Exile* en 1931. Sa conversion – ou son adaptation – thématique sera moins évidente. Perçu comme trop détaché de leurs préoccupations par les nouvelles générations de spectateurs afro-américains, coincé aussi par un marché de plus en plus étroit, Micheaux vire au polar et au film de gangsters. Il ne retrouvera pas son public et mourra en Caroline du Sud en 1951, après avoir tenté un retour avec *The Betrayal* (« La trahison »), au lendemain de la deuxième guerre mondiale.

En trente ans, il aura produit et réalisé plus de « race movies » que quiconque. Son nom est inscrit sur Hollywood Boulevard sous l'étoile N° 1843.

H. Bh.

« Génériques », nouvelle revue de cinéma



ON NE POURRA PAS accuser cette nouvelle publication de se pousser du col : sous sa couverture (pas très folichonne) jaune et rouge ornée de photos en noir et blanc, pas l'ombre d'un éditorial définissant sa raison d'être ou ses objectifs, encore moins d'exercice narcissique de ses responsables, emmenés par Jacques Gerstenkorn, rédacteur en chef. En page de garde, le sommaire entretient l'incertitude quant aux sujets traités et plus encore à l'éventuelle ligne directrice de l'entreprise.

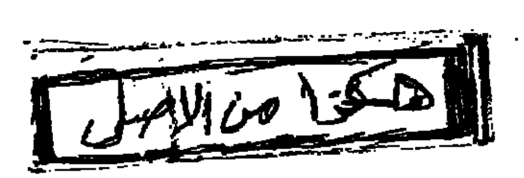
Qui acceptera d'aller au-delà de ces prémices peu accueillantes découvrira, dès le premier texte, une passionnante réflexion historique et politique sur la place du cinéma dans l'Histoire à partir de l'usage que Pancho Villa chercha à faire des films durant la première révolution du siècle. Suit un texte tout aussi remarquable consacré aux documents filmés durant la première guerre mondiale, puis une approche très différente mais également de très haute tenue, extraite d'un ouvrage à paraître de Noël Burch et Geneviève Sellier, à propos de l'image du père – image politique, psychanalytique, esthétique – dans les films français de l'Occupation.

*Les approches historiques ne sont pas le seul axe selon lequel se développe *Génériques* : on y trouve aussi, entre autres, une réflexion plus théorique sur le mécanisme de la description au cinéma, une approche des problèmes de la distribution indépendante, grâce à un entretien avec Régine Vial, des Films du losange, quelques pages du journal subjectif et incisif tenu par le réalisateur Jean-Claude Guiguet... Autant de textes relativement brefs, très lisibles, qui composent une approche volontairement plurielle du cinéma.

Publié à Lyon, *Génériques* appartient à la nouvelle floraison de revues de cinéma renouvelant les thématiques et inventant de nouveaux tons, et dont Paris n'a plus l'exclusivité. Une floraison qui s'est notamment illustrée avec l'excellent travail effectué par le mensuel strasbourgeois *Limelight* (où on lira avec bonheur l'entretien entre Godard et Labarthe et celui avec Jean-Marie Straub et Danièle Huillet, dans la livraison de janvier, numéro 34).

Jean-Michel Frodon

★ « Génériques », numéro 1. Trimestriel. Editions Aléas. 96 pages. 75 F.



...ma noir américain

...ire du cinéma permettent de découvrir ... première moitié du siècle

Quelques grandes...

« Génériques », nouvelle revue de ciné...

Le budget de la culture serait fortement amputé par les économies décidées par le gouvernement

Matignon demande de geler 9,3 % des crédits du ministère

Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie, a annoncé, vendredi 24 février, que, dans le cadre du gel de 20 milliards de francs décidé, mardi 21 février, par le premier ministre, les crédits de son ministère pourraient être gelés à hauteur de 1,25 milliard de francs. M. Toubon a écrit à MM. Balladur et Sarkozy pour leur signifier que ce gel serait *« insupportable pour la vie culturelle française »*.

JACQUES TOUBON a annoncé, à la fin d'une longue conférence de presse consacrée à sa *« politique pour le spectacle et ses publics »*, que le ministère de la culture et de la francophonie serait considérablement touché par le gel des dépenses de l'Etat décidé cette semaine par le premier ministre. *« On me demande de geler 638 millions de francs au titre des crédits de fonctionnement et des crédits de paiement et 612 millions supplémentaires au titre des autorisations de programme, soit au total 1 250 millions de francs*, a expliqué M. Toubon. *J'ai écrit le vendredi 24 février au premier ministre et au ministre du budget, M. Sarkozy, pour leur dire que cela serait insupportable pour la vie culturelle, pour les artistes, les créateurs dont l'activité est financée par le budget de la culture. »* Ce gel, que le ministère n'avait manifestement pas envisagé, si l'on en croit les confidences de son entourage, amputerait le budget de la culture de 9,3 %, et le ministère de la culture et de la francophonie serait, à proportion de son budget annuel, l'un des plus gros contributeurs à l'effort d'économie demandé par Matignon.

PROBLÈMES DE TRÉSORERIE

Quand nous lui avons demandé s'il fallait voir dans cette demande gouvernementale une mesure de rétorsion à l'encontre de son engagement en faveur de la candidature de Jacques Chirac à l'élection présidentielle, M. Toubon a répondu clairement qu'il *« n'avait rien constaté »* qui puisse accréditer cette thèse. En revanche, le ministre a indiqué que ce gel budgétaire pourrait entraîner *« des problèmes de trésorerie dans de nombreuses institutions, dont plusieurs, comme les centres dramatiques nationaux, sont liées à l'Etat par des contrats pluriannuels »*.

Le ministre de la culture a cependant annoncé plusieurs mesures nouvelles à l'occasion d'un vaste tour d'horizon de sa politique en faveur du théâtre, de la musique, de la danse et du cinéma. Il s'est d'abord déclaré fermement attaché à *« la notion française d'exception culturelle dans le domaine de l'audiovisuel »*.

« Récemment, dans le cadre des discussions au sein de la Commission européenne sur la directive "Télévision sans frontières", j'ai été conduit à intervenir vigoureusement contre les tentatives de certains membres d'assouplir les obligations – déjà assez lâches – prévues par le texte de 1989, a précisé M. Toubon. *Je vois avec un certain plaisir que des déclarations récentes, comme celles de Jacques Santer, président de la Commission, allaient dans le même sens »* (*Le Monde* du 25 février). *« Remettre en cause les quotas de production*, a ajouté M. Toubon, *serait remettre en cause l'ensemble de la politique culturelle française et celles de la plupart de nos voisins. La bataille porte aujourd'hui sur le cinéma et la télévision, mais je suis sûr qu'elle remonterait bientôt en amont, vers les autres secteurs qui ne sont pas soumis aujourd'hui à la concurrence internationale. C'est la raison pour laquelle j'ai pris grand soin de préserver les crédits d'intervention du ministère. Je suis heureux de voir que l'ensemble des professionnels français et européens se mobilisent, et je vais moi-même prendre mon bâton de pèlerin pour aller discuter avec nos partenaires. »*

Au chapitre du cinéma, le ministre a annoncé que, à la demande des membres de la commission d'avances sur recette, il allait écrire à Jérôme Deschamps, président de la commission, une lettre-cadre dans laquelle il préconise de *« plafonner les aides à 4 millions de francs »* sans autre restriction. Cette décision permettra aux membres de la commission de résister aux producteurs de films à gros budget qui exigeaient des contributions parfois élevées.

A la suite du rapport demandé à M. Galabert sur la fixation du prix du ticket de cinéma, M. Toubon a déclaré que, après concertation avec la direction de la concurrence, ce prix *« continuerait d'être fixé sur la base du pourcentage, mais nous instaurerons un système de prix minimum et un mécanisme qui pourrait justifier le refus de vente »*. En clair, les distributeurs pourront bientôt s'opposer à des baisses de tarifs excessives. Ces mesures font suite à la « guerre des prix » que s'étaient livrée, à l'automne de 1994, des distributeurs et exploitants lyonnais et bordelais.

UNE PHILOSOPHIE

Pour ce qui est des arts vivants, le ministre a rappelé qu'*« aucune nation au monde ne consacre au spectacle plus que ce que nous faisons, 3,4 milliards en 1994, soit plus du tiers du budget de la culture ; cela traduit une philosophie à la française des rapports entre l'Etat et la culture »*. *« Cent cinquante mille personnes sont employées dans ce secteur,* a ajouté M. Toubon, *pour lequel ma politique vise à la fois à assainir et à conforter les grandes institutions, favoriser l'élargissement des publics et affirmer davantage la notion d'industries de la culture. »*

Ainsi, la Comédie-Française devrait disposer rapidement d'un statut *« d'établissement public aux règles très particulières, qui permettront au comité des sociétaires de rester maître des décisions »*. Pour ce qui est des centres dramatiques nationaux, créés en 1972 par Jacques Duhamel, M. Toubon a affirmé : *« Nous avons obtenu du ministère du budget l'accord définitif pour le nouveau contrat de décentralisation dramatique, qui précise mieux les obligations de service public qui incombent à ces institutions : un engagement plus important pour la création d'auteurs français vivants, pour la formation et pour la diffusion des spectacles. »* Le ministre s'est déclaré par ailleurs *« certain que l'Opéra de Paris, grâce au travail de la nouvelle direction d'Hugues Gall, se hisserait, d'ici deux ou trois ans, parmi les six meilleures maisons d'opéra dans le monde »*. Il s'est dit également convaincu de la nécessité de construire *« dans Paris, et pas forcément dans le cadre de la Cité de la musique de La Villette, un auditorium de deux mille à deux mille cinq cents places d'ici cinq ou sept ans »*.

M. Toubon a indiqué que l'enseignement était l'une de ses priorités et qu'il réunirait prochainement le Haut Conseil des enseignements artistiques. Enfin, le ministre de la culture et de la francophonie a annoncé qu'il tiendrait le mois prochain quatre conférences de presse, consacrées respectivement à l'action internationale du ministère, au patrimoine et aux musées (le 9 mars), au livre (le 17 mars) aux nouvelles technologies et aux « inforoutes ».

O. S.

COMMENTAIRE

APPAUVRISSEMENT SANS CAUSE

S'IL DEVAIT être confirmé, le gel sans précédent demandé par le premier ministre, Edouard Balladur, et le ministre du budget, Nicolas Sarkozy, des crédits du ministère de la culture et de la francophonie pourrait déclencher dans les métiers des arts et des spectacles une tempête dont le gouvernement aurait certainement pu faire l'économie. Le budget de la culture ne représentait déjà plus, en 1995, que 0,91 % du budget de l'Etat. On veut l'amputer aujourd'hui de 1,2 milliard de francs, soit plus de 9 % d'un budget annuel de 13,44 milliards de francs.

Cela signifie, presque mécaniquement, la disparition d'un spectacle de théâtre, de danse, d'opéra ou de musique sur dix et une restriction de même importance de la politique des travaux, du livre, du cinéma, des arts plastiques, du patrimoine et des enseignements artistiques. Cela signifie la précarisation des emplois culturels et la promesse d'une protestation des intermittents du spectacle. Cela signifie d'importantes difficultés de trésorerie pour tout le secteur public de la culture, qui a pourtant consenti depuis trois ans des efforts considérables. Cela signifie que l'Etat, lié avec de nombreuses institutions par des contrats pluriannuels, sera amené à manquer à ses engagements. Cela signifie enfin le repli des activités culturelles dans des bastides plus fragiles et un nouvel éloignement par rapport à des publics trop souvent tenus loin d'elles, qu'ils vivent dans les quartiers défavorisés ou dans le monde rural.

Quand on sait l'importance des frais incompressibles liés au fonctionnement des grandes institutions de la capitale, c'est aussi la volonté de décentralisation et de rééquilibrage des subventions Paris-province, priorité du ministre de la culture, qui est menacée. Jacques Toubon ne s'y trompe pas et déclare que ce gel de crédits serait *« insupportable »*. Encore ne prononce-t-il ces mots qu'à mi-voix, à la fin d'une conférence de presse morne, sans âme, boudée par les journalistes, tenue sous les ors un peu éteints du salon Jérôme du ministère de la culture. Au point qu'on peut se demander si Jacques Toubon, engagé dans d'autres combats politiques, n'a pas renoncé à convaincre le premier ministre d'inscrire la politique culturelle, au même titre que l'enseignement, la recherche, les universités et le bâtiment, dans ses priorités.

Olivier Schmitt

DANS LES GALERIES

MARTIN BRUNEAU

Galerie Zürcher, 56, rue Chapon, Paris-3e ; Tél. : 42-72-82-20. Du mardi au vendredi de 14 heures à 19 heures, le samedi de 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 18 mars.

Martin Bruneau, trente-cinq ans, québécois d'origine, expose pour la première fois dans une galerie parisienne. Au centre de la toile, environnée d'empreintes grossièrement géométriques ou partiellement recouverte de lignes, est une figure humaine, une jambe et les bras repliés, une figure qui semble creusée dans la surface de couleur. Le regard, s'il s'attarde, aperçoit parfois une corde, celle qui tient en l'air ce pendu crispé dans le spasme de son agonie. Tout autour, les couleurs sont assez vives, le bleu claque, le vert et le rouge luisent. Au centre, le corps est un magma de touches et de couleurs qui évoquent avec une efficacité très crue des entrailles et le pourrissement de la chair. Bruneau appelle ces ombres des *« témoins »* et son exposition, *« états d'urgence »*. Il considère que dans un monde de guerres civiles, un artiste doit prendre le risque de la peinture d'histoire, peinture renouvelée d'une histoire éternellement meurtrière. Parmi les toiles qu'il présente, il en est de remarquables par leur violence et leur sobriété. *Ph. D.*

MANUEL NERI, PETER REICHEBERGER

Galerie Claude Samuel, 69, avenue Daumesnil, Paris-12e. Tél. : 53-17-01-11. Jusqu'au 11 mars.

Claude Samuel déménage. Il abandonne la place des Vosges pour ouvrir une galerie sous les ponts, ou plus précisément sous une des arches de l'ancienne ligne de chemin de fer qui reliait la place de la Bastille à Vincennes. *Les antiques ballasts sont en passe de se transformer en* « coulée verte ». En dessous, les boutiques s'ouvrent les unes après les autres. Le volume de la nouvelle galerie est impressionnant, et son occupation difficile. Claude Samuel a pris le pari d'y installer des cimaises mobiles, véritables murailles métalliques high-tech, qui certes respectent l'espace original, mais sont aussi terriblement présentes. Une peinture ne tient là qu'à condition d'être particulièrement forte elle-même. Ainsi les toiles de Peter Reichenberger, très douces variations colorées, obtenues par une accumulation de traces de doigt, semblent-elles parfaitement mièvres. C'est une erreur, et après quelque temps d'adaptation, il s'en dégage une vibration peu ordinaire. Les peintures et les sculptures de Manuel Neri sont plus à l'aise. Ses bronzes ou ses plâtres peints surtout, ont une force brutale, et ses femmes accroupies occupent la galerie dans un exhibitionnisme fabuleux. C'est la première exposition en France de ce très grand sculpteur californien, qui sera une découverte pour beaucoup. *Ha. B.*

BYONG JIN KOH

Galerie Philippe Casini, 13, rue Chapon, Paris-3e. Tél. : 48-04-00-34. Jusqu'au 8 avril.

Byong Jin Koh avait montré en 1993, au Carré des arts, des toiles gigantesques couvertes d'une matière foisonnante, une jungle moite et grouillante qui révélait un peintre exceptionnel. Sa deuxième exposition confirme cette première impression. Les formats forcément plus sages, mais toujours imposants, de ses huiles sur papier, emplissent la Galerie Casini. Le geste est devenu signe, le signe devient volume, tend vers l'organique ou le végétal avec une plasticité peu commune. *La force et le mouvement de ses œuvres débordent du plan de la* feuille et leur énergie repousse littéralement le visiteur. Qui découvre un monde fascinant de rhizomes suspendus, de mandragore cheminant solitaire sous une pluie noire, de silhouettes encagées et de grappes inhumaines. L'exposition s'appelle « Sagesse et délire des formes » : rarement titre fut aussi mérité. *Ha. B.*

FADIA HADDAD

Galerie Askéo, 19, rue Debelleyme, Paris-3e. Tél. : 42-77-17-77. Jusqu'au 18 mars.

La toile est têtue, Fadia Haddad l'est encore plus : on sent les traces de lutte, même dans les tableaux apparemment les plus simples. Surgissement d'un repentir par-ci, coup de brosse trop hardi par-là, dans des compositions dont l'équilibre tient toujours du miracle. On l'a compris : Haddad est un peintre, et des meilleurs. Un de ces virtuoses qui toujours savent remettre en question leurs acquis techniques, parce qu'ils ont aussi, et avant tout, un monde à dévoiler. Le sien est peuplé de drôles d'oiseaux, au graphisme plus proche du sens animalier des peintures pariétales, ou de celui d'un Joan Miro, que de la précision descriptive d'un Audubon. Les bestioles au long bec, parfois emmanché d'un long cou, pointent la tête au milieu d'un champ de croix, se recroquevillent, observateurs inquiets, devant des formes fascinantes. Fadia Haddad fait vivre à ses oiseaux les aventures qui lui surviennent, réelles ou imaginées : ils dansent, virevoltent, se cachent, au gré de ses humeurs, sous des couches de bleu, se grisent au contact d'une colonne de peinture rouge, frissonnent parce que, dans l'atelier, il fait froid, ou pondent des œufs bizarres et nacrés. Un talent, de la personnalité, et un univers pictural si cohérent à trente-cinq ans : le cas est rare, et mérite une ou plusieurs visites. *Ha. B.*

Trois artistes orientalistes battent des records en vente publique

Mais la vente d'art européen du XIXe siècle organisée par Sotheby's n'a été qu'un demi-succès

VENTES

LA MAISON SOTHEBY'S rêvait-elle de rééditer le record du *Banc de jardin* de James Jacques Joseph Tissot, vendu 27,8 millions de francs, à New York le 12 octobre 1994 ? La jolie frimousse de Kathleen Newton, la maîtresse britannique du peintre, faisait la couverture de la revue *Sotheby's Preview* du mois de janvier 1995, et celle du catalogue de la vente d'art européen du XIXe siècle organisée à New York le 16 février. *Octobre, frou-frou* d'étoffes et craquement de feuilles mortes peint par Tissot en 1878, dont une version plus grande est conservée au Musée des Beaux-Arts de Montréal, était prudemment estimé entre 1,2 et 1,8 million de dollars. Un collectionneur privé l'a arraché à un peu plus du double, soit environ 16,3 millions de francs.

La surprise est venue des langueurs orientales : effondrée sur une peau de bête, près d'un bassin de nénuphars, une danseuse exténuée, tout de rose vêtue, a plus que doublé son estimation haute. A 563 500 dollars (près de 3 millions de francs), c'est un record pour le très distingué peintre britannique John William Godward (1861-1922), qui n'est pas loin de tripler sa cote habituelle. *Dolce Farniente*, la toile en question, n'en est pourtant pas à sa première apparition : c'est au moins son quatrième passage en vente publique. Le premier, en 1925, avait rapporté la somme royale de 67 livres 4 shillings. En 1972, *elle s'était vendue 650 livres*... Lors de la présente vacation, Sotheby's a obtenu un bon prix (environ 2 millions de francs) d'une autre jeune fille de Godward, tout aussi rose, mais posant debout dans un déhanchement des plus suggestifs.

Les collectionneurs privés sont attachés depuis longtemps à la peinture orientaliste. Ce sont eux qui, outre Godward, se sont battus pour deux jeunes pseudo-Grecques se chuchotant des secrets à l'oreille, peintes par Alma-Tadema. Eux encore qui ont emporté un bronze polychrome d'Emile Coriolan Hippolyte Guillemin (1841-1907) : l'exquise porteuse d'amphore est une synthèse des fantasmes des Français de la fin du siècle dernier vis-à-vis du Moyen-Orient. A 250 000 dollars (environ 1,3 million de francs), le rêve a aujourd'hui un prix. Celui qu'un amateur de la côte ouest des Etats-Unis a jugé bon de débourser. Une somme fabuleuse pour un artiste qui, au mieux de sa forme, n'avait jamais dépassé des enchères moitié moins élevées.



« Octobre », peint par Tissot en 1878, a été adjugé à plus de 16 millions de francs.

Les marchands d'art ont, eux aussi, su mettre la main au portefeuille, pour des valeurs plus sûres, et dans les limites du raisonnable : *Les Voleurs de nuit dans le Sahara algérien*, un sombre tableau d'Eugène Fromentin, s'est vendu 277 500 dollars (environ 1,47 million de francs) à un marchand européen. *L'Oiseau chéri*, un Bouguereau tellement mièvre qu'il ferait passer Greuze, sur un thème proche, pour un peintre d'une rare violence, est entré dans le stock d'un de ses confrères japonais. Et c'est en Angleterre que revient le *Whitehaven, Cumberland*, une aquarelle peinte par Turner vers 1835 : à 409 500 dollars (un peu plus de 2 millions de francs), elle se situe dans la fourchette des estimations.

Ces résultats satisfaisants ne doivent pas faire oublier un assez gros pourcentage d'invendus confirmant que, si les amateurs, comme les professionnels, sont prêts à enchérir, et souvent très haut, sur les pièces majeures ou surprenantes, ils continuent à négliger le tout-venant, même quand il a des parfums d'Orient.

Harry Bellet

LE MARCHÉ

VENDUS

Haggada à Strasbourg. Le manuscrit hébraïque adjugé 370 000 francs, par Me Tajan, lors d'une vente organisée le 18 janvier à Paris (Drouot), a été préempté par la Direction du livre. Il a rejoint le fonds de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, déjà riche de 230 000 volumes.

À VENDRE

Le Picasso de Stralem. Sotheby's dispersera, le 8 mai, à New York, la collection de peinture française constituée par Donald et Jean Stralem, aujourd'hui décédés. Le couple possédait entre autres deux Matisse (*La Pose hindoue* – estimé entre 8 et 10 millions de dollars – et *Jeune femme au piano* – entre 6 et 8 millions de dollars), mais aussi huit Vuillard, *Le Tribunal* de Rouault, un Redon, un Degas, et des Corot, Delacroix, Manet ou encore Renoir, ainsi que des sculptures de Giacometti et Marini. La pièce maîtresse de leur collection est un Picasso de la période bleue, le *Portrait d'Angel Fernandez de Soto*, peint en 1903. Selon Sotheby's, c'est le plus important Picasso mis aux enchères depuis son autoportrait *Yo Picasso*, qui avait atteint 47 millions de dollars, en 1989. On estime celui-ci prudemment, entre 10 et 20 millions de dollars.

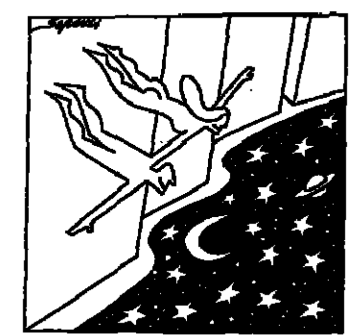
Pamela Harriman. L'ambassadeur des Etats-Unis à Paris, Mme Pamela Harriman, va mettre en vente chez Christie's, à New York, un Picasso, un Renoir et un Matisse, estimés au total à 20 millions de dollars. *Mère et enfant*, de Picasso (*estimé environ 10 millions de dollars*), *Portrait de Mme Demary*, de Renoir (7 millions de dollars), et *Le Chapeau bleu*, de Matisse (3 millions de dollars) devraient figurer aux enchères de peinture impressionniste et moderne du printemps prochain. Cette vente intervient alors que des héritiers du défunt sénateur et diplomate Averell Harriman poursuivent en justice l'ambassadeur américain pour avoir dilapidé la fortune de son mari.

VA-ET-VIENT

Contestation de deux ventes Noureev. Le tribunal de grande instance de Paris doit se prononcer le 15 mars sur la validité de deux ventes des biens de Rudolf Noureev réalisées par le danseur quelques semaines avant sa mort. Deux nièces de Noureev contestent la vente par celui-ci à une fondation créée par lui il y a vingt ans de deux appartements parisiens et des meubles qu'ils contenaient. Il faudrait, pour qu'une telle action aboutisse, établir un vice du consentement du vendeur. Une erreur ou une insanité d'esprit, par exemple. Dans le même temps, les nièces de Noureev ont engagé devant le tribunal de Monaco une action en contestation de son testament, estimant que la totalité de la succession doit leur revenir.

Une nouvelle pièce de Thomas Bernhard

Denise Gence et Henri Virlogeux créent « Maître »



IL Y A SIX ANS, le 12 février 1989, Thomas Bernhard mourait d'une crise cardiaque. Lors de sa création au Burgtheater de Vienne, en novembre 1988, sa dernière pièce, *Heldenplatz (Place des héros)*, qui accusait les Autrichiens d'antisémitisme, avait suscité un scandale national. Ainsi, Thomas Bernhard mourut comme il avait vécu : dans la haine de ses compatriotes. Une haine telle que, par testament, Thomas Bernhard a exigé que ses inédits ne soient pas publiés en son pays. Ancrée dans une tradition autrichienne qui va de Grillparzer à Peter Handke en passant par Musil, son oeuvre oscille entre l'amour et la répulsion de l'Autriche. Jean-Luc Boutté met en scène une pièce qui n'a jamais été jouée en France, et que créent Henri Virlogeux, dans le rôle d'un écrivain qui pourrait bien ressembler à Goethe, et Denise Gence, dans celui de son épouse.

★ Hébertot, 78 *bis*, boulevard des Batignolles, Paris-17e. (Mo Villiers, Rome). Du mardi au vendredi, à 21 heures ; samedi, à 17 h 30 et à 21 heures ; dimanche à 15 heures. Tél. : 43-87-23-23. De 100 F à 250 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Spina
Sans avoir encore signé de contrat avec une maison de disques, ce groupe français a impressionné par la vigueur de ses prestations scéniques. En utilisant les ressources des technologies nouvelles, Spina met en images son tumultueux mélange de rock, techno et musiques industrielles.
Procréart-Le Lavoir moderne, 35, rue Léon (Mo Château-Rouge, Marcadet-Poissonniers). 20 h 30, les 25 et 26. Tél. : 42-52-09-14. 60 F.

Nass El Ghiwane, Houari Benchenet, Idir
Une grande fête de ramadan qui regroupe le plus connu des groupes marocains, Nass El Ghiwane ; toujours extrêmement maîtres de la scène et de la danse, un chanteur de raï oranais encore trop méconnu, Houari Benchenet, et le chanteur Idir, idole de la communauté kabyle, qui donne tous ses concerts à guichets fermés. Le cocktail est représentatif de la vitalité de la scène maghrébine.
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès (Mo Porte-de-Pantin). 20 heures, le 25. Tél. : 42-08-60-00. 100F.

Di Battista-Boltro-Huchard...
« Boeuf » pour les Français, jam-session pour le reste du monde. Ces réunions de solistes autour de quelques accords et une poignée d'arrangements prennent souvent au Baiser salé des allures festives. Troisième soir pour Stefano Di Battista (saxophone), Flavio Boltro (trompette), Eric Legnini (claviers), Stéphane Huchard (batterie) et des amis de passage pour de joyeuses dérives jazz et funk. Public jeune et enthousiaste qui trouve l'ambiance « *super* ». A juste titre.
Baiser salé, 58, rue des Lombards (Mo Châtelet). 22 heures, le 25. Tél. : 42-33-37-71. De 50 F à 70 F.

Soli-Bach par la compagnie de Régine Chopinot
Les suites de Bach jouées au violoncelle par Jérome Pernoo ont inspiré la chorégraphe et certains de ses danseurs, comme Dimitri Chamblas, Véronique Ros de La Grange. Après une tournée royale d'un an, les soli-Bach sont donnés à Paris. Régine Chopinot a toujours privilégié les lieux non fréquentés par les spectacles de danse : après La Villette, la voilà dans le théâtre de Louis Jouvet.
Athénée-Louis-Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, 9e (Mo Opéra). 20 h 30, le 25. De 150 F à 195 F.

CINÉMA

Tous les nouveaux films de la semaine, une sélection des films en exclusivité et des reprises

NOUVEAUX FILMS

LES CHENAPANS
Film américain de Penelope Spheeris, avec Travis Tedford, Bug Hall, Brittany Ashton Holmes, Kevin Jamal Woods, Zachary Mabry, Ross Elliot Bagley (1 h 22).
VF : Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, handicapés, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).

GÉNÉRATION 90
Film américain de Ben Stiller, avec Winona Ryder, Ethan Hawke, Ben Stiller, Janeane Garofalo, Steve Zahn, Swoosie Kurtz (1 h 39).
VO : Forum Orient Express, handicapés, 1er (36-65-70-67) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22). VF : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10).

NELL
Film américain de Michael Apted, avec Jodie Foster, Liam Neeson, Natasha Richardson, Richard Libertini, Nick Searcy, Robin Mullins (1 h 55).
VO : 14-Juillet Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (36-68-69-23) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Champs-Elysées, handicapés, dolby, 8e (36-68-66-54) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22).
VF : Rex, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31).

LE NOUVEAU MONDE
Film français d'Alain Corneau, avec Nicolas Chatel, Sarah Grappin, James Gandolfini, Alicia Silverstone, Guy Marchand, Sylvie Granotier (2 h 05).
Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Biarritz-Majestic, dolby, 8e (36-68-48-56) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22).

LA VIE EST IMMENSE ET PLEINE DE DANGERS
Film français de Denis Gheerbrant, avec Institut Curie (1 h 20).
Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Studio des Ursulines, handicapés, 5e (43-26-19-09 ; réservation : 40-30-20-10).

LES EXCLUSIVITÉS

A CRAN (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
L'ANTRE DE LA FOLIE (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27).
AU TRAVERS DES OLIVIERS (iranien, v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
BEFORE THE RAIN (Fr.-Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LA CASSETTE (Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
COUPS DE FEU SUR BROADWAY (A., v.o.) : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).
DÉLITS FLAGRANTS (Fr.) : Le Quartier latin, 5e (43-26-84-65).
L'ÉTRANGE NOEL DE M. JACK (A., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
EXOTICA (*) (Can., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).
LE FILS PRÉFÉRÉ (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; rés. 40-30-20-10).
FRANKENSTEIN (*) (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65) ; George-V, 8e (36-68-43-47).
GAZON MAUDIT (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
JOUR DE FÊTE (Fr.) : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47).
JOURNAL INTIME (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LITTLE ODESSA (*) (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; rés. 40-30-20-10).
MURIEL (Austr., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
NAKED IN NEW YORK (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
OUBLIE-MOI (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
PETITS ARRANGEMENTS AVEC LES MORTS (Fr.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
PRISCILLA, FOLLE DU DÉSERT (Austr., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
PULP FICTION (*) (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10).
LES QUATRE DINOSAURES ET LE CIRQUE MAGIQUE (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
QUIZ SHOW (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
REGARDE LES HOMMES TOMBER (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LA REINE MARGOT (Fr.) : UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47).
RIABA MA POULE (Fr.-russe, v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
RICHARD AU PAYS DES LIVRES MAGIQUES (A., v.o.) : George-V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
LE ROI LION (A., v.f.) : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LES ROSEAUX SAUVAGES (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27).
SALÉ SUCRÉ (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LES SILENCES DU PALAIS (Tun.-Fr., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
STARGATE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
VANYA, 42e RUE (A., v.o.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10).
WALLACE ET GROMIT (Brit., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)
SAMEDI
Gaumont : Programme Louis Feuillade, 16 h 30 ; Série noire (1979), d'Alain Corneau, 19 h ; Razzia sur la chnouf (1955), d'Henri Decoin, 21 h.
DIMANCHE
Gaumont : Programme : Une nouvelle vague, 16 h 30 ; Cousin, cousine (1975), de Jean-Charles Tacchella, 19 h ; Antoine et Antoinette (1947), de Jacques Becker, 21 h.
LUNDI
La Cinémathèque de la danse : Achterland (1994), d'Anne Teresa de Keersmaeker, 20 h 30.
MARDI
Collège d'histoire de l'art cinématographique, 18 h 30 ; Séance spéciale : le Cabinet du docteur Caligari (1919), de Robert Wiene, 20 h 30.

SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)
SAMEDI
Semaine du cinéma francophone : Pousse-Pousse (1974), de Daniel Kamwa, 17 h ; Laafi (1990), de Pierre Yameogo, 19 h 30 ; le Retour d'Afrique (1973), d'Alain Tanner, 21 h 30.
DIMANCHE
Semaine du cinéma francophone : Faisons un rêve (1936), de Sacha Guitry, 17 h ; Un soir un train (1968), d'André Delvaux, 19 h 30 ; Othon (1969), de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet, 21 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)
SAMEDI
Pathé, premier empire du cinéma : La Terre (1921), d'André Antoine, 17 h 30 ; La Dolce Vita (1960), de Federico Fellini, 20 h 30.
DIMANCHE
Pathé, premier empire du cinéma : Les Misérables (1925), de h. Fescourt, 14 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)
DIMANCHE
L'Argent : Splendeurs et misères des courtisanes (1975), de Maurice Cazeneuve, 14 h 30 ; Les Timbres (1989), de S. Chabas et A. Grosjean ; Money Man (1994), de P. Haas, 16 h 30 ; Fric-frac (1939), de Maurice Lehmann et Claude Autant-Lara, 18 h 30 ; Monsieur Klein (1976), de Joseph Losey, 20 h 30.
MARDI
L'Argent : Stavisky (1974), d'Alain Resnais, 14 h 30 ; Les Gangsters de l'exposition (1937), d'Emile G. de Meyst, 16 h 30 ; Séance découverte ; Goupi mains rouges (1943), de Jacques Becker, 18 h 30 ; Contes et comptes de la cour (1993), d'Eliane de Latour, 20 h 30.

SÉANCES SPÉCIALES

ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) dimanche 21 h 15.
AU NOM DU CHRIST (ivoirien, v.f.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) dimanche 18 h.
CHOMSKY, LES MÉDIAS ET LES ILLUSIONS NÉCESSAIRES (Can., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) dimanche 19 h.
LES DAMNÉS (*) (It.-A., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) samedi 22 h 20.
DOCTEUR FOLAMOUR (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) dimanche 19 h.
L'EMPIRE DES SENS (**) (Fr.-Jap., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) samedi 18 h 30.
FOLIES DE FEMMES (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) samedi 19 h, dimanche 16 h.
HIROSHIMA MON AMOUR (Fr.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 14 h 40.
L'ILE NUE (Jap., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 20 h 30.
JOURNAL INTIME (It., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) samedi 18 h.
LADYBIRD (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) samedi 19 h 45.
LOU N'A PAS DIT NON (Fr.-Suis.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09 ; rés. 40-30-20-10) samedi 16 h, dimanche 18 h.
LA PARTY (A., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34) dimanche 12 h 10.
LES PETITES MARGUERITES (Tch., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 22 h 20.
POUSSIÈRES DE VIE (Fr.-Hong-Kong-Alg., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) samedi 18 h, dimanche 21 h 25.
THIRTY TWO SHORT FILMS ABOUT GLENN GOULD (Can., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34) dimanche 12 h.
TRUE LIES (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 17 h.
VUK LE PETIT RENARD (hongrois, v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 14 h.
ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) dimanche 11 h 40.

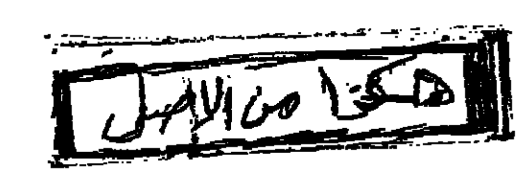
REPRISES

AMERIKA, RAPPORTS DE CLASSES (Fr.-All., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
BLUE VELVET (*) (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LE BONHOMME DE NEIGE (Brit.) : Le République, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
LE DIABLE AU CORPS (Fr.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60).
FAMILY VIEWING (Can., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
GIMME SHELTER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
L'HOMME D'ARAN (Brit., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
INDISCRET (Brit., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34).
METROPOLIS (All.) : L'Arlequin, 6e (45-44-28-80).
ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LE PORTRAIT DE DORIAN GRAY (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).
LA PRISONNIÈRE DU DÉSERT (A., v.o.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63).
LES QUATRE FILLES DU DOCTEUR MARCH [illegible]mbourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
LE ROI ET [illegible] République, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
LA SOIF DU MAL (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).
SUEURS FROIDES (A., v.o.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63).
THE ADJUSTER (Can., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).
TRAIN DE LUXE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).
UN TRAMWAY NOMMÉ DÉSIR (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).
VÉRITÉS ET MENSONGES (Fr.-iranien, v.o.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).

FESTIVALS

ANTONIONI (v.o.), L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Le Cri, mer., ven. 14 h, 22 h, jeu., dim. 16 h, sam. 20 h, lun. 14 h, 20 h, mar. 22 h ; l'Eclipse, mer., lun. 19 h, ven. 16 h, sam. 21 h 30 ; Blow-up, mer., ven. 18 h, jeu. 14 h, 20 h, sam. 16 h, dim. 20 h, lun. 16 h, 22 h, mar. 14 h, 18 h ; Zabriskie Point, jeu. 19 h, sam., lun. 16 h, dim., mar. 22 h ; Identification d'une femme, mer. 16 h, jeu., lun. 21 h 30, ven. 19 h.
CENTENAIRE DU CINÉMA-CINQ FILMS EN CINÉ-CONCERT, Goethe Institut, 16e (44-43-92-30). Les Dieux du stade, mer. 20 h (1re partie précédée d'un débat à 19 h), jeu. 20 h (2e partie) ; Crépuscule, (présenté et commenté par Francis Courtage) mar. 20 h. Pl. : 15 F.
CHARLIE CHAPLIN, Studio 28, 18e (46-06-36-07). Programme de cinq films, mer. 15 h, 17 h.
CINÉ-U (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Bad Lieutenant, ven., sam., lun., mar. 12 h.
CINÉ-U (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Le Bal des vampires, ven., sam., lun., mar. 12 h.
CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE, L'Arlequin, 6e (45-44-28-80). Le jour se lève, dim. 11 h (33 F).
DEUX COMÉDIES AVEC AUDREY HEPBURN (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). Vacances romaines, mer., ven., dim., mar. à 13 h 45, 20 h 10 film 10 min après ; Sabrina, jeu., sam., lun. à 13 h 45, 20 h 10 film 10 min après.
DEUX FILMS POUR ENFANTS ET FAMILLES (v.f.), L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Stormboy, mer., ven., dim., mar. 14 h ; La Petite Bande, jeu., sam., lun. 14 h.
DOCUMENTAIRE SUR GRAND ÉCRAN, L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Djabote. Doudou Ndiaye Rose, Manu Dibango, silence, dim. 14 h ; Episode de la vie d'un artiste : Nicolas Frize, La Brèche, dim. 16 h ; György Ligeti, Une leçon particulière de musique de Janowski, dim. 18 h (projection suivie à 20 h d'un débat avec Michel Follin, Judith Kele, Olivier Bernager et Guy Olivier) ; Le Quatuor des possibles, dim. 21 h 30.
FRANK CAPRA (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07). La vie est belle, mer., sam. 21 h 30 ; l'Extravagant Mr. Deeds, jeu., dim. 21 h 30 ; Mr. Smith au Sénat, ven., mar. 21 h 30 ; Vous ne l'emporterez pas avec vous, lun. 21 h 30.
HITCHCOCK AU CHAMPO (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). La Main au collet, mer. à 15 h 50, 18 h, 22 h 15 film 10 min après ; La Taverne de la Jamaïque, jeu. à 15 h 50, 18 h, 22 h 15 film 10 min après ; L'homme qui en savait trop, ven. à 15 h 50, 18 h, 22 h 15 film 10 min après ; Mais qui a tué Harry ?, sam. à 15 h 50, 18 h, 22 h 15 film 10 min après ; La Loi du silence, dim. à 15 h 50, 18 h, 22 h 15 film 10 min après ; Soupçons, lun. à 15 h 50, 18 h, 22 h 15 film 10 min après ; Jeune et innocent, mar. à 15 h 50, 18 h, 22 h 15 film 10 min après.
HOMMAGE A EDUARDO DE GREGORIO, Latina, 4e (42-78-47-86). La Mémoire courte, mer. à 18 h, 20 h, 22 h, mar. à 20 h, 22 h ; Aspern, jeu. à 18 h, 20 h, 22 h, lun. 18 h ; Sérail, ven. à 18 h, 20 h, 22 h, mar. 18 h ; Corps perdus, sam. à 18 h, 20 h, 22 h, lun. à 20 h, 22 h ; Céline et Julie vont en bateau, dim. 16 h, 19 h 30.
HOWARD HAWKS (v.o.), Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89). La Terre des pharaons, ven. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Les hommes préfèrent les blondes, sam. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Le Grand Sommeil, dim. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; La Captive aux yeux clairs, lun. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
JEAN MALAURIE, LE MONDE ARCTIQUE, Institut finlandais, 5e (40-51-89-09). Les Fils de la baleine, Pétrodollars et pouvoir, mer. 19 h ; L'incommunicabilité, jeu. 19 h ; Nunarpurt, le Groenland se lève, sam. 17 h.
L'HYDRE-ROCK PRÉSENTE (v.o.), Le République, 11e (48-05-51-33). Radio Rebels (en avant-première) mar. 20 h 30. T. U. : 30 F.
LA TUNISIE AU CINÉMA (v.o.), Institut du monde arabe, 5e (40-51-39-91). Princesse Tam-Tam, sam. 15 h ; Les Zazous de la vague, sam. 17 h ; Les Ambassadeurs, dim. 15 h ; Et demain, dim. 17 h.
LE CINÉMA DES CINÉASTES DE L'ARP, Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89). Cheb, mer. 18 h (projection suivie à 19 h 30 d'une rencontre avec Rachid Bouchareb et Hammou Graia) ; Baton-Rouge (avec le court-métrage La Vie à rebours, de Gaël Morel) mer. 21 h 15 T. U. : 35 F.
LES COURTS D'ENFER, Denfert, 14e (43-21-41-01). De l'autre côté du parc, Le P'tit Chaos, La Ballerine et le Ramoneur, Haut pays des neiges, Le Hérisson dans le brouillard, Le Hibou et le Corbeau, Pilotes, sam. 11 h 40, mar. 16 h 50 T. U. : 25 F.
LES INDÉPENDANTS AU RÉPUBLIC, Le République, 11e (48-05-51-33). L'Herbier de Cezember, Latcho Drom, (présenté par Claude Faraldo) lun. 20 h 30. T. U. : 30 F (soirée suivie d'un débat avec Claude Faraldo, Tony Gatlif et Frédéric Goupil).
MÉTAMORPHOSES (v.o.), Auditorium du Louvre, 1er (40-20-52-99). La Pieuvre, Crabes, The Thing, ven. 20 h 30. Pl. : 25 F. Abt : 150 F.
NANNI MORETTI (v.o.), Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34). Journal intime, ven. 12 h 05 ; Palombella rossa, lun. 12 h 05 ; Bianca, jeu. 12 h 05 ; Sogni d'Oro, mar. 12 h 05.
PARIS V PRÉSENTE : (v.o.), Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34). Le Voyeur, sam. 12 h.
POINTS DE VUE-A L'ESPACE VIDÉO (v.o.), Centre Pompidou, Studio 5, Cinéma du Musée, 4e (44-78-12-33). Passages à l'acte, Les Expériences du Palais de la découverte, La Tarte au citron, La Forêt de Rambouillet, La Fourmi, Kobarweng, Kissy Suzuky Suck, Pantyhead, March Ritt, Erik, Intimate, La Femme et la Vie du foyer, Disclaimer et l'heure autosexuelle, Predictable Incident in Unfamiliar Surroudings, Home Stories, Front Crawl, Untitled, 45 Rabbits do Walshingham, film sf mar., de 12 h à 22 h, sam., de 10 h à 20 h, dim., de 12 h à 22 h. Pl. : 30 F. T. R. : 20 F (programme jusqu'au 30 mars).
PREMIÈRES DÉESSES DE L'ÉCRAN (v.o.), Musée d'Orsay, Auditorium, 7e (40-49-48-49). L'Ange bleu, sam. 14 h ; L'Enigme (accompagnement au piano par Georges Rabol) sam. 16 h ; Tramp, Tramp, Tramp, (accompagnement au piano par Serge Bromberg) dim. 14 h ; L'Inconnu, (accompagnement au piano par François Debaecker) dim. 16 h. Pl. : 27 F.
RAINER WERNER FASSBINDER EN QUATORZE FILMS (v.o.), Accatone, 5e (46-33-86-86). Le Secret de Veronika Voss, mer. 14 h 20, lun. 22 h 20 ; L'Année des treize lunes, mer., dim. 16 h 20, mar. 17 h 40 ; Le Marchand des quatre saisons, mer. 20 h 30, lun. 20 h 40 ; Le Droit du plus fort, lun. 18 h 30, mar. 22 h ; Les Larmes amères de Petra von Kant, sam. 16 h 20 ; L'amour est plus froid que la mort, jeu. 20 h 10, sam. 14 h 40 ; La Troisième Génération, jeu. 16 h 30 ; Prenez garde à la sainte putain, mer. 22 h 10 ; La Femme du chef de gare, lun. 16 h 30 ; Maman Kusters s'en va au ciel, ven. 16 h 40 ; Le Mariage de Maria Braun, dim. 18 h 30, mar. 19 h 50 ; Lola, une femme allemande, ven. 20 h ; Tous les autres s'appellent Ali, ven. 22 h.
RÉTROSPECTIVE ABBAS KIAROSTAMI (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09). Où est la maison de mon ami ?, mer., sam. 14 h 15, jeu. 21 h 45, ven., lun. 14 h ; Et la vie continue, jeu., ven., lun. 21 h 45, jeu. 13 h 15, dim. 19 h 45, mar. 14 h ; Close up, ven. 12 h, dim. 21 h 30, mar. 22 h 15 ; Le Passager, sam. 12 h ; Devoirs du soir (précédé du court-métrage Les Choeurs) dim. 12 h.
RÉTROSPECTIVE MARCEL HANOUN, RENÉ ALLIO, Galerie nationale du Jeu-de-Paume, 1er (47-03-12-50). Une simple histoire, mar. 16 h 30.
SCRATCH PROJECTION, L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Film surprise, mar. 20 h.
LA GLOIRE DE PAGNOL, 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00). Topaze, mer. à 13 h 45, 16 h 20, 19 h, 21 h 40 film 10 min après ; Le Schpountz, jeu. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 film 10 min après ; Merlusse, ven. à 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10 film 10 min après ; La Fille du puisatier, sam. à 13 h 45, 16 h 20, 19 h, 21 h 40 film 10 min après ; Cigalon, dim. à 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10 film 10 min après ; Angèle, lun. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 film 10 min après ; Regain, mar. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 film 10 min après.

(*) Films interdits aux moins de douze ans.
(**) Films interdits aux moins de seize ans.



SAMEDI 25 FÉVRIER

TF 1

20.45 Variétés : Super nanas.
Emission présentée par Patrick Sébastien et Fabrice. Invitées : Sonia Dubois, Marie Sara, Nicoletta.

22.45 Magazine : Ushuaïa.
Le Salto Angel (Venezuela). Les Fous volants ; Bolides solaires ; Tortues en détresse ; Les Enfants guetteurs.

23.50 Série : Paire d'as.
0.45 Journal et Météo.
0.55 Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.).
1.20 TF 1 nuit (et 2.25, 3.25, 4.05).
1.30 Programmes de nuit.
L'année sexy ; 3.35, Histoires naturelles (et à 5.05) ; 2.30, Kandinsky ; 4.15, Côté cœur ; 4.40, Musique.

FRANCE 2

20.45 Divertissement : Eclats de rire.
Présenté par Yves Lecoq et Chantal Ladesou.

22.45 Magazine : Les Enfants de la télé.
Invités : Estelle Hallyday, Philippe Lavil, Alain Prost.

0.10 Les Films Lumière.
0.15 Journal, Météo, Journal des courses.
0.25 La Nuit de la destinée.
Présentée par Frédéric Mitterrand.
3.30 Programmes de nuit.
L'Heure du golf (rediff.) ; 4.00, Taratata (rediff.) ; 5.25, Bouillon de culture (rediff.).

FRANCE 3

20.50 Téléfilm : Danse avec la vie.
De Michel Favart, avec Catherine Aymene, Didier Flamand.

22.25 Magazine : Ah ! Quels titres
Aventure. Invités : Edmonde Charles-Roux (*Nomade, j'étais-Les années africaines d'Isabelle Eberhardt*) ; Paul Nothomb (*N'y être pour rien*) ; Théodore Monod (*Maxence au désert, souvenirs de Mauritanie*) ; Nicolas Hulot (*Questions de nature*) ; Tahar Ben Jelloun (*Le premier amour est toujours le dernier*) ; Etienne-Emile Beaulieu, à propos de Jeanne Calment.

23.30 Météo et Journal.
23.55 Magazine : Musique et compagnie.
Le bon plaisir de Maurice André.
0.55 Cadran lunaire (15 min).

M 6

20.45 Téléfilm : Les Frères de sang.
De Larry Elikann, avec Edward James Olmos, Beverly D'Angelo.

0.10 Série : Les Professionnels.
Soir de première.
1.05 Musique : Dance Boulevard.
2.30 Rediffusions.
La Tête de l'emploi ; 2.55, Fax'O ; 3.20, Culture pub ; 3.45, La Mémoire du peuple noir (L'aventure américaine) ; 4.40, L'Irlande, voyage au pays des Gaëls ; 5.35, Fréquenstar.

CANAL +

20.30 Spectacle : La 20e Nuit des Césars.
Soirée présidée par Alain Delon, présentée par Pierre Tchernia et Jean-Claude Brialy, en direct du Palais des congrès.
22.50 Flash d'informations.

23.00 ▶ Cinéma : Innocent Blood. ■
Film américain de John Landis (1992).
0.50 Cinéma : Trois couleurs Blanc. ■ ■
Film franco-polono-suisse de Krzysztof Kieslowski (1993).
2.20 Cinéma : Chacun pour toi. □
Film franco-germano-suisse de Jean-Michel Ribes (1993).
4.10 Cinéma : It's All True. ■ ■
Film américain de Richard Wilson, Myron Meisel, Bill Krohn et Orson Welles (1943-1993, N. et couleurs, v.o.).
5.35 Cinéma : Un chapeau de paille d'Italie. ■ ■ ■
Film français de René Clair (1927).

ARTE

20.40 Téléfilm : La Mort et la Boussole.
D'Alex Cox (1992), avec Peter Boyle, Chris Eccleston.

21.40 ▶ Documentaire : Ernesto « Che » Guevara, le Journal de Bolivie.
De Richard Dindo.
23.10 Magazine : Velvet Jungle.
Presenté par Valli. Avec Veruca Salt (live) ; Mégamix, magazine proposé par Martin Meissonnier : Sarajevo.
0.40 Série : Johnny Staccato.
8. Meurtre en hi-fi, avec John Cassavetes (v.o.).
1.05 Téléfilm : Jules.
De Christian Palligiano, avec Robin Renucci, Marie-Catherine Conti.

CÂBLE

TV 5 19.00 C'est tout Coffe. 19.25 Météo des cinq continents (et 20.55). 19.30 Journal de la TSR. En direct. 20.00 Série : Au nom du père et du fils. 21.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 21.40 La Nuit des Césars. En léger différé du Palais des congrès, à Paris. 23.40 J'ai un problème... Présenté par Christine Bravo. 0.40 Journal de France 3. Edition Soir 3 (30 min).
PLANÈTE 19.35 Sandrine à Paris. De Solveig Anspach. 20.30 Les Ailes de légende. De Barry Cawthorn (16/38). F 105 Thunderchief. 21.30 La Beauté du monde. De Guy Baskin (2/6). Le Pays perdu. 22.20 Tourments d'amours en Guadeloupe. De Régine Dalnoky et Paule Mustelier. 23.10 BD : Le Noir en case. De Christophe Heil. 23.40 Force brute. De Robert Kirk (36/52). Anatomie d'une bataille. 0.25 Les Saisons de la mer. De Howard Hall (55 min).
PARIS PREMIÈRE 19.00 Ecran total. 19.30 L'Album. 20.00 Café-théâtre. 20.30 Stock car. Grand Prix de Paris et 1er championnat d'Europe indoor : finales. 22.00 Embouteillage. 23.05 Serge Reggiani au Palais des congrès. Concert enregistré à Paris en 1993. 0.30 A bout portant. Serge Reggiani, 1970 (35 min).
CANAL J 18.00 Bêtes pas bêtes. 18.15 Malvira. Marionnettes. 18.30 Série : La Baie des fugitifs. 19.00 Regarde le monde. 19.15 Phares d'ouest. Une quinzaine de jeunes partent à l'aventure à bord d'un voilier. 19.30 Raconte-nous une autre histoire. Dessin animé. 20.00 Dessins animés (60 min).
CANAL JIMMY 21.00 Série : Les Aventures du jeune Indiana Jones. 21.50 Série : Au nom de la loi. 22.15 Chronique du chrome. 22.20 Nonante. 23.20 Série : Sinatra. 0.15 Road Test. 0.40 Série : Seinfeld (25 min).
SÉRIE CLUB 19.05 Le Club. 19.10 Série : Force de frappe. 19.55 Série : Miami Vice. 20.45 Série : César Birotteau. 22.20 Série : Cosmos 1999. 23.10 Série : O'Hara (50 min).
MCM 19.00 Autour du groove. Le Groovy Bus : Riga (2/2). 19.30 L'invité de marque. Jean-François Bizot et Bernard Zekri. 20.30 MCM Euromusiques Nordica. 22.00 Best of Player One. 22.30 MCM Dance Club (210 min).
MTV 19.00 European Top 20. 21.00 Eric Clapton Unplugged. Concert. Guitar Hero. 22.00 The Soul of MTV. 23.00 First Look. 23.30 The Zig and Zag Show. 0.00 Yo ! MTV Raps (120 min).
EUROSPORT 9.55 Ski. En direct. Coupe du monde : slalom géant dames, 1re manche à Maribor (Slovénie). 13.00 Ski. En direct. Coupe du monde : slalom géant dames. 2e manche à Maribor. 15.30 Cyclisme. En direct. Circuit Het Volk, à Gand (Belgique). 19.30 Ski. Les meilleurs moments de la dernière épreuve masculine. 19.55 Basket-ball. En direct. Championnat de France Pro A, 20e journée : Cholet-Antibes, à Cholet 21.30 Ski. En différé. Coupe du monde : descente messieurs, à Whistler Mountain (Canada) 22.00 Tennis. Open messieurs de Stuttgart (Allemagne) : demi-finales. 1.00 International Motorsport (60 min).
CINÉ CINÉFIL 18.10 Actualités Pathé nos 1, 2 et 3. 20.45 Le Club. 22.00 Hollywood Dearest : Frank Capra. 23.00 ▶ L'Archet magique. ■ ■ Film britannique de Bernard Knowles (1946, N., v.o.). 0.40 Au Bonheur des dames. ■ Film français d'André Cayatte (1943, N., 90 min).
CINÉ CINÉMAS 18.25 Téléfilm : Une lueur au crépuscule. De David Jones (1991). 20.00 Hollywood 26. 20.30 Téléfilm : Catastrophe à Oakland. De Michael Tuchner (1993). 22.00 Legends 3 et 4. Clint Eastwood, Maureen O'Hara, Dustin Hoffman, Gene Hackman, Dennis Hopper et Lloyd Bridges. 23.00 Orlando. ■ Film britannique de Sally Potter (1992, v.o., 90 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 19.32 Poésie sur parole. Récital Michel Lagrange. 20.00 Le Temps de la danse. Rencontres avec Véronique Barcelot et Gigi Caciuleanu. 20.30 Photo-portrait. Marcel Bozonnet, comédien et directeur du Conservatoire supérieur d'art dramatique. 20.45 Fiction. Nouveau répertoire dramatique ; à 20.53, De quelques choses vues la nuit, de Patrick Kermann ; à 21.53, Ecrit pour la radio. Toujours est-il..., de Jean-Philippe Domesq. 22.35 *L'Air du temps. Jeunes publics.0.05 Clair de* nuit. Rencontre avec Denise A. Aubertin.

FRANCE-MUSIQUE 19 30 Soirée lyrique En direct de l'Opéra national de Paris, par le Chœur et l'Orchestre de l'Opéra de Paris, dir. Hubert Soudant : La Damnation de Faust, de Berlioz, Béatrice Uria-Monzon (Marguerite), Gary Lakes (Faust), Kristinn Sigmundsson (Méphistophelès), François Harismendy (Brander). 23.00 Musique pluriel. Concert donné le 17 février 1995 dans le cadre de Présences 95, par les Solistes de l'Orchestre de l'opéra de Massy, dir. Dominique Rouits, l'Ensemble de l'Itinéraire, dir. Pascal Rophè et l'Ensemble Intermodulation de Budapest, dir. Laslo Tihanyi : Le Zoo de Noé, de Louvier ; L'Epitaphe du soldat, de Tihanyi ; Nonetto Fa presto, de de Pablo, Kammerkonzert, de Ligeti. 0.05 Auto-portrait. Christophe Rousset, claveciniste et directeur musical de l'Ensemble Les Talents lyriques

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 26 FÉVRIER

TF 1

12.55 Météo, Trafic infos, Journal.
13.20 Série : Hooker.
14.15 Série : Arabesque.
15.10 Série : Le Rebelle.
15.55 Série : Les Dessous de Palm-Beach.
16.55 Disney Parade.
18.00 Des millions de copains.
Avec la série : Alerte à Malibu.
19.00 Magazine : 7 sur 7.
Présenté par Gérard Carreyrou. Invités : Jean-Marie Le Pen ; Brice Lalonde.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.45 Cinéma : La Vie dissolue de Gérard Floque. ■
Film français de Georges Lautner (1986).

22.15 Magazine : Ciné dimanche.
22.25 Cinéma : La Vengeance aux deux visages. ■
Film américain de Marlon Brando (1961).
0.45 Journal et Météo.
1.00 Concert.
Concerto pour violon, de Brahms, par Yehudi Menuhin.
2.00 TF 1 nuit (et 3.00).
2.10 Programmes de nuit.
Histoires naturelles (et 5.10) ; 3.10, L'Odyssée sous-marine du commandant Cousteau ; 4.45, Musique.

FRANCE 2

12.05 L'Heure de vérité (et 1.25).
Invité : Jacques Chirac.
12.55 Météo (et 13.15).
13.00 Loto, Journal, Point route.
13.25 Dimanche Martin. (et à 16.05)
15.05 Série : Le Renard.
17.45 Documentaire : Cousteau à la redécouverte du monde.
La Glace et le Feu.
18.40 Magazine : Stade 2 (et 4.25).
19.59 Journal et Météo.

20.45 Cinéma : La légion saute sur Kolwezi. ■
Film français de Raoul Coutard (1979).

22.25 Magazine : Géopolis.
L'Algérie : la guerre intérieure. Reportages. Invité : M. Dembri, ministre des affaires étrangères algériennes.
23.53 Les Films Lumière.
23.55 Journal, Météo, Journal des courses.
0.10 Concert : Musiques au cœur.
2.10 Programmes de nuit.
Et la vie continue ; 3.10, La Revue de presse (rediff.) ; 3.55, Luire Caverne ; 5.35, Dessin animé ; 6.35, Documentaire : Portrait d'artiste.

FRANCE 3

12.00 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Magazine : Sports dimanche.
Départ en direct du 20e Enduro du Touquet.
13.35 Les Cinq Continents.
Les Cavaliers nomades de Mongolie, de Peter Bate.
14.35 Sport : Coupe de l'America.
15.00 Magazine : Sports dimanche.
Tiercé, en direct de Vincennes ; 15.30, Arrivée de l'Enduro du Touquet ; 16.05, Basket : Pau Orthez-Limoges.
18.00 Magazine : Lignes de mire.
Sujets : L'esprit cathodique ; Serrault à la télévision ; l'hélicoptère caméra
18.55 Le 19-20 de l'information.
A 19.09, Journal de la région.
20.15 Divertissement : Benny Hill.

20.50 Série : Inspecteur Derrick.
Un papa modèle.

21.55 Téléfilm : Vingt ans plus tard.
De Michal J. Dudziewicz, avec Joanna Brenda, Rafal Krolikowski.
22.55 Dimanche soir.
Débat animé par Christine Ockrent et Gilles Leclerc : Invitée : Martine Aubry. Suivi de : A la une sur la trois, animé par Christine Ockrent, avec Serge July et Philippe Alexandre.
23.35 Météo et Journal.
23.55 Cinéma : Port of Seven Seas. ■
Film américain de James Whale (1938, v.o.).
1.20 Cadran lunaire (15 min).

M 6

12.25 Série : Mariés, deux enfants.
12.55 Série : Les Rues de San-Francisco.
13.55 Série : Les Têtes brûlées.
14.50 Série : L'Aventurier.
15.15 Magazine : Fréquenstar.
Pierre Palmade (et 2.30).
16.15 Série : Le Joker.
17.15 Téléfilm : Commissaire Flemming, amitiés dangereuses.
D'Ulrich Stark, avec Martin Luettge, Klaus J. Behrendt.
18.55 Série : Robocop.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Filles à papas.
20.40 Sport 6 (et 0.55).

20.45 Magazine : Capital.
Impôts, peut-on y échapper ? Contrôle fiscal, à qui le tour ? Le Restaurateur et le Contrôleur ; Les Limiers du fisc ; La Chasse aux mauvais payeurs ; Le Monopoly fiscal des entreprises ; Le Business Monaco ; Suisse, les portes du paradis ; Saint-Martin, l'enfer fiscal.

22.45 Culture pub (et 5.15).
Griffe de la pub : Gérard Jugnot.
23.15 Cinéma : Aphrodite. □
Film français de Robert Fuest (1982).
1.05 Magazine : Rock express.
1.30 Musique : Boulevard des clips (et 5.40).
3.25 Rediffusions.
Nature et civilisation (5) ; 4.20, Salsa opus 3 (Puerto Rico).

CANAL +

EN CLAIR JUSQU'A 14.05

12.30 Flash d'informations.
12.35 Magazine : Télés dimanche.
Présenté par Michel Denisot.
13.35 La Semaine des Guignols.
14.05 Téléfilm : Donato, père et fille.
De Rod Holcomb, avec Charles Bronson, Dona Delany.
15.40 Documentaire : Lijiang, la Chine au-delà des nuages.
De Phil Agland.
16.40 Sport : Athlétisme.
Epreuves qualificatives du Championnat de France, en direct de Liévin.
18.00 Cinéma : Cache cash. □
Film français de Claude Pinoteau (1994).

EN CLAIR JUSQU'A 20.35

19.25 Flash d'informations.
19.35 Ça cartoon.
Bugs Bunny acrobate (1946) ; Une étoile est éteinte (1938) ; Ain't That Ducky (1945) ; A la recherche d'un maître (1947) ; Toy Trouble (1941) ; Jerry et l'ennemi bien-aimé (1943).
20.30 Magazine : Le Journal du art.
Présenté par Jean Teulé.

20.35 Cinéma : No Smoking. ■ ■
Film français d'Alain Resnais (1993).
22.55 Flash d'informations.

23.00 Magazine : L'Equipe du dimanche.
1.30 ▶ Cinéma : Dracula. ■ ■
Film américain de John Badham (1979, v.o.), (105 min.).

LA CINQUIÈME

12.00 Pose ton cartable.
Téléchat ; La Vie devant moi : mécanicien auto ; Grimmy : Amour de chien, Le Grand Méchant Loup ; Rintintin : La Recrue (rediff.).
13.00 Jeu : Ça déménage.
13.30 Les Grands Séducteurs.
Henry Fonda.
14.30 Magazine : L'Esprit du sport.
Invité : Francis Huster.
15.30 Magazine : Jeux d'encre.
16.00 Magazine : Détours de France.
17.00 Le Sens de l'Histoire.
1956, l'insurrection de Budapest. *Le peuple hongrois proclame son indépendance, mais les troupes soviétiques imposent un gouvernement et mettent fin à la résistance populaire. La Hongrie ne sera pas totalement libérée avant 1991.*
18.30 Magazine : Va savoir.
La Pusaye.

ARTE

19.00 Série : Max Linder.
Max fait du ski (1906) ; Max fait de la photo (1913) ; Max toréador (1912).
19.30 Métropolis (et 1.00).
Magazine coordonné par Pierre-André Boutang et Peter Wien. La Berlinale ; Festival Bertolt Brecht à Augsbourg ; Architectes solidaires avec Sarajevo ; Christo emballe un musée allemand.
20.27 Album couleurs.
Butterflys (Italie, 1907).
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique : Fernandel.
20.41 Cinéma : Le Mouton à cinq pattes. ■
Film français de Henri Verneuil (1954).
22.20 Documentaire : Le Petit Monde de Fernand Contandin.
De Claude-Jean Philippe.
23.20 Cinéma : Fric-Frac. ■
Film français de Maurice Lehmann et Claude Autant-Lara (1939).
2.00 Documentaire : Au pays de Bod.
A la recherche de l'ancien Tibet, d'Herbert Habersack (rediff.) (58 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 30 millions d'amis. 19.25 Météo des cinq continents (et 20.55). 19.30 Journal de la TSR. En direct. 20.00 7 sur 7. Rediff. de TF 1 de ce jour. 21.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 21.40 Le Train. ■ ■ Film français de Pierre Granier-Deferre (1972). 23.20 Bas les masques. Rediff. de France 2 du 8 février. Stars éclair. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3 (20 min).
PLANÈTE 19.00 Les îles aux trésors. De David Cohen (10/13). 19.25 Escales : Floride. De Pierre Brouwers. 20.20 ▶ Tuberculose, le fléau oublié. De Katherine Everett. 21.10 Danseur étoile. De Derek Bailey (2/4). 22.05 Sandrine à Paris. De Solveig Anspach. 22.55 Les Ailes de légende. De Barry Cawthorn (16/38). 0.00 La Beauté du monde. De Guy Baskin (2/6). 0.45 Tourments d'amours en Guadeloupe. De Régine Dalnoky et Paule Mustelier (55 min).
PARIS PREMIÈRE 19.00 Jean-Edern's Club. 20.00 Café-théâtre. 20.30 L'Album (et 23.50). 21.00 Téléfilm : Vengeance en différé. De Curtis Harrington (1970), avec Anthony Perkins, Julie Harris. 22.15 Mingus Big Band. Concert enregistré au festival Jazz à Vienne (Isère), en 1994. 0.20 Le Canal du savoir. Claude Lévi-Strauss, archives du XXe siècle (3/4, 60 min).
CANAL J 18.00 Les Yeux de la découverte. 18.30 Série : Le Chemin de la réussite. 19.30 Raconte-nous une autre histoire. Dessin animé (30 min).
CANAL JIMMY 20.00 Série : Seinfeld. 20.30 Série : Dream On. 20.55 Country Box. 21.25 Série : Monty Python's Flying Circus. 21.55 Chronique New Age. 22.00 La Semaine sur Jimmy. 22.10 Point limite zéro. ■ Film américain de Richard Sarafian (1971, v.o.). 23.45 Destination séries. 0.15 Série : Les Envahisseurs (55 min).
SÉRIE CLUB 19.10 Série : Force de frappe. 19.55 Série : Miami Vice. 20.45 Série : Cimarron Strip. 22.20 Série : Cosmos 1999. 23.10 Série : O'Hara. 0.00 Série : César Birotteau (90 min).
MCM 20.30 MCM Euromusiques Latina. Zurich, Lisbonne, Moscou, Madrid. 21.30 MCM Rock Legends club. REM. 22.30 Cinémascope. 0.00 Blah-Blah Groove. Semaine reggae. 0.30 Blah-Blah Metal. 0.55 Player One (5 min).
MTV 19.00 US Top 20. 21.00 120 Minutes. 23.00 Beavis and Butt-Head. 23.30 Headbangers'Ball (150 min).
EUROSPORT 10.00 Ski. En direct. Coupe du monde : slalom dames, 1re manche à Maribor (Slovénie). 13.30 Ski. En direct. Coupe du monde : slalom dames, 2e manche à Maribor. 17.30 Football. En direct. Championnat de France D2 : 29e journée. Marseille-Red Star, à Marseille. 19.30 Ski. En direct. Coupe du monde : Super G messieurs, à Whistler Mountain (Canada). 21.30 Ski. Coupe du monde : slalom dames, super G messieurs. 22.00 Tennis. Open messieurs de Stuttgart (Allemagne) : finale. 0.00 Golf. PGA européenne : open de la Méditerranée. 4e jour, à Valence (Espagne) (120 min).
CINÉ CINÉFIL 19.10 Le Club. 20.30 Qui perd gagne. ■ Film américain de Rouben Mamoulian (1942, N., v.o.). 21.55 Mariage compliqué. ■ Film américain de Don Hartman (1949, N.). 23.25 C'est pas moi, c'est l'autre. □ Film français de Jean Boyer (1962, N.). 0.55 Le Prince X. ■ Film américain de Sidney Lanfield (1937, N., v.o., 75 min).
CINÉ CINÉMAS 18.00 Le Retour de Frank James. ■ ■ Film américain de Fritz Lang (1940). 19.30 Legends 3 et 4. Clint Eastwood, Maureen O'Hara, Dustin Hoffman, Gene Hackman, Dennis Hopper et Lloyd Bridges. 20.30 Zuckerbaby. ■ Film allemand de Percy Adlon (1984, v.o.). 21.55 Le Chat et le Canari. ■ Film américain de Radley Metzger (1977). 23.35 Face à face. □ Film américain de Carl Schenkel (1991, v.o., 115 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 19.00 Projection privée. Le Festival de Berlin. 19.40 Fiction. Le Destin des arbres, de Christian Palustran. 20.30 Atelier de création radiophonique. Strates sonores : Belleville et La Villette. 22.25 Poésie sur parole. Poèmes des vagabonds (12). 22.35 Le Concert. Enregistré le 14 février au studio Charles-Trenet de la Maison de Radio-France ; Avec Zool Fleischer, piano et François Theberge, saxophone. 0.05 Clair de nuit. Tentatives premières : 10 mètres dans ma rue ; Rémanences : Particules satellisées ; La durée du oui : Rose au cœur violet et Suspiria de profundis.

FRANCE-MUSIQUE 20.00 Concert. Donné le 11 février 1995 dans le cadre de Présences 95, par l'Ensemble 2E2M, dir. Paul Méfano : Zorn, de Ronchetti ; Sepulcrum pour cymbalum et ensemble, de Pauset ; Nouvelle pièce, de Méfano ; Sérénade pour baryton-basse, mandoline et guitare, de Schoenberg.21.30 Voix souvenirs. Carmen (extraits des actes I et II), de Bizet, par l'Orchestre national, dir. D.-E. Inghelbrecht (1942), Germaine Cernay (Carmen). 22.30 Les Greniers de la mémoire. Wilhelm Furtwängler.23.00 Les Magiciens de la terre. Tradition de la ville d'Hérat : le maître du luth «Rebah », par Khushnawaz ; Les tangos argentins du trio d'Adnen Politi.0.05 Atelier. A quand les vacances ?...

Les interventions à la radio

France-Culture, 11 heures : Hommage à Emmanuel Roblès (« Mémoire du siècle »).
R.J.C., 11 h 30 : Dominique Perben (« Gros plan »).
Radio Nostalgie, 13 heures : Jacques Toubon (« Sans parti pris »).
Radio J, 94.8 FM, 14 h 30 : Lionel Jospin (« Forum »).
Radio Shalom, 94.8 FM, 18 h 30 : « Les Monarchies du Golf : les trônes menacés » (« Nouvel Orient »).
RTL, 18 h 30 : Robert Hue (« Grand Jury »).
Europe 1, 19 heures : Jacques Toubon (« Club de la Presse »).

Absences

par Alain Rollat

L'ARGENT, l'argent roi, le fric, le fric corrupteur était, vendredi soir, l'ingrédient du « Bouillon de culture » de France 2, qui accueillait notamment Bertrand Tavernier, dont le dernier film, *L'Appât*, raconte la dérive criminelle de jeunes gens envoûtés par le pognon, et Eric-Emmanuel Schmitt, l'auteur de *Golden Joe*, une pièce qui ironise sur les états d'âme d'un spéculateur en mal de conscience. Evoquant la préparation de cette émission, dans le *Journal du dimanche* du 12 février, Bernard Pivot s'était posé la question : « *Aurai-je le culot de demander à l'un : " Votre film,* L'Appât, *combien a-t-il coûté ? " et à l'autre : " Il fallait beaucoup d'argent pour monter* Golden Joe ? " Ce culot, il ne l'a pas eu. Faut-il lui en faire grief ? Trouvons-lui des excuses.

Il en a au moins une, qui n'a rien à voir avec la qualité de ses interlocuteurs : il faut croire que Bernard Pivot était fort troublé par l'absence de la modeste employée de banque, une salariée du Crédit lyonnais, qu'il avait invitée à participer à la conversation. Or, sous prétexte que cette travailleuse s'appelait Arlette Laguiller, candidate déclarée à la présidence de la République, la direction générale de France 2 avait prié Bernard Pivot de la décommander. Arlette avait donc été interdite de séjour sur le plateau de « Bouillon de culture ». Pour le motif officiel que sa présence aurait gravement violé le principe d'égalité de traitement des candidats à l'élection présidentielle, les autres prétendants à l'Elysée n'ayant pas reçu l'assurance d'être invités à leur tour.

Bernard Pivot a été gentil de ne voir là qu'une *« règle bizarre »*. Parler de bouffonnerie eût été plus juste. Si les gardiens de la campagne électorale à la télévision tiennent à faire du zèle au service de l'équité, ils doivent s'employer à faire en sorte que la camarade Arlette soit, au contraire, invitée plus souvent. Car, selon les relevés officiels du CSA, elle n'a pu s'exprimer que pendant dix secondes au cours du mois de janvier. Et c'était sur TF 1 !

Ce « Bouillon de culture » n'en a pas moins été intéressant. Mais il faut bien reconnaître que, faute de porte-parole-patenté-de-la-classe- ouvrière-en-lutte-contre-les-possédants, on n'y a forcément parlé de l'argent misérable qu'entre gens de bonne compagnie éloignés de l'extrême pauvreté.

Peut-être Bernard Pivot gardait-il aussi sur l'estomac l'obsédant souvenir de ce crachat resté anonyme qu'il reçut un matin en plein visage, il y a un an ou deux, de la part d'un passant silencieux, un homme d'une quarantaine d'années, croisé par hasard sur l'aéroport de Bordeaux. « *C'est la première fois que je le raconte publiquement*, écrivait-il le 12 février. *Avec le temps, j'ai trouvé des excuses à ce geste...* » C'était au lendemain de la révélation par la presse des salaires et des cachets des vedettes de France-Télévision. Peut-être y avait-il, dans l'invitation de Bernard à Arlette, le regret inconscient d'un dialogue manqué avec cet inconnu... Il faudra demander à Mireille Dumas.

Le CSA veut imposer une plus grande « rigueur » sur la bande FM

Les radios généralistes s'inquiètent de certaines nouvelles dispositions « déontologiques »

UN PETIT VENT de fronde souffle sur RTL, Europe 1, NRJ et RMC. Ces quatre « gros » opérateurs radios viennent de recevoir du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) les nouvelles « conventions » que chaque groupe doit remplir, tous les cinq ans, pour que ses autorisations d'émettre soient renouvelées. Or, conçus sous la présidence de Jacques Boutet, les formulaires comportent de nouveaux alinéas. Pour les quatre grandes radios, ces nouvelles « contraintes », surtout éditoriales, seraient le prix à payer pour la libre parole et la pratique de « micro ouvert » dont usent leurs réseaux jeunes et musicaux (Fun, Skyrock).

Le climat est à la méfiance : les généralistes se remettent à peine de l'émotion que leur a causée Hervé Bourges, nouveau président du CSA. Ce dernier a évoqué, après les mauvaises plaisanteries d'un animateur de Fun Radio sur le camp d'Auschwitz, la nécessité d'une réflexion sur un *« code de déontologie »* destiné aux radios (*Le Monde* daté 12-13 février). Mais, plusieurs membres du CSA s'en étant émus, Hervé Bourges aurait renoncé à son idée (*Le Monde* du 23 février).

Certains passages de ces nouvelles conventions ne lèvent pas la méfiance. Ainsi, l'article 6 stipule que, « *dans le cadre d'émissions en direct et en cas de doute, les animateurs doivent interrompre la diffusion des propos tenus par l'auditeur* » : il s'agit de la copie exacte de l' « *avenant Fun* » qui avait été imposé au réseau Fun de Benoît Sillard, avant que Jacques Boutet, qui avait souhaité que l'émission « Love in Fun » soit diffusée en différé et sans son animateur Difool, ne fasse machine en arrière... Le texte précise aussi que, « *dès lors qu'un auditeur n'a pas donné son accord exprès pour dévoiler son identité et s'exprimer sur sa vie personnelle, il est interdit à l'animateur de donner des indications susceptibles d'identifier la personne* ». Ou encore : « *Les auditeurs, avant de passer à l'antenne, reçoivent les mêmes consignes. Dans le cas où ils les outrepasseraient, l'animateur doit immédiatement les interrompre.* » Enfin, le titulaire de l'autorisation (c'est-à-dire le patron du réseau radio) doit aussi veiller, « *pendant les séquences d'informations, à ce que l'utilisation qui pourrait être faite d'éléments sonores comportant des paroles de personnalités de la vie publique ne donne pas lieu à des montages ou à des utilisations susceptibles de déformer le sens initial de leurs propos* ».

« CONTRÔLE ÉDITORIAL »

Pour Roland Faure, membre du CSA et principal inspirateur de sa « *doctrine* » actuelle en matière radiophonique, ces nouvelles dispositions répondent à « *l'évolution vers une plus grande rigueur, après les errements et égarements de certaines radios au cours des mois écoulés* ».

Les services techniques du CSA précisent toutefois que ce texte ne constitue qu'une « *première version* » des nouvelles autorisations que les opérateurs devront signer.

La riposte ne s'est pas fait attendre. « *Une loi générale existe : elle punit les outrages aux bonnes mœurs, les délits racistes, etc. Pourquoi ce cadre général ne suffirait-il pas aux radios ?* », demandent les quatre grandes radios, pour lesquelles ces nouvelles obligations « *durcissent singulièrement le contrôle éditorial* » du CSA sur elles. Et les responsables juridiques de RTL, d'Europe 1, de NRJ et de RMC souhaitent être reçus très prochainement par le CSA.

Cet assaut et cette quadruple alliance ne sont toutefois pas totalement dépourvus d'arrière-pensées. En s'alarmant haut et fort du « corsetage » de leurs programmes, ces groupes cherchent aussi à faire « sauter » d'autres dispositions nouvelles. Il en est ainsi des « mouchards » vérifiant que les radios émettent sur la bonne fréquence, ou des dispositions rendant plus difficiles les entrées surprise dans le capital ou les changements de formats intempestifs, voire les « recommandations » du CSA sur le pluralisme notamment en période électorale, etc.

Mais chacun garde surtout à l'esprit la charge lancée il y a un an par le CSA contre l'émission-phare de Fun, « Love in Fun ». Menée en partie sous la pression d'associations familiales, cette attaque pouvait être assimilée à un début de censure.

Ariane Chemin

Le Conseil d'Etat autorise l'extradition de Paolo Persichetti

PAOLO PERSICHETTI devra quitter la France. Le Conseil d'Etat a confirmé, vendredi 24 février, le décret d'extradition signé contre cet ancien militant d'extrême gauche, Italien de trente-deux ans (*Le Monde* du 21 janvier), par le premier ministre, Edouard Balladur. La haute juridiction n'a retenu aucun des arguments avancés par les avocats. Ceux-ci invoquaient notamment le caractère politique des faits reprochés à Paolo Persichetti, à savoir son appartenance à l'Union des communistes combattants (UCC) et sa complicité dans l'assassinat du général Giorgieri, le 20 mars 1987. Des faits pour lesquels, après un premier acquittement, la justice italienne l'avait condamné en appel, le 16 février 1991, à vingt-deux ans et six mois de prison.

Dans sa décision, le Conseil d'Etat précise la qualification exacte de ces infractions : « *Participation à bande armée, complicité de détention et port illégal d'armes à feu, et attentat aux fins de terrorisme.* » La première d'entre elles « *s'analyse en droit français, en association de malfaiteurs, infraction dépourvue de caractère politique* ». La seconde lui apparaît « *connexe* » à la troisième, qui, de son côté, « *ne saurait, eu égard à la gravité de cet acte, revêtir la qualité d'infraction politique* ». Et peu importe, ajoute le Conseil, si le droit italien les qualifie comme telles.

Pour Paolo Persichetti, cet ultime rejet marque la fin d'un processus lancé en novembre 1993. Jusque-là, il vivait tranquillement en France. Profitant du fait que la justice italienne n'arrête pas les condamnés à l'audience, il avait passé la frontière fin 1991. François Mitterrand n'avait-il pas officiellement annoncé, en avril 1985, que les Italiens « *qui ont rompu avec la machine infernale dans laquelle ils s'étaient engagés* » ne seraient pas extradés ? Etudiant à l'université Paris-VIII, enseignant de langue dans un cours privé, il n'avait rien à craindre. Et peu importait si l'Italie, le 19 mai 1992, avait demandé son extradition. La tradition et la parole donnée le protégeaient.

Le 23 novembre 1993, toutefois, il est arrêté lors de sa demande de renouvellement de carte de séjour et se retrouve sous « *écrou extraditionnel* ». Incarcéré à la prison de la Santé, il ne sera libéré par la chambre d'accusation que le 25 janvier dernier, soit quatorze mois plus tard, un record en la matière. Une décision qui intervient après l'intervention de nombreuses associations et personnalités, de Mgr Gaillot à l'abbé Pierre, en passant par la Ligue des droits de l'homme. Autant de personnes qui s'insurgent contre cette rupture en matière de politique d'accueil des « *réfugiés italiens* », rupture confirmée par deux autres affaires dans lesquelles le parquet général s'est opposé à la remise en liberté de transalpins faisant, eux aussi, l'objet de demandes d'extradition.

Tous les recours étant épuisés, le sort de Paolo Persichetti, à qui il reste théoriquement dix-sept ans de prison à effectuer, est « *entre les mains de M. Balladur* », estiment ses avocats. Ils devaient demander lundi audience au premier ministre. A Matignon, on précise toutefois que c'est au garde des sceaux qu'il appartient d'exécuter l'arrêté d'extradition et que cette exécution « *est la règle* ». Encore faudrait-il trouver Paolo Persichetti. Vendredi soir, le ministère de la justice semblait ignorer où il se trouvait.

N. H.

Corse : maintien du mot d'ordre de grève dans la fonction publique

AJACCIO. Tandis que Force ouvrière et la CGT confirmaient pour lundi 27 février leur mot d'ordre de grève générale de la fonction publique, le préfet de Corse, Jacques Coëffé, a reçu, vendredi 24, une délégation des deux syndicats (*Le Monde* du 25 février). Il leur a fait part de la difficulté de satisfaire leurs revendications, en raison du risque d'extension nationale. En effet, la Corse n'est pas la seule unité territoriale à réclamer le taux zéro d'abattement de zone qui permettrait de faire passer de 1 à 3 % le taux de l'indemnité de résidence. M. Coëffé a contesté l'assertion selon laquelle les Alpes-Maritimes auraient obtenu satisfaction dans ce domaine. Il a également démenti que l'ensemble des fonctionnaires de ce département bénéficiaient depuis peu de vingt points supplémentaires d'indice. Il a toutefois reconnu que « *certains fonctionnaires de catégorie C ont eu dix points de majoration dans le cadre de la NBI* [nouvelle bonification] ». Le préfet, enfin, n'a pas écarté une solution appropriée aux spécificités insulaires. – *(Corresp.)*

Renault va réduire sa production au Portugal

RENAULT a décidé de baisser la cadence de production de son usine de Setubal, au sud de Lisbonne, au Portugal, à partir du mois d'avril, a annoncé, vendredi 24 février, le constructeur automobile. Le rythme de production va passer de 150 véhicules (des Clio) par jour à 110. Renault précise que « *les conséquences sociales seront étudiées prochainement* ». La production journalière du site avait déjà été réduite de 240 à 150 véhicules par jour et les effectifs diminués (de 1 100 personnes fin 1992 à 760 fin 1994). Le gouvernement portugais, qui a versé des aides fiscales (1,43 milliard de francs entre 1980 et 1993) à Renault pour bâtir l'usine, lui reproche de ne pas tenir les engagements pris en 1981. Mais le constructeur français et son partenaire Matra n'ont pas non plus apprécié les aides massives consenties par Lisbonne à Volkswagen et à Ford (plus de 3 milliards de francs) pour produire un véhicule concurrent de l'Espace.

DÉPÊCHES

■ **INDE : deux bombes ont explosé**, samedi 25 février, à bord d'un train dans l'Etat d'Assam (nord-est de l'Inde), faisant au moins 22 morts et 20 blessés parmi des soldats. Selon l'agence indienne PTI, les explosions se sont produites dans une voiture de seconde classe qui transportait des militaires et du personnel para-militaire, à environ 200 kilomètres de Guwahati, la principale ville d'Assam. – *(AFP.)*

■ **JUSTICE : le PDG d'une entreprise de Haguenau (Bas-Rhin) a été condamné**, vendredi 24 février, par le tribunal correctionnel de Strasbourg à dix-huit mois d'emprisonnement, dont douze avec sursis, pour homicide involontaire après le décès d'un de ses salariés, qui avait inhalé des vapeurs toxiques dans l'atelier où il travaillait.

SOMMAIRE

SERVICES

DANS LE PROCHAIN NUMÉRO

JEUNES CHÔMEURS EN BANLIEUE : les travailleurs sociaux chargés de l'insertion vivent le désespoir de ceux dont ils s'occupent. Ils offrent des mots, peu d'emplois. Et, quand ils en proposent, ces emplois sont précaires.

Tirage du *Monde* daté samedi 25 février 1995 : 484 510 exemplaires.

DANS LA PRESSE

Les autoroutes de l'information

LIBÉRATION

Les Français ont la chance – à peu près unique au monde – d'imaginer ce que peuvent être les futures autoroutes de l'information dont on leur rebat les oreilles. (...) Il suffit d'imaginer un Minitel à la puissance dix, ou cent, c'est-à-dire un Minitel qui ne soit pas poussif, étriqué, laid et coûteux. Et surtout un Minitel en rupture de jacobinisme, où chacun pourrait à volonté être non seulement consommateur, mais aussi producteur. Cette métamorphose n'est pas une utopie : elle existe déjà sur les grands réseaux transnationaux du genre Internet.

Gérard Dupuy

L'HUMANITÉ

Les « autoroutes de l'information » rendent possible (...) un super-Minitel perfectionné, capable de mettre chaque utilisateur en relation avec l'ensemble du monde. Passé, présent, et possibles. A quoi ce nouvel outil va-t-il être utilisé ? Va-t-il servir à accroître la rentabilité capitaliste ou, au contraire, à réduire le temps de travail, créer des emplois, mettre à la disposition du plus grand nombre les savoirs et les cultures ? Va-t-il renforcer le pouvoir de l'argent ou favoriser les libertés, la démocratie ? Enjeu de société.

Arnaud Spire

Un deuxième suspect arrêté au Mexique pour le meurtre de Luis Donaldo Colosio

MEXICO
de notre correspondant

Les autorités judiciaires mexicaines ont annoncé, vendredi 24 février, l'arrestation d'un deuxième individu, Othon Cortes, qui serait impliqué dans le meurtre, le 23 mars 1994, du candidat officiel à la présidence de la République, Luis Donaldo Colosio. Cela confirmerait la thèse de la « conspiration » qui avait été retenue au début de l'enquête, avant d'être rejetée en juillet au profit d'une explication, peu convaincante, sur l'acte « solitaire » de Mario Aburto, détenu sur les lieux du crime et récemment condamné à quarante-cinq ans de prison.

Dans une intervention radio-télévisée, le procureur général de la République (ministre de la justice), Antonio Lozano, a révélé que des « *irrégularités* » avaient été découvertes dans la première enquête policière et que la reconstitution du crime avait été « *manipulée* ». Il a notamment expliqué que la balle récupérée sur place ne correspondait à aucun des deux projectiles ayant entraîné la mort du candidat à l'issue d'un meeting dans la ville de Tijuana, près de la frontière avec les Etats-Unis. « *Les preuves balistiques ont permis d'établir que cette balle avait été déposée sur le sol après le crime* », a déclaré M. Lozano, qui n'a pas désigné les responsables de la « *manipulation* ».

Les conclusions de la deuxième enquête, effectuée à la demande du nouveau président de la République, Ernesto Zedillo, qui a pris ses fonctions le 1er décembre, s'appuient sur « *la découverte d'une autre bande vidéo montrant une action concertée entre plusieurs individus et permettant d'identifier avec certitude l'auteur du deuxième coup de feu* ». Si la participation d'Othon Cortes est finalement prouvée, l'opinion publique et la classe politique mexicaines exigeront de connaître les instigateurs d'un meurtre généralement attribué à l'affrontement entre deux factions de la formation au pouvoir depuis 1929, le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI). Selon la télévision locale, M. Cortes, âgé de trente-deux ans, serait « *sympathisant* » du PRI et avait été recruté pour assurer la sécurité du candidat lors du meeting de Tijuana.

Bertrand de La Grange

